

CONFEMEN

Actes de la

54^e session ministérielle

Dakar, Sénégal, Novembre 2010



Conférence de ministres
de l'Éducation des pays
ayant le Français en partage



Actes de la
54^e session
ministérielle
Dakar, Sénégal, Novembre 2010



Conférence de ministres
de l'Éducation des pays
ayant le Français en partage

SOMMAIRE

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	9
Allocution de Monsieur Djibril Ndiaye Diouf Correspondant national de la CONFEMEN au Sénégal	11
Allocution de Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN	12
Allocution de Monsieur Clément DUHAIME Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).....	15
Allocution de Monsieur Claude Landry Secrétaire parlementaire du Ministre de l'éducation et du Développement de la Petite enfance du Canada/Nouveau-Brunswick, représentant le Président en exercice de la CONFEMEN	18
Allocution de Son Excellence, Maître Abdoulaye Wade Président de la République du Sénégal, lue par Monsieur Kalidou Diallo Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire du Moyen Secondaire et des Langues nationales du Sénégal	20
RAPPORTS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE, DES CORRESPONDANTS NATIONAUX, DU BUREAU DE LA CONFEMEN ET DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE	25
Rapport de la réunion de la Commission administrative et financière	27
Rapport de la réunion des Correspondants nationaux des États et gouvernements membres de la CONFEMEN de la 54 ^e session ministérielle et du cinquantenaire.....	30
Rapport de la réunion du BUREAU de la 54 ^e session ministérielle de la CONFEMEN	37
Rapport de la 54 ^e session ministérielle de la CONFEMEN.....	40
TEXTES OFFICIELS DE LA 54^e SESSION MINISTÉRIELLE	53
Mémoire sur la qualité de l'éducation	55
Cadre d'action sur la qualité de l'éducation.....	57
Cadre d'action sur les réformes curriculaires.....	68
Cadre logique du programme d'activités 2011 de la CONFEMEN	75
Budget de la CONFEMEN pour l'année 2011	88
Résolutions de la CONFEMEN.....	105
Motions de remerciement.....	110
CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE LA 54^e SESSION MINISTÉRIELLE DE LA CONFEMEN	113
Allocution de Monsieur Kishore Singh, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation	115
Allocution de Monsieur Jacques Godfrain, Président de l'AFAL	118
Allocution de Madame Denise Bergeron, Secrétaire générale de l'Association francophone internationale des Directeurs d'établissements scolaires (AFIDES).....	120

Allocution de Monsieur Martin Itoua, Président de la Fédération africaine des Associations de parents d'élèves et d'étudiants (FAPE)	122
Allocution de Monsieur Julien Daboué, représentant de l'UNESCO-BREDA	124
Allocution de Madame Fadjimata M Dioula, Ministre de l'Éducation du Niger	125
Allocution de Monsieur Ki Jacques Boureima, Secrétaire général entrant de la CONFEMEN	126
Allocution de Monsieur Soungalo Ouedraogo, Directeur de l'Éducation et de la formation à l'OIF ..	128
Allocution de Madame Hima Adiza, Secrétaire générale sortante de la CONFEMEN	130
Allocution de Monsieur Kalidou Diallo, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales du Sénégal, Président en exercice entrant de la CONFEMEN.....	133

TEXTES : CONFÉRENCE ET GRANDS TÉMOINS 137

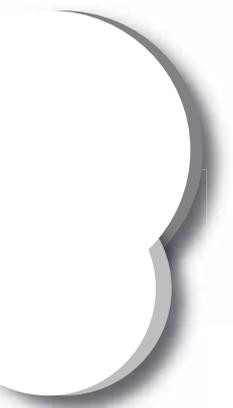
Conférence : la CONFEMEN et la qualité de l'éducation par Monsieur Dominique Barthélémy, Correspondant national de la Communauté française de Belgique.....	139
Témoignage de Monsieur Adama Samassékou, ancien Ministre de l'Éducation de Base du Mali, ancien Secrétaire exécutif de l'Académie africaine des Langues (ACALAN), Président du Réseau MAAYA – Réseau mondial pour la diversité linguistique	144
Témoignage de Monsieur François Perret, Directeur de Cabinet au ministère Français de la Francophonie de 2003 à 2004	151
Témoignage de Monsieur Mamadou NDOYE, ancien Ministre de l'Éducation du Sénégal, ancien Secrétaire exécutif de l'ADEA	153

LETTRES D'ADHÉSION 155

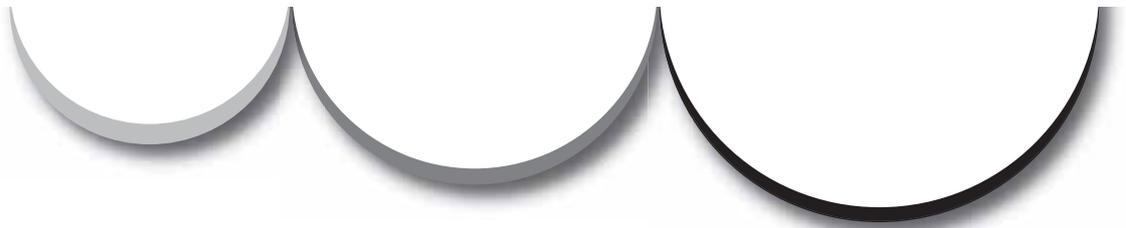
ANNEXES 161

Résultats des études PASEC	163
Recommandations du comité scientifique du PASEC	175
Synthèse du rapport de l'enquête sur la perception du travail de la CONFEMEN	177
Synthèse de l'étude sur la prise en compte et l'impact des résultats issus des évaluations PASEC	182
Synthèse du rapport de l'étude sur la pratique de la dynamique partenariale dans l'espace éducatif francophone	193
Liste des participants	202





CÉRÉMONIE
D'OUVERTURE





Allocution de Monsieur Djibril Ndiaye Diouf, Correspondant national de la CONFEMEN au Sénégal, Président du comité d'organisation

*Monsieur le Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire et des Langues nationales,
Mesdames et Messieurs les Ministres des pays membres de la CONFEMEN,
Monsieur l'Adjoint parlementaire, représentant du Ministre de l'Éducation du Canada/Nouveau Brunswick,
Monsieur l'Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie, représentant du Secrétaire général de l'OIF,
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,
Mesdames, Messieurs les membres du Corps diplomatique,
Mesdames, Messieurs les Correspondants nationaux et membres des délégations pays,
Mesdames, Messieurs les représentants des partenaires techniques et financiers et des organisations internationales,
Mesdames, Messieurs les représentants des partenaires sociaux,
Mesdames et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs les honorables invités,
Mesdames et Messieurs.*

Permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir que j'éprouve en prenant la parole aujourd'hui, en ma qualité de président du comité d'organisation, à l'occasion de cette cérémonie officielle d'ouverture des travaux de la 54^e session ministérielle qui, comme vous le savez, coïncide avec le cinquantenaire de la Conférence des ministres de l'Éducation ayant le français en partage (CONFEMEN), que les ministres des pays membres ont souhaité célébrer avec faste et éclat à Dakar. Au nom du comité d'organisation, je voudrais vous souhaiter la bienvenue au Sénégal, et vous exprimer toute notre gratitude pour le choix que vous avez porté sur notre pays pour accueillir cette 54^e session ministérielle, instance suprême d'orientation et de décision de la CONFEMEN. Notre fierté à organiser la célébration du cinquantenaire de votre institution est d'autant plus grande que le Sénégal, membre co-fondateur de la CONFEMEN, abrite son siège depuis sa création en 1960. Nous nous réjouissons particulièrement de la présence parmi nous, de Son Excellence Clément DUHAIME, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie et représentant personnelle de Son Excellence le Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF.

Mesdames et Messieurs,

La présente cérémonie intervient après les réunions préparatoires tenues respectivement par la Commission administrative et financière (CAF), le réseau des Correspondants nationaux et enfin les membres du Bureau.

Parallèlement, les activités liées à la célébration du cinquantenaire sont mise en œuvre, notamment, la randonnée pédestre, le tournoi de lutte traditionnelle et le tournoi de football. Les festivités du cinquantenaire se poursuivront avec la visite du Monument de la Renaissance Africaine et surtout avec la soirée commémorative prévue le 19 novembre 2010.

Comme le Ministre Kalidou Diallo l'avait promis lors de la réunion du Bureau de la CONFEMEN tenue à Paris en octobre 2009, la fête sera belle à Dakar.

Moment de fête, le cinquantenaire doit être aussi un temps fort d'introspection qui doit permettre de cerner les acquis incontestables de l'institution durant ces 50 ans d'existence, mais surtout d'identification des contraintes et des faiblesses liées à son travail, et de réflexion sur les voies et moyens d'amélioration des performances de nos systèmes éducatifs respectifs.

Mesdames et Messieurs,

Au nom du comité d'organisation, je vous remercie d'avoir bien effectué le déplacement sur Dakar, et vous réitère tous nos souhaits de bienvenue au Sénégal, Terre de la Téranga (c'est-à-dire de l'hospitalité).

Je vous remercie de votre aimable attention.





Allocution de Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN

*Excellence, Monsieur le Président de la République,
Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables députés,
Monsieur le Secrétaire général de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES),
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions et organisations partenaires,
Mesdames et Messieurs, en vos grades, titres et qualités.*

Il y a huit ans, en suivi des décisions des chefs d'États et de gouvernements de la Francophonie, les ministres m'investissaient de leur confiance afin de conduire la lourde et exaltante mission de mettre en œuvre le plan de relance qu'ils venaient d'adopter. C'était en novembre 2002 à Ouagadougou, au Burkina Faso, à l'occasion de la 50^e session ministérielle ; une confiance qui m'a été renouvelée en 2006 à Niamey, au Niger.

Permettez-moi de souligner, pour m'en réjouir, l'honneur fait à mon pays et à ma modeste personne. Permettez-moi également de témoigner ma chaleureuse reconnaissance et toute ma gratitude aux Chefs d'État et plus particulièrement à son Excellence Maître WADE auprès de qui j'ai trouvé une oreille attentive et dont les conseils avisés m'ont été d'un précieux secours dans l'exécution de ma mission. Plus qu'une aubaine, une véritable bénédiction pour mes premiers pas dans l'arène internationale.

J'exprime également mes sincères remerciements aux différents présidents en exercice de la CONFEMEN qui m'ont témoigné soutien et disponibilité, intrants de première importance dans le succès de nos programmes et activités. C'est le même sentiment qui m'anime à l'endroit de tous les ministres en charge de l'éducation et de la formation qui ont prouvé avec une sincérité attachante l'intérêt qu'ils portent à ce cadre d'échange et de partage que représente la CONFEMEN.

Rassurez-vous ! Je n'aurai pas la mauvaise grâce d'oublier les correspondantes et correspondants nationaux de la CONFEMEN, ceux qui sont partis, ceux qui sont encore là et dont l'engagement, l'opiniâtreté et la disponibilité ont toujours été à la hauteur des enjeux.

Comment faire l'impasse sur toutes les femmes et tous les hommes qui, à travers ce vaste espace francophone, ont contribué de façon prodigieuse à l'heureux accomplissement de notre mission. Je veux parler des membres du Comité scientifique et des équipes nationales du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), des Experts et Consultants, des Commissaires aux comptes, des anciens et actuels membres du Secrétariat technique permanent. C'est grâce à l'effort de tous que la CONFEMEN est devenue aujourd'hui, plus qu'un programme, une institution parfaitement opérationnelle, fiable, crédible et qui inspire respect et considération. Qu'ils en soient tous vivement remerciés !

Je voudrais faire une mention spéciale aux membres du Secrétariat technique permanent à qui nous devons une fière chandelle. Le mérite de ce bilan est essentiellement celui de ces hommes et de ces femmes dont l'engagement, le dévouement et l'abnégation à la tâche ont été pour nous une source inépuisable de motivation à faire toujours plus et mieux.

Leur sens du travail vite fait et bien fait, dans un admirable esprit d'équipe, représente sans aucun doute la principale force du STP et c'est avec beaucoup d'émotion que je leur adresse mes sincères remerciements.

La mise en œuvre du plan de relance a aujourd'hui huit ans ; huit ans au cours desquels nous nous sommes employés tous ensemble à matérialiser la feuille de route qui nous a été édictée, tout en ayant à l'esprit, ce mot d'Homère : je cite : « Être le meilleur et se distinguer ». Rappelons que cette feuille de route est articulée autour de trois axes :

- le premier porte sur l'information et la communication ;
- le deuxième est relatif à la réflexion et à la production de nouvelles stratégies éducatives ;
- le troisième enfin a trait à la promotion du point de vue de la Francophonie et des intérêts communs.

Avec votre permission, je prendrais la respectueuse liberté de décliner les grandes lignes des acquis enregistrés depuis Ouagadougou.

À propos de l'information et de la communication, il est à noter d'importants progrès au nombre desquels :

- la rénovation des principaux outils de communication et d'information ;
- la création d'une identité visuelle forte ;
- la couverture médiatique renforcée des événements de la CONFEMEN ;
- la large et meilleure diffusion des productions de la CONFEMEN auprès d'un public diversifié ;
- l'élargissement et la consolidation de l'espace de concertation et de contribution au dialogue politique.

Sur le plan de la réflexion et de la production de nouvelles stratégies éducatives, nous avons renforcé le positionnement de notre institution dans les instances internationales intervenant en éducation, raffermi et consolidé le rôle de la CONFEMEN au sein de la Francophonie. Nous avons dans la même dynamique, élargi substantiellement notre cercle partenarial dont nous apprécions tous les dividendes.

S'agissant de la promotion du point de vue de la Francophonie et des intérêts communs, nous avons renforcé la visibilité et la notoriété de la CONFEMEN sur la scène internationale grâce à une expertise avérée, notamment dans le domaine de l'évaluation et du pilotage des systèmes éducatifs. Cela s'est traduit par les nombreuses sollicitations dont elle a fait l'objet et qui ont été autant de tribunes pour assurer la promotion du point de vue de la Francophonie dans les instances internationales en éducation.

Excellence,

Mesdames, Messieurs,

Sans toutefois céder à une appréciation surfaite, il nous semble opportun de souligner que ce sont des efforts considérables qui ont été déployés pour parvenir à ce bilan qui a été en maintes circonstances salué par les acteurs et les partenaires.

Un dicton bien de chez nous dit : « **Oublie tout ce que tu donnes mais rappelle-toi tout ce que tu reçois** ». C'est pourquoi j'affirme en toute humilité que ce bilan, pour fécond qu'il soit, ne saurait être l'œuvre exclusive d'une seule personne. Il est plutôt le fruit d'une dynamique multiple mise en œuvre dans un esprit de complémentarité et d'efforts assumés. Il est surtout le fruit d'une vision partagée en faveur d'une éducation de qualité pour tous et d'une volonté commune à atteindre les objectifs fixés solidairement. N'oublions pas que « **La vie est comme un coloriage et que c'est l'ensemble de plusieurs couleurs qui en font l'intérêt et le charme** ».

Il est des hommes et des institutions auxquels on aime devoir quelque chose. L'Organisation internationale de la Francophonie que dirige son Excellence Abdou DIOUF, avec un sens politique avéré et un magnétisme discret, est de ceux-là. La décision courageuse et clairvoyante d'intégrer la CONFEMEN dans la Charte de la Francophonie a repositionné notre institution et lui a donné des ailes pour cultiver l'optimisme et dynamiser ses actions. Nous lui saurons toujours gré de cette constante volonté de fédérer, de rassembler les diversités. La CONFEMEN en a tiré une précieuse leçon et fait sienne la maxime selon laquelle « la complémentarité donne toujours des fruits inestimables ». N'est-ce pas l'illustration vibrante de la mission de l'OIF, qui est un espace de partage, de mutualisation, de brassage et de consultation intellectuelle.

C'est donc un agréable devoir pour moi de rendre aujourd'hui un hommage appuyé à son excellence Abdou DIOUF dont l'action a été récemment magnifiée lors du XIII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Montreux, en Suisse. Nous lui adressons notre reconnaissance et notre profonde gratitude pour avoir impulsé une si belle dynamique de coopération entre l'OIF et la CONFEMEN.

Je voudrais adresser également nos sincères remerciements à deux de ses collaborateurs dont le rôle dans la consolidation et l'amélioration continue du partenariat naturel et fructueux OIF-CONFEMEN est indéniable ; je veux parler de Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF et de Monsieur Soungalo OUEDRAOGO, Directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF.

Il importe de préciser que le beau succès enregistré par la CONFEMEN repose sur l'articulation harmonieuse du tryptique suivant qu'il me plaît de rappeler avec force et sincérité.

- D'abord la volonté politique qui a sous-tendu l'adoption et la mise en œuvre du plan de relance ; volonté politique qui va au delà des frontières de la CONFEMEN pour épouser les contours généreux d'une Francophonie déterminée à marquer de son empreinte et de manière efficace et efficiente le combat des États et gouvernements membres pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement de l'Éducation pour tous (EPT).
- Ensuite, l'attachement à la CONFEMEN et l'intérêt grandissant des différents acteurs pour ses activités. Attachement et intérêt qui se sont notamment traduits par une constante disponibilité à soutenir nos programmes et activités en mettant à la disposition du Secrétariat technique permanent les moyens et les ressources à l'aune de nos ambitions et objectifs.
- Enfin, la dynamique du travail interne au STP incarné par le dévouement et l'abnégation de son personnel, la mystique d'un travail abouti ainsi que l'esprit d'équipe qui y a toujours prévalu.

Aujourd'hui la CONFEMEN a sa place en bonne enseigne dans les instances internationales. Certes, tout n'aura pas été fait en huit ans. Nous pensons cependant avoir apporté comme tant d'autres avant nous, notre pierre à l'édification d'une CONFEMEN volontaire, inspirée et toujours au service d'une éducation de qualité pour tous. Les nombreux témoignages reçus dans le cadre du livre d'or du cinquantenaire confirment ce parcours certes appréciable, mais qui n'aura pas été sans embûches. La mise en œuvre du plan de relance n'est donc pas une rupture dans l'histoire de la CONFEMEN mais plutôt un cheminement méthodique et réfléchi dont le bilan représente, j'en suis convaincue, une porte grandement ouverte sur l'avenir.

***Excellence Monsieur le Président de la République,
Mesdames, Messieurs,
Je vous remercie de votre très aimable attention et que la paix soit sur vous.***

Allocution de Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

*Excellence Monsieur le Président de la République,
Excellence Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Excellence Monsieur le Ministre d'État,
Excellence Monsieur le Ministre de l'enseignement de base, des
langues nationales et de l'alphabétisation,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations
internationales,
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN, chère Adiza,
Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,
Distingués invités à vos fonctions et grades respectifs,
Chers participants,
Mesdames et Messieurs.*



Au nom du Secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence le Président Abdou Diouf, je suis particulièrement heureux d'être à vos côtés dans cette belle ville de Dakar. Heureux de pouvoir marquer tout l'intérêt que porte l'Organisation internationale de la Francophonie à ce double événement dont la ferveur le dispute à l'historicité qui le caractérise : la 54^e session ministérielle de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage et le cinquantenaire de la CONFEMEN que nous célébrons avec une joie immense.

Je suis en effet ici aujourd'hui pour vous transmettre les chaleureuses félicitations et les vœux de plein succès du Président Abdou Diouf.

Je le fais avec d'autant plus d'émotion que je ne saurais oublier que je fus chargé de mission du Gouvernement du Québec pour la CONFEMEN ici même à Dakar dans ce beau pays de la téréngalaise, à la fin des années soixante-dix.

C'est donc avec une grande émotion et une immense fierté que je prends part à l'ouverture de cette conférence ministérielle historique.

Assurément, la présente session se distingue de toutes celles qui l'ont précédée.

Parce qu'elle est la manifestation profonde de la vitalité de la doyenne des institutions francophones, forte de ses 41 membres et fidèle à sa vocation, celle de la promotion de l'accès à une éducation de qualité pour tous au sein de l'espace francophone.

Mais, avant de poursuivre mon propos, permettez-moi de rendre un hommage mérité aux plus hautes autorités de la République du Sénégal pour la qualité de l'organisation de ce jubilé d'or et pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé. Le Ministre Kalidou Diallo nous avait déjà prévenus à Montreux lors du dernier Sommet de la Francophonie que la fête ici serait belle. Monsieur le Ministre, le rendez-vous de Dakar tient toutes ses promesses et je vous en félicite vivement.

Notre Directeur de l'éducation et de la formation, qui a pris part aux travaux préparatoires à cette rencontre, a déjà pu faire état des actions menées par notre Organisation dans ce domaine-clé du développement de nos pays que constitue l'éducation, priorité parmi nos priorités.

Pour ma part, j'insisterai sur le partenariat renforcé et riche de nouveaux repères, entre l'OIF et la CONFEMEN. Comment ne pas rappeler que c'est ici même à Dakar que j'ai eu le privilège de signer avec le Président en exercice de la CONFEMEN d'alors, l'honorable Kelly Lamrock, la première convention-cadre de coopération ?

Il me fait particulièrement plaisir de rappeler deux axes essentiels pour notre coopération que consacre cette convention-cadre.

- Elle permet, d'une part, à nos organisations de conjuguer leurs efforts afin de contribuer à l'atteinte des objectifs visant à atteindre l'éducation pour tous .
- Elle permet, d'autre part, de renforcer concrètement la complémentarité de nos actions, de concevoir et de réaliser ensemble de nombreuses activités .

C'est forte de ces fondements juridiques qui consacrent notre partenariat solide que la 54^e session

ministérielle qui se tient en même temps que nous célébrons avec une fierté légitime le cinquantenaire, atteste, à mon sens, de la vigueur et de la pertinence des relations entre l'OIF et la CONFEMEN. Des relations bien entendu anciennes, mais les amis de longue date que nous sommes entendent leur donner une nouvelle jeunesse. Parce que le défi d'une éducation de qualité pour tous que nous devons relever pour nos États et gouvernements membres nous fonde à donner une nouvelle impulsion à une coopération si fructueuse déjà. Tout comme le thème de la présente session ministérielle « la qualité de l'éducation un enjeu pour tous : constats et perspectives », nous y invite également.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Aujourd'hui, je tiens à réaffirmer avec force que le Secrétaire général de la Francophonie et moi-même, nous continuerons de prendre toutes les dispositions pour renforcer cette convention-cadre de coopération. D'autant plus que, comme nous le savons tous, nos pays membres sont résolument engagés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), avec à leur tête, l'Objectif de l'éducation pour tous (EPT).

Les constats relatifs à l'éducation pour tous, nous les avons faits dans le cadre de la Réunion de haut niveau sur les OMD qui s'est tenue aux Nations unies tout récemment.

Parmi les constats relevés, si l'on peut se réjouir tous ensemble que la scolarisation dans l'enseignement primaire progresse dans la plupart des régions francophones du monde, et particulièrement dans votre pays, Monsieur le Président de la République, nous ne devons pas pour autant baisser les bras.

Derrière cette tendance générale, il faut constater aussi que les abandons en cours de scolarité restent encore très élevés, en particulier en Afrique subsaharienne. Sans compter les écarts plus ou moins importants entre les villes et les zones rurales, les écarts entre les filles et les garçons. Comment ne pas évoquer également le manque important d'enseignants ? En 2015, les besoins en enseignants atteindront 2,7 millions dans le monde entier, dont 1,6 million en Afrique subsaharienne.

Voilà pourquoi, plus que jamais, l'éducation pour tous doit continuer à rester notre priorité commune.

Vous l'avez rappelé avec force et conviction, Monsieur le Président de la République, lors du Sommet de la Francophonie à Montreux. Dans un vibrant plaidoyer, vous aviez rappelé à juste titre qu'il n'y a pas de développement durable sans éducation de qualité pour tous.

Vous aviez lancé un appel en direction de nos pays pour faire le pari optimiste de l'avenir, un pari qui doit nécessairement s'appuyer sur la promotion des femmes, un pari qui commence par la priorité que nous devons accorder à l'éducation des jeunes filles. Vous aviez rappelé également l'opportunité que nous offrent les nouvelles technologies dans l'élargissement de l'accès au savoir. Autant de priorités qui sont reflétées dans les résultats concrets des projets que vous avez mis en œuvre dans le secteur de l'éducation.

C'est depuis le Sommet de Bucarest, en 2006, que l'Organisation s'est engagée dans la rénovation de son accompagnement en matière d'éducation en mettant l'accent sur une plus grande cohérence, sur plus d'efficacité et d'efficience de nos actions de terrain, sur l'utilisation des outils technologiques modernes dans l'enseignement et la professionnalisation des enseignants eux-mêmes. L'Organisation, à la mesure de ses moyens, relativement limités, par rapport aux autres organismes de coopération spécialisés, par rapport aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, a tenu constamment à prendre sa juste part pour relever ce défi.

Parce que la concrétisation des objectifs de l'éducation pour tous passe nécessairement par l'adoption de politiques éducatives plus efficaces, nous nous sommes attelés à promouvoir des systèmes éducatifs et des stratégies d'apprentissage qui tiennent compte non seulement de la langue partagée qu'est le français mais aussi de la langue maternelle, tout en veillant à l'impératif de l'égalité des genres. Je voudrais m'arrêter un instant sur l'un de nos projets phares, je veux parler de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), menée en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et avec l'appui de la CONFEMEN. Ce dispositif innovant constitue une illustration concrète et déjà visible sur le terrain de la poursuite concrète de cet enjeu. Elle me donne à penser que la conjugaison de nos efforts en direction d'actions pertinentes demeure le meilleur signe

d'espoir que portent les ambitions légitimes de nos pays membres. Signes d'espoir de connaître l'aboutissement tant attendu dans la réalisation des OMD. Les résultats obtenus jusqu'à présent et l'évaluation positive de l'IFADEM sont autant de signes forts qui démontrent que ce dispositif, à la fois souple, efficace et résolument tourné vers l'avenir, pourrait servir de modèle de succès durable à d'autres pays.

Fort de ces succès, le dispositif de l'IFADEM, initialement fondé sur la formation continue, servira également, à partir de 2011, la formation initiale. Il est aussi prévu, au terme de 2013, de former environ 100 000 enseignants au Bénin, au Burundi, à Madagascar et à Haïti.

Ce n'est certainement pas un hasard si à Montreux, lors de leur XIIIe Sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré leur soutien aux actions francophones dans le domaine de l'éducation, telle l'IFADEM dont les effets multiplicateurs sont avérés pour nos populations. Ils nous ont demandé de poursuivre le déploiement de l'IFADEM, avec une priorité marquée pour Haïti.

Cette priorité marquée pour Haïti témoigne d'une valeur fondatrice de la Francophonie, celle de la solidarité. Et cette valeur a trouvé une illustration parfaite, ici au Sénégal, avec l'accueil de plus de 160 étudiants haïtiens dans les universités du pays. Ce geste honore le Sénégal, et au-delà du Sénégal, il honore toute l'Afrique et la Francophonie tout entière au nom de laquelle je tiens à présenter nos chaleureuses félicitations et notre pleine gratitude envers les plus hautes autorités sénégalaises.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Cinquante ans, c'est l'âge de la maturité et de l'expérience avérée. La CONFEMEN est aujourd'hui mûre de ses actions multiples et multiformes en francophonie. Le PASEC, par exemple, a fait et continue de faire ses preuves sur le terrain et dans un domaine crucial, celui de l'analyse sectorielle, donc du pilotage du système éducatif pour de meilleurs résultats. C'est sans doute ici le lieu pour moi de saluer chaleureusement l'action de Madame Adiza Hima, Secrétaire générale, dont le dynamisme, l'engagement et la force de conviction ont permis d'aboutir aux résultats que nous connaissons tous aujourd'hui. Qu'il me soit donc permis de lui rendre un vibrant hommage du haut de cette tribune prestigieuse. Naturellement, j'associe à cet hommage mérité, l'équipe du Secrétariat technique permanent qui est peut-être petite, mais grande dans la performance et des résultats en faveur des pays membres, sous l'impulsion de la Secrétaire générale.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Honorables invités,

Chers participants.

Pour conclure mon propos, je voudrais exprimer, au nom du Secrétaire général de la Francophonie, ma profonde gratitude au Président de la République du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye Wade ainsi qu'à son gouvernement et au peuple sénégalais tout entier, pour l'accueil de grande qualité réservé depuis toujours aux partenaires francophones.

Cet accueil, sachez-le, est apprécié à sa juste valeur, tant à l'endroit de la CONFEMEN et de la CONFESJES, que du Bureau régional de l'AUF.

Ma gratitude est d'autant plus profonde que déjà, en 1970, l'un des pères fondateurs de la Francophonie, le Président Senghor, nous disait que: « L'idée francophone ne peut se réaliser en un jour. Son succès dépend de l'efficacité des structures et des hommes qui prennent en charge l'accomplissement du projet ».

Vous êtes la preuve vivante que cette intuition se vérifie chaque jour.

Je souhaite plein succès aux travaux de la 54E session ministérielle et un heureux cinquantenaire à la CONFEMEN .

Je vous remercie.

Allocution de Monsieur Claude Landry, Secrétaire parlementaire du Ministre de l'éducation et du Développement de la Petite enfance du Canada/Nouveau- Brunswick, représentant le Président en exercice de la CONFEMEN

*Excellence Monsieur le ministre de l'Enseignement préscolaire,
de l'Élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales,
Excellences Mesdames et Messieurs les ministres,*

*Monsieur l'Administrateur de l'Organisation internationale de la
Francophonie,*

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions internationales,

Madame la secrétaire générale de la CONFEMEN,

Mesdames et Messieurs les correspondantes et correspondants nationaux de la CONFEMEN,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs.

Vous me permettez dans un premier temps de vous dire tout le plaisir que nous avons d'être ici à Dakar, en cette belle capitale, Terre de la légendaire Téranga sénégalaise, à l'occasion de la 54^e session ministérielle de la CONFEMEN qui marque par la même occasion son cinquantenaire.

En ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Canada/Nouveau-Brunswick, l'Honorable Jody Carr, président en exercice de la CONFEMEN, je tiens à exprimer à nos hôtes les sentiments de gratitude de l'ensemble des délégations présentes pour l'accueil empreint de chaleur ainsi que pour toutes les attentions dont nous sommes témoins depuis notre arrivée.

Je tiens à saluer particulièrement le travail inlassable des autorités du Sénégal depuis déjà plusieurs mois pour nous offrir non seulement de superbes conditions de travail, mais aussi du temps pour la fête, car, il y a déjà plusieurs mois que j'entends que la fête sera belle à Dakar et nul doute qu'elle le sera à l'occasion du cinquantenaire de notre noble institution.

Mesdames et Messieurs,

Lors de la 53^e session ministérielle de Caraquet en 2008, nous avons convenu qu'en cette 54^e session ministérielle, année du 50^e anniversaire de notre institution, il serait de mise d'effectuer un bilan de nos activités afin de positionner nos initiatives de façon stratégique, dans le but de relever avec brio les défis que nous connaissons en éducation. C'est ainsi que les travaux de la ministérielle de Dakar s'articuleront principalement autour du thème retenu, soit « La qualité de l'Éducation un enjeu pour tous – Constats et perspectives ».

Dans un monde en perpétuel changement, avec notamment en toile de fond la mondialisation et le développement effréné de la technologie, que constitue donc une éducation de qualité? Ou plutôt, en articulant la question différemment « qu'est-ce que la qualité de l'éducation »?

D'ores et déjà, les documents préparés par le Secrétariat technique permanent avec le concours de nos correspondantes et correspondants nationaux et différents experts internationaux mettent en exergue le rôle de leader de la CONFEMEN qui propose une définition complète de la qualité de l'éducation. Cette définition se décline en plusieurs facettes en lien direct avec les facteurs pédagogiques, la gouvernance, l'évaluation et les indicateurs de rendement. Il nous est donc permis d'affirmer que la CONFEMEN est sans équivoque une chef de file sur la scène internationale en ce qui a trait, notamment, à l'articulation de la définition d'une éducation de qualité, sans parler de la

publication de nombreux ouvrages et études de références, tels, entre autres, des documents de réflexion et d'orientation, son Programme d'analyse des systèmes éducatifs– le PASEC – un outil d'information et de pilotage des plus pertinents.

Son mode d'opération, ses programmes et activités tels des assises, des réunions-débats, des séminaires, des tables rondes et ateliers ont permis à la CONFEMEN de se positionner au niveau international comme un acteur incontournable.

Et, plus concrètement, en plus d'encourager l'acquisition de connaissances pour nos élèves, la CONFEMEN prône le savoir-être et le savoir-faire, notamment, par le développement des compétences citoyennes, de l'autonomisation de l'individu et de l'apprentissage tout au long de la vie – permettant ainsi à chaque individu de participer au développement de sa société, et ce, de façon durable.

Vous conviendrez, Mesdames et Messieurs, que l'éducation demeure indéniablement le levier principal du développement durable de toute société.

Mesdames et Messieurs,

La CONFEMEN, la plus ancienne institution de la Francophonie internationale, est née en 1960 sous l'appellation Conférence des ministres de l'Éducation des pays africains et malgache d'expression française. Elle comptait alors 15 États membres.

Quel parcours exemplaire depuis ses débuts, avec aujourd'hui 44 États et gouvernements membres dont 3 nouveaux membres qui se joignent à nous, soit le Maroc, la Tunisie et le Vietnam – à qui je souhaite publiquement la bienvenue ce soir !

Quel parcours exemplaire avec le dynamisme de sa Secrétaire générale, Madame Adiza Hima, qui a contribué à la mise en œuvre du plan de relance de façon remarquable avec l'appui du Secrétariat technique permanent, maintenant logé dans de nouveaux locaux spacieux et modernes gracieusement mis à disposition par la République du Sénégal! Oui, quel beau parcours! Et, quel parcours exemplaire! Et, faut-il le rappeler, un parcours entièrement consacré à l'amélioration continue des systèmes éducatifs. Mesdames et Messieurs, c'est ainsi, à l'âge vénérable de 50 ans, que l'image de marque de la CONFEMEN est solidement consacrée.

Mesdames et Messieurs,

Le Canada/Nouveau-Brunswick a eu l'honneur et le privilège d'assumer la présidence en exercice de la CONFEMEN depuis les deux dernières années. Nous sommes d'avis que la qualité, la quantité et la pertinence des initiatives de notre noble institution contribuent incontestablement à sa marque de commerce et son image de marque.

Je passerai dans quelques instants le relais à mon collègue du Sénégal. Vous conviendrez, sans hésitation aucune, que la CONFEMEN sera entre de bonnes mains sous la gouverne du président en exercice de l'État qui a vu naître et grandir la CONFEMEN comme suite, entre autres choses, de la mise à disposition de locaux pour son Secrétariat technique permanent pendant 50 ans!

En conclusion, nous pouvons entrevoir de fructueuses délibérations à l'occasion de notre 54^e session ministérielle à Dakar. Et, à l'occasion de son 50^e anniversaire, nous félicitons chaleureusement la CONFEMEN et lui souhaitons longue vie !

Mesdames et Messieurs, nous souhaitons à l'occasion du cinquantenaire de la CONFEMEN instituer une tradition.

C'est ainsi que le Canada/Nouveau-Brunswick présentera au nouveau président en exercice le maillet de la présidence de la CONFEMEN. Nous souhaitons que Monsieur Diallo perpétue la coutume en transmettant, à son tour, dans 2 ans, le maillet de la présidence à son successeur.

J'invite maintenant Monsieur Diallo afin de procéder à la passation des pouvoirs.

Monsieur Diallo, je vous confie donc la présidence en exercice de la CONFEMEN et je vous souhaite bon succès.



Allocution de Son Excellence, Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, lue par Monsieur Kalidou Diallo, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales du Sénégal

*Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président du Conseil économique et social,
Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,
Monsieur l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie,
représentant du Secrétaire général de l'OIF,*

*Monsieur l'Adjoint parlementaire, représentant le Ministre de l'Éducation du Canada/Nouveau Brunswick,
Mesdames et Messieurs les Ministres des pays membres de la CONFEMEN,
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,
Mesdames, Messieurs les membres du Corps diplomatique,
Mesdames, messieurs les Correspondants nationaux et membres des délégations pays,
Mesdames, Messieurs les représentants des partenaires techniques et financiers et des organisations internationales,
Mesdames, Messieurs les représentants des partenaires sociaux,
Mesdames et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs les honorables invités,
Mesdames et Messieurs .*

Permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir que j'éprouve en venant présider aujourd'hui cette cérémonie officielle d'ouverture des travaux de la 54^e session ministérielle qui, comme vous le savez, coïncide avec le cinquantenaire de la Conférence des ministres de l'Éducation des Pays ayant le français en partage (CONFEMEN), que les Ministres des pays membres ont souhaité célébrer avec faste et éclat à Dakar.

Nous sommes très honorés du choix que vous avez porté sur le Sénégal pour accueillir cette 54^e session ministérielle, instance suprême d'orientation et de décision de la CONFEMEN.

Notre fierté à organiser la célébration du cinquantenaire de votre institution est d'autant plus grande que, le Sénégal, membre co-fondateur de la CONFEMEN, abrite son siège depuis sa création en 1960. Je voudrais donc vous exprimer toute la gratitude du peuple sénégalais pour ce choix, qui apparaît ainsi comme une marque de reconnaissance du rôle que nous avons joué à côté bien sûr, d'autres pays comme la France, dans le processus de création et de développement de la CONFEMEN qui est la doyenne des institutions de la Francophonie.

Mesdames et Messieurs,

Moment de fête, le cinquantenaire doit être aussi un temps fort d'introspection qui doit permettre de cerner les acquis incontestables de l'institution durant ses 50 ans d'existence, mais surtout d'identification des contraintes et des faiblesses liées à son travail, et de réflexion sur les voies et moyens d'amélioration des performances de nos systèmes éducatifs respectifs.

En effet, dans ce contexte de mondialisation, marqué par un essor sans précédent des sciences et de la technologie, les pays en développement sont condamnés à relever plusieurs défis dont le plus important est la mise en place d'un capital humain capable de s'adapter à un monde changeant, et d'élaborer des réponses adéquates pour faire face aux exigences actuelles du développement économique, social et culturel attendues par les populations.

En 2000, lors du Forum mondial sur l'Éducation pour tous tenu à Dakar, je rappelais que l'éducation n'est pas l'instruction qui consiste à apprendre à lire et à écrire. Je définissais l'objet de l'éducation comme étant de faire du citoyen ou de la citoyenne un homme ou une femme de son temps, pouvant y vivre avec aisance. Ce qui suppose avant tout, qu'il (ou elle) parle le langage de son temps.

Mais, la grande question est de savoir comment être de son temps si les autres dialoguent et échangent des connaissances à la vitesse de la lumière grâce aux ordinateurs, à Internet, au fax, etc. ? Dans un tel contexte, l'éducation reconnue par tous comme étant à la fois une condition et un facteur du développement, doit constituer une grande priorité dans le cadre des politiques à promouvoir par nos États.

Mesdames et Messieurs,

C'est cette conviction qui m'a amené à allouer 40% du budget de l'État du Sénégal au secteur de l'éducation et de la formation. En effet, chaque année, le budget alloué par l'État pour l'éducation et la formation s'accroît de façon significative.

Ainsi, entre 2000 et 2010, les ressources budgétaires allouées par l'État au secteur sont passées respectivement de 110 479 milliards à 385 040 milliards. Comme vous pouvez le constater, en une décennie, l'allocation budgétaire de l'État au secteur de l'éducation a été multipliée par 3,5.

Cependant, malgré les efforts notoires du Gouvernement, soutenu par les partenaires au développement, les résultats obtenus, comme dans la plupart des pays, sont encore en deçà des attentes, même si des progrès notables et reconnus continuent d'être enregistrés à tous les niveaux.

Parmi ces difficultés, on peut relever :

- les problèmes liés à la qualité de l'environnement physique des écoles : faibles capacités de nos États à construire et équiper des salles de classes en quantité suffisante ;
 - les taux d'abandons et redoublements encore très élevés, ce qui, en plus de constituer un énorme gaspillage de ressources, impacte très négativement sur les taux d'achèvement ;
 - une offre de formation professionnelle encore limitée et un niveau insuffisant d'insertion des diplômés ;
- un niveau d'efficacité interne et externe peu satisfaisant dans l'enseignement supérieur, avec des
- taux de réussite encore faibles au regard de l'importance des ressources injectées par les États dans ce sous secteur ;
 - le niveau insuffisant de mobilisation et de consommation des ressources internes et externes, et leur utilisation peu efficiente.

Mesdames et Messieurs,

Voilà pourquoi, je voudrais féliciter les Ministres d'avoir choisi à Caraquet en 2008, comme thème de cette 54^e session ministérielle : «La qualité de l'éducation, un enjeu pour tous : Constats et perspectives».

Ce thème est d'une grande actualité, car la problématique de l'amélioration de la qualité est aujourd'hui une préoccupation majeure dans les pays du Nord comme du Sud. Il est d'une grande pertinence dans ce contexte du cinquantenaire de la CONFEMEN dont l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes éducatifs constitue le crédo depuis sa création.

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour magnifier et saluer, le travail remarquable effectué par la CONFEMEN durant ce demi-siècle d'existence au service de l'éducation, dans une trajectoire qui a connu des mutations, au gré des contextes et des défis de l'heure.

En effet, il est aujourd'hui unanimement reconnu que, dans la logique de ses missions traditionnelles, la CONFEMEN a appuyé efficacement ses États et gouvernements membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques éducatives. Les réalisations effectuées et les résultats obtenus concernent des domaines divers et variés, liés aux problématiques de l'amélioration de la qualité, au pilotage et à la gouvernance des systèmes éducatifs.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer à Madame Adiza Hima, Secrétaire générale sortante de la CONFEMEN, nos chaleureuses félicitations pour l'excellent travail qu'elle a effectué depuis 2002 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance.

En effet, en huit ans, Madame Hima a permis à l'organisation de se positionner comme acteur incontournable sur la scène internationale, en matière d'éducation, grâce à son engagement, son pragmatisme, son professionnalisme et son sens élevé de la diplomatie.

C'est la raison pour laquelle, pour lui exprimer toute la reconnaissance du Sénégal, et au-delà, de l'ensemble des pays membres de la CONFEMEN, j'ai décidé, sur proposition du Ministre Kalidou Diallo en charge de l'éducation, de l'élever au grade d'officier de l'ordre national du Lion pour services rendus à la CONFEMEN et à la Francophonie en général.

Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai déjà indiqué plus haut, cette session ministérielle ne manquera pas de passer en revue tous les aspects de l'action de la CONFEMEN, pour en tirer les leçons et envisager, en conséquence, des perspectives d'actions pertinentes et partagées.

S'agissant des perspectives à envisager, dans un contexte où la problématique de l'éducation pour tous (EPT) est reconsidérée dans une optique plus élargie et plus inclusive, j'estime que la CONFEMEN devrait actualiser les priorités à prendre en compte dans son prochain plan d'actions.

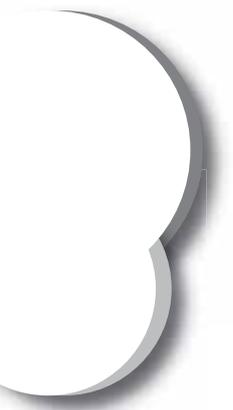
Parmi celles-ci, et nonobstant les acquis réels et reconnus à consolider, je veux citer : l'introduction et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; les réformes curriculaires ; l'introduction des langues nationales à l'école ; la diversification de l'offre éducative pour une meilleure équité ; le développement durable et la formation professionnelle.

À cinq ans seulement de l'échéance de 2015, pour concrétiser nos engagements à atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et les OMD, je suis convaincu que votre session débouchera sur un cadre d'actions basé sur des options politiques et stratégiques innovantes et pertinentes pour permettre d'améliorer la qualité et l'efficacité de nos systèmes éducatifs.

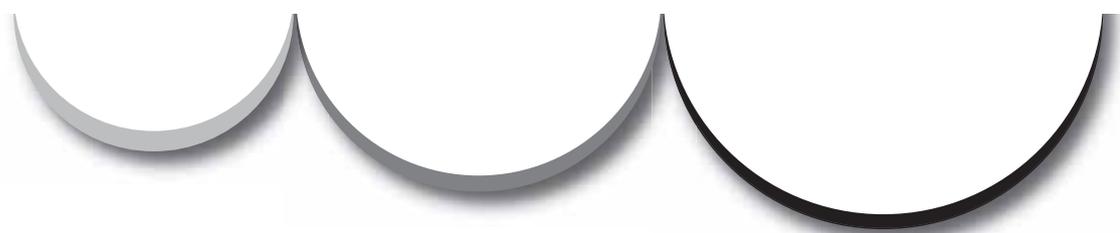
C'est sur cette note d'espoir, et en souhaitant plein succès à vos travaux, que je déclare ouverte la 54^e session ministérielle de la CONFEMEN de Dakar.

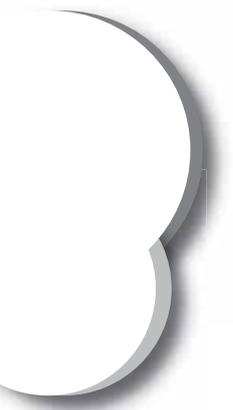
JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION.





RAPPORTS DES **RÉUNIONS** DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE, DES
CORRESPONDANTS NATIONAUX,
DU BUREAU DE LA CONFEMEN ET
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE





Rapport de la réunion de la Commission administrative et financière

La Commission administrative et financière (CAF) s'est réunie le 15 novembre 2010, à Dakar, à l'hôtel Méridien Président.

Ont participé à la réunion :

- ✓ les correspondantes et correspondants nationaux (CN) des États et gouvernements du Bénin, du Cameroun, du Canada, du Canada/Nouveau-Brunswick, du Canada/Québec, de la Communauté française de Belgique, du Congo, de la France, du Liban, de Maurice, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo ;
- ✓ les deux commissaires aux comptes : Messieurs Zacharie Ouédraogo et Egbert Mc Graw ;
- ✓ de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen - secondaire et des langues nationales .

1. Ouverture de la réunion et constitution du bureau

Monsieur Djibril Ndiaye DIOUF, CN du Sénégal a pris la parole au nom du Ministre de l'Éducation, Président du Comité d'organisation, pour remercier l'assistance d'avoir répondu à l'invitation du Sénégal afin de prendre part à la fois à la 54^e session ministérielle et aux festivités marquant le cinquantième de la CONFEMEN. C'est un grand plaisir et un honneur pour le Sénégal d'accueillir ces deux événements qui marquent un tournant décisif de la vie de cette institution commune. La réunion de la CAF constitue le début du lancement des travaux de la 54^e session ministérielle. Monsieur Djibril Ndiaye Diouf a présenté ses remerciements à Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN et à tout le personnel du STP pour la bonne collaboration qui a prévalu tout au long des préparatifs de la 54^e session et des festivités marquant le cinquantième. La collaboration entre le Ministère de l'Éducation du Sénégal et le STP s'est instaurée parfaitement et avec efficacité. Pour finir, Monsieur Djibril Ndiaye Diouf a souhaité plein succès aux travaux de la CAF.

Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN, a déclaré à l'assistance que la réunion de la CAF revêt une grande importance dans le fonctionnement de la CONFEMEN. Elle a adressé ensuite ses remerciements aux participants pour le lancement des travaux de la 54^e session ministérielle. Elle s'est réjouie du taux élevé de participation des pays membres tout en soulignant que Dakar et tout le Sénégal vont vibrer au rythme de la CONFEMEN les jours à venir. Elle a souhaité la bienvenue aux nouvelles personnes présentes à la CAF.

Après un tour de table pour la présentation des participants, le bureau de la réunion a été mis en place : Monsieur André Guyétant, CN de la France, au titre de Président et Monsieur Sandé Ngarnoudjibe, CN du Tchad, au titre de rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

L'ordre du jour et le calendrier des travaux présentés par le Président ont été adoptés à l'unanimité.

3. Présentation du rapport des commissaires aux comptes et des observations du STP pour l'exercice 2009.

Monsieur Zacharie Ouédraogo a souligné que le bilan qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ne présente pas d'anomalies significatives. La mission d'examen des comptes a permis de constater des améliorations notables dans la pratique comptable. Cependant, il a été relevé que les subventions d'exploitation sous forme de loyer des locaux abritant le STP et le salaire de certains personnels mis à disposition n'ont pas été pris en compte, mais la mise en application n'est pas aisée du fait de la non-disponibilité jusqu'ici des informations requises auprès des ministères en charge de l'éducation.

Compte tenu de l'importance de ces données non comptabilisées, la CAF recommande que le président en exercice invite expressément tout État ou gouvernement membre à donner une estimation chiffrée des biens et ressources humaines qu'il a mis ou souhaite mettre à la disposition de la CONFEMEN **(cf. projet de résolution n° 1)**.

S'agissant des contraintes d'application de l'article 18 reconnues par les commissaires aux comptes et mises en évidence par le STP, ce dernier propose d'amender certaines dispositions dudit article en tenant compte tout à la fois des principes normatifs comptables et des contraintes de gestion auxquelles est confronté le STP.

À l'issue des débats, il a été retenu les propositions suivantes (cf. projet de résolution n°2) :

- suppression de l'alinéa 2 de l'article 18 relatif à la tenue par le/la Secrétaire général (e) des fiches d'engagement de dépenses de personnel ;
- adaptation de l'alinéa relatif aux dépenses autres que les dépenses de personnel afin de porter le seuil de déclenchement de la recherche d'au moins deux factures proforma ou de devis de 500 000 F CFA à 2 000 000 F CFA et conséquemment la suppression du 5^e alinéa.

En conclusion de la présentation et de l'examen du rapport des commissaires aux comptes, la CAF propose au Bureau de donner quitus à la Secrétaire générale pour sa gestion relative à l'exercice 2009. **(cf. projet de résolution n°3)**.

4. Présentation et discussion sur les éléments du programme d'activités 2011

La Secrétaire générale présente le programme d'activités allégé de 2011 comprenant les activités classiques telles qu'elles ressortent des trois axes du Plan de relance. L'option de présenter un programme d'activités allégé a pour avantage de laisser la possibilité au nouveau Secrétaire général de choisir de prochaines activités en fonction des décisions qui seront prises lors de la 54^e session ministérielle.

5. Présentation et adoption du projet de budget 2011

L'élaboration de ce projet intervient dans un contexte marqué notamment, par :

- ✓ la prise de fonction en janvier 2011 d'un nouveau Secrétaire général, ce qui a amené le STP à présenter comme indiqué au point 4, un programme d'activités 2011 allégé ;
- ✓ la question de l'augmentation des contributions des États et gouvernements membres et de la mise en application de la nouvelle grille salariale. Il est rappelé ici la position du Bureau de Paris, **« favorable à la nouvelle grille salariale et à l'augmentation des contributions. Cette dernière question sera soumise lors de la prochaine ministérielle, ce qui implique que cette requête ne pourra être effective en 2010. Toutefois, le président invite les délégations à faire un travail d'information auprès des États membres dans la perspective d'une recommandation définitive à la 54^e session ministérielle en 2010 et d'une mise en œuvre de cette recommandation pour 2011 ».**

Les recommandations de l'étude qui a été commanditée par le Bureau portent notamment sur :

- ✓ une augmentation graduelle (sur 4 ans) des contributions statutaires des États et gouvernement membres, à raison de 500 000 FCFA (762,24) par an pour les pays du Sud et 2% par an pour les pays du Nord ;
- ✓ l'adoption et la mise en application de la grille salariale proposée pour le personnel cadre mis à disposition. L'impact budgétaire annuel de l'application de la grille salariale en question est chiffré à 11 853 332 FCFA. À noter que dans le cadre de l'amélioration du cadre de gestion du STP, des grilles salariales ont été adoptées et sont mises en œuvre pour les personnels d'appui et intermédiaire et pour le personnel cadre contractuel.

Eu égard à ces considérations et en attendant la décision de la 54^e session ministérielle notamment sur la question de l'augmentation des contributions statutaires, le gestionnaire comptable a fait une présentation d'un projet de budget de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2011 à croissance zéro comparativement à celui adopté au titre de l'année 2010, avec le maintien jusqu'ici des contributions statutaires à leur niveau de 2010.

Au total, les membres de la CAF recommandent qu'il soit entériné par la session ministérielle le principe de l'augmentation des contributions statutaires et de la nouvelle grille salariale, conformément à la décision adoptée par le Bureau de Paris (**cf. projet de résolution n°4**).

6. Examen de l'ordre du jour de la réunion du Bureau

Le projet d'ordre du jour relatif à la réunion du Bureau est adopté.

7. Questions diverses.

La Secrétaire générale a souhaité informer les membres de la CAF des modalités logistiques qu'elle a prises, conformément aux dispositions du Règlement administratif et financier, et relatives à la cessation de ses fonctions et à la prise de fonction du prochain Secrétaire général. À cet effet, elle souligne, d'une part que des contacts ont déjà été pris auprès de 3 prestataires, en vue d'avoir des offres pour son déménagement (2 prestataires sur 3 ont répondu pour un montant respectivement de 8 millions de FCFA et de 5 millions de FCFA) et, d'autre part, qu'une provision de 22 millions de FCFA a été réservée pour les frais y afférents. La CAF entérine ces dispositions.

Fait à Dakar, le 15 novembre 2010

Rapport de la réunion des Correspondants nationaux des États et gouvernements membres de la CONFEMEN de la 54^e session ministérielle et du cinquantenaire

La réunion des correspondants nationaux des États et gouvernements membres s'est tenue à Dakar (Sénégal), les 16 et 17 novembre 2010.

1. Cérémonie d'ouverture

Des allocutions ont été prononcées par Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN, Monsieur Soungalo Ouédraogo, Directeur de l'Éducation et de la Formation de l'OIF, Monsieur Claude Landry, Secrétaire parlementaire, représentant personnel du Président en exercice de la CONFEMEN et Monsieur Kalidou Diallo, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales, du pays hôte.

Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN a souhaité la bienvenue à tous les correspondants nationaux et remercié le Sénégal pour la qualité et la chaleur de son accueil. Convaincue que l'organisation du 50^e anniversaire de la CONFEMEN ainsi que la 54^e session ministérielle sera une réussite, elle ne doute aucunement que le défi sera relevé. Elle a remercié particulièrement Monsieur Kalidou Diallo, ministre de l'Éducation du Sénégal pour son leadership et le soutien accordé à la CONFEMEN. Elle a aussi remercié Monsieur Djibril Ndiaye Diouf, correspondant national de la CONFEMEN au Sénégal pour la coordination réussie de l'organisation des réunions. Après avoir rappelé que la réunion de Paris en 2009 avait jeté les jalons du 50^e anniversaire et de la 54^e session ministérielle, elle a salué le partenariat OIF/ CONFEMEN en faveur surtout de l'éducation des pays du Sud et a également remercié l'OIF pour le soutien sans réserve dans le cadre de l'accomplissement des missions. Monsieur Soungalo Ouédraogo, Directeur de l'Éducation et de la Formation de l'OIF, a débuté son allocution en précisant que Monsieur Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF, aura l'occasion de s'adresser aux participants le 18 novembre, lors de la Cérémonie d'ouverture. Il a remercié, en son nom propre et au nom du Secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, le pays hôte pour son accueil et pour tous les efforts déployés pour la réussite de cette 54^e session ministérielle et du cinquantenaire. Il a salué la réussite institutionnelle de la CONFEMEN sous l'impulsion de Madame Hima Adiza, Secrétaire générale, et s'est réjoui de la qualité du partenariat OIF/CONFEMEN.

Monsieur Claude Landry, Secrétaire parlementaire du Ministre de l'éducation du Canada/Nouveau-Brunswick et représentant personnel du Président en exercice de la CONFEMEN, a exprimé ses vifs remerciements aux autorités sénégalaises pour leur légendaire hospitalité. Il a reconnu la solide réputation de Madame Hima Adiza comme Secrétaire générale et a tenu à souligner son exceptionnelle contribution à l'avancement de la mission de la CONFEMEN. Il a aussi souligné l'importance du travail des correspondants nationaux qui constituent les maillons stratégiques de la CONFEMEN.

Monsieur Kalidou Diallo, Ministre de l'Éducation du Sénégal, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a rendu un vibrant hommage à Madame Adiza Hima, Secrétaire générale, pour ses compétences et ses qualités humaines exceptionnelles ainsi que pour l'accomplissement exemplaire de son mandat. À cet effet, le ministre a annoncé qu'elle sera décorée par le Président de la République du Sénégal pour services rendus. Il a de plus témoigné toute sa reconnaissance à l'OIF et à la France pour leur appui financier à l'organisation de cette 54^e session ministérielle et du cinquantenaire de la CONFEMEN. Il a également remercié le correspondant national du Sénégal, Monsieur Djibril Ndiaye Diouf, pour la parfaite coordination de l'organisation de cette importante réunion.

Après avoir souhaité que les travaux aboutissent à des conclusions qui, sans nul doute, conduiront à un programme bien élaboré d'ici 2012, le Ministre Kalidou Diallo a déclaré ouverte la réunion des correspondants nationaux.

À la suite de cette cérémonie d'ouverture et conformément aux dispositions statutaires, les travaux ont été présidés par le correspondant national du pays hôte, Monsieur Djibril Ndiaye Diouf, la fonction de rapporteur étant confiée à la correspondante de Maurice, Madame Premila Aubeelack. Étaient présents à cette réunion les correspondantes et correspondants nationaux des États et gouvernements suivants : Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Canada/Québec, Communauté française de Belgique, Congo, France, Gabon, Liban, Mali, Maurice, Niger, République démocratique du Congo, République démocratique et populaire lao, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Union des Comores.

2. Déroulement des travaux

L'ordre du jour de la réunion présenté a été adopté.

A. Présentation et discussion du rapport d'activités de la CONFEMEN 2009-2010

La présentation du rapport d'activités de la CONFEMEN 2009-2010 a été faite par la Secrétaire générale qui a mis l'accent sur le suivi de la 53^e session ministérielle en fonction des trois axes du cadre logique :

1. L'axe 1 : information et communication

La Secrétaire générale a souligné les progrès importants qui ont été réalisés, notamment, la diversification et la rénovation des principaux outils de communication, dont le site Internet et le journal CONFEMEN info. La couverture médiatique, soutenue par le Réseau d'information et de communication (RIC), et renforcée lors des événements de la CONFEMEN a été largement assurée. Il en est de même des productions de l'institution, dont le DRO sur l'enseignement secondaire issu de la 53^e session ministérielle qui ont été largement diffusées.

Elle a également fait mention du développement de l'espace de concertation et de contribution au dialogue en éducation par l'organisation de la réunion-débat sur la pratique de classe et l'environnement scolaire et extrascolaire ainsi que celle des Assises sur les réformes curriculaires. Les travaux du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) ont aussi été mis en valeur. En guise de recommandations, il conviendrait de maintenir le rythme d'échange avec tous les acteurs en éducation à travers les réunions-débats, d'assurer la pérennisation des ressources du STP et de renforcer une dynamique au niveau national afin d'accroître non seulement l'expertise de la CONFEMEN, mais aussi sa visibilité et sa notoriété.

2. L'axe 2 : Réflexion et production de nouvelles stratégies en éducation

Les États et gouvernements ont pu recevoir divers documents de références sur l'enseignement secondaire, les facteurs essentiels de la qualité, la pratique de classe, les réformes curriculaires. Les rapports des études relatives à la dynamique partenariale dans l'espace francophone, à la perception du travail de la CONFEMEN, au dispositif de formation du PASEC ainsi qu'à l'impact de ses travaux, ont également été mis à la disposition des États et gouvernements membres.

Pour renforcer cet axe, il serait nécessaire de garantir au STP les ressources en qualité et en quantité, mais aussi la stabilité, la disponibilité et la forte implication des équipes nationales. Par ailleurs, il est également recommandé la prise en compte des résultats des travaux de la CONFEMEN, en général, et du PASEC, en particulier, dans la mise en œuvre des politiques éducatives des pays membres afin de favoriser des avancées significatives vers l'atteinte de l'objectif d'une éducation de qualité pour tous.

3. l'axe 3 : Concertation et promotion des intérêts communs

La présentation du 3e axe a amplement démontré l'atteinte des objectifs concernant le renforcement des relations avec la Francophonie institutionnelle, le développement d'un partenariat fonctionnel avec les organisations et institutions en charge de l'éducation et la promotion des points de vue de la Francophonie dans les instances internationales. Les diverses réunions régionales et internationales ainsi que les missions de travail dans les États et gouvernements membres représentent des opportunités qui ont été fortement exploitées par la Secrétaire générale et les autres membres du STP, ce qui a permis de faire reconnaître son expertise en matière d'éducation sur la scène internationale.

À la suite de la présentation du rapport d'activités 2009-2010, quelques participants se sont exprimés sur la qualité de la présentation et se sont dits satisfaits des réalisations et de l'évolution des outils de bilan et de programmation. Ils ont également salué le rapprochement de la CONFEMEN avec les autres instances et acteurs de la Francophonie ainsi que la diversification des partenariats externes. Des questions de précisions ont été évoquées, notamment, en ce qui concerne le projet de centre multimédia avec l'AIMF. Sur ce point, la Secrétaire générale a précisé que ce projet d'accompagnement se déroulait dans un esprit d'appropriation par le pays et d'intégration dans la programmation sectorielle. Elle a également rappelé l'importance de garder toutes les missions de la CONFEMEN relativement à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives à travers les orientations et la prise en compte des résultats des évaluations.

Les correspondants nationaux ont adopté le rapport présenté.

B. Présentation de la synthèse des résultats des évaluations du PASEC IX

Pour rappel, le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) a été créé en 1991 et vise les objectifs suivants :

- identifier les modèles d'écoles efficaces et peu coûteux ;
- développer une capacité interne d'évaluation du système éducatif ;
- diffuser les résultats, les méthodes et instruments d'évaluation ;
- renforcer le rôle d'observatoire permanent de la CONFEMEN.

Madame Vanessa Ayé Sy, conseillère technique du PASEC, a présenté les derniers résultats produits par le PASEC IX issus des évaluations diagnostiques menées dans trois pays (Burundi, Comores et Côte d'Ivoire) durant l'année scolaire 2008/2009. Les résultats aux tests standardisés du programme varient selon les pays.

L'étude des facteurs prépondérants qui participent à l'explication des acquisitions des élèves, confirme les tendances déjà relevées lors des évaluations précédentes. Le redoublement, l'âge avancé, le genre et les travaux extrascolaires des élèves, la zone rurale, les effectifs pléthoriques, la durée de la formation professionnelle, le genre de l'enseignant, l'enseignement en classes multigrades, la fréquence des inspections du directeur, le fait que le directeur tienne la classe de 2e année, le fait que l'élève habite près de l'école, l'ancienneté du directeur, sont autant de facteurs qui influent sur les apprentissages des élèves.

L'analyse des effets de ces facteurs, qu'ils soient positifs ou négatifs, a permis la proposition de pistes d'action à l'endroit des décideurs et des acteurs des systèmes éducatifs nationaux pour améliorer la qualité des apprentissages des élèves.

C. Présentation de l'étude : Genre et acquisitions scolaires en Afrique francophone

Madame Sy a poursuivi avec la présentation de l'étude relative au genre. La tendance selon laquelle les filles sont en retard par rapport aux garçons en termes de participation et de performance à l'école en Afrique subsaharienne a incité la CONFEMEN, en partenariat avec le Forum des éducatrices africaines ou le Forum de l'éducation africaine (Forum for African Women Educationalists (FAWE)), à mener une étude sur 8 pays d'Afrique francophone (Bénin, Tchad, Burkina Faso, Madagascar, Congo, Sénégal, Gabon et Cameroun) dans la perspective de mieux appréhender les écarts de réussite scolaire des filles et des garçons au primaire et d'identifier les facteurs qui déterminent la réussite scolaire des filles.

Un travail préliminaire de fusion de données des évaluations PASEC depuis les cinq dernières années a été nécessaire pour les besoins de cette étude. Sur la base de 14 évaluations de systèmes et sous-systèmes éducatifs, une étude approfondie de l'effet des facteurs récurrents qui influent sur les apprentissages des élèves a été menée en tenant compte du genre des élèves. Ces analyses spécifiques révèlent que les filles auraient en moyenne des résultats plus faibles que les garçons, plus spécifiquement en mathématiques. Ainsi, au désavantage déjà observé pour les filles en termes d'accès au cycle primaire, s'ajoute un relatif retard en termes d'acquis scolaires. Les inégalités de genre concernent également les enseignants et les directeurs d'écoles, tant au niveau de leur répartition que de leurs apports éducatifs véhiculés par certains stéréotypes sexistes, qu'ils soient conscients ou non. Les facteurs prépondérants qui ressortent dans l'influence de l'apprentissage des élèves ont été spécifiés selon qu'ils bénéficient ou non aux élèves selon leur genre.

Des recommandations pour l'amélioration plus particulière de la qualité de l'éducation des filles ont été exprimées. Elles concernent notamment les affectations et les pratiques enseignantes selon leur genre, en mettant l'accent sur un renforcement des formations professionnelles et continues en terme de sensibilisation sur le genre, la réduction du redoublement, la réduction des tailles de classes, l'appui aux devoirs, l'appui aux écoles de zone rurale, la sensibilisation aux parents sur les méfaits des travaux extrascolaires sur l'apprentissage de leurs enfants et plus particulièrement les filles. Les travaux actuels d'amélioration des instruments d'enquête de terrain du PASEC, permettront la collecte de données plus pertinentes pour une analyse plus fine de cette question spécifique du genre.

Les échanges sur les deux derniers points ont porté, entre autres, sur la difficulté actuelle de conclure, à partir des résultats des pré-tests et post-tests sur les acquis des élèves ainsi que sur les comparaisons entre pays. En ce qui concerne l'étude sur le genre, certains éléments restent à approfondir, notamment, l'écart de performance entre les élèves du milieu urbain et du milieu rural, l'effet enseignant sur l'apprentissage, la difficulté de rétention des enseignantes dans les milieux ruraux et la question de la parité de genre au sein du corps enseignant. Il est précisé que les nouveaux outils PASEC qui sont présentement en élaboration devraient permettre de mieux cerner ces questions.

À la suite de ces discussions, les documents ont été adoptés par l'ensemble des participants.

D. Présentation du projet de document de la 54^e session ministérielle sur la qualité de l'éducation

Mesdames Fatou Diop Ndoye et Agathe Fiset, conseillères en politiques éducatives de la CONFEMEN, ont présenté le projet de document de réflexion et d'orientation sur la qualité de l'éducation, qui met en évidence les éléments de réussite et les difficultés rencontrées pour les facteurs essentiels à la qualité de l'éducation ainsi que des recommandations relatives à chaque facteur. Le premier chapitre décrit la qualité de l'Éducation comme un enjeu prioritaire pour tous les partenaires de l'éducation. Le chapitre 2 relate les nombreuses réflexions et actions de la CONFEMEN en ce qui a trait aux facteurs essentiels de la qualité de l'éducation sur le plan pédagogique à savoir les curriculums, le matériel didactique, les enseignants et les langues nationales, la réduction du redoublement. Le troisième chapitre concerne davantage les facteurs liés à la gouvernance, dont la gestion scolaire, comprenant la déconcentration/décentralisation et la mobilisation des ressources ainsi que le partenariat. Dans ces deux chapitres, des pratiques des États et gouvernements membres sont mises en exergue pour illustrer les avancées relatives à ces facteurs. Le chapitre 4 porte sur l'évaluation et les indicateurs de qualité en abordant, entre autres, les travaux du PASEC. Le dernier chapitre portera sur les orientations retenues lors des débats de la 54^e session ministérielle pour devenir le Mémorandum et le Cadre d'action de la qualité de l'éducation, une fois ce premier projet examiné et amendé.

Les questions et commentaires qui ont suivi ont permis, notamment, de clarifier l'absence du sujet formation professionnelle et technique (FPT) qui est justifiée par le fait qu'il a été retenu antérieurement et est considéré ici comme un moyen d'accroître la qualité de l'éducation. Conséquemment, ce thème est traité de façon stratégique dans le Cadre d'action.

Par ailleurs, les références aux résultats d'évaluations de certains autres organismes, tel le Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation (SACMEQ), visent à renforcer et à mettre en perspective les recommandations formulées dans le document. Finalement, il est précisé que la prise en compte des enjeux sociaux en tant que facteurs exogènes de la qualité de l'éducation semble incontournable. Une invitation a été faite aux correspondants nationaux de transmettre leurs commentaires plus élaborés au Secrétariat technique permanent (STP). En conclusion, le Document de réflexion et d'orientation (DRO) préparé de façon très participative est adopté par les correspondants nationaux.

E. Présentation et discussion du rapport de la Commission administrative et financière (CAF)

Le rapport de la CAF a été présenté en séance.

Il a été retenu de reconduire la décision du Bureau de Paris relative à la nouvelle grille salariale et l'augmentation graduelle sur 4 ans des contributions statutaires des États et gouvernements membres à raison de 500 000 F CFA par an pour les pays du Sud et 2% d'augmentation par an pour les pays du Nord. Le cadre logique de la programmation des activités 2011 a été adopté ainsi que le budget y afférent tout en sachant que ce programme est allégé afin de permettre au nouveau Secrétaire général de choisir les prochaines activités en fonction des décisions qui seront prises à la 54^e session ministérielle.

Les correspondants nationaux ont souhaité que soit portée devant le Bureau la question importante des retards des contributions afin qu'elle fasse l'objet d'une recommandation à l'attention de la ministérielle.

F. Présentation et discussion sur la mise en œuvre de la programmation 2010-2013 et le suivi de la convention de l'OIF/CONFEMEN

Comme il est de coutume dans les réunions des instances de la CONFEMEN, Monsieur Soungalo Ouédraogo, Directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF a été invité à présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre de sa programmation ainsi que du suivi de la mise en œuvre de la convention CONFEMEN/OIF.

Pour ce qui est de la programmation 2010-2013 en matière d'éducation, le Directeur de l'éducation et de la formation a fait le point sur les trois axes principaux :

- l'appui à la qualité de l'éducation de base s'est traduit essentiellement par deux outils : l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) et la mise à disposition d'expertises. Selon une évaluation externe, l'expérimentation IFADEM au Bénin et au Burundi s'est révélée un succès répondant à des besoins prioritaires des pays. Quant à la mise à disposition d'expertises, les projets évoluent. Les stratégies nationales de formation à la gestion scolaire, entre autres, sont en phase de validation au Congo, au Tchad, au Cameroun et en République Centrafricaine. Cette validation se déroulera en début 2011 pour le Bénin, le Burkina Faso et la Mauritanie.
- les actions relatives à l'enseignement de la langue française en contexte plurilingue ont permis le renforcement de compétences des enseignants de français et l'amélioration des capacités des formateurs des enseignants du français en didactique convergente.
- en matière de FPT, pour 2010-2013, l'accent a été mis sur la culture entrepreneuriale en fonction des réalisations. À cet effet, le Directeur de l'éducation et de la formation a profité de l'occasion pour féliciter le Canada/Québec pour son appui à ce dossier.

Les perspectives de 2011-2013 visent la consolidation, la capitalisation et la diffusion des actions actuelles.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la convention cadre de coopération entre la CONFEMEN et l'OIF, trois concrétisations de cette synergie sont soulignées :

- la participation de la Secrétaire générale de la CONFEMEN aux travaux d'adoption par les instances OIF et la participation régulière du Directeur de la Direction de l'Éducation et de la Formation aux réunions des instances de la CONFEMEN ;
- les réunions régulières autour des actions concrètes sur le terrain du comité de pilotage OIF/CONFEMEN ;

- les moyens financiers consentis par l'OIF à la CONFEMEN pour la réalisation de plusieurs activités et projets en faveur des pays membres, malgré l'importante diminution constatée en raison, notamment, du contexte de crise financière.

Les participants ont donné leur appréciation de manière générale sur cette présentation et trois recommandations se dégagent, à savoir :

- ✓ l'organisation conjointe OIF/CONFEMEN d'Assises sur la formation professionnelle et technique sur la base du bilan des Assises de 1998 ;
- ✓ l'accroissement de la visibilité de l'état d'avancement de la mise en œuvre technique et financière du partenariat OIF/CONFEMEN ;
- ✓ la transmission rapide de documents de travail de l'OIF pour l'efficacité des échanges.

G. Proposition de thèmes pour la 55^e session ministérielle

Une synthèse des propositions de thèmes pour la 55^e session ministérielle a été transmise aux États et gouvernements membres afin de les classer par ordre de priorité. Au total, 24 États et gouvernements membres ont transmis leur classification ou encore ont ciblé uniquement leur 1^{er} choix.

Pour le premier *choix*, les thèmes (1) *l'éducation et le développement durable* et (2) *la diversification de l'offre éducative : une solution pour l'école de demain, une réponse aux finalités de l'école*, ont reçu chacun neuf voix, tandis que le thème qui concerne *l'enseignement-apprentissage : le rôle des TIC*, n'a reçu que six voix.

À la lumière de ces résultats, les correspondants nationaux ont pris la décision de soumettre au Bureau les deux thèmes retenus selon l'ordre suivant :

1. *la diversification de l'offre éducative : une solution pour l'école de demain (en retirant une réponse aux finalités de l'école) ;*
2. *l'éducation et le développement durable.*

La Secrétaire générale a précisé que le fait de placer la diversification de l'offre éducative en premier choix est justifié par l'importance de capitaliser les réflexions de la CONFEMEN faites dans les différents sous-secteurs et de s'inscrire dans la perspective d'une éducation tout au long de la vie.

H. Questions diverses

1. le Cahier de charges des correspondants nationaux

Pour rappel, ce cahier de charges a été examiné lors de la 53^e session ministérielle, et le Séminaire des correspondants nationaux de Vientiane au Laos l'a révisé et amendé en raison du cinquantenaire de la CONFEMEN. L'objet de la présence de ce document à l'ordre du jour de cette réunion consiste à saisir l'opportunité de le soumettre à la réunion du Bureau pour validation, en vue de sa mise en œuvre, et ce, afin que les correspondants nationaux puissent recevoir les appuis nécessaires pour remplir leur mission.

2. le projet de Mémoire et du Cadre d'action sur la qualité de l'éducation

Ce projet de mémoire, élaboré à l'issue de l'important travail que la CONFEMEN a abattu sur la qualité l'éducation, est mis à la disposition des correspondants nationaux afin de préparer leur ministre aux tables-rondes de la ministérielle. Il est précisé que le cadre d'action sur les réformes curriculaires sera examiné à la table ronde sur les curriculums.

Ces documents seront finalisés sur la base des conclusions des huit tables-rondes.

I. Documentaire sur la CONFEMEN et l'éducation

Ce documentaire retrace les 50 ans de vie commune des États et gouvernements membres de la CONFEMEN qui a été créée au moment où beaucoup d'États du Sud venaient d'accéder à la souveraineté nationale pour assurer un développement des systèmes éducatifs. Parmi les cinq secrétaires généraux nommés à la tête de la CONFEMEN, Messieurs Souleymane Diop, Bougouma Ngom et Madame Hima Adiza se sont exprimés pour demander un maintien et un renforcement des moyens mis à sa disposition, afin de lui permettre d'atteindre les objectifs de qualité dont elle a fait son crédo. Quant à Messieurs Fadel Dia et Amadou Samb, leur passage à la CONFEMEN a été marqué par des photos d'archives. De quinze pays en 1960 à 41 en 2010, le long chemin parcouru a nécessité une forte implication de tous les acteurs de l'éducation et des partenaires techniques et financiers qui l'ont fortement soutenue et encouragée. Le documentaire s'est appesanti sur le tournant décisif amorcé à partir de 2002 avec la mise en œuvre du plan de relance conduite d'une main de maître par Madame Hima Adiza, Secrétaire générale, qui a fini par conférer à la CONFEMEN ses lettres de noblesse. Plus visible sur la scène internationale grâce à un dispositif de communication renforcé par le RIC, la CONFEMEN, gagnant en notoriété, s'est imposée à travers une expertise internationalement reconnue, dont le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) et un partenariat dynamique sous l'impulsion de la Secrétaire générale. Les témoignages éloquentes émanant des acteurs du monde de l'éducation ont constitué d'importants messages relativement à leur satisfaction de façon unanime et à l'ouverture de perspectives pour la mise en œuvre de mesures en vue de la pérennisation des actions. À l'unanimité, les correspondants nationaux ont exprimé leur entière satisfaction sur la qualité du documentaire sur la CONFEMEN, qui se veut également un outil pour assurer la pérennisation de son histoire. Ils ont également félicité tous les acteurs qui ont participé à ce projet. Une large diffusion du documentaire, notamment, auprès de l'OIF et des autres partenaires sera faite.

J. Conférence sur les 50 ans de la CONFEMEN

La contribution du correspondant national de la Communauté française de Belgique, Monsieur Dominique Barthélemy, se voulait un témoignage sur le travail de la CONFEMEN. Après avoir fait un bref parcours des 50 ans de la CONFEMEN, il a mis en évidence les lignes de force de l'institution à savoir la mise à disposition d'outils concrets pour la prise de décision politique, la recherche d'une cohérence dans la définition des politiques éducatives, le refus de tout dogmatisme dans les approches proposées et l'inscription des travaux de la CONFEMEN dans la perspective des débats internationaux sur l'éducation.

Il a terminé sa présentation par la mention de trois nouveaux défis pour l'institution. Le premier est lié à la recherche de nouveaux vecteurs pour créer de réelles solidarités entre les pays des différentes zones géographiques. Le deuxième est en lien avec la permanence des actions entreprises au travers des travaux du PASEC et le dernier concerne la préparation du rendez-vous de 2015 relatif aux objectifs de l'Éducation pour tous où il faudra faire preuve de créativité et d'innovation au regard de nouvelles pistes à proposer pour conduire l'action vers l'amélioration des systèmes éducatifs.

Les participants ont été unanimes à féliciter le conférencier et ont proposé que sa présentation qui est de haute facture, soit annexée au rapport (voir annexe) et intégré dans le livre d'or du cinquantenaire comme témoignage.

3. Clôture des travaux

Madame Hima Adiza a magnifié la qualité de la réunion des correspondants nationaux, dont les ministres seront sûrement satisfaits parce que, disposant des moyens qui leur favoriseront la prise de décisions éclairées pouvant permettre aux jeunes de jouir de leur droit à une éducation de qualité.

Elle a également remercié le président de séance, Monsieur Djibril Ndiaye Diouf, pour avoir conduit la réunion à son terme dans les délais impartis, malgré toutes ses charges en tant que président du comité d'organisation de la 54e session ministérielle.

Fait à Dakar, le 17 novembre 2010
Madame Premila Aubeelack
Correspondante nationale de Maurice

Rapport de la réunion du Bureau de la 54^e session ministérielle de la CONFEMEN

La réunion du Bureau de la 54^e session ministérielle de la CONFEMEN a été présidée par Monsieur Claude Landry, chef de délégation du Canada/Nouveau-Brunswick, représentant le président en exercice de la CONFEMEN, la fonction de rapporteur étant assurée par Madame Premila Aubeelack, chef de délégation de Maurice et correspondante nationale.

Le Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales du pays hôte, le Sénégal, Monsieur Kalidou Diallo a adressé un mot de bienvenue aux participants. Cette intervention a été suivie de celle de Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN. Puis, la parole a été donnée au président de l'assemblée.

Les ministres et chefs de délégation du Bénin, Cameroun, Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Canada/Québec, Communauté française de Belgique, Congo, France, Liban, Maurice, Niger, Sénégal, Tchad et Togo ont participé à la réunion du Bureau en débutant par l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

A. Présentation du rapport de l'étude sur la dynamique partenariale dans les États et gouvernements membres de la CONFEMEN

Au plan général, cette étude, faisant suite aux Journées de réflexion sur la dynamique partenariale, tenues en octobre 2007 à Dakar (Sénégal), avait pour but d'approfondir la réflexion sur cette question. De manière spécifique, cette étude devait analyser les facteurs-clés de réussite de la dynamique partenariale et recenser les pratiques novatrices les plus porteuses, notamment, en matière de décentralisation efficiente des systèmes éducatifs, de développement de la culture de consultation, de concertation et de dialogue politique, de dynamique partenariale et ses impacts sur les performances des systèmes éducatifs.

La consultante, Madame Caroline Veltcheff, a fait la présentation des principaux résultats de cette étude, à laquelle 31 États et gouvernements membres de la CONFEMEN ont participé. Parmi ces résultats, il est à noter que les pratiques partenariales, constituant un axe de développement éducatif, progressent au regard d'une approche systémique, de politiques de décentralisation et de l'autonomie de l'établissement scolaire. Diverses thématiques dominantes, notamment le décrochage scolaire, les questions de violence à l'école, les projets sportifs et culturels, les besoins spécifiques de certains élèves et les liens avec le monde économique, unissent les partenaires de l'école. La pratique partenariale est devenue une nécessité politique, stratégique, financière et pédagogique.

Toutefois, certaines difficultés, dont la structuration historique des partenariats, la place et le rôle des collectivités territoriales, les statuts et reconnaissances des réseaux constitués et les problèmes avec la mise en place de la décentralisation en raison de l'évolution des modes de gouvernance, demeurent. Selon la consultante, les défis à relever sont de l'ordre du dialogue politique, de l'ordre organisationnel et de l'ordre social.

Le renouvellement profond des relations et l'intégration de nouveaux partenaires et de nouveaux types d'écoles et d'offres éducatives nécessitent une vigilance pour trouver un point d'équilibre entre expérimentation et permanence de l'objet.

Un certain nombre de recommandations ont été proposées, dont (i) accompagner les changements de paradigmes pour les partenaires historiques, notamment en octroyant une reconnaissance officielle et

en délimitant l'action de chacun ; (ii) définir des équilibres et régulations des partenariats liés à la décentralisation, en offrant, entre autres, des formations des cadres scolaires, dont les chefs d'établissement, et en proposant une approche pragmatique et des transferts éventuels de personnels et de compétences vers les collectivités ; (iii) mettre en cohérence les partenariats pour atteindre les objectifs de scolarisation universelle, par diverses mesures, dont une coordination de l'aide des PTF et une régulation des initiatives.

En somme, la pratique de la dynamique partenariale constitue une nécessité politique, stratégique, financière et pédagogique.

Madame Caroline Veltcheff a été félicitée par l'ensemble des participants pour la qualité de son travail et la clarté de sa présentation. La difficulté rencontrée dans certains pays relativement à l'harmonisation des nouveaux partenariats avec ceux déjà en place a été soulignée. Suite à cette intervention, le rapport a été adopté.

B. Présentation, discussions et adoption du rapport de la CAF

Le rapport de la CAF (document CAF/10-08) a été présenté de façon synthétique en mettant l'accent sur les projets de résolution :

- la comptabilisation des biens et ressources humaines mises à disposition par les États et gouvernements ;
- la modification du règlement administratif et financier applicable au STP dans son article 18 ;
- le quitus à accorder à la Secrétaire générale pour sa gestion de la période du 1er janvier au 31 décembre 2009 ;
- l'augmentation des contributions statutaires et la mise en application de la nouvelle grille salariale.

En ce qui concerne l'augmentation des contributions statutaires des États et gouvernements membres, la décision de Paris a été reconduite et une augmentation graduelle sur 4 ans à raison de 500 000 F CFA par année pour les pays du Sud et 2% par année pour les pays du Nord a été retenue.

Le délégué du Canada a proposé d'ajouter la mention suivante à la résolution 4 du rapport de la CAF : *que la question sérieuse et récurrente des arriérés fasse l'objet d'un suivi attentif afin d'y trouver une solution.*

Cependant, la difficulté pour certains États et gouvernements d'assurer à la fois l'augmentation des cotisations proposée et la diminution de leurs arriérés a été rappelée. La nécessité de prendre en compte les contributions non statutaires des pays a également été mentionnée.

En réponse à cette intervention, Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN, a fait le point sur l'état actuel des arriérés et confirmé la nécessité de rechercher une solution et ce, dans un esprit d'équité. Elle a ajouté qu'il y a lieu effectivement de chiffrer l'apport des États qui constitue un ajout à leur contribution statutaire.

Pour ce qui est de la programmation des activités 2011 et son budget, la latitude a été laissée au nouveau Secrétaire général tout en sachant que le prochain Bureau devra se dérouler dans le premier trimestre de l'année 2011.

Le rapport est adopté ainsi que les quatre résolutions avec l'ajout à la résolution n° 4, la proposition formulée.

C. Présentation, discussions et adoption du rapport de la réunion des Correspondants nationaux

Une synthèse du rapport de la réunion des Correspondants nationaux (document CN/10-11) a mis l'accent sur le rapport d'activités 2009-2010, les évaluations PASEC, le projet de DRO de la 54^e session ministérielle, le partenariat avec l'OIF, le rapport de la CAF et les thèmes retenus pour la 55^e session ministérielle.

Une recommandation relative au cahier de charges des correspondants nationaux a également été soulignée afin de permettre à ces derniers d'avoir tout le soutien nécessaire pour l'accomplissement de leur mission.

Le rapport de la réunion des correspondants nationaux a été adopté par les membres du Bureau.

D. Propositions de thèmes pour la 55^e session ministérielle

Les deux propositions retenues à partir du sondage réalisé auprès des États et gouvernements membres de la CONFEMEN sont les suivantes :

- la diversification de l'offre éducative : une solution pour l'école de demain,
- l'éducation et le développement durable.

Les thèmes des TIC et du développement durable étant considérés comme transversaux et incontournables pourraient être intégrés au premier thème proposé, celui de la diversification de l'offre éducative.

Madame Hima Adiza, Secrétaire générale, a précisé que le thème proposé se situe dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'ici par la CONFEMEN et a reconnu l'importance des TIC et du développement durable. Elle a suggéré d'intégrer ces deux éléments dans la présentation qui sera faite à la conférence des ministres.

Le premier choix, à savoir la diversification de l'offre éducative : une solution pour l'école de demain, en intégrant les questions relatives aux TIC et au développement durable, a été ainsi adopté par l'assemblée.

E. Élection du nouveau Secrétaire général

Le Bureau, après avoir entendu le président du comité de pré-sélection, Monsieur Pierre De Cocatrix, et avoir pris connaissance de son rapport, a procédé à l'audition des trois candidats selon l'ordre alphabétique des pays dont ils sont ressortissants.

À l'issue de cette audition, le Bureau a effectué un vote à bulletin secret dont le résultat sera annoncé à la 54^e session ministérielle le 20 novembre 2010.

F. Présentation des éléments du rapport du Bureau, discussions et adoption

Le rapport a été adopté avec l'ajout des amendements proposés en séance.

Le président de séance, Monsieur Claude Landry, a remercié les membres du Bureau et, de façon particulière, Madame la Secrétaire générale pour sa contribution exceptionnelle à la CONFEMEN. Un cadeau lui a été remis au nom du Nouveau-Brunswick en guise de reconnaissance.

Fait à Dakar, le 18 novembre 2010

Rapporteur

Madame Premila Aubeelack

Correspondante nationale

Chef de délégation de Maurice

Rapport de la 54^e session ministérielle de la CONFEMEN

1. CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

La Cérémonie officielle d'ouverture de la 54^e session ministérielle et du cinquantenaire, organisée par le pays hôte, s'est déroulée le 18 novembre 2010 à l'hôtel Méridien-Président, sous la présidence de Monsieur Kalidou Diallo, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen-secondaire et des Langues nationales, représentant son excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal.

Cette cérémonie a été ponctuée par cinq interventions.

Monsieur Djibril Ndiaye Diouf, correspondant national de la CONFEMEN, a prononcé un discours de bienvenue en sa qualité de président du comité d'organisation de la 54^e session ministérielle et du cinquantenaire de la CONFEMEN. Il a remercié le Ministre, Kalidou Diallo, pour son soutien et a mentionné que la CONFEMEN est à un tournant de son histoire, qu'il y a lieu de faire le bilan de ses réalisations et de ses avancées pour en dégager des perspectives d'avenir porteuses.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants de la 54^e session ministérielle et du cinquantenaire de l'institution et félicité le Sénégal pour la qualité de l'organisation de cette importante réunion, Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN, a rendu un hommage particulier au Président de la République du Sénégal pour avoir toujours été à l'écoute et l'avoir soutenue dans l'accomplissement de sa mission. Elle a rappelé le plan de relance initié en 2002 qui a permis la rénovation des principaux outils et donné une plus grande visibilité de la CONFEMEN ainsi que de sa participation au dialogue mondial qui a rendu possible, notamment, la consolidation de la place de la CONFEMEN au sein de la Francophonie. De plus, elle a souligné de façon toute particulière la belle dynamique de coopération entre l'OIF et la CONFEMEN, avant de rendre un hommage particulier à Son Excellence Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie et toute sa reconnaissance à Monsieur Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF et à Monsieur Soungalo Ouédraogo, Directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF, pour leur appui constant à la consultation et le bel exemple de dynamique partenariale. Elle a également rendu hommage à tous ceux qui l'ont soutenue, les correspondantes et les correspondants nationaux, les membres du comité scientifique du PASEC, les commissaires aux comptes, l'équipe du Secrétariat technique permanent, dont elle a salué l'admirable esprit d'équipe en son sein. Finalement, elle a souhaité que la CONFEMEN continue son travail avec le même dynamisme et avec de nouvelles stratégies afin que les pays membres puissent atteindre les objectifs du millénaire.

Monsieur Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF, représentant son Excellence, le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a transmis en son nom propre et au nom du Secrétaire général, les félicitations au Sénégal à l'occasion de la 54^e session ministérielle et du cinquantième anniversaire de la CONFEMEN. Il a fait état du succès du plan de relance de la CONFEMEN sous l'impulsion de Madame Hima Adiza et s'est prononcé en faveur d'une consolidation de la convention OIF/ CONFEMEN.

Monsieur Claude Landry, Secrétaire parlementaire du Ministre de l'Éducation et du Développement de la Petite enfance du Canada/Nouveau-Brunswick, représentant le Président en exercice de la CONFEMEN, en l'occurrence, Monsieur Jody Carr, a présenté les meilleurs vœux au nom de ce dernier à l'occasion des manifestations du cinquantenaire de l'institution et la 54^e session ministérielle. Il a loué les initiatives de la CONFEMEN dont, la publication de nombreux ouvrages, des documents de réflexion, les évaluations du PASEC comme outil de pilotage ainsi que les réunions-débats sur des thèmes incontournables. Rappelant que le Canada/Nouveau Brunswick venait de terminer son mandat de deux ans à la présidence de la CONFEMEN, Monsieur Landry a exprimé tout le plaisir qu'il éprouvait de

passer cette présidence au Sénégal. À cet effet, il a remis un maillet à son successeur avec le souhait que ce geste symbolique soit perpétué à chaque passation de présidence.

Après avoir exprimé les regrets de son excellence, Maître Abdoulaye Wade, de ne pouvoir participer à cette cérémonie, Monsieur le Ministre Kalidou Diallo a remercié à son tour le représentant du Canada/Nouveau Brunswick du geste symbolique en lui donnant l'assurance que le témoin était entre de bonnes mains. Il a ajouté que la charge de présider cette 54^e session ministérielle qui coïncidait avec le cinquantenaire de la CONFEMEN constituait pour lui un grand honneur. Puis, il a transmis le message de son excellence, Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et souligné certaines contraintes liées au développement de l'éducation, notamment, au faible taux de réussite des élèves, au redoublement ainsi qu'au manque de moyens et de ressources. Il a également rendu hommage au travail accompli par la CONFEMEN sous le leadership de Madame Hima Adiza qui a permis de positionner l'organisme comme une institution crédible au niveau international. Conséquemment, le Sénégal honorera Madame Hima en lui conférant une décoration d'État qui l'élève au grade d'officier de l'ordre national du Lion. Pour terminer, il a remercié l'OIF et la France pour le financement substantiel accordé dans le cadre de l'organisation des activités festives du cinquantenaire et de la 54^e session ministérielle.

2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

A. Ouverture de la 54^e session ministérielle, constitution du Bureau

Le nouveau président en exercice, Monsieur le ministre Kalidou Diallo a ouvert la 54^e session ministérielle et constitué le bureau de la conférence. La vice-présidence a été confiée à Monsieur Claude Landry, représentant du ministre de l'Éducation du Canada/Nouveau-Brunswick et le rôle de rapporteur a été assuré par la représentante de Maurice, Madame Premila Aubeelack.

Ont participé aux travaux de la 54^e session ministérielle, les ministres et chefs de délégation des États et gouvernements membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Canada/Québec, Communauté française de Belgique, Congo, France, Gabon, Liban, Mali, Maroc, Maurice, Niger, République démocratique du Congo, République démocratique et populaire lao, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Union des Comores, Vietnam.

Des représentants de partenaires de la CONFEMEN, tels que l'OIF, l'ADEA, l'AFIDES, l'AIMF, l'UNESCO-BREDA, Apreli@, Aide et Action, ANCEFA, l'ACALAN, la FAPE et le CSFEF, l'AVF, le FAWE, la CONFEJES, le Groupe des Amis de la Francophonie, le Pôle de Dakar étaient également présents.

B. Adhésion des nouveaux membres

Trois nouveaux pays ont adhéré CONFEMEN. Il s'agit du Maroc, de la Tunisie et du Vietnam. Suite à leur présentation de leur lettre d'adhésion et à l'approbation de l'assemblée, le Président en exercice a souhaité chaleureusement, au nom de tous les États et gouvernements membres, la bienvenue dans la grande famille de la CONFEMEN. Le nombre des États et gouvernements membres est ainsi porté à 44 (les lettres d'adhésion sont annexés aux Actes de la 54^e session ministérielle).

C. Adoption de l'ordre du jour

Le président de la session a présenté le calendrier et l'ordre du jour de la 54^e session ministérielle. Ces deux documents ont été adoptés par l'assemblée.

Il est à noter qu'en marge des travaux, s'est déroulée la cérémonie de signature de la convention-cadre entre la CONFEJES et la CONFEMEN.

La convention-cadre CONFEJES/CONFEMEN traduit l'intérêt des deux institutions à promouvoir l'éducation physique et sportive à l'école. Monsieur Jean-Jacques Nyenimigabo, Président en exercice de la CONFEJES et Monsieur Kalidou Diallo, Président en exercice de la CONFEMEN ont affirmé leur engagement dans la réalisation de la mise en œuvre de cette convention. Les deux Secrétaires généraux de ces institutions ont également signé une convention spécifique leur permettant de traduire en actions concrètes les décisions de la convention-cadre.

Le plaidoyer sur la relance de l'éducation physique et sportive à l'École a également été distribué. Ce document d'une grande qualité démontre l'importance de prendre en compte cette discipline dans le développement global des jeunes en raison de son apport positif sur les apprentissages scolaires et le développement de compétences citoyennes.

Également en marge des travaux, la présentation du projet Sankoré a été faite par Monsieur Alain Madelin qui a reçu le mandat de mettre en œuvre ce projet visant à aider l'Afrique à relever les défis de l'éducation de masse avec l'apport des technologies de l'éducation et de l'information. Placé sous l'égide de la Délégation interministérielle pour l'éducation numérique en Afrique (DIENA), ce projet consiste essentiellement à doter les salles de classe d'un tableau interactif alimenté par un panneau solaire.

D. Présentation du bilan du plan de relance

La secrétaire générale a présenté un bilan complet du plan de relance, soit de 2002 à 2010. Elle a mis l'accent sur les principaux progrès liés aux trois axes du plan de relance ainsi que sur certaines recommandations (voir le document du plan de relance : Actes de la 50^e session ministérielle).

1. l'axe 1 : Information et communication

La rénovation et la diversification des outils d'information, de communication et de promotion ainsi que le renforcement de la couverture médiatique a permis d'accroître la visibilité de la CONFEMEN. De plus, son expertise en matière d'éducation a été reconnue à travers ses actions, dont l'espace de concertation et de contribution au dialogue en éducation renforcé et les productions de l'institution diffusées auprès d'un large public dont le champ d'action concerne l'éducation.

Afin de maintenir le rythme d'échange avec tous les acteurs en éducation, notamment à travers les réunions et différents outils et mécanismes de communication, il importe de renforcer le pôle communication en ressources humaines et matérielles et veiller à sa modernisation progressive ainsi que de favoriser une bonne dynamique autour du correspondant national (CN) avec l'appui du RIC/CONFEMEN et en améliorant les conditions de travail des CN du Sud.

2. l'axe 2 : Réflexion et production de nouvelles stratégies en éducation

Plusieurs activités ont été réalisées pour accroître la réflexion et la production de nouvelles stratégies en éducation, toutefois, une forte implication des équipes nationales PASEC est nécessaire. Pour ce faire, il convient de tenir compte de la composition et de la disponibilité des équipes dans la réalisation des opérations de terrain et l'aboutissement dans les délais prescrits des évaluations des systèmes éducatifs des pays.

Par ailleurs, les orientations définies par la CONFEMEN et le renforcement des capacités des personnels d'éducation représentent des axes essentiels pour l'amélioration de la qualité de l'éducation. Ils confirment l'expertise de la CONFEMEN et les résultats obtenus et la réconfortent dans son choix stratégique pour le développement des systèmes éducatifs.

Pour favoriser le renforcement de cet axe stratégique, il est primordial de garantir au STP les

ressources en qualité et en quantité. De plus, l'utilisation par les États et gouvernements membres des résultats obtenus dans la mise en œuvre de leurs politiques éducatives permettrait des avancées significatives vers l'atteinte de l'objectif d'une éducation de qualité pour tous.

3. l'axe 3 : Concertation et promotion des intérêts communs

La mise en œuvre du 3^e axe a permis d'accroître la visibilité et la notoriété de la CONFEMEN sur la scène internationale à travers son expertise.

Les réunions régionales et internationales ainsi que les missions de travail dans les pays membres présentent des opportunités très exploitées par la Secrétaire générale et les autres membres du STP: audiences, échanges en marge avec les autorités politiques, les acteurs nationaux et internationaux de l'éducation, entrevues avec les médias.

La CONFEMEN est de plus en plus sollicitée et ses interventions pertinentes sur diverses thématiques lui permettent d'assurer la promotion du point de vue de la Francophonie dans les instances internationales en éducation. Son expertise reconnue et citée en référence en fait un véritable partenaire en éducation.

En terminant sa présentation, la Secrétaire générale a remercié l'ensemble des acteurs pour leur soutien dans la mise en œuvre de ce plan de relance, particulièrement les États et gouvernements membres. Les ministres et chefs de délégation ont félicité la Secrétaire générale et son équipe pour l'ampleur et la qualité du travail accompli et ont validé le bilan du plan de relance.

E. Présentation des résultats de l'enquête sur la perception de la CONFEMEN

Monsieur Amadou Wade Diagne, consultant ayant réalisé l'enquête sur la perception du travail de la CONFEMEN, a présenté les conclusions de son travail. Il a débuté sa présentation en faisant un rappel des objectifs de l'étude qui sont : d'apprécier la qualité et la pertinence des réflexions menées par la CONFEMEN, et de vérifier l'utilisation qui en est faite par les États et gouvernements dans leurs politiques éducatives, de vérifier la valeur ajoutée du plan de relance et de formuler des recommandations de renforcement et/ou de réorientation des stratégies de travail de l'institution. Après avoir déployé les principales forces et faiblesses de la CONFEMEN, des recommandations ont été formulées quant au positionnement stratégique, au développement de visions plus adaptées, au renforcement des capacités, au fonctionnement et aux stratégies d'intervention ainsi qu'aux méthodes de travail.

Les ministres et chefs de délégation ont félicité le consultant et ont validé le rapport de l'étude.

À la suite de deux dernières présentations (Bilan du plan de relance et enquête sur la perception du travail de la CONFEMEN), les participants ont montré toute leur satisfaction quant à l'évolution de la CONFEMEN depuis le début de la mise en œuvre du plan de relance ainsi que de son repositionnement au sein de la francophonie, notamment, avec l'OIF et la CONFESJES.

La convergence de la réflexion menée au sein de la CONFEMEN avec la préoccupation des États et gouvernements membres a fait l'objet d'une mention. Les participants ont également apprécié positivement l'utilité des outils développés et des évaluations réalisées par le PASEC qui prennent écho au sein de chaque système éducatif. Puis, le lien entre la gouvernance scolaire et la qualité de l'éducation a été rappelé. La CONFEMEN et, de façon toute particulière, la Secrétaire générale et son équipe ont été félicitées pour la réalisation du plan de relance et de ses résultats probants comme en témoignent la visibilité et la notoriété accrue de la CONFEMEN.

Finalement, il a été précisé que malgré l'ampleur du travail réalisé, il reste encore beaucoup à faire d'où, l'importance de maintenir l'impulsion actuelle et d'assurer à la CONFEMEN le financement et les ressources humaines nécessaires à la poursuite de sa mission.

F. Présentation de l'étude d'impact du programme PASEC

Le professeur Abdoulaye Diagne a présenté le rapport d'enquête sur l'impact du PASEC réalisée par le Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES). Cette étude visait à évaluer le niveau de prise en compte et l'impact des résultats des évaluations menées par le PASEC en vue de faire des propositions de renforcement et de réorientation du programme. Il s'agissait plus particulièrement d'apprécier la portée de ses résultats, la perception du programme et la dynamique de son évolution. En ce sens, l'examen de la méthodologie et des réalisations du PASEC, tant en termes d'évaluations nationales que de renforcement des capacités des équipes nationales a été menée. L'évaluation de la soutenabilité technique, institutionnelle et financière ainsi que de l'efficacité du programme ont complété l'analyse.

À la suite de cette présentation, les échanges et discussions ont porté, notamment, sur l'importante évolution des outils et l'affinement des analyses réalisées et des recommandations ont été formulées; ce programme étant considéré comme un atout indéniable à l'amélioration de la qualité de l'éducation. De plus, il a été fait état de la nécessité pour les pays de s'approprier les résultats d'évaluation de leur système éducatif et pour les pays qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation d'y recourir. Les inconvénients relatifs au décalage souvent important entre la collecte de données et la diffusion des résultats ont été signalés.

Par ailleurs, il a été précisé que bien que les taux de scolarisation aient évolué de façon positive, le défi de la gestion de la qualité demeure. Pour ce faire, les pays ont été invités à expérimenter et à innover, tout en ayant recours à une évaluation continue de la mise en œuvre de leur plan d'action. Il demeure ainsi important de s'assurer d'une grande cohérence entre les avancées des pays membres et les réflexions et travaux de la CONFEMEN.

Le rapport a été validé par les ministres et chefs de délégation.

G. Présentation de la synthèse des résultats des évaluations PASEC 2004-2009 et de l'étude sur la rénovation du dispositif de formation du PASEC

Le conseiller technique, Monsieur Moussa Ounteni, a présenté les résultats des évaluations PASEC VII, VIII et IX. Il a souligné l'importance d'analyser et de comparer les résultats obtenus avec précaution en raison de divers facteurs, dont le temps scolaire et la stabilité des effectifs entre les deux vagues de tests, etc., qui influent sur les résultats obtenus.

La mise en commun des données des différents pays concernés (Tchad, Bénin, Cameroun, Maurice et Mauritanie) a permis non seulement d'affiner les comparaisons des résultats aux tests standardisés, mais aussi de faciliter la recherche des facteurs de qualité, communs et spécifiques. Les ministres et chefs de délégation ont validé les résultats PASEC.

H. Présentation de l'étude sur la rénovation du dispositif de formation du PASEC

Le consultant Monsieur Youssef Arrif, conseiller du GFC Conseil, chargé de l'étude sur la rénovation du dispositif de formation du PASEC, a présenté les résultats de leurs travaux. Cette étude apporte les premiers éléments d'analyse sur les forces et faiblesses du dispositif de formation du PASEC actuel. L'enquête vise à évaluer la mise en place d'un dispositif innovant intégrant un facteur de changement, celui des TICE. À partir des constats établis, l'étude a dégagé des facteurs-clés de succès et des pistes concrètes d'action servant de socle à la rénovation du dispositif de formation du PASEC.

Quelles que soient les prétentions stratégiques, technologiques et pédagogiques de ce nouveau dispositif, son succès dépend de l'engagement fort et renouvelé de l'ensemble des acteurs concernés. En ce sens, la constitution d'une équipe projet dédiée et coordonnée est préconisée.

La capacité de la CONFEMEN à financer la mise en œuvre de ces recommandations fait l'objet d'un

questionnement au sein de l'assemblée.

Le rapport a été validé par les ministres et chefs de délégation.

I. Présentation des recommandations du Comité scientifique

Le Comité scientifique du PASEC, représenté par son président, Monsieur François Ndebani et son rapporteur, Monsieur Claude Sauvageot, a fait part des recommandations relatives au Programme d'analyse des systèmes éducatifs.

Parmi les recommandations générales qui intègrent les facteurs de qualité, se retrouvent la nécessité d'accélérer les plans de réformes éducatives dans une vision holistique intégrée, de s'engager dans les réformes sur la base des indicateurs pertinents orientés vers les facteurs de qualité et d'intensifier les actions et mesures incitatives en vue de favoriser les performances et acquis scolaires. En ce qui a trait aux recommandations spécifiques liées au fonctionnement du PASEC, il a été, notamment, mentionné, de procéder à plus grande diffusion des résultats, en associant les acteurs les plus concernés aux séances de restitution des résultats d'évaluation PASEC.

Puis, à l'endroit des conseillers techniques du PASEC, il a été recommandé, d'améliorer l'analyse des facteurs de qualité identifiés en évitant les commentaires superficiels ainsi que les modalités de synthèse et de communication des résultats d'évaluation, en raison de l'hétérogénéité des publics intéressés par ces résultats, etc.

Les ministres et chefs de délégation ont adopté ces recommandations, mais en raison de la difficulté de leur mise en œuvre, il a été suggéré de les hiérarchiser, de les synthétiser et de les rendre plus accessibles. L'intérêt que ces évaluations se prolongent dans la classe et dans les pratiques enseignantes a également été manifesté. La CONFEMEN a été invitée à accompagner les pays pour améliorer leur capacité à appliquer les recommandations du PASEC.

J. Intervention de l'AIMF

Le représentant de l'AIMF, Monsieur Cheikh Ahmadou Bamba Dièye, Maire de Saint-Louis, a fait une présentation sur les conclusions de la réunion des Maires, tenue à Saint-Louis, sur la gestion et les curriculums. Dans son exposé, Monsieur Cheikh Bamba Dièye, a précisé que l'éducation est un enjeu capital pour le développement des collectivités locales et nationales et que dans la perspective d'une urbanisation à croissance exponentielle, la ville va devenir un acteur et un partenaire incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement. Ainsi, l'AIMF a pour objectif de faire comprendre au monde francophone que les autorités locales ont un rôle à jouer dans l'éducation, la transmission et l'affirmation des valeurs communes. Puis, il a fait état des deux programmes développés par l'organisation : Ville et école et Villes et universités. Il a terminé en faisant appel à la collaboration de la CONFEMEN pour appuyer les autorités locales dans leur domaine de compétences.

Puis, le président en exercice a souligné l'attention toute particulière accordée par la CONFEMEN à la signature de la convention cadre AIMF/CONFEMEN. À cet effet, il a cité certains projets présentement mis en œuvre dans des écoles. Il a également fait état de l'importance du partenariat sur l'intégration des écoles dans le milieu, initié lors des Assises de Brazzaville, tout en reconnaissant la difficulté de faire avancer l'école sans la collectivité locale. Ainsi, un plus grand rapprochement et une collaboration plus étroite entre les deux institutions sont retenus, pour une efficacité avérée des interventions au bénéfice de l'école.

K. Présentation du document sur la qualité de l'éducation au regard des travaux

de la CONFEMEN

Mesdames Fatou Diop Ndoye et Agathe Fiset, conseillères en politiques éducatives du STP, ont présenté le document de réflexion et d'orientations relatif à la thématique de la 54^e session ministérielle. Le document de référence a été produit à partir des diverses réunions-débats relatives aux facteurs pédagogiques et de gouvernance, essentiels à la qualité de l'éducation ; les réunions ont été organisées par la CONFEMEN en collaboration avec plusieurs partenaires, dont l'OIF. Les facteurs pédagogiques concernent les curriculums; le matériel didactique; la question des enseignants; les langues nationales. Les facteurs liés à la gouvernance sont la déconcentration/décentralisation; le partenariat; l'évaluation; la mobilisation et la gestion des ressources.

Bien que des actions encourageantes aient été mises en œuvre, des difficultés demeurent. La présentation a mis l'accent sur ces difficultés et un bref aperçu des éléments de perspectives, issues des recommandations adoptées lors des réunions du Bureau de Lomé (2007) et de Paris (2009), a été fait, sachant que les tables-rondes permettront un examen en profondeur pour amendements.

Les ministres et chefs de délégation ont adopté le document.

L. Les travaux en tables-rondes parallèles

La problématique de la qualité a été discutée à travers les huit thématiques retenues.

À partir d'exposés présentés par divers experts :

- pour les curriculums : Monsieur Charles Delorme, directeur du CEPEC de Lyon ;
- pour le matériel didactique : Monsieur Mamadou Ndoye, consultant international/ADEA ;
- pour les enseignants : Madame Afsata Kaboré/Paré, directrice du Centre de pédagogie universitaire de Koudougou, Burkina Faso, et Monsieur Beifith Kouak Tiyab, analyste des politiques éducatives au Pôle de Dakar, UNESCO ;
- pour les langues nationales : Madame Hassana Alidou, spécialiste principale de programme, UNESCO/BREDA, Professeur Fari KA, président de l'Académie Sénégalaise des Langues nationales, représentant ACALAN, et Monsieur Christophe Zoungrana, sociolinguiste, représentant de l'ONG OSEO (Office suisse d'entraide ouvrière) ;
- pour la décentralisation/déconcentration : Messieurs André Sonko et Richard Charron, consultants internationaux ;
- pour le partenariat : Madame Carolyne Veltchef et Monsieur Oumar Bâ, consultants internationaux, ainsi que Monsieur Joachim Hundele, Secrétaire permanent de l'union des Communes du Togo (ACT)/AIMF ;
- pour l'évaluation : Messieurs François Ndebani et Claude Sauvageot, respectivement président et rapporteur du comité scientifique du PASEC ;
- pour la mobilisation des ressources : Madame Denise Bergeron, Secrétaire générale de l'AFIDES, et Madame Jocelyne Darveau, consultante internationale.

Les tables-rondes ont permis aux participants de se retrouver autour de ces thématiques et d'échanger sur des questions importantes débattues lors des différentes rencontres (réunions-débats et assises). Les ministres et chefs de délégation ont examiné le projet de Mémoire et de Cadre d'action sur la qualité de l'éducation décrivant les orientations pour chaque thématique en vue de leur adoption.

M. Lecture, discussions et adoption du Mémoire sur la qualité de l'éducation et des Cadres d'action

Les recommandations des diverses tables-rondes ont été intégrées dans le projet de Mémoire et du Cadre d'action sur la qualité de l'éducation. Il en est de même avec le Cadre d'action sur les réformes curriculaires qui a été examiné par la table-ronde sur les curriculums. Ces documents représentent des textes officiels de la 54^e session ministérielle qui seront intégrés dans les Actes de la 54^e session ministérielle.

La ministérielle a adopté le Mémoire et le Cadre d'action sur la qualité de l'éducation ainsi que le

N. Propos des grands témoins

D'anciens ministres ou personnalités, choisis sur la base de leur expertise ou de leurs interventions dans le domaine de l'Éducation ont pris la parole pour faire un témoignage sur l'amélioration des systèmes éducatifs.

Monsieur Adama Samassekou, ancien ministre de l'éducation du Mali et ancien président de l'ACALAN, a rendu un vibrant hommage à Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN pour s'être investie pleinement dans les missions de la CONFEMEN et surtout pour son travail relatif à la qualité de l'éducation. Il a fait un parcours historique du processus de réhabilitation de son pays le Mali et la reprise en main du système éducatif. L'expérience du Mali a permis un débat politique de haut niveau à la 46^e session ministérielle, portant surtout sur les langues africaines. Il a fait le point sur 3 principes de la refondation des systèmes éducatifs en Afrique, notamment, celui de la reconstruction de l'apprenant à partir de la langue maternelle, les réformes curriculaires et la création d'une dynamique partenariale autour de l'école. Il a proposé la préparation d'un sommet mondial sur le multilinguisme en partenariat avec l'UNESCO et les autres partenaires.

Monsieur Francois Perret, Directeur de Cabinet au ministère Français de la Francophonie de 2003 à 2004, a remercié la CONFEMEN pour l'invitation qui lui a été faite. Après avoir partagé les points forts de l'évolution récente des systèmes français, il a souligné la stagnation du système éducatif français dans les années 90, qui a duré une décennie avec de faibles taux de réussite à l'école. Il a ajouté que l'évaluation PISA dont les résultats seront connus bientôt, permettra d'améliorer la qualité de l'éducation. Déjà, les lois de 2005 mettent l'accent sur la nécessité de l'accompagnement des élèves fragiles et l'évaluation des compétences de tous les enfants, l'autonomie des établissements scolaires. En conclusion, afin de rendre plus performants nos systèmes, il s'est appesanti sur l'investissement dans l'humain, la formation continue des enseignants, la mise à disposition des ressources, avec recours aux TIC, la recherche et la réforme des systèmes éducatifs.

Monsieur Mamadou Ndoye, ancien ministre de l'éducation du Sénégal et ancien secrétaire exécutif de l'ADEA, a fait un survol de l'évolution de l'éducation dans les pays d'Afrique depuis leur indépendance. Il a fait état de la situation particulièrement défavorable pour les pays francophones. Il a souligné qu'en cinquante ans, ces pays ont pu quand même accomplir ce qui n'avait pu être fait en 100 ans durant l'époque coloniale, en termes d'accès à l'éducation de base. Les défis qui restent sont: le taux de croissance démographique élevé qui demande une plus grande scolarisation des enfants, l'articulation des tâches et des priorités. Il a plaidé en faveur d'une réorientation des politiques afin que les systèmes scolaires s'adaptent à la demande des sociétés et non l'inverse.

O. Examen et adoption du rapport de la réunion du Bureau et des projets de résolutions

Le rapport de la réunion du Bureau et les projets de résolutions ont été présentés par la représentante de Maurice, Madame Premila Aubeelack, rapporteur de ladite réunion.

Considérant que l'essentiel de la question de l'augmentation des contributions statutaires et du suivi des arriérés a fait l'objet d'un consensus au sein des membres du Bureau, l'assemblée a adopté le rapport du Bureau.

P. Élection du nouveau Secrétaire général

Le Président de la réunion du Bureau a présenté aux participants de la 54^e session ministérielle la proposition de candidature retenue par le Bureau, qui a été adoptée par l'ensemble des ministres et chefs de délégation. Monsieur KI Jacques Boureima agira dorénavant en tant que Secrétaire général de la CONFEMEN.

Les ministres et chefs de délégation lui ont souhaité la bienvenue dans la grande famille de la

CONFEMEN. Accordant toute leur confiance et leur soutien au nouveau secrétaire général de l'institution, les ministres et chefs de délégation lui ont exprimé leurs vœux de plein succès dans l'accomplissement de sa mission.

Q. Choix du thème de la 55^e session ministérielle

Le président de la réunion du Bureau a dévoilé aux participants de la ministérielle le choix du thème de la 55^e session ministérielle. Ainsi, le thème portant sur la diversification de l'offre éducative : une solution pour l'école de demain avec la prise en compte du développement durable ainsi que des technologies de l'information et de la communication (TIC), tel que proposé par le Bureau, a été adopté.

R. Accueil des prochaines réunions et constitution du Bureau de l'intersession

Les ministres et chefs de délégation ont accueilli et accepté la proposition du Cameroun d'abriter la réunion de l'intersession en 2011.

Aucune candidature n'ayant été reçue pour la tenue de la 55^e session ministérielle, les États et gouvernements membres sont invités à analyser la possibilité de soumettre leur candidature de retour dans leur pays et, le cas échéant, de la soumettre par écrit au Bureau qui en fera une analyse.

Le Bureau de l'intersession a par la suite été constitué ainsi qu'il suit :

- Président : Sénégal
- 1^{er} vice-président : à confirmer
- 2^e vice-président : Canada/Nouveau-Brunswick
- Rapporteur : Suisse

Les membres permanents sont : Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Canada/Québec, Communauté française de Belgique, France, Suisse et le Sénégal.

Les membres élus sont :

- pour l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Mali et Togo;
- pour l'Afrique centrale : Cameroun, Congo et Tchad;
- pour l'Afrique de l'Est et l'Océan indien : Maurice;
- pour les autres aires géographiques : Liban, Maroc et Roumanie.

S. Questions diverses

Une convention visant à renforcer la coopération entre la CONFEMEN et le Vietnam et portant sur les études PASEC au Vietnam, a été signée par Madame Hima Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN et Monsieur Bui Van Ga, Vice-Ministre de l'éducation et de la formation du Vietnam.

3. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Plusieurs discours ont été prononcés :

Monsieur Kishore Singh, Rapporteur spécial pour le droit à l'éducation des Nations Unies, a remercié le Ministre de l'Éducation du Sénégal, Monsieur Kalidou Diallo, de son invitation à participer à cette importante réunion et s'est réjoui de constater que le thème de la 54^e session ministérielle était en lien direct avec les préoccupations de l'ONU. Il a reconnu que les travaux de la CONFEMEN et du PASEC répondent aux standards internationaux et qu'ils travaillent sans relâche pour permettre aux enfants d'obtenir le droit fondamental à une éducation de qualité.

Monsieur André Guyétant, Correspondant national de la CONFEMEN pour le ministère de l'Éducation de la France, a pris la parole au nom de l'Association francophone d'Amitiés et de Liaisons (AFAL) pour remercier la CONFEMEN de lui avoir donné l'opportunité de faire connaître davantage les actions de l'AFAL, en tant qu'organisme fédérateur des actions francophones sur les cinq continents. Il a également précisé deux opérations d'envergure internationale dans une perspective éducative, soit le concours d'écriture des 10 mots et le jumelage et la coopération francophone pour des échanges culturels, linguistiques et pédagogiques.

Madame Denise Bergeron, Secrétaire générale de l'Association francophone internationale des

Directeurs d'établissements scolaires (AFIDES), a remercié vivement la CONFEMEN et l'OIF pour avoir accompagné l'AFIDES dans ses diverses actions, dont l'organisation des Assises francophones de la gestion scolaire. Reconnaisant l'apport des directeurs d'établissement scolaire dans l'amélioration de la qualité de l'éducation, elle s'est dite convaincue que cette 54^e session ministérielle représente un moment fort dans le développement des systèmes éducatifs. Elle a terminé son allocution en affirmant le soutien de son institution au nouveau secrétaire général de la CONFEMEN.

Le Président de la Fédération africaine des Associations de parents d'élèves et d'étudiants (FAPE), Monsieur Martin Itoua, a remercié Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN en son nom propre et au nom de Monsieur Roger Ferrari, président du Comité syndical francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF), de les avoir associés à des événements aussi riches en enseignements ; ce qui dénote de l'excellence des relations partenariales entre leurs institutions. Il a également exprimé son entière satisfaction de l'organisation de la dynamique partenariale, qu'elle a initiée avec la FAPE, l'OIF, la Banque mondiale. La 54^e session ministérielle et les activités de célébration du cinquantenaire lui offrent l'agréable occasion de magnifier le travail abattu par Madame la Secrétaire générale dans cet espace de partage et d'expertise, pour le respect de la diversité culturelle. Après avoir félicité la Secrétaire générale et dégagé un certain nombre d'options, il a réaffirmé son ferme engagement à œuvrer aux côtés des États et gouvernements et de répondre au rendez-vous de 2015.

Monsieur Julien Daboué, représentant de l'UNESCO/BREDA, a remercié Madame la Secrétaire générale et le Ministre Kalidou Diallo de l'avoir associé à ces importants événements. Il s'est félicité de l'approche des problématiques par le choix d'experts du Nord et du Sud, aussi bien dans les présentations que dans l'animation des tables-rondes.

Madame Fadjimata M Dioula, Ministre de l'Éducation du Niger, a témoigné sa profonde gratitude au peuple et au gouvernement du Sénégal pour l'accueil et les bonnes conditions de travail, après avoir félicité le Ministre Kalidou Diallo pour son élection au poste de Président en exercice de la CONFEMEN. Faisant l'état des différentes activités organisées par le Niger, dont l'aménagement d'une plage horaire d'une heure dans tous les établissements scolaires pour parler de la CONFEMEN, une conférence de presse pour informer des très bons résultats obtenus par leur compatriote à la tête de la CONFEMEN, elle a décrit son parcours sans faille et souligné toute sa fierté et son honneur ainsi que ceux du peuple nigérien pour les différentes distinctions dont Madame la Secrétaire générale a fait l'objet . Elle a renouvelé sa confiance à la CONFEMEN et souhaité plein succès au nouveau Secrétaire général.

Monsieur KI Jacques Boureima, nouveau Secrétaire général a remercié son pays le Burkina Faso, d'avoir bien voulu présenter sa candidature. Ces remerciements sont allés au Sénégal, au comité d'organisation, à tous les ministres et chefs de délégation et aux correspondants nationaux. Il a rendu un hommage mérité à Madame la Secrétaire générale après 8 ans de travail accompli avec brio, à tous ceux qui l'ont précédé dans le poste et à tous ceux qui ont soutenu sa candidature. Il a pris l'engagement solennel d'exercer sa mission avec honneur et dignité tout en comptant sur l'équipe du STP et en prêtant une oreille attentive à tous les acteurs, pour maintenir la CONFEMEN à son niveau actuel.

Monsieur Soungalo Ouédraogo, Directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF a salué l'arrivée des trois nouveaux adhérents également membres de la Francophonie. Témoin de la constance et de la ferme volonté des CN, des experts, des conseillers, des ministres, etc., à progresser dans la qualité, il a salué les conclusions de grande portée auxquelles ils sont parvenus. Il a félicité le nouveau Secrétaire général pour son élection et fait montre de toute la disponibilité de l'OIF à l'appuyer.

Selon lui, la flamme éducative va prendre plus d'envergure avec le partenariat CONFEJES/CONFEMEN. Il a fait état de toute sa satisfaction et béni Madame HIMA Adiza pour le travail accompli, remercié les autorités sénégalaises et souhaité un bon retour à tous les pays participants.

Deux motions ont été lues : la première est celle de remerciements aux autorités du Sénégal, elle a été

lue par Madame Assia Mahamat Ahmed ABBO, Secrétaire d'État à l'éducation nationale du Tchad et la deuxième, celle de félicitations à la CONFEMEN, a été lue par Monsieur Philippe LACOSTE, Directeur adjoint des Biens publics mondiaux au ministère des affaires étrangères et européennes de la France. Madame HIMA Adiza, Secrétaire générale de la CONFEMEN a, à son tour exprimé sa profonde reconnaissance et sa gratitude à tous ceux qui l'ont décoré, particulièrement au Président de la République, son Excellence Abdoulaye Wade pour l'avoir élevé au grade d'officier de l'ordre national du lion, la CONFEMEN, l'OIF, la France, le Président en exercice, le Nouveau –Brunswick et tous ceux qui lui ont témoigné leur amitié. Cette reconnaissance va aussi à l'endroit de tous les ministres, les États, les experts et consultants et les partenaires techniques et financiers qui l'ont accompagné dans sa mission.

Elle s'est particulièrement félicitée de l'engagement et de la sollicitude constante du ministre de l'Éducation Kalidou Diallo et de son correspondant national. Après avoir eu une pensée émue pour ses prédécesseurs à la tête de la CONFEMEN, elle a décerné toutes les médailles obtenues à l'équipe de la CONFEMEN pour les sacrifices consentis et fait une mention spéciale à deux collaborateurs de haute estime arrivés au terme de leur mandat, Madame Agathe Fiset et Monsieur Modi Moussa. Des félicitations et vœux de plein succès ont été formulées à l'endroit du nouveau Secrétaire général ; elle a sollicité la complicité de tous, pour que les productions d'une excellente rigueur se perpétuent.

Monsieur Kalidou Diallo, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen-secondaire et des Langues nationales, s'est félicité du niveau de participation des pays et des bons résultats obtenus. Il s'est dit fier d'avoir abrité cette 54^e session ministérielle et les activités festives du cinquantième et a exhorté à mettre en œuvre le Mémoire et le Cadre d'action. Il a aussi félicité le nouveau Secrétaire général et l'a engagé à poursuivre la dynamique, tout en le rassurant qu'il peut compter sur son appui et sur celui de l'ensemble des États et gouvernements membres. Il a salué la diversité des prestations et a pris l'engagement d'être attentif aux conseils et suggestions, pour accomplir sa mission de président en exercice.

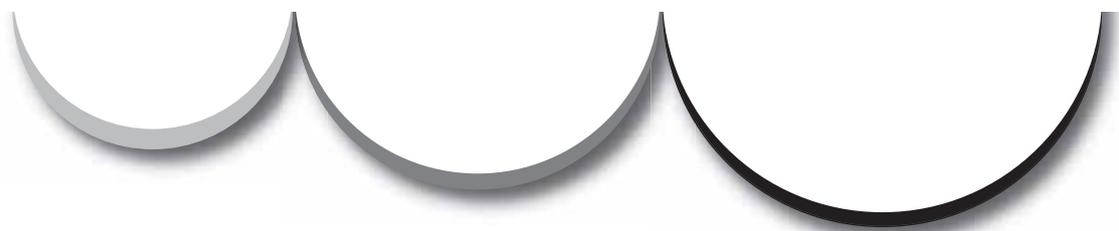
Avant de clore la séance, il a confondu dans ses remerciements le correspondant national, Monsieur Djibril Ndiaye Diouf, dont il a magnifié les compétences, l'engagement, la clairvoyance, la loyauté et la fidélité, le comité d'organisation et tous les partenaires.

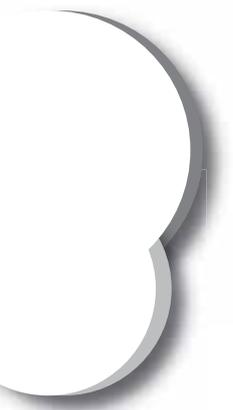
Fait à Dakar le 20 novembre 2010

***Madame Premila Aubeelack
Correspondante nationale
Chef de délégation
Maurice***



TEXTES OFFICIELS DE LA
54^e SESSION MINISTÉRIELLE





Mémoire sur la qualité de l'éducation

Préambule

Convaincus que les réformes en cours s'inscrivent dans le cadre de l'atteinte des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et de l'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs ;

Reconnaissant que tous les travaux de la CONFEMEN répondent aux orientations du Cadre d'action du Forum de Dakar (2000) et qu'ils s'inscrivent également dans les quatre axes prioritaires retenus dans le Cadre d'action du plan de relance adopté lors de la 50^e session ministérielle (Burkina Faso, 2002) ;

Constatant que la mise en œuvre des réformes rencontre de nombreux obstacles ;

Convaincus que les facteurs retenus par la CONFEMEN, à savoir les curriculums, le matériel didactique, le personnel enseignant, les langues nationales, la décentralisation/déconcentration, la mobilisation et la gestion des ressources, le partenariat et l'évaluation, constituent des éléments essentiels de la qualité de l'éducation dans tous les pays, particulièrement dans un contexte de ressources limitées ;

Considérant que des actions prioritaires relatives à ces facteurs doivent être ciblées, tout en reconnaissant l'apport positif d'une approche holistique du système éducatif ;

Sur la base du bilan relatif aux facteurs essentiels de la qualité de l'éducation et pour rendre les systèmes éducatifs plus performants et efficaces, les Ministres et Chefs de délégation des États et gouvernements membres de la CONFEMEN conviennent des principes suivants :

- la nécessité de réformes dans un contexte de mondialisation et d'accélération des technologies entraînant une constante évolution des sociétés ;
- le rôle incontournable de l'État dans le soutien de la mise en œuvre des réformes ;
- l'importance d'une approche systémique pour tenir compte de tous les aspects des réformes ;
- la nécessité de prioriser des actions liées aux facteurs essentiels de la qualité de l'éducation tant sur le plan pédagogique que sur celui de la gouvernance.

Par conséquent, nous Ministres et Chefs de délégation,

- adoptons le Cadre d'action sur la qualité de l'éducation élaboré lors des travaux de la 54^e session ministérielle ainsi que le Cadre d'action sur les réformes curriculaires, initié par les Assises de Brazzaville en juillet 2010 : cadres intégrés au présent Mémoire ;
- affirmons notre volonté et notre engagement à leur mise en œuvre, tout en tenant compte des spécificités des différents contextes nationaux ;
- souscrivons à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action permettant la concrétisation de ces Cadres d'action dans les Programmes nationaux de développement de l'éducation ;
- demandons à l'OIF et aux autres acteurs de la Francophonie de soutenir ces Cadres d'action ;
- suggérons d'une part, d'inclure dans la programmation de l'OIF et de la CONFEMEN un soutien accru aux États et gouvernements, pour la mise en œuvre des réformes curriculaires et l'émergence d'une culture d'évaluation et, d'autre part, d'encourager les échanges régionaux et sous-régionaux dans le domaine curriculaire et celui de l'évaluation ;
- invitons les partenaires techniques et financiers intervenant en éducation, particulièrement l'UNESCO, l'ADEA et la CONFEMEN, en coopération avec ACALAN et en collaboration avec l'ensemble des agences, des organisations de la Société civile, du secteur privé et des communautés, à appuyer l'ensemble des actions qui seront entreprises pour promouvoir la qualité de l'éducation dans nos systèmes éducatifs respectifs.

En conclusion, nous Ministres et Chefs de délégation, désirons accorder une priorité aux actions suivantes :

- la poursuite des réformes curriculaires avec des adaptations relatives à la vision élargie d'une éducation de base et à un référentiel commun de compétences réaliste et respectant les besoins nationaux ;
- la conception et l'élaboration de manuels scolaires et autres supports didactiques conformes à l'approche retenue, et ce, dès le début de la réforme, ainsi que leur diffusion, leur gestion et leur utilisation optimale ;
- la formation professionnelle adaptée à l'approche retenue des principaux acteurs de l'implantation des curriculums ;
- la mise en place d'un dispositif instrumenté d'utilisation des langues nationales comme langues d'enseignement et d'apprentissage ;
- l'optimisation des ressources humaines, financières et matérielles et leur transfert aux niveaux déconcentrés dans un esprit de reddition de comptes ;
- la mise en place d'un dispositif de communication afin de favoriser l'implication de tous les partenaires de l'éducation ;
- l'émergence de la culture de l'évaluation par la mise en place des dispositifs nationaux et la prise en compte des résultats d'évaluation dans les politiques éducatives ainsi que le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation.

Cadre d'action sur la qualité de l'éducation

Les priorités pour la refondation des systèmes éducatifs en cours

L'éducation est un droit pour tous. Elle est également un facteur de réduction de la pauvreté et une condition majeure du développement durable. L'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) passe inévitablement par une amélioration des systèmes éducatifs. Un des objectifs concerne plus précisément l'éducation : « une éducation de base visant à former des individus autonomes et compétents, capables de s'insérer dans leur milieu et de participer au développement de leur société »¹.

Lors du Forum mondial de l'EPT, les États et gouvernements ainsi que la communauté éducative se sont engagés à mettre en place des stratégies conformes aux orientations retenues dans le Cadre d'action. Ces stratégies doivent viser l'efficacité des systèmes éducatifs sur tous les plans : enseignement, apprentissage, pilotage et évaluation.

Les réformes des systèmes éducatifs ayant été amorcées depuis quelques années, il est primordial d'établir des priorités à l'aube de 2015, échéance retenue pour les OMD et l'EPT.

La poursuite des réformes en cours

La poursuite de la refondation en cours des systèmes éducatifs, particulièrement dans les pays du Sud, s'impose par **une volonté et un engagement politique affirmés pour soutenir les réformes.**

La refondation des systèmes éducatifs est un projet ambitieux qui ne peut se réaliser sans la volonté et l'engagement ferme de tous les partenaires et surtout du pouvoir politique. Cette volonté politique se traduit par l'adoption de mesures, mécanismes et cadres favorisant l'adhésion de tous les acteurs à un projet d'une école de qualité, l'adoption d'un cadre institutionnel reconnaissant les nouveaux rôles de chacun, la dotation de moyens pour réussir la réforme curriculaire en mobilisant davantage de ressources et en renforçant les capacités de gestion, aux fins d'améliorer l'efficacité.

L'instabilité institutionnelle conduit souvent à retarder la mise en œuvre de la réforme en cours, ou même, à lui faire perdre du terrain. Il est donc essentiel de **stabiliser et de renforcer la structure de pilotage du système.** Les principes de ce pilotage doivent être centrés sur la responsabilisation de tous les acteurs impliqués et sur les résultats obtenus. Toutefois, non seulement ces acteurs doivent disposer de moyens de fonctionnement suffisants, mais ils doivent aussi être en mesure de les utiliser efficacement.

Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation permettra d'améliorer la qualité du pilotage et de procéder à des réajustements du système. L'émergence d'une véritable culture d'évaluation soutiendra l'efficacité de cette mise en place.

L'adoption d'une approche holistique de l'éducation permettant une réelle intégration entre éducation formelle et éducation non formelle ainsi qu'une prise en compte et de meilleures articulations entre les différents niveaux d'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur dans la perspective d'une meilleure qualité de l'Éducation, s'impose.

¹ CONFEMEN (1995) *L'éducation de base : vers une nouvelle école. Document de réflexion et d'orientation.* Dakar : CONFEMEN.

La révision et la diversification de la formation professionnelle et technique

Dans le but de favoriser le développement socio-économique, **la révision et la diversification des filières et des programmes de formation professionnelle et technique** sont à prendre sérieusement en compte. Les problèmes récurrents, dont l'accès difficile, les disparités liées au genre, le manque d'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, le déficit de formateurs compétents, l'inexistence de filières adaptées, etc., obligent les États et gouvernements à redoubler d'efforts.

L'amélioration de la formation professionnelle et technique suppose la reconnaissance de ce sous-secteur comme une partie intégrante des systèmes éducatifs et la poursuite de la réforme en cours dans ce sens. L'optimisation de ce sous-secteur passe, notamment, par un renforcement des capacités des formateurs, une adéquation entre les curriculums et les réalités locales et régionales, ainsi que la mise à disposition de ressources matérielles et financières conséquentes.

L'implication du secteur privé, des collectivités locales et des communautés de base dans l'implantation de nouveaux programmes s'avère essentielle, de même que l'instauration de relations étroites entre le secteur non formel et informel et les établissements de formation professionnelle et technique, dans la reconnaissance d'acquis.

La coordination et l'harmonisation des actions

La période de crise financière touche tous les secteurs et tous les pays. Dans un tel contexte, **la coordination et l'harmonisation des actions des partenaires techniques et financiers et des ministères en charge de l'éducation** sont indispensables. Ces actions doivent viser l'efficacité de l'aide par le choix judicieux des objectifs prioritaires du système. Les apports doivent être appropriés, c'est-à-dire, tenir compte des besoins de chaque pays, tout en respectant le plan stratégique sectoriel. Cette coordination doit également rechercher l'optimisation des ressources attribuées. Toutes les catégories d'acteurs concernés doivent être impliquées dans des modalités de coopération transparentes.

Défis et recommandations

Les États et gouvernements ont mis en œuvre des politiques éducatives orientées vers l'atteinte des objectifs de l'EPT. Des efforts ont été fournis pour assurer la réalisation effective de ces politiques. Le bilan de la situation par facteur pédagogique et ceux liés à la gouvernance ont permis de dégager les constats suivants :

Sur les curriculums

L'approche adoptée par la majorité des États et gouvernements membres est l'approche par les compétences (APC) : approche qui se veut dynamique et signifiante et devant permettre l'apprentissage tout au long de la vie.

Toutefois, cette approche demeure complexe et ne tient pas nécessairement compte des besoins ni du contexte national. Cette situation a des conséquences sur d'autres aspects, dont l'élaboration des programmes d'études et leurs contenus, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, le matériel didactique, la formation initiale et continue des enseignants et l'évaluation des acquis. Elle ne s'inscrit pas toujours dans un processus bien planifié et bien contrôlé avec des ressources prévisibles. D'ailleurs, les difficultés les plus fréquentes du processus de réformes touchent, notamment, les modalités d'implantation, la coordination, le pilotage, la communication et le suivi-évaluation.

De plus, l'implantation des curriculums nécessite l'adhésion du personnel enseignant, en nombre suffisant et formé aux nouvelles approches; ce qui semble difficile pour certains pays.

Le Cadre d'action sur les réformes curriculaires dégage en profondeur les éléments essentiels sur cette question et propose des stratégies pour surmonter ces limites. Pour résumer, il s'agit, notamment, de :

- 1. Garantir la pertinence et le continuum :** le curriculum doit garantir des contenus de qualité en lien avec les compétences recherchées, autant dans leurs dimensions nationales qu'universelles. D'où l'idée de définir un socle commun de compétences lors de cadres d'échanges entre pays, assurant ainsi au curriculum une référence réaliste et précise et facilitant son appropriation par tous. L'approche retenue doit opter pour une démarche systémique, progressive, contextualisée et s'orienter résolument vers l'élève et les communautés (en prenant en compte leur culture) pour adopter une approche participative et garantir ainsi la pertinence des apprentissages. Par ailleurs, les finalités de l'éducation doivent être clairement dégagées dans un cadre général consensuel en intégrant une vision élargie d'une éducation de base de qualité.
- 2. Définir le cadre institutionnel et méthodologique de la réforme :** un dispositif institutionnel, où sont définis les rôles et responsabilités des divers acteurs, doit assurer la planification cohérente de tout le processus de la réforme. Cette réforme curriculaire doit s'étendre sur un temps réaliste et s'inscrire dans une démarche réflexive et participative à toutes les phases, en débutant par la nécessité d'un diagnostic approfondi. Il faut y consacrer également de l'expérimentation, des réajustements conséquents et des moyens de réussir. La réussite de la réforme est conditionnée, notamment, par l'existence d'écoles fonctionnelles, de matériels pédagogiques suffisants et conformes au curriculum et d'outils de gestion, ainsi que par l'utilisation effective des manuels par les élèves. Des mécanismes de mobilisation de fonds sont à mettre en place et l'optimisation des ressources internes doit être assurée.
- 3. Assurer le renforcement des capacités des personnels éducatifs :** le curriculum doit être compris de tous, particulièrement du personnel enseignant. Les concepteurs de curriculums doivent être capables d'élaborer des documents de façon explicite et sans équivoque, afin que tous les utilisateurs puissent comprendre la philosophie qui les sous-tend et mieux les exploiter. Il importe d'intégrer dans les programmes de formation initiale et continue des personnels scolaires, les didactiques des disciplines et les méthodes d'enseignement et d'évaluation adaptées aux exigences de l'approche retenue. Des mécanismes de soutien à l'enseignant et aux directions d'établissement scolaire doivent être mis en place, ainsi que des cadres de rencontres et de partages pour la mutualisation des bonnes pratiques.
- 4. Assurer le suivi-évaluation des réformes curriculaires :** les notions d'évaluation des acquis des élèves et celles d'évaluation du processus de mise en œuvre de la réforme doivent être clarifiées, tout en élaborant des indicateurs de qualité. Des dispositifs d'évaluation et/ou de suivi-évaluation doivent être créés ou renforcés et l'expertise nationale en matière d'évaluation développée. Le système d'évaluation doit être revu en fonction de l'approche retenue et de la vision d'une éducation de base élargie.
- 5. Assurer une gouvernance et un pilotage efficaces à tous les niveaux :** que ce soit aux niveaux central, déconcentré ou local, tout le personnel scolaire doit être impliqué dans la mise en œuvre de la réforme curriculaire. Une politique de déploiement assurant la stabilité du personnel, un renforcement du leadership des chefs d'établissement, une reconnaissance du personnel en place, une formation adéquate et l'opérationnalisation des conseils d'établissement sont, entre autres, des stratégies qui faciliteraient le pilotage de cette réforme.

6. Assurer une communication efficace : afin de faciliter l'adhésion de tous les acteurs dans la mise en œuvre de la réforme, une stratégie de communication doit être élaborée pour sensibiliser, informer, mobiliser et impliquer toutes les parties prenantes, tout au long du processus. Il importe de mettre en œuvre une stratégie fonctionnelle de communication et de bonne gestion du dialogue social à tous les niveaux et avec tous les partenaires au sein des systèmes éducatifs, afin de renforcer constamment l'adhésion des différents facteurs.

Sur le matériel didactique

Il est reconnu que les manuels scolaires demeurent l'instrument le plus efficace et le moins onéreux pour accéder aux contenus de formation, et qu'ils jouent un rôle important dans les performances des élèves. Pour cela, les manuels doivent être de qualité, en nombre suffisant et leur utilisation optimale. Des avancées significatives relatives au matériel didactique se confirment dans certains États et gouvernements membres. Plusieurs ont opté pour la gratuité des manuels scolaires, afin de permettre aux plus démunis d'accéder à cet outil indispensable dans les apprentissages. D'autres ont créé des structures spécialisées chargées de la conception, de l'édition, de la distribution des manuels scolaires et de la conservation de ce patrimoine.

Cependant, la dotation moyenne reste faible et des efforts sont à fournir en ce qui concerne la gestion des manuels scolaires. De plus, une incohérence entre le matériel didactique et les programmes d'études est remarquée et l'utilisation de ce matériel n'est pas toujours optimisée.

Pour répondre à cette préoccupation, il convient que chaque pays se dote d'une politique du manuel scolaire basée sur une approche systémique de la chaîne du livre et orientée par les principes suivants :

1. La qualité et la pertinence du manuel :

Les constats relatifs à ce facteur de qualité ne concernent pas uniquement la pénurie importante, mais également la faible qualité du manuel et son inadéquation avec le curriculum. À cette fin, il importe aussi de renforcer les capacités nationales en matière de conception de manuels scolaires et de supports didactiques. Cela requiert l'implication des enseignants à côté des chercheurs, dans toutes les étapes d'élaboration.

2. La gratuité des manuels scolaires :

Cette mesure permettrait de répondre aux objectifs d'une école inclusive, qui prend en compte les besoins des plus défavorisés.

3. La disponibilité et l'utilisation des manuels scolaires :

La disponibilité des manuels scolaires seule, n'est pas une condition suffisante. Il importe de prendre en compte, dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants, la capacité d'utilisation des manuels et des documents référentiels dans un esprit de développement de créativité et en s'inspirant du milieu. De même, il est important d'informer et de sensibiliser les autres membres de la communauté éducative (élèves, parents, conseillers pédagogiques, inspecteurs, etc.) à l'importance d'une utilisation optimale du manuel scolaire.

4. Le renforcement des capacités nationales en matière de production nationale et de distribution :

Il importe que chaque gouvernement soutienne la production des manuels et responsabilise, dans toute la mesure du possible, les communautés éducatives en matière d'achat et de distribution, en fonction des besoins locaux.

5. Le renforcement de la gestion des manuels scolaires et des matériels didactiques :

Par exemple, la création d'un comité de gestion des manuels scolaires dans les établissements faciliterait la rentabilisation de cette ressource et prolongerait sa durée de vie.

6. La réduction des coûts des manuels scolaires, notamment par l'application de l'Accord de Florence et du Protocole de Nairobi :

Ils engagent les États à appliquer l'exemption des droits de douane et autres impositions à l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel. Cette mesure encourage la coopération entre nations en ce qui a trait à la libre circulation de livres éducatifs favorisant la mise à disposition de ce matériel, à moindre coût. Dans ce cadre, il convient également de prendre en compte des mesures de lutte contre la corruption dans les différentes étapes de la chaîne. Un regroupement de pays pour la conception de manuels respectant le socle commun de compétences pourrait apporter une solution à la contrainte financière.

Il est important que les États intègrent les autres supports didactiques, notamment, les TIC, dans cette politique du manuel scolaire.

Sur le personnel enseignant

Les États et gouvernements membres reconnaissent que la place de l'enseignant dans la réussite éducative est primordiale. Pour cette raison, des politiques relatives au recrutement et à la formation, par exemple, ont été élaborées et mises en œuvre. Le rôle de ce personnel, lié aux aménagements pédagogiques et technologiques de l'enseignement et aux exigences de la société et de la mondialisation, a été renouvelé. Un enseignement de qualité va de pair avec des enseignants qualifiés. Toutefois, en raison du peu de consultation et d'information, auprès du personnel enseignant, expliquant le bien-fondé de la réforme, il est noté un manque d'adhésion et d'implication de ce personnel dans l'implantation de la réforme curriculaire. La complexité de l'approche par les compétences augmente la charge de travail des enseignants œuvrant, pour la plupart, dans des conditions difficiles avec des ressources très limitées. Les formations sont parfois, insuffisantes voire absentes et l'accompagnement s'avère laborieux avec un personnel d'encadrement à effectif réduit et avec des moyens (et outils) limités.

Pour corriger ces lacunes, des mesures doivent être prises.

1. Valoriser et motiver le personnel enseignant.

L'État doit se doter d'un plan global de gestion relatif à la fonction enseignante intégrant des critères de recrutement, une définition du statut, un plan de carrière et des conditions de travail sécurisantes, afin d'accroître la motivation des enseignants et la revalorisation de leur métier, tout en mettant en place des mesures visant à les stabiliser à leur poste.

Par ailleurs, pour s'assurer d'une qualité du personnel enseignant, un niveau de recrutement des enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire selon les conjonctures des pays devrait être fixé.

2. Adapter et renforcer la formation initiale et continue.

L'approche par les compétences requiert que l'enseignant devienne un guide, un accompagnateur et un médiateur, que ses méthodes d'enseignement se transforment et deviennent plus actives et que ses relations avec les élèves, les parents, la communauté ainsi que les autorités administratives se modifient. La formation qu'il reçoit doit pouvoir répondre au profil de compétences attendu.

Des dispositifs de formations initiale et continue doivent être institués ou redynamisés, afin de permettre à tous les futurs enseignants et ceux en exercice de recevoir une formation :

- a. axée sur la pratique et la maîtrise de compétences et en adéquation avec les exigences des réformes curriculaires ;
- b. renforcée par la pratique réflexive ;
- c. axée sur l'évaluation des apprentissages, afin de favoriser la maîtrise de la pédagogie de la réussite et permettre aux élèves en difficultés d'apprentissage, de bénéficier de mesures d'accompagnement et de médiation, leur offrant une aide appropriée selon leurs besoins, dans un climat propice à l'apprentissage ;
- d. répondant aux besoins spécifiques des différents États ;
- e. orientée vers la diversité des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, en promouvant l'appropriation des TIC et des outils innovants, tout en tenant compte des résultats de la recherche et des réalités nationales.

3. Offrir un encadrement approprié.

Afin d'amener le personnel enseignant à jouer pleinement son rôle, un encadrement pédagogique est nécessaire pour faciliter l'implantation de la réforme. Cet encadrement devrait être apporté par les directeurs des établissements scolaires ainsi que par les inspecteurs, les formateurs ou les conseillers pédagogiques. Il s'agit donc de mettre en place des mécanismes de soutien à l'enseignant dans son activité, notamment à travers le projet d'école/établissement en impliquant la communauté éducative. Pour ce faire, un renforcement des capacités des divers encadreurs est indispensable, ainsi que leur dotation en ressources diverses et adéquates.

L'accompagnement est également possible par les pairs. Il serait donc intéressant de favoriser la création de communautés d'apprentissage à l'intérieur d'une école ou d'un groupe d'écoles voisines et, sur le plan international, de créer un cadre de rencontre et de partage entre enseignants francophones, afin de mutualiser les bonnes pratiques.

En ce qui concerne l'encadrement administratif, des mesures permettant d'assurer le volume horaire annuel dû aux élèves (900 heures de cours par an) devraient devenir effectives.

Pour la prise de ces différentes mesures, les ministres recommandent la nécessité pour chacun des pays, de réaliser un diagnostic holistique de la question enseignante, qui permet d'identifier tous les aspects problématiques de cette question et les solutions les plus appropriées.

Sur les langues nationales

Il est démontré et reconnu que l'enseignement/apprentissage de la langue parlée et maîtrisée par l'élève est déterminant pour la qualité de l'éducation et, est un facteur essentiel d'efficacité interne et de rationalisation des ressources.

Tout en poursuivant le renforcement de l'enseignement du et en français tel que recommandé dans le mémorandum adopté lors de la 51^e session ministérielle de la CONFEMEN, la scolarisation en langues nationales dans l'éducation de base, y compris le préscolaire, doit être systématisé.

Peu d'États africains membres de la CONFEMEN, affichant une situation de bilinguisme ou de multilinguisme, ont élaboré des politiques relatives à l'utilisation des langues nationales dans leur système éducatif. Pourtant, les expériences vécues dans certains pays africains, où la pédagogie de la langue française côtoie celle de la langue nationale, ont prouvé leur efficacité, mais, les difficultés persistent, notamment, en ce qui a trait à la grande diversité des langues dans certaines régions, à la complexité d'élaborer du matériel didactique dans toutes ces langues et de former le personnel enseignant à cette approche bilingue/multilingue.

À cet effet, il est important que les recommandations de la Conférence des ministres africains de l'éducation (Ouagadougou, janvier 2009) soient mises en application.

Il est ainsi retenu les axes d'actions suivantes :

- au niveau macro : appuyer les pays dans la mise en œuvre du guide de la politique sur l'intégration des langues et cultures africaines dans le système éducatif ;
- développer un partenariat stratégique fort UNESCO/ADEA/ACALAN/CONFEMEN pour l'accompagnement scientifique des États et gouvernements dans l'espace francophone ;
- aider les pays à mutualiser et à mettre à l'échelle les innovations réussies et déjà capitalisées ;
- intégrer une inscription budgétaire, pour accompagner l'utilisation des langues nationales, à côté de l'engagement politique, tout en chiffrant les besoins en formation des enseignants en langues nationales ;
- mettre en œuvre une politique linguistique claire et cohérente et faire un plaidoyer en faveur de l'utilisation des langues nationales ;
- mettre l'accent sur la disponibilité de matériel didactique en langues nationales aussi bien pour les élèves que pour les enseignants.

Sur la décentralisation/déconcentration

Les États et gouvernements ont engagé des politiques visant à décentraliser leur système éducatif. Cependant, une avancée plus nette relative à la déconcentration est constatée. Cette politique induit une meilleure répartition des rôles et responsabilités des divers acteurs allant dans le sens d'une autonomisation dans la gestion des ressources disponibles et dans la mobilisation. Cette décentralisation/déconcentration a permis de réduire le fossé entre les écoles et le niveau central pour une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des élèves et de la communauté.

Pourtant, la majorité des pays ont une décentralisation minimale où l'État central est concepteur, opérateur et contrôleur avec des activités déconcentrées. Si la centralisation demeure trop excessive, celle-ci réduit l'implication des acteurs à la simple information et à la mise en application des mesures prises. La communication est déficiente et génère un manque de transparence et une inefficacité des procédures de fonctionnement des structures. Les tentatives de décentralisation échouent souvent en raison du transfert non effectif des compétences et surtout des ressources.

Ces difficultés persistantes requièrent la fourniture d'efforts supplémentaires.

1. Renforcer les politiques de déconcentration de l'éducation.

La nécessité d'établir un diagnostic précis des difficultés rencontrées par les différents niveaux (central, déconcentré, local) dans la mise en œuvre des réformes s'impose, afin de mieux comprendre la situation et apporter des solutions adéquates. Assurer une meilleure répartition des tâches et des responsabilités dans les réformes, notamment, curriculaires, en s'appuyant davantage sur le local et le déconcentré, afin de remonter au national, responsable de la coordination, en allant du bas vers le haut (bottom up) s'impose.

Il faut également mettre en place, un organigramme cohérent, fonctionnel avec une définition claire du rôle de chaque structure, pour permettre à chaque acteur de mieux apprécier et jouer son rôle.

2. Transférer et renforcer les ressources et les pouvoirs.

Dans un système décentralisé, chaque palier est imputable de ses actions. Toutefois, il ne suffit pas de transférer les responsabilités, il faut aussi s'assurer de la compétence des personnels, de la mise à disposition des moyens, ainsi que de leur utilisation efficiente, mais aussi renforcer les mécanismes de veille et d'évaluation pour améliorer l'efficacité.

3. Collaborer en synergie.

Les différentes structures du système éducatif visent le même objectif : la réussite éducative. Pour faciliter ce travail en synergie, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication et d'information entre les diverses structures sont essentielles, ainsi que la mise en place d'un mécanisme de partenariat dans le cadre de la décentralisation, pour favoriser une complémentarité et une synergie des acteurs.

Sur la mobilisation et la gestion des ressources

Reconnaissant la gestion de l'éducation comme un facteur indispensable à la réussite éducative, plusieurs États et gouvernements membres ont entrepris des actions dans ce sens, particulièrement à la suite de l'adoption du Mémorandum et du Cadre d'action sur la gestion scolaire. La CONFEMEN et l'OIF appuient les États membres, notamment, par des formations adressées aux gestionnaires scolaires qui se déroulent en présentiel ou à distance.

Malgré ces actions entreprises, des difficultés demeurent. La gestion des ressources est souvent inadéquate en raison d'outils et d'instruments de pilotage complexes et peu accessibles, les ressources financières sont déficientes, particulièrement dans un contexte de crise et la professionnalisation des gestionnaires est insuffisante, voire absente.

Les réformes en cours dans les États et gouvernements membres de la CONFEMEN sont ambitieuses et demandent des investissements importants, tant sur le plan humain que matériel et financier et que l'État seul ne peut supporter. L'aide extérieure ne répond ni aux attentes ni aux besoins, et des lacunes sur le plan de la coordination inhibent l'utilisation optimale et la répartition équitable des ressources. Des mesures doivent être prises pour relever ces défis.

1. Renforcer les politiques de mobilisation des ressources.

Il s'agit dans un premier temps de mobiliser des ressources endogènes, notamment l'accroissement des ressources publiques et communautaires en faveur de l'éducation.

De même, la CONFEMEN devrait se repositionner par rapport au contexte international pour collecter des ressources financières dédiées à l'éducation pour compléter l'aide publique.

La mobilisation des ressources doit se faire selon une vision systémique répondant aux objectifs partagés par tous les acteurs. Pour accroître ces ressources, il est important de varier les stratégies telles que, la participation de tous les secteurs économiques sociaux et culturels à l'effort de développement de l'éducation. Un plaidoyer devrait être développé pour la mise en place d'un cadre de concertation en vue d'augmenter l'aide publique internationale et les ressources émanant des organismes internationaux, de la société civile, du secteur privé et des ONG en faveur de l'éducation.

À titre illustratif, des stratégies innovantes pour capter les potentialités financières et matérielles du niveau national et les capacités de travail communautaire en faveur de l'école pourraient être mises en place. Il en est de même pour un renforcement des capacités des personnels de planification, afin de monter des dossiers bancables, connaître les procédures des différents bailleurs, ainsi que les capacités de négociation.

2. Optimiser l'utilisation des ressources.

Dans un contexte où les ressources humaines et financières sont limitées, non seulement il faut développer chez les acteurs les principes d'imputabilité et de reddition de comptes, mais il faut aussi s'assurer de la répartition équitable et judicieuse de ces ressources et de leur utilisation optimale. En outre, ces ressources devraient être traduites en résultats pour l'amélioration des acquis scolaires des élèves et des conditions des enseignements/apprentissages. Les données de base devraient être fournies conséquemment pour déterminer le rapport coût/efficacité, en lien avec les indicateurs préalablement établis.

3. Renouveler les ressources.

Il s'agit non seulement de garantir la prévisibilité des financements, mais en outre, compte-tenu des exigences de la qualité en termes de besoins nouveaux et diversifiés, la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources s'impose, pour apporter un appui aux efforts nationaux.

Il faut envisager un ensemble d'actions et de méthodes novatrices pour mobiliser de nouvelles ressources, afin d'assurer les objectifs de développement durable et d'apprentissage tout au long de la vie.

Sur le partenariat

La plupart des pays membres de la CONFEMEN ont mis en place des organes de consultation favorisant la participation de la société civile dans le champ de l'éducation. Des textes législatifs ou réglementaires précisant les relations entre les différents partenaires ont été adoptés. Dans certains pays, l'approche systémique, les lois de décentralisation, la reconnaissance d'acteurs privés et communautaires, l'autonomie d'établissement, constituent une transformation majeure des relations partenariales autour du système éducatif.

Puisque l'éducation est un projet de société, une dynamique partenariale doit s'installer et se consolider. Toutefois, les défis à relever portent, notamment, sur :

- les rôles et responsabilités qui ne sont pas toujours clarifiés ;
- des lacunes qui demeurent en ce qui concerne la mise en place, le renforcement ou le fonctionnement d'organes de consultation, de concertation et de décision ;
- le déficit de communication ou d'information qui rend également difficile le travail en synergie des diverses structures et partenaires ;
- le taux d'analphabétisme des parents qui peut également constituer un frein à une dynamique partenariale féconde.

1. Formuler des options politiques et stratégiques sans équivoques.

Le rôle des ministères d'éducation nationale doit être clairement défini, soit comme concepteur, soit comme opérateur ou contrôleur, au niveau des lois d'orientation et des plans de développement sectoriels. Il doit faire l'objet d'un large consensus.

2. Formaliser et renforcer le partenariat.

Afin d'assurer l'implication des divers acteurs de l'éducation, il importe de mettre en place un cadre formel de concertation, ainsi qu'un plan de communication et d'information entre tous les partenaires institutionnels ou non institutionnels, du niveau central jusqu'au niveau local. Non seulement les rôles et les responsabilités de chacun doivent être formalisés à travers des textes réglementaires, mais, un renforcement des capacités et l'attribution de ressources appropriées sont nécessaires.

3. Favoriser les échanges et l'ouverture de l'école aux collectivités locales et à la communauté éducative.

L'idée de la création et de la mise en œuvre de cadres et de mécanismes réguliers de concertation, de consultation et de dialogue entre les différents acteurs à toutes les strates du système éducatif doit être développée.

De plus, il serait important de faire la promotion d'échanges d'expériences porteuses entre États/gouvernements en capitalisant ces dernières et en les vulgarisant. Un portrait des pratiques novatrices des pays, dégagant les points forts et les points faibles à partir d'indicateurs consensuels, pourrait être préparé et partagé par l'entremise des Correspondants nationaux de la CONFEMEN.

Pour favoriser la réussite scolaire, tous les acteurs doivent pouvoir se mobiliser et s'impliquer pour construire une politique partenariale autour de l'école. Par exemple, deux instruments indissociablement liés de mobilisation pourraient être le plan local de développement d'éducation porté par les collectivités territoriales et le projet d'établissement par la communauté éducative. Encore aujourd'hui, il est nécessaire de développer un plaidoyer et des moments d'échanges et de dialogues, afin de renforcer l'ouverture de l'école à la communauté éducative et aux collectivités locales.

Sur l'évaluation

Le PASEC a permis à plusieurs pays membres de la CONFEMEN de constater les forces et les faiblesses de leur système éducatif, afin de prendre les mesures idoines pour améliorer la qualité de l'éducation. À titre d'exemple, de nombreuses études menées sur le redoublement, dont celles du PASEC, ont permis de mettre en évidence l'inefficacité de la pratique du redoublement sur la progression des apprentissages, ainsi que les effets négatifs qu'elle occasionne, notamment, sur les plans psychologique, pédagogique et financier. Une des conclusions de ces études est l'élaboration de politiques de réduction des taux de redoublement à travers des stratégies efficaces de suivi, d'accompagnement et de rémédiation, tout en affectant les moyens conséquents et en organisant les apprentissages en sous-cycles permettant une gestion plus souple et un plus grand respect du rythme de progression de chaque élève.

En ce qui a trait au renforcement des capacités des équipes nationales par le PASEC, la CONFEMEN revoit ses méthodes dans un souci de mieux servir les pays et de s'ajuster aux orientations définies par les ministres. Dans les pays, des structures ont été créées dans le but spécifique de se consacrer à l'évaluation, afin d'apporter un éclairage pour la prise de décisions politiques en matière d'éducation. Cependant, selon l'enquête réalisée en 2007 par la CONFEMEN en ce qui concerne l'évaluation, peu de pays se sont dotés d'un dispositif d'évaluation. Une absence de culture d'évaluation est notée à tous les niveaux et il est constaté une faiblesse de pilotage, par les résultats, ce qui ne conduit pas à des actions de remédiation. Les liens entre la direction et les autres services concernés par l'évaluation en cours ne garantissent ni la transparence, ni l'indépendance. Les dispositifs nationaux, parfois n'existent pas ou ne sont pas suffisamment structurés et le personnel en charge a besoin de formation suffisante et pertinente ainsi que de stabilité.

Il est essentiel de considérer l'évaluation comme un moyen de réguler la mise en place de tout dispositif, de toute réforme.

1. Institutionnaliser l'évaluation par une volonté politique réelle et effective.

C'est par une volonté politique ferme que peut émerger la culture de l'évaluation. Les décideurs doivent mettre en place des dispositifs d'évaluation, de régulation et de suivi en fixant des objectifs spécifiques à leur pays ainsi qu'en établissant des normes de qualité au niveau national. Il importe également d'assurer la communication de ces résultats des évaluations auprès des écoles afin qu'elles puissent se positionner par rapport aux normes établies et de prendre des mesures de remédiation. De plus, cette culture de l'évaluation permettrait de favoriser la mise en place de mécanismes de reddition de comptes.

2. Rendre fiables les données et développer des indicateurs pertinents.

La légitimité et la neutralité du dispositif mis en place doivent être garanties afin d'optimiser la crédibilité de l'évaluation et de rendre les résultats utilisables par l'ensemble des acteurs. Dans le but de déterminer des indicateurs, des évaluations visant le niveau d'atteinte des objectifs terminaux doivent être développées.

3. Renforcer les capacités nationales.

Outre la mise à disposition de ressources appropriées, les membres des équipes nationales en charge de l'évaluation des systèmes éducatifs doivent recevoir une formation adéquate au développement des instruments, aux techniques d'analyse, à l'exploitation des indicateurs, etc. Cette formation doit être accompagnée sur le plan technique et scientifique, notamment, par les instituts nationaux et internationaux et par des programmes internationaux, dont le PASEC.

Parmi leurs mandats, ces membres auraient à définir un cadre méthodologique permettant aux décideurs d'orienter la réflexion sur les problématiques prioritaires du système éducatif dans le but d'établir des politiques éducatives visant l'amélioration des performances en matière d'éducation.

De plus, dans le cadre d'un partage d'expériences et de bonnes pratiques, les échanges entre différentes structures nationales doivent être encouragés.



Cadre d'action sur les réformes curriculaires

Préambule

Pour se développer, toute société a besoin de citoyens compétents, responsables, réfléchis et engagés. Étant entendu que l'éducation a un rôle primordial dans la satisfaction de ce besoin, la réforme curriculaire sous l'angle d'un projet de société est aujourd'hui une impérieuse nécessité pour nos systèmes éducatifs.

Le présent Cadre d'action découle des réflexions et des travaux menés lors des Assises sur les réformes curriculaires, organisées du 5 au 9 juillet 2010 à Brazzaville (Congo) par la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Association pour le développement de l'Éducation en Afrique (ADEA), l'UNESCO-BREDA, l'Agence française de développement (AFD), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et le pays hôte, le Congo-Brazzaville. Ce partenariat a permis de réunir les pays membres de la CONFEMEN, des pays anglophones et lusophones afin d'échanger et de partager les différentes expertises.

Adopté par la 54^e session ministérielle de la CONFEMEN, ce Cadre d'action a été élaboré en vue de contribuer à corriger les insuffisances en matière de réformes curriculaires et de s'assurer de la pérennisation des acquis. Il vise également à renforcer la dynamique partenariale existante. Il présente, dans un premier temps, un bilan de la situation actuelle en décrivant les difficultés rencontrées. Il donne ensuite une vision des évolutions souhaitées dans ce domaine en incluant les objectifs prioritaires. Enfin, il propose des stratégies de mise en œuvre adaptables au contexte de chaque pays, ainsi que des actions prioritaires.

Bilan des réformes curriculaires

Les exposés de cadrage et les études de cas ont permis de dégager les constats suivants :

1. Une prise de conscience du rôle central de la réforme des curriculums dans la nécessaire refondation des systèmes éducatifs .

À la suite d'une analyse de la situation nationale, le constat de faiblesse de l'efficacité interne et externe des dispositifs éducatifs, d'une part, et d'autre part, le souci de répondre aux objectifs d'une éducation de qualité pour tous, ont amené les pays à réformer leur système éducatif, plus particulièrement les curriculums. Cette prise de conscience s'est traduite par :

- l'introduction dans les programmes d'études des concepts et notions tenant compte des problématiques sociales et économiques ;
- l'adoption de différentes approches pédagogiques et méthodes et techniques d'enseignement, dont l'approche par les compétences ;
- la conception et la production endogènes de manuels scolaires ;
- des efforts d'amélioration des formations initiale et continue des enseignants ;
- une vision holistique du système éducatif ;
- des expériences d'introduction des langues nationales sous un angle d'efficacité pédagogique.

Toutefois, cette prise de conscience se heurte encore à :

- une prise de décision, quant au choix de l'approche, par les autorités du niveau central, orientée par une expertise internationale souvent en lien avec les modalités d'aide financière des bailleurs de fonds, sans nécessairement se baser sur un diagnostic très approfondi du contexte national et sans référence de réussite reconnue ;

- une faible implication du personnel enseignant aux différentes étapes de la réforme ;
- le déficit de communication devant permettre aux acteurs de bien comprendre la réforme et de s’y impliquer tout au long du processus ;
- un manque de consultation auprès des acteurs pour connaître les véritables besoins et examiner la viabilité de la réforme ;
- un faible ancrage socioculturel de la réforme ;
- une difficulté d’appropriation par les pays du processus du développement curriculaire, de sa coordination et de son pilotage ;
- une absence d’analyse approfondie déterminant clairement les limites ou les liens entre les réformes successives ;
- une faiblesse quant au renforcement des capacités pédagogiques des personnels scolaires ;
- une insuffisante formation professionnalisante du personnel enseignant ;
- une tendance à limiter l’APC à l’enseignement primaire ;
- une attention limitée au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la réforme.

2. La reconnaissance du potentiel de l’approche par les compétences pour l’amélioration de la qualité de l’éducation .

L’APC se veut une approche basée sur la construction des connaissances et le développement de compétences en situations d’apprentissage significatives. Cette approche représente un potentiel intéressant pour l’amélioration de la pertinence et la qualité de l’enseignement et de la formation. Selon le Rapport du CIEP (2009), bien que variable d’un pays à l’autre, la phase expérimentale de l’APC a permis de constater des évaluations prometteuses, notamment, la motivation des équipes éducatives concernées. Ainsi, plusieurs pays ont cru au potentiel de cette approche et ont fourni des efforts en ce sens.

Toutefois, l’APC comporte de fortes exigences, dont :

- une structuration cohérente des niveaux d’enseignement ;
- une bonne compréhension de la philosophie de l’APC et une appropriation adéquate de ses principales caractéristiques ;
- un souci d’intégration et de contextualisation des contenus éducatifs ;
- une bonne articulation des programmes, des manuels, du matériel didactique, de la formation des enseignants, etc.;
- une transformation des pratiques d’enseignement.

Ces fortes exigences ont limité la mise en œuvre de la réforme dans les pays développés et se sont heurtées à de fortes contraintes dans les pays du Sud. Il s’agit, notamment, de :

- la généralisation trop hâtive de la réforme curriculaire sans la prise en compte des caractéristiques spécifiques des expérimentations, ou encore la généralisation trop étalée dans le temps, prenant le risque d’une perte de sens ;
- le manque d’articulation entre les cycles scolaires au niveau du pilotage ;
- l’écart entre les prescriptions officielles et les perceptions de l’APC chez les acteurs ;
- une méconnaissance de l’APC par plusieurs acteurs ;
- l’insuffisance de formation conséquente des formateurs et des structures de formation initiale des enseignants en APC ;
- l’insuffisance et même l’inexistence de formation initiale des enseignants en APC dans certains pays ;
- l’absence d’une analyse des besoins de formation continue ;
- des formations continues en cascades qui se sont avérées peu efficaces en raison non seulement de la déperdition des principes de l’APC, mais aussi d’une approche pédagogique incohérente avec les principes du socioconstructivisme ;
- l’absence de dispositif d’encadrement de proximité sur les principes et l’implantation de l’APC ;

- la difficulté pour les enseignants à contextualiser leur enseignement, à adopter des pratiques d'évaluation formative et de remédiation se traduisant souvent par la poursuite marquée des pratiques de classe centrées davantage sur les cours magistraux et les savoirs ;
- les conditions d'enseignement peu favorables à une évolution des pratiques, dont les classes pléthoriques, l'inadaptation et l'insuffisance, voire l'inexistence du matériel didactique et/ou son utilisation peu optimale.

3. L'importance du suivi-évaluation de la réforme :

Depuis le début de la réforme curriculaire, certains pays ont pu constater des changements encourageants, dont la motivation des élèves, le renforcement de la collaboration entre les enseignants d'une même catégorie, ainsi que la valorisation des compétences locales et des savoirs endogènes. Plusieurs acteurs de l'éducation reconnaissent aussi que la remédiation demeure une force de l'APC.

Cependant, sur le plan des acquis scolaires, à large échelle, il serait hâtif de conclure à une amélioration effective. Certains éléments demeurent problématiques au point de nécessiter un réel suivi-évaluation. Il s'agit notamment :

- de l'absence d'indicateurs permettant d'apprécier les résultats de la réforme de façon objective ;
- du faible impact de la réforme sur les pratiques des enseignants dû, notamment au manque d'adhésion pour certains, et des insuffisances sur le plan de l'appropriation, de la formation et de l'encadrement pédagogique pour d'autres ;
- de la difficulté à concevoir et à appliquer des évaluations ne se référant plus aux savoirs encyclopédiques, mais plutôt aux compétences ;
- du maintien des modalités d'évaluations existantes, particulièrement les examens certificatifs ;
- du manque d'articulation entre les dispositifs d'évaluation et la réforme.

4. La nécessité d'un financement adéquat :

Depuis le Forum de Dakar (2000), la mobilisation des ressources financières de la part de l'État, des partenaires techniques et financiers, des communautés et de la société civile en général, s'est accrue. Il a été constaté :

- une diversification des sources de financement de l'éducation aux niveaux national et international ;
- la mise en place de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT ;
- une augmentation de l'aide publique au développement de 1999 à 2005.

Par ailleurs, la Déclaration de Paris (2005) a encouragé les partenaires techniques et financiers à optimiser les ressources, notamment, en travaillant de manière coordonnée en appui aux priorités des pays.

Cependant, la part du revenu national réservée à l'éducation est variable d'un pays à l'autre. Pour plusieurs pays, le défi du financement demeure en raison, notamment, de :

- la difficile planification des ressources liées à la dépendance par rapport aux financements extérieurs ;
- la faible mobilisation des ressources internes en rapport avec les besoins des systèmes éducatifs ;
- la répartition budgétaire intrasectorielle au détriment des éléments liés aux facteurs de qualité ;
- le ralentissement de l'aide à l'éducation, pour certains pays, particulièrement dans un contexte de crise financière mondiale ;
- la difficulté de mobilisation des ressources extérieures ;
- le manque de prévisibilité du financement lié, notamment, à la persistance de la logique de projets financés en parallèle, malgré la volonté officielle de passer à une approche programme ;

- le manque de coordination et de transparence des interventions, ne favorisant pas l'optimisation des ressources internes et/ou externes.

Le bilan sur les réformes curriculaires démontre des acquis, certes, mais fait également ressortir des défis et obstacles à surmonter, pour atteindre l'objectif d'une éducation de qualité pour tous.

Orientations stratégiques et objectifs prioritaires

Considérant que la refondation d'un système éducatif exige non seulement du temps, mais aussi une forte implication de tous les acteurs, les présentes Assises ont mis en relief l'importance de la prise de conscience par tous les acteurs, particulièrement du personnel enseignant, de la nécessité du changement, afin de les amener à participer activement à la mise en œuvre concrète de la réforme, et ce, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en vue d'en maximiser l'appropriation et la mise en œuvre. S'appuyant sur les recommandations de l'Appel de Kigali (2007), réaffirmées lors de la biennale de l'ADEA à Maputo (2008), cette réforme curriculaire devrait être sous-tendue par une vision élargie de l'éducation de base (9-10 ans) tout en privilégiant l'utilisation des langues nationales comme médium d'enseignement/apprentissage. À ce titre, il convient de rappeler que plusieurs études et expériences ont confirmé le rôle majeur des langues nationales dans l'amélioration de la qualité des acquisitions. Relevant d'une approche systémique, cette réforme curriculaire devrait se présenter dans un continuum au sein du système éducatif et répondre adéquatement au contexte national. Les compétences attendues devraient être clairement identifiées et un suivi-évaluation doit examiner toutes les phases de la réforme afin d'assurer les réajustements nécessaires.

Tenant compte de ce qui précède, les États et gouvernements devraient considérer les objectifs suivants comme prioritaires :

- sensibiliser tous les partenaires et acteurs de l'éducation, y compris les parents, la société civile et les organisations syndicales, au bien fondé de la réforme, afin de les amener à adhérer consciencieusement au projet et à s'y impliquer activement ;
- renforcer les capacités et octroyer les ressources et les moyens nécessaires en mettant l'accent sur les dispositifs de suivi-évaluation des réformes ;
- promouvoir une gouvernance et un pilotage transparents, garantissant l'imputabilité et la reddition des comptes.

La mise en œuvre de ces orientations requiert des stratégies idoines.

Stratégies

La principale finalité de l'école est de former des citoyens autonomes, compétents, responsables, culturellement enracinés et capables de s'insérer dans leur milieu, de participer au développement durable de la société et d'apprendre tout au long de leur vie. Bien que dynamique, signifiante et favorisant l'apprentissage tout au long de la vie, l'approche par les compétences demeure complexe, particulièrement en raison de ces exigences méthodologiques et pédagogiques.

Pour relever les défis liés à la réforme curriculaire et orienter les efforts vers l'atteinte des objectifs décrits plus haut, il convient de traduire en acte les stratégies suivantes :

1. Garantir la pertinence et le continuum :

- dégager clairement les finalités de l'éducation dans un cadre général consensuel intégrant une vision élargie d'une éducation de base de qualité (par exemple, selon le cadre du BEAP) et intégrant la question de l'introduction des langues nationales, ainsi que celle de l'éducation au développement durable ;
- élaborer un référentiel de compétences s'inspirant des réalités du milieu, valorisant les compétences locales et les savoirs endogènes, tout en s'ouvrant au monde extérieur ;
- opter pour une démarche systémique, progressive, contextualisée, en capitalisant les méthodes existantes et en proposant des approches en cohérence avec la construction des connaissances et le développement de compétences dans des situations d'apprentissage signifiantes ;

- s'assurer de la qualité et de la pertinence des contenus en lien avec les compétences recherchées, autant dans leurs dimensions nationales qu'universelles ;
- prendre en compte la culture et la langue de l'apprenant, afin de favoriser non seulement la prise en compte des réalités économiques, sociales et culturelles du milieu, mais aussi un meilleur apprentissage ;
- dégager des objectifs graduels d'implantation de la réforme pour faciliter non seulement le pilotage, mais aussi son élargissement vers le secondaire, en articulation avec le primaire ;
- planifier la suppression à terme du concours de fin de cycle primaire, notamment, l'entrée en sixième, mettant ainsi fin à la sélection précoce.

2. Définir le cadre institutionnel et méthodologique de la réforme :

- mettre en place ou renforcer un dispositif institutionnel permettant d'assurer une planification cohérente de tout le processus de la réforme et définir les rôles et responsabilités des différentes structures et acteurs aux niveaux central, régional et local ;
- poursuivre la mise en œuvre de la réforme en matérialisant la volonté politique, en assurant un accompagnement adéquat, en y consacrant les ressources nécessaires et réparties de manière équitable ;
- trouver, au plan de l'affectation des ressources, le juste dosage entre les actions prioritaires à court terme et les investissements à long terme, notamment le processus de réformes curriculaires ;
- étendre la mise en œuvre effective de la réforme sur un temps réaliste, en accordant préalablement le temps nécessaire à un diagnostic approfondi du système éducatif et à un examen des pratiques actuelles ;
- inscrire cette mise en œuvre dans une démarche réflexive et participative de tous les acteurs, et ce, à toutes les phases (de la conception à l'évaluation), en prenant soin d'impliquer les partenaires susceptibles d'apporter leur appui à la réforme, notamment, les Ministères des Finances, de la Santé, de la Jeunesse, etc. ;
- opter pour des phases expérimentales avant une généralisation progressive et assurer des réajustements conséquents ;
- intégrer la question de la formation initiale et continue du personnel enseignant et d'encadrement pendant la phase d'élaboration du curriculum ;
- se donner les moyens de réussir, notamment, en assurant l'existence de structures d'éducation fonctionnelles et de classes équipées en matériels et supports didactiques suffisants et conformes au curriculum national et en s'assurant de leur utilisation optimale ;
- mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de la formation et le rendre fonctionnel ;
- mettre en place des mécanismes novateurs de mobilisation de fonds et assurer la mobilisation et l'optimisation des ressources internes avant de se tourner vers les ressources externes.

3. Assurer le renforcement des capacités des personnels éducatifs :

Ce renforcement doit se faire pour plusieurs acteurs, dont les concepteurs des curriculums, les enseignants, leurs formateurs et encadreurs et les gestionnaires scolaires, à partir des besoins formellement identifiés.

Pour les concepteurs des curriculums :

- mettre en place des dispositifs de formation des concepteurs de curriculums pour qu'ils soient capables d'élaborer des documents accessibles à tous les utilisateurs, répondant à la fois à la philosophie de l'approche retenue et aux réalités du terrain ;
- assurer la création d'une masse critique de concepteurs.

Pour les enseignants :

- adapter et renforcer la formation initiale et continue, afin de susciter une évolution des mentalités, aboutissant à un changement de comportements de l'enseignant, pour mieux jouer ses rôles (enseignement, leadership pédagogique, etc.). Ces formations devraient être :
 - ✓ axées sur la pratique et la maîtrise de compétences, l'évaluation des apprentissages sous l'angle de l'évaluation formative en adéquation avec les besoins en formation répondant au profil des citoyens, que les pays souhaitent ;
 - ✓ orientées vers la diversité des méthodes d'enseignement et d'apprentissage incluant l'intégration pédagogique des TIC et tenant compte des résultats de la recherche.

- faciliter l'appropriation des documents officiels par le personnel scolaire et permettre leur exploitation pertinente et judicieuse ;
- offrir un encadrement approprié et nécessaire pour faciliter l'implantation de la réforme par la mise en place de mécanismes de soutien à l'enseignant dans son activité, à travers le projet d'école/établissement, en impliquant la communauté éducative, par la création de communautés d'apprentissage à l'intérieur d'une école ou d'un groupe d'écoles voisines ;
- créer un cadre de rencontre et de partage entre enseignants aux niveaux local, national, régional, afin de mutualiser les bonnes pratiques.

Pour le personnel de formation et d'encadrement :

- assurer une formation professionnelle aux formateurs des formateurs ;
- établir un programme de formation et de soutien aux directions d'école dans le pilotage de l'approche retenue qui favorise la construction des connaissances et le développement des compétences ;
- offrir une formation suffisante et adéquate aux directeurs d'établissements scolaires, aux inspecteurs ou conseillers pédagogiques, afin d'être en mesure d'accompagner l'enseignant sur le plan socio pédagogique ;
- mettre à leur disposition les ressources indispensables à l'accomplissement de leurs missions ;
- redéfinir le rôle de l'inspecteur dans la formation continue et celui du chef d'établissement dans le leadership pédagogique et veiller à la mise en application.

4. Assurer le suivi-évaluation des réformes curriculaires :

- faire le point sur l'ensemble de la question de l'évaluation et clarifier les notions d'évaluation des acquis des élèves et celles d'évaluation du processus de mise en œuvre, tout en élaborant des indicateurs de qualité des différentes composantes du système éducatif ;
- créer et/ou renforcer les dispositifs de suivi-évaluation de la réforme favorisant la régulation et les ajustements nécessaires, et ce, dès le début de la mise en œuvre de la réforme ;
- impliquer toutes les parties prenantes dans le dispositif de suivi-évaluation en déterminant les rôles de chacun ;
- développer l'expertise nationale en matière d'évaluation par une formation adéquate au développement des instruments et outils, aux techniques d'analyse, à la compréhension des indicateurs, etc. ;
- revoir le système d'évaluation en envisageant la suppression à terme des concours de fin de cycle primaire au profit d'autres méthodes d'évaluation plus adaptées à la réforme curriculaire et à la vision d'une éducation de base élargie à 9-10 ans de scolarité ;
- adapter les mécanismes et systèmes d'évaluation aux enseignements et aux apprentissages et mettre en cohérence les modes de promotion scolaire avec l'approche retenue ;
- assurer un suivi pédagogique de remédiation et de soutien aux élèves en difficulté ;
- mettre en œuvre une recherche-développement de cette réforme ;
- développer une base de données régionale sur les expériences nationales relatives à la mise en œuvre de l'approche basée sur les compétences.

5. Assurer une gouvernance et un pilotage efficaces à tous les niveaux :

- responsabiliser le personnel scolaire dans la mise en œuvre de la réforme curriculaire ;
- mettre en œuvre une politique de déploiement qui assure la stabilité du personnel enseignant et de direction ;
- renforcer le leadership des chefs d'établissements et s'assurer que la direction prenne en compte les besoins, les attentes et les contributions des enseignants, particulièrement en ce qui concerne le rôle du leadership pédagogique ;
- impliquer les enseignants dans la gestion de l'école, notamment dans le rôle de leadership pédagogique ;
- créer et/ou renforcer les unités pédagogiques au sein des établissements et des circonscriptions pédagogiques ;

- rendre fonctionnels les conseils d'établissement ;
- revaloriser la fonction enseignante et motiver le personnel enseignant par l'élaboration d'un plan global intégrant une définition du statut, un plan de carrière, des conditions de travail sécurisantes et des critères et procédures de recrutement transparentes et par la mise en valeur des bonnes pratiques et des initiatives réussies ;
- redéfinir les rôles des encadreurs pédagogiques (inspecteurs, conseillers pédagogiques) en conformité avec la nouvelle vision de l'école ;
- développer des cadres communs de qualification basés sur des standards minimum et explorer la possibilité de mise en place de dispositifs conjoints de formation des enseignants (consensus de Bamako, 2004).

6. Assurer une communication efficace :

- sensibiliser et informer tous les acteurs et partenaires tout au long du processus de la réforme ;
- élaborer une stratégie de communication mobilisant toutes les parties prenantes, y compris les médias et les autres canaux de communication disponibles, consacrant une approche participative, en vue de favoriser l'implication de tous les acteurs tout au long du processus de la réforme (de la conception à l'évaluation) et mettre en œuvre une stratégie fonctionnelle de communication et de bonne gestion du dialogue social à tous les niveaux et avec tous les partenaires au sein des systèmes éducatifs, afin de renforcer constamment l'adhésion des différents acteurs ;
- clarifier les distinctions entre les réformes successives, afin de mieux saisir l'esprit de la réforme en cours.

Les actions prioritaires

- Favoriser une compréhension partagée des principaux concepts dans les réformes curriculaires et faciliter les échanges et la mutualisation des acquis ;
- définir un référentiel commun de compétences assurant ainsi aux curriculums nationaux une référence réaliste et précise et facilitant son appropriation par tous ;
- revisiter les curriculums, afin de les adapter à la vision élargie d'une éducation de base ininterrompue de 9-10 ans de scolarité en y intégrant la question des langues nationales et celle de l'éducation au développement durable ;
- mettre en place des dispositifs de formation des concepteurs de curriculums et des spécialistes de la mesure et de l'évaluation, notamment au sein des universités et/ou dans le cadre de pôles régionaux ;
- assurer une formation professionnalisante des principaux acteurs de l'implantation des curriculums, notamment, les formateurs des formateurs, les directeurs, les inspecteurs, les conseillers pédagogiques et les enseignants ;
- planifier dès le début de l'élaboration de la réforme curriculaire la conception et l'élaboration des nouvelles générations de manuels scolaires et autres supports didactiques conformes à l'approche retenue ;
- mettre en place un mécanisme efficace de pilotage des réformes curriculaires ;
- assurer la solidité de la volonté politique et planifier de façon efficace les stratégies requises de mobilisation et de communication.

Cadre logique du programme d'activités 2011 de la CONFEMEN

AVANT PROPOS

Le cadre logique du programme d'activités 2011 respecte l'esprit et la lettre du plan de relance dont la CONFEMEN s'est dotée à la 50^e session ministérielle tenue en novembre 2002 à Ouagadougou (Burkina Faso). Il s'articule autour des trois axes suivants :

- Axe I : Information et communication.
- Axe II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives.
- Axe III : Concertation et promotion des intérêts communs.

Chaque axe est décliné en objectifs et résultats attendus, puis en activités assorties de leurs stratégies de mise en œuvre, *les responsabilités, les indicateurs de résultats, l'échéancier et si possible les coûts estimés, sont précisés.*



CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2011 DE LA CONFEMEN

AXE I : Information et Communication							
OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET	
1.1 Développer un espace de dialogue et de débat interactif avec les décideurs et partenaires de l'éducation RA. : un dialogue efficace et pertinent est instauré entre les acteurs de l'éducation	1.1.1. Organisation du forum interactif sur le thème : Experiences de la gestion des structures déconcentrées de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des modalités techniques • Mise en place d'une banque de données • Exploitation des résultats du forum et diffusion 	- PC - PPE	Document de synthèse du Forum		-	
	1.1.2 Réunion du Groupe de travail des CN	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la réunion • Préparation logistique • Organisation de la réunion du GT/CN 2011 	- STP - CN/Bureau	Rapport de la réunion		17 500 000 Fcfa 26 678,58 Euros	
	1.1.3 Réunion du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des documents • Préparation logistique • Organisation de la réunion du Bureau 	- STP - Membres du Bureau	Actes de l'intersession			9 000 000 Fcfa 13 720,41 Euros
	1.1.4 Mise à jour du site Internet	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer toutes les productions : rapports /études 	- PC	Site à jour		continue	
	1.1.5 Réunion du comité scientifique PASEC	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du contenu • Préparation logistique 	- PE - PC - PG	Rapport de la réunion		2011	10 400 000 Fcfa 15 854,69 Euros

AXE I : Information et Communication

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
<p>1.2. Assurer une meilleure circulation d'information entre le STP et les États et Gouvernements membres</p> <p>RA : le STP dispose d'informations à jour sur les pays pour alimenter ses productions</p>	<p>1.2.1 Production de documents par les CN et services de communication des Ministères de l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Productions écrites des CN • Documents ou notes sur les principaux événements éducatifs par les services de communication • Annuaire statistique • Rapports des revues sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> - CN - Services de communication - PC 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de notes reçues - Sujets couverts 	<p>Action continue</p>	-
	<p>1.2.2 Interviews (Télé ou radio et presse écrite) du Président en exercice, de la SG ou autre membre du STP en mission dans les pays membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du média par le CN • Choix du thème ou du contenu 	<ul style="list-style-type: none"> - CN - Services de communication pays - PC/STP 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'émissions - Pays concernés - Thèmes couverts 	<p>Action continue</p>	-
	<p>1.2.3 Organisation de la journée internationale de la Francophonie (Concours des 10 mots)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des pays - Engagements des pays - Mise en place comité d'organisation - Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un Programme commun 	<ul style="list-style-type: none"> - PC - CN et autres acteurs nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Remise de prix aux Lauréats 	<p>Mars 2011</p>	<p>5 000 000 Fcfa 7 622,45 Euros</p>
	<p>1.2.4 Production et diffusion du bilan annuel d'activités et rapport financier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du bilan 2010 - Rapport financier 2010 - Dégager les actions prioritaires 2011 	<ul style="list-style-type: none"> - STP/PC 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport produit et diffusé 		<p>2 500 000 Fcfa 3 811,22 Euros</p>

AXE I : Information et Communication

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COUTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET	
1.3 Développer la diffusion des productions CONFEMEN vers les membres et partenaires RA : Bonne connaissance des productions de la CONFEMEN par la communauté éducative	1.3.1 Mise à jour régulière de la base de données des adresses	<ul style="list-style-type: none"> - Contacts et vérification régulière avec les membres et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - PC 	<ul style="list-style-type: none"> - Une base des adresses toujours opérationnelle et régulièrement enrichie 	Action continue		
	1.3.2 Production du journal CONFEMEN – Infos	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des thématiques - Rédaction des articles - Recueil points de vue des CN ou autres experts - Réalisation du journal 	<ul style="list-style-type: none"> - PC/STP - CN 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de productions diffusées et nombre d'institutions et de pays rejoints 	4 numéros dans l'année	5 100 000 Fcfa 7 774 ,89Euros	
	1.3.3 Création de présentoirs CONFEMEN lors des Foras internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et réalisation du matériel approprié - Choix des documents - Plan de communication - Diffusion des productions 	<ul style="list-style-type: none"> - PC - STP 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions couvertes 	- Réunions couvertes	Action continue	
	1.3.4 Publication du DRO La qualité sur l'Éducation pour tous : constats et perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des documents de la réunion - Edition et diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> - PC – PPE 	<ul style="list-style-type: none"> - DRO réalisé et diffusés 	- DRO réalisé et diffusés		1 900 000 Fcfa 2 896,53 Euros
	1.3.5 Publication de l'Étude sur la pratique de la dynamique partenariale en éducation dans l'espace francophone et son impact sur les performances des systèmes éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'étude - Édition et diffusion - Promotion de l'étude (Site Web) Par Courriel – et en version papier 	<ul style="list-style-type: none"> - PC – PPE 	<ul style="list-style-type: none"> - Document produit et diffusé - Nombre d'exemplaires diffusés - Institutions et pays rejoints 	- Document produit et diffusé - Nombre d'exemplaires diffusés - Institutions et pays rejoints		2 000 000 Fcfa 3 048,98 Euros (crédits reportés 2010)

AXE I : Information et Communication

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COUTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
<p>1.4. Exploiter les ressources documentaires du STP</p> <p>RA : Les ressources documentaires du STP sont disponibles et diffusées</p>	<p>1.4.1 Mise à jour et diffusion du répertoire des ressources documentaires du CID</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion sur le site de la CONFEMEN 	<ul style="list-style-type: none"> - PC 	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire disponible et à jour 	<p>Action continue</p>	<p>-</p>
	<p>1.4.2 Exploitation des documents disponibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation et rédaction d'articles pertinents pour CONFEMEN-Infos • Exploitation pour enrichir les interventions de la CONFEMEN 	<ul style="list-style-type: none"> - PC/STP 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des connaissances du STP - Des productions riches et pertinentes - Thèmes couverts 	<p>Action continue</p>	<p>-</p>



AXE I : Information et Communication

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
<p>1.5. Mettre en valeur les résultats des études PASEC</p> <p>RA : Les résultats des évaluations PASEC sont connus par les décideurs, la communauté éducative et scientifique ainsi que le STP</p>	<p>1.5.1 Production et diffusion des rapports et plaquettes des évaluations Tchad, Togo, RDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion large : auprès de la communauté éducative des pays concernés - Diffusion sur le site Web - Diffusion par courriel et en version papier 	<ul style="list-style-type: none"> - PC - PE 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plaquettes diffusées - Organisations et pays rejoints 	2011	<p>9 900 000 Fcfa</p> <p>15 092,24 Euros</p>
	<p>1.5.2 Activités de communication lors des principales étapes d'une évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission d'identification - Mission d'analyse - Mission de restitution Tchad, Togo, RDC, Cambodge, Laos, Vietnam 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation avec CN, Services Communication et équipes nationales PASEC - Réunion d'information avec acteurs nationaux et PTF - Communiqué de Presse et Interview 	<ul style="list-style-type: none"> - PC - PE - Pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Public touché - Types d'actions menées - Recommandations de politiques éducatives par les pays 	2011	<p>3 000 000 Fcfa</p> <p>4 573,47 Euros</p>
	<p>1.5.3 Activités de communication lors des événements ou sortie des résultats d'études ou document de réflexion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence de Presse - Communiqué de Presse - Publiportage - CONFEMEN Infos spécial 	<ul style="list-style-type: none"> - PC/STP 	<ul style="list-style-type: none"> - Les médias touchés - Les articles de presse - Les reportages audio et visuel de l'activité 	2011	
	<p>1.5.4 Production de notes de synthèse des résultats du PASEC dans les interventions de la CONFEMEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des résultats dans le discours et allocutions du STP - Diffusion des résultats lors des colloques, séminaires régionaux et internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - SG – PPE – PE – PC - Ministre et Président en exercice 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interventions - Nombre de Fora concernés 	Action continue	

**COÛT TOTAL ESTIME DES ACTIVITES DE L'AXE I – INFORMATION – COMMUNICATION :
66 300 000 FCFA (soit 101 074 EUR)**

AXE II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COUTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
<p>2.1 Réaffirmer et développer la réflexion en matière de politique éducative</p> <p>RA: Contribution pertinente de la CONFEMEN à la réflexion sur les problématiques en éducation</p>	<p>2.1.1 Définition d'orientations stratégiques sur la qualité de l'Education un enjeu pour tous</p>		- PPE	- À définir après la ministérielle		
	<p>2.1.2 Contribution au renforcement de la dynamique partenariale en éducation dans l'espace francophone</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation et promotion de l'étude sur la dynamique partenariale • Identification d'actions à mettre en œuvre • Mise en œuvre des actions 	- PPE	<ul style="list-style-type: none"> - Pays ciblés - Actions entreprises - Rapports produits 		
	<p>2.1.3 Conception du DRO sur le thème de la 55e session ministérielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de littérature • Consultation d'experts et d'organisations expertes en la matière • Présentation des positions antérieures de la CONFEMEN • Exploitation des résultats des rencontres régionales et internationales sur la thématique: • Préparation du plan détaillé du document • Élaboration et proposition d'un questionnaire relatif au thème 		<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de document est présenté - Un questionnaire est proposé et amendé 		

AXE II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
2.2 Contribuer au renforcement des capacités RA: Les compétences des experts du Sud sont renforcées notamment en évaluation et en gestion	2.2.1 Organisation des ateliers de formation PASEC	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des participants du pays d'accueil • Préparation des modules • Préparation logistique 	<ul style="list-style-type: none"> - PE - PC 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Pays concernés - Rapports du séminaire - Résultat évaluation du séminaire 	2011	06 180 293 Fcfa CONFEMEN / OIF//AFD 161 870,81 Euros
	2.2.2. Encadrement de stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de la thématique de stage • Suivi et accompagnement des stagiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - PE - PC - PPE 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stagiaires - Rapports de stages 	2011	450 000 Fcfa 686,02 Euros
	2.2.3. Utilisation de l'expertise des pays du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la coopération Sud-Sud dans les évaluations notamment phase de saisie des données 	<ul style="list-style-type: none"> - PE - Equipes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Membres d'équipes nationales ayant réalisé des missions d'appui - Rapport de mission 	2011	-
	2.2.4 Appui à la formation des personnels de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en œuvre des programmes nationaux des pays pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - PPE et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'exécution des programmes nationaux 	2011	-
	2.2.5 Impression du guide méthodologique PASEC	<ul style="list-style-type: none"> • Graphisme, impression 	<ul style="list-style-type: none"> - STP 	<ul style="list-style-type: none"> Document produit 	2011	4.000.000 F CFA 6 097,96 Euros

AXE II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives						
OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
2..3 Appuyer les pays du Sud membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique éducative	2.3.1 Réalisation des évaluations diagnostiques : Tchad, Togo, RDC, Cambodge, Laos,	<ul style="list-style-type: none"> Traitement et analyse des données Élaboration des rapports Restitution et validation des résultats Diffusion des rapports et plaquettes 	<ul style="list-style-type: none"> PE Équipes nationales CS PC 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports et plaquettes produits et diffusés Rapports des ateliers de restitutions 	2011	82 099 569 FCFA 125 159,98 Euros
	2.3.2 Réalisation des évaluations dans 3 pays du PASEC 11 (à identifier) et le Vietnam	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des équipes nationales Missions d'identification Préparation et mise en œuvre du pré-test 	<ul style="list-style-type: none"> PE Équipes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des missions 	2011	168 380 000 FCFA 256 693,65 Euros
	2.3.3 Synthèse des travaux du PASEC sur les facteurs influents de la qualité des apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> Revue des évaluations Analyse des travaux Production du document 	<ul style="list-style-type: none"> PE 	<ul style="list-style-type: none"> Document produit 	2011	2 000 000 Fcfa 3 048,98 Euros
R A Contribution de la CONFEMEN à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques éducatives dans les pays retenus	2.3.4 Appui à la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation dans les pays sélectionnés	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale Suivi du programme Restitution aux instances 	<ul style="list-style-type: none"> STP OIF 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi 	2011	-
	2.3.5 Mise en œuvre des recommandations des études d'impact et du système de formation PASEC		<ul style="list-style-type: none"> PE 	<ul style="list-style-type: none"> A définir après la ministérielle 	2011	- A définir après la ministérielle

**COÛT TOTAL ESTIME DES ACTIVITES DE L'AXE II
REFLEXION ET PRODUCTION DE NOUVELLES STRATEGIES EDUCATIVES :
363 109 862 FCFA (soit 553 557 EUR)**

AXE III : Concertation et promotion des intérêts communs

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
<p>3.1 Renforcer le rôle politique de la CONFEMEN</p> <p>RA : Les relations entre la CONFEMEN et les autres instances de la Francophonie sont renforcées</p>	<p>3.1.1 Insertion des orientations de la CONFEMEN dans les décisions de la Francophonie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux différentes réunions des instances de la Francophonie (CPF – CMF) • Présentations des réalisations CONFEMEN au CPF • Contribution aux réflexions de la Commission de Coopération en éducation • Participation aux réunions et ateliers organisés par la DEF/OIF • Participation aux réunions des autres instances de la Francophonie et opérateurs directs (APF, AIMF, CONFES...etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Président en exercice - États et Gouvernements membres - Secrétaire générale - Conseillers 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des réunions et de prise en compte des orientations de la CONFEMEN 	<p>Action continue</p>	<p>6 500 000 Fcfa 9 909,18 Euros</p>
	<p>3.1.2 Réunion du Comité de suivi OIF/CONFEMEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information et échange sur la mise en œuvre de la programmation OIF 2009-2012 	<ul style="list-style-type: none"> - CT/CN - DEF/OIF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la réunion - Régulation des stratégies de mise en œuvre 	<p>2011</p>	<p>Voir 1.1.4.</p>
	<p>3.1.3 Participation aux travaux du comité de pilotage sur la formation à distance des enseignants du Primaire : IFADEM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des documents de mise en œuvre des pays • Avis CONFEMEN et CN/Pays 	<ul style="list-style-type: none"> - SG et CN/Pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la réunion - Régulation des stratégies de mise en œuvre 	<p>2011</p>	<p>Voir 3.1.1.</p>
	<p>3.1.4 Mise en œuvre de l'Entente CONFEMEN/AIMF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du projet des centres multi-média • Participation aux réunions de l'AIMF 	<ul style="list-style-type: none"> - SG/STP 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du comité - Nombre d'enseignants concernés 	<p>2011</p>	<p>Voir 3.1.1.</p>

AXE III : Concertation et promotion des intérêts communs

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
<p>3.1 Renforcer le rôle politique de la CONFEMEN</p> <p>RA : Les relations entre la CONFEMEN et les autres instances de la Francophonie sont renforcées</p>	<p>3.1.5 Plus grande et meilleure implication de l'OIF dans la préparation et l'organisation des réunions de la CONFEMEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de la DEF/OIF au GT/CN • Atelier PASEC • Reunions de l'intersession 2011 et autres séminaires 	<ul style="list-style-type: none"> - STP - DEF/OIF 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et interventions de la DEF - Rapports des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - GT/2011 - Atelier PASEC - Bureau 2011 	-
	<p>3.1.6 Mise en œuvre de la convention CONFEMEN - CONFEMEN - CONFEMEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux rencontres CONFEMEN/CONFEMEN • Mise en place de la commission mixte • Diffusion du plaidoyer sur la relance de l'EPS à l'école 	SG/PPE	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions mixtes créées - Plaidoyer diffusé 	Voir 3.2.1.	
<p>3.2. Participer au dialogue mondial sur l'éducation et s'imposer par la qualité de son expertise</p> <p>RA : Une visibilité accrue de la CONFEMEN sur le plan mondial, un leadership confirmé dans le domaine de l'éducation</p>	<p>3.2.1 Participation aux grandes réunions régionales et internationales sur l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte de l'information - Etablissement d'un calendrier - Préparation des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> PE - PC SG PPE 	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier élaboré - Rapports d'activités - Documents d'intervention - Domaines couverts - Réaction des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Selon le calendrier 	<ul style="list-style-type: none"> 4 500 000 Fcfa 6 860,20 Euros
	<p>3.2.2 Participation aux revues sectorielles dans les pays membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des documents des revues - Préparation des interventions en s'inspirant des résultats des Études PASEC et des orientations de la CONFEMEN 	<ul style="list-style-type: none"> SG, PE, PPE 	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier élaboré - Rapport d'activités - Pays concernés - Rapports des revues 	<ul style="list-style-type: none"> 3 500 000 Fcfa 5 335,71 Euros 	<ul style="list-style-type: none"> Action continue
	<p>3.2.3 Participation aux colloques scientifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation des documents du Colloque Préparation des interventions à la lumière des analyses du PASEC 	<ul style="list-style-type: none"> PE 	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier élaboré - Rapport d'activités - Themes couverts - Rapport du Colloque 	<ul style="list-style-type: none"> Action continue 	<ul style="list-style-type: none"> 9 000 000 Fcfa 13 720,41 Euros

AXE III : Concertation et promotion des intérêts communs

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITÉ	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
3.3 Développer les contacts institutionnels de la CONFEMEN RA : Des relations fonctionnelles sont développées avec des partenaires techniques et financiers	3.3.1 Organisation des échanges ou rencontres multilatérales et/ou bilatérales avec des institutions régionales et internationales (Parrains de l'EPT, ADEA, OCDE, UE, etc..)	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges de données • Participation aux réunions d'échanges • Événements ou activités en partenariat • Suivi de la mise en œuvre de la 2E décennie de l'éducation en Afrique 	STP	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des contacts - Visites ou échanges - Bilan de participation ou des activités menées en partenariat 	2011	Voir 3.2.1./3.2.3.
	3.3.2 Partenariat fonctionnel avec les institutions de personnels de l'éducation dans les Etats membres	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des institutions • TDR pour le partenariat • Échanges de documents (production CONFEMEN, Mémoires des étudiants sur les thématiques concernant la CONFEMEN) 	STP – PC - PPE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'institutions concernées - Documents échangés - Enrichissement des ressources documentaires CONFEMEN 	2011	-
	3.3.3 Partenariat fonctionnel avec les institutions de recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des institutions : IEA, SACMIEQ, Pôle de Dakar, etc.. • Convention de partenariat • Action à mener en partenariat • Échanges d'informations et de données • Participations actives aux réunions 	PE	<ul style="list-style-type: none"> - Actions menées en partenariat - Rapports d'activités - Utilisation des données PASEC 	2011	Voir 3.2.3.

**COÛT TOTAL ESTIMÉ DES ACTIVITÉS DE L'AXE III
CONCERTATION ET PROMOTION DES INTÉRÊTS COMMUNS:
23 500 000 FCFA (soit 35 826 EUR)**

RÉCAPITULATIF DES COÛTS ESTIMÉS DES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES EN 2011

<i>AXE I : Information et Communication</i>	66 300 000 FCFA	101 074 EUR
<i>AXE II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives</i>	363 109 862 FCFA	553 557 EUR
<i>AXE III : Concertation et promotion des intérêts communs</i>	23 500 000 FCFA	35 826 EUR
TOTAUX	452 909 862 FCFA	690 457 EUR

Budget de la CONFEMEN pour l'année 2011 :

- **Fonctionnement du STP**
- **Programme et activités**

NOTE EXPLICATIVE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget de la CONFEMEN, qui s'étend sur une année civile, est articulé dans sa partie « dépenses » autour de deux grandes masses budgétaires que sont, d'une part, les charges courantes du STP regroupées dans le budget de fonctionnement et d'investissements et, d'autre part, les dépenses sur budget de programme et activités de la CONFEMEN.

L'ensemble des comptes de dépenses est regroupé en huit (8) chapitres (codifiés de 1 à 8) dont cinq (5) pour les dépenses sur budget de fonctionnement et d'investissements et trois (3) autres pour les dépenses sur budget de programme et activités :

Pour les dépenses sur budget de fonctionnement et d'investissements :

- **Chapitre 1.** Charges de personnel.
- **Chapitre 2.** Matières et fournitures.
- **Chapitre 3.** Services extérieurs.
- **Chapitre 4.** Equipement.
- **Chapitre 5.** Missions.

Pour les dépenses sur budget de programme et activités :

- **Chapitre 6.** Évaluations des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC.
- **Chapitre 7.** Information - communication.
- **Chapitre 8.** Réunions de la CONFEMEN.

Les recettes du budget de la CONFEMEN sont constituées, d'une part, par les contributions statutaires des États et gouvernements membres pour ce qui concerne le budget de fonctionnement et d'investissements et, pour ce qui concerne le budget de programme et activités, principalement par les contributions volontaires des membres et par les subventions des organismes partenaires.

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'élaboration du projet de budget de la CONFEMEN pour l'année 2011 intervient dans un contexte marqué notamment par :

- la prise de fonction en janvier 2011 d'un nouveau Secrétaire général, ce qui a amené le STP à présenter un programme d'activités 2011 allégé comprenant les activités classiques telles qu'elles ressortent des trois axes du Plan de relance et celles reliées à la mise en œuvre du PASEC en 2011 (phases 10 et 11), dont le projet de budget de programme et activités 2011 en est la manifestation chiffrée. L'option de présenter un programme d'activités allégé a pour avantage de laisser la possibilité au nouveau Secrétaire général de choisir de prochaines activités en fonction des décisions qui seront prises lors de la 54^e session ministérielle. ***C'est dans ce sens qu'une provision financière ad hoc est constituée dans le projet de budget de programme et activités 2011.***
- la question de l'augmentation des contributions des États et gouvernements membres et de la mise en application de la nouvelle grille salariale, au regard de la décision prise par les ministres et chefs de délégation membres du Bureau de la CONFEMEN lors de leur session à Paris en octobre 2009, relativement aux recommandations de l'étude sur les grilles salariales et le financement de la CONFEMEN. Pour rappel, et comme mentionné dans le rapport de ladite instance, « ***Il a été retenu que le Bureau est favorable à la nouvelle grille salariale et à l'augmentation des contributions. Cette dernière question sera soumise lors de la prochaine ministérielle, ce qui implique que cette requête ne pourra être effective en 2010. Toutefois, le président invite les délégations à faire un travail d'information auprès des États membres dans la perspective d'une recommandation définitive à la 54^e session ministérielle en 2010 et d'une mise en œuvre de cette recommandation pour 2011.*** »

Les recommandations de l'étude qui a été commanditée par le Bureau portent, notamment, sur :

- une augmentation graduelle (sur 5 ans) des contributions statutaires des États et gouvernements membres, à raison de 500 000 FCFA (762,24 €) par an pour les pays du Sud et 2% par an pour les pays du Nord;
- l'adoption et la mise en application de la grille salariale proposée pour le personnel-cadre mis à disposition. L'impact budgétaire annuel de l'application de la grille salariale en question est chiffré à 11 853 332 FCFA. A noter que dans le cadre de l'amélioration du cadre de gestion du STP, des grilles salariales ont été adoptées et sont mises en œuvre pour les personnels d'appui et intermédiaire et pour le personnel cadre contractuel.

Eu égard à ces considérations et en attendant la décision de la 54^e session ministérielle, notamment, sur la question de l'augmentation des contributions statutaires, il est fait ici une présentation d'un projet de budget de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2011 à croissance 0 comparativement à celui adopté au titre de l'année 2010, avec le maintien des contributions statutaires à leur niveau de 2010.

Si le principe de l'augmentation des contributions statutaires et de la nouvelle grille salariale est adopté à la ministérielle, le budget ainsi présenté fera l'objet de réaménagements.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS						
Description		Proposé pour 2011	2010	Écart	% écart	Ratio
1. A - RESSOURCES PREVISIONNELLES						
Contributions statutaires	<i>France</i>	44 072 608	44 072 608	0	0%	21%
	<i>Canada</i>	15 624 403	15 624 403	0	0%	7%
	<i>Canada Québec</i>	15 624 403	15 624 403	0	0%	7%
	<i>Canada Nouveau-Brunswick</i>	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%
	<i>C.F.Belgique</i>	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%
	<i>Suisse</i>	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%
	<i>Autres pays membres (34)</i>	102 000 000	102 000 000	0	0%	50%
TOTAL 1. A.		205 180 020	205 180 020	0	0%	100%
1. A - RESSOURCES PREVISIONNELLES						
Charges de personnel		105 516 254	103 808 457	1 707 797	2%	51%
Matières et fournitures		13 489 482	13 489 482	0	0%	7%
Services extérieurs		23 214 475	23 214 475	0	0%	11%
Équipement		42 359 809	44 067 606	-1 707 797	-4%	21%
Missions		20 600 000	20 600 000	0	0%	10%
TOTAL 2. A.		205 180 020	205 180 020	0	0%	100%

Sous réserve de qui précède, le projet de budget de fonctionnement et d'investissements du STP pour l'année 2010 est arrêté à la somme de 205 180 020 FCFA (312 795 Euros). C'est un budget à croissance 0 comparativement à celui adopté au titre de l'année 2010, avec le maintien des contributions statutaires à leur niveau actuel, soit pour les États et gouvernements du Nord dont :

- le Canada et le Canada Québec pour respectivement 15 624 403 FCFA, soit 23 819,24 EUR ;
- le Canada Nouveau-Brunswick, la Communauté française de Belgique et la Suisse pour respectivement 9 286 202 FCFA correspondant à 14 156,72 EUR ;
- la France pour 44 072 608 FCFA, soit 67 188,25 EUR.

Pour les autres pays membres, notamment ceux du Sud, une contribution statutaire annuelle fixée à 3 000 000 FCFA (4 573,47 EUR)

Les dépenses prévues sont constituées pour 51 % par les charges de personnel, 7 % par les matières et les fournitures, 11 % par les services extérieurs, 21 % par la provision constituée qui inclut la dotation annuelle pour l'équipement (qui est de l'ordre de 6%) et 10 % par les missions.

Note explicative par chapitre budgétaire

Chapitre 1. Charges de personnel

Description	Crédits en FCFA			Variation 2011/2010 en %
	prévu pour 2011	ouverts en 2010	ouverts en 2009	
<i>Art 1.1. Rémunération et autres charges liées à la fonction de Secrétaire Général</i>	36 000 000	36 000 000	36 000 000	0%
<i>Art 1.2. Rémunération du gestionnaire comptable</i>	6 806 139	6 806 139	6 806 139	0%
<i>Art 1.3. Rémunération de la conseillère en politiques éducatives</i>	3 130 716	3 130 716	3 130 716	0%
<i>Art 1.5. Rémunération du personnel d'appui</i>	35 233 341	29 272 074	29 332 076	20%
<i>Art 1.6. Rémunération autre personnel</i>	945 000	5 992 910	4 492 910	-84%
<i>Art 1.7. Cotisations sociales</i>	3 314 257	2 519 816	2 519 816	32%
<i>Art 1.8. Couverture médicale</i>	15 061 802	15 061 802	14 061 802	0%
<i>Art 1.9. Provision pour la prise en charge des frais de prise de service et cessation de service du SG</i>	5 025 000	5 025 000	5 025 000	0%
TOTAL	105 516 254	103 808 457	101 368 459	2%

Légère augmentation de la prévision (+2%) par rapport à son niveau de 2010, avec réajustements de lignes budgétaires nécessités, notamment, par la prise en compte de mesures nouvelles.

Les mesures nouvelles concernent :

- la prise en charge de l'avancement prévisionnel d'échelon de 3 agents (l'assistante du pôle évaluation, le chauffeur coursier et le garçon de bureau) soit une augmentation salariale pour ceux-ci de 344 736 FCFA pour l'année L'effectivité de l'avancement de ces agents est subordonnée aux conclusions de la Commission d'avancement qui doit se réunir en décembre 2010;
- l'intégration à compter de janvier 2011 de 4 agents intermédiaires dans la grille salariale du personnel intermédiaire. Il s'agit de l'attachée administrative (C1A), d'une assistante en communication (C1B), du webmaster et de l'assistant administratif et comptable (CIA). L'incidence financière annuelle qui en découle se chiffre à 3 208 532 FCFA;
- conséquemment à l'augmentation de la prévision salariale, un réajustement des cotisations sociales (sécurité sociale et retraite) est opéré.

Chapitre 2. Matières et fournitures

Reconduction pour 2011 du crédit alloué au titre de l'année 2010.

Chapitre 3. Services extérieurs

Description	Crédits en FCFA			Variation 2011/2010 en %
	prévu pour 2011	ouverts en 2010	ouverts en 2009	
<i>Art 3.1. Dépenses d'entretien, de maintenance et de réparations</i>	7 609 329	7 609 329	7 609 329	0%
<i>Art 3.2. Primes d'assurances</i>	1 733 350	1 733 350	1 733 350	0%
<i>Art 3.3. Frais de télécommunications</i>	6 591 000	6 591 000	6 591 000	0%
<i>Art 3.4. Postes et expéditions</i>	3 525 036	3 525 036	3 525 036	0%
<i>Art 3.5. Frais de formation du personnel</i>	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0%
<i>Art 3.6. Frais bancaires</i>	400 000	400 000	400 000	0%
<i>Art 3.7. Autres services extérieurs</i>	2 355 760	2 355 760	2 355 760	0%
TOTAL	23 214 475	23 214 475	23 214 475	0%

Reconduction pour 2011 du crédit alloué au titre de l'année 2010.

Chapitre 4. Équipement

Description	Crédits en FCFA			Variation 2011/2010 en %
	prévu pour 2011	ouverts en 2010	ouverts en 2009	
<i>Art 4.1. Achat de mobilier de bureau</i>				
<i>Art 4.2. Achat de matériel technique</i>				
<i>Art 4.3. Provision pour le renouvellement de l'équipement</i>	42 359 809	44 067 606	47 507 604	-4%
TOTAL	42 359 809	44 067 606	47 507 604	-4%

Comme pour les années précédentes, constitution d'une provision en équilibre du budget. De cette provision sera prélevée la dotation aux amortissements des immobilisations qui sera déterminée en fin d'exercice comptable. Eu égard aux achats exceptionnels réalisés au cours de l'exercice 2010 dans le cadre de l'aménagement des nouveaux locaux, cette dotation sera de beaucoup moindre comparativement à la dépréciation des immobilisations constatée en 2009 de l'ordre de 11 475 863 FCFA.

Chapitre 5. Missions

Description	Crédits en FCFA			Variation 2011/2010 en %
	prévu pour 2011	ouverts en 2010	ouverts en 2009	
<i>Art 5.1. Participation aux réunions de la Francophonie</i>	7 500 000	7 500 000	6 500 000	0%
<i>Art 5.2. Développement de partenariats et participation aux réunions régionales et internationales organisées par d'autres institutions ou en partenariat</i>	4 500 000	4 500 000	4 500 000	0%
<i>Art 5.3. Missions de travail dans les États et gouvernements membres de la CONFEMEN ou de l'OIF</i>	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0%
<i>Art 5.4. Missions du Président en exercice</i>	0	0	0	
<i>Art 5.5. Prise en charge des commissaires aux comptes</i>	5 100 000	5 100 000	5 100 000	0%
TOTAL	20 600 000	20 600 000	19 600 000	0%

Reconduction pour 2011 du crédit alloué au titre de l'année 2010.

Article 51. Participation aux réunions de la Francophonie

- Autres instances politiques francophones et instances d'opérations (512 : prévision pour la participation du secrétaire général aux différentes réunions des instances de la Francophonie (Conseil Permanent de la Francophonie (CPF), Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF), contribution aux réflexions organisées dans le cadre de la Commission de coopération et participation aux colloques, séminaires, ateliers organisés par l'OIF : prévision de 4 500 000 FCFA.
- Autres réunions ponctuelles (513) : une inscription prévisionnelle de 1 500 000 FCFA.

Article 52. Développement de partenariats et participation aux réunions régionales et internationales organisées par d'autres institutions ou en partenariat : une provision d'un montant de 4 500 000 FCFA pour la participation du STP aux grandes réunions régionales et internationales sur l'éducation prévues en 2011 et entrant dans ce cadre.

Article 53. Missions de travail dans les États et gouvernements membres de la CONFEMEN ou de l'OIF : reconduction du crédit alloué pour 2010, soit 3 500 000 FCFA.

Article 55. Prise en charge des commissaires aux comptes : inscription d'une prévision pour un montant de 5 100 000 FCFA pour la prise en charge (billets d'avion et perdiem) des deux commissaires aux comptes lors de leur mission de vérification au STP et pour leur participation à la session du Bureau, en 2011.

B. BUDGET DE PROGRAMME ET ACTIVITÉS						
Description		Proposé pour 2011	2010	Écart	% écart	Ratio
1. B - RESSOURCES PRÉVISIONNELLES						
Contributions statutaires	<i>France</i>	108 115 709	108 115 709	0	0%	15%
	<i>Canada</i>	45 484 246	45 484 246	0	0%	7%
	<i>Canada Québec</i>	23 376 369	23 376 369	0	0%	3%
	<i>Canada Nouveau-Brunswick</i>	10 227 163	10 227 163	0	0%	2%
	<i>C.F.Belgique</i>	23 376 369	23 376 369	0	0%	3%
	<i>Suisse</i>	23 376 369	23 376 369	0	0%	3%
<i>Subvention OIF</i>		19 678 710	59 036 130	-39 357 420	-67%	3%
<i>Subvention IEA</i>			91 642 963	-91 642 963	-100%	0%
<i>Financement AFD</i>		297 750 690	337 751 603	-40 000 914	-12%	36%
<i>Autres contributions volontaires (MAEE et MEN/France)</i>		157 429 680	157 429 680	0	0%	22%
<i>Reliquats sur budget et financements extérieurs.</i>			98 921 290	-98 921 290	-100%	0%
TOTAL 1. B.		708 815 305	978 737 891	-269 922 587	-28%	100%
2. B - DÉPENSES PRÉVISIONNELLES						
<i>Évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC</i>		415 515 455	701 268 151	-285 752 696	-41%	58%
<i>Information - communication</i>		67 550 000	149 134 940	-81 584 940	-55%	10%
<i>Réunions de la CONFEMEN</i>		143 080 293	100 900 000	42 180 293	42%	20%
<i>Provisions constituées</i>		75 874 544	20 000 000	55 874 544	279%	11%
<i>Provision pour divers et imprévus et incidence liée à l'inflation</i>		6 795 013	7 434 800	-639 787	-9%	1%
TOTAL 2. B.		708 815 305	978 737 891	-269 922 586	-28%	100%

- Le projet de budget de programme et activités pour l'année 2011 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 708 815 305 FCFA, soit 1 080 582 euros. Il est en décroissance de -28% par rapport au budget arrêté pour l'année 2010. Cette nette diminution, qui se rapporte essentiellement à la prévision au niveau des dépenses, découle essentiellement de la prise en compte en 2010 pour près de 337 millions de FCFA d'activités ponctuelles non reconductibles en lien avec le PASEC, mais aussi du fait que l'année 2010 ayant coïncidé avec le 50^e anniversaire de la CONFEMEN, la plupart des activités ponctuelles qui y sont reliées ont été intégrées dans le budget de cette année-là.
- Les prévisions de recettes sont principalement constituées pour 97% par les contributions volontaires des États et gouvernements membres pour un montant de 689 136 595 FCFA, soit 1 050 582 euros. Cette somme comprend la contribution exceptionnelle de la France pour le PASEC par le biais de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre du financement triennal 2010 – 2012 octroyé au PASEC et dont la part pour 2011 se chiffre à 297 750 690 FCFA, soit 453 918 euros. L'OIF intervient également dans le financement du PASEC, notamment par l'appui à la tenue de l'atelier international de formation des équipes nationales PASEC.

- Les prévisions de dépenses sont principalement constituées pour 58% par les évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC, pour 10% par le chapitre Information – Communication et pour 20% par les réunions de la CONFEMEN. Dans le souci d’anticiper le financement d’activités qui pourraient être décidées par la 54^e session ministérielle, une provision financière initiale de l’ordre de 76 millions de FCFA est constituée. Dans l’hypothèse d’une augmentation des contributions volontaires, comme recommandé par l’étude dans le cadre du renforcement du financement de la CONFEMEN, les ressources additionnelles viendraient en augmentation, notamment, de la provision constituée. Enfin, à titre normatif et pour atténuer l’incidence de l’inflation et pour les « divers et imprévus », une provision de l’ordre de 1 % du budget de programme et activité est également inscrite.

Note explicative par chapitre budgétaire

Chapitre 6 Évaluation des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC

Description	Crédits en FCFA			Variation 2011/2010 en %
	prévu pour 2011	ouverts en 2010	ouverts en 2009	
<i>Art 6.1. Équipement et fonctionnement des équipes nationales</i>	19 080 000	14 310 000	7 100 000	33%
<i>Art 6.2. Organisation de la première phase d'enquête</i>	140 157 946	80 310 000	37 580 400	75%
<i>Art 6.3. Organisation de la deuxième phase d'enquête</i>	23 303 569	44 458 000	51 668 300	-48%
<i>Art 6.4. Formation des équipes nationales à l'analyse</i>	10 886 000	0	4 435 000	
<i>Art 6.5. Appui aux séminaires de restitution</i>	20 000 000	25 000 000		
<i>Art 6.6. Rémunération des conseillers PASEC</i>	120 887 940	120 734 751	45 634 940	0%
<i>Art 6.7. Missions d'appui du PASEC</i>	63 900 000	65 760 000	27 866 400	-3%
<i>Art 6.8. Participation du PASEC aux colloques et réunions</i>	9 000 000	9 000 000	8 525 000	0%
<i>Art 6.9. Autres activités du PASEC</i>	2 300 000	336 695 400		-99%
<i>Art 6.10. Divers et imprévus</i>	6 000 000	5 000 000	6 000 000	20%
TOTAL	415 515 455	701 268 151	188 810 040	-41%

Points saillants en lien avec les prévisions .

- Budget en baisse de – 41 %, soit 285 752 696 FCFA de moins par rapport à 2010. Il a été élaboré sur la base du chronogramme des activités PASEC prévues pour 2011 et des budgets prévisionnels arrêtés avec les pays bénéficiaires. Les coûts standards ont été appliqués pour les pays non identifiés. Les coûts réels estimés ont été retenus lorsqu’ils dépassaient les coûts standards. Les coûts réels de billets d’avions et perdiem ont été intégrés pour les pays identifiés.
- Le budget standard d’une évaluation PASEC chiffré à 85 739 000 FCFA en 2010 a été révisé pour répondre aux exigences. Le nouveau budget réajusté pour 2011 est de l’ordre de 90 409 000 FCFA. Des coûts unitaires ont été revus à la hausse pour prendre en compte l’augmentation des tarifs moyens des billets d’avions (900 000 Fcfa au lieu de 860 000 Fcfa en 2010) et la diversification des pays bénéficiaires du PASEC qui sont de plus en plus souvent hors zone CFA (le coût moyen d’un perdiem passe donc de 90 000 Fcfa au lieu de 85 000 Fcfa). Ces ajustements expliquent, notamment, la variation des coûts des missions dans le budget détaillé ci-dessous (articles 6.4. et 6.7.).

- Finalisation des évaluations diagnostiques PASEC avec la tenue de l'atelier de restitution des résultats :
 - au Liban (sur crédits budgétaires PASEC 9 reportés) prévue en février 2011.
 - en République Démocratique du Congo (PASEC 10) prévue en avril 2011
 - au Tchad et au Togo (PASEC 10) prévue en mai 2011.
- Continuation de l'évaluation PASEC au Cambodge et en République Démocratique Lao (PASEC 10 crédits reportés) par l'organisation d'une phase unique d'enquête (pré et post) de janvier à avril 2011, au Vietnam (PASEC 10) par l'organisation de la 1ère phase d'enquête (pré tests) en septembre/octobre 2011. Le changement de méthodologie adoptée pour le Cambodge et la R.D.P. Lao (une phase unique d'enquête en testant 4 niveaux différents) induit des coûts additionnels conséquents : phase de préparation plus longue (10 jours au lieu de 6), 2 fois plus d'élèves à tester et de cahiers à corriger, coder et saisir. Dès lors, la prévision d'une semaine supplémentaire de mission dans le cadre de la préparation de l'évaluation dans ces deux pays est prise en compte.
- Probable redémarrage en 2011 de l'évaluation diagnostique PASEC en Guinée Bissau (PASEC 9) dont une partie du financement a été mobilisée (reports crédits 2010 et années antérieures).
- Début du programme dans 3 nouveaux pays (les 3 premiers du PASEC 11) qui seront connus début 2011 après appel à candidatures pays, présélection et sélection par les conseillers et le comité scientifique et choix par le Secrétaire général.
- La volonté réaffirmée de poser les jalons nécessaires pour une parfaite maîtrise du chronogramme de réalisation d'une évaluation/pays, en apportant les palliatifs aux lenteurs et aux dysfonctionnements constatés à l'expérience, par une présence plus régulière des conseillers sur le terrain dans le cadre des missions d'appui et de renforcement des capacités. C'est ainsi que 1) pour les pays dont le déroulement de l'évaluation comprend une phase de mise à l'essai des instruments d'enquête, il est prévu dorénavant une mission de préparation à la mise à l'essai et 2) en vue d'appuyer les équipes nationales dans le traitement des données, il est également prévu une mission d'un conseiller à cet effet.

Art 6.1 Équipement et fonctionnement des équipes nationales

Phase programme	Pays	611 Acquisition de matériel informatique	612 Fonctionnement des équipes nationales	Total (sur budget 2011)	Total (sur crédits budget 2010 reportés)
PASEC 9	Guinée Bissau	2 750 000	2 020 000		4 770 000
PASEC 10	Cambodge	2 750 000	2 020 000		4 770 000
	R.D. Lao	2 750 000	2 020 000		4 770 000
	Vietnam	2 750 000	2 020 000	4 770 000	
PASEC 11	Pays 1	2 750 000	2 020 000	4 770 000	
	Pays 2	2 750 000	2 020 000	4 770 000	
	Pays 3	2 750 000	2 020 000	4 770 000	
TOTAL		19 250 000	14 140 000	19 080 000	14 310 000

Art 6.2 Organisation de la première phase d'enquête

Phase programme	Pays	621 Traduction / adaptation / mise à l'essai des instruments	622 Préparation de la première phase d'enquête	623 Administration des tests et questionnaires	624 Codage et saisie des tests et questionnaires	Total (sur budget 2011)	Total (sur crédits budget 2010 reportés)
PASEC 9	Guinée		2 870 000	3 498 054	3 054 000		9 422 054
	Bissau	3 865 000		15 082 946		18 947 946	
PASEC 10	Cambodge	3 865 000				3 865 000	
	R.D. Lao	3 865 000				3 865 000	
	Vietnam	3 865 000	2 870 000	18 581 000	3 054 000	28 370 000	
PASEC 11	Pays 1	3 865 000	2 870 000	18 581 000	3 054 000	28 370 000	
	Pays 2	3 865 000	2 870 000	18 581 000	3 054 000	28 370 000	
	Pays 3	3 865 000	2 870 000	18 581 000	3 054 000	28 370 000	
TOTAL		27 055 000	14 350 000	92 905 000	15 270 000	140 157 946	9 422 054

Art 6.3 Organisation de la seconde phase d'enquête

Phase programme	Pays	631 Préparation de la seconde phase d'enquête	632 Administration des tests et questionnaires	633 Codage et saisie des tests et questionnaires	Total (sur budget 2011)	Total (sur crédits budget 2010 reportés)
PASEC 10	Cambodge	2 870 000	16 981 000	3 054 000		22 905 000
		2 308 000	10 994 906	3 626 000	16 928 906	
	R.D. Lao	2 870 000	16 981 000	3 054 000		22 905 000
		423 321	4 371 242	1 580 100	6 374 663	
TOTAL		8 471 321	49 328 148	11 314 100	23 303 569	45 810 000

Art 6.4 Formation des équipes nationales à l'analyse

Phase programme	Pays	641 Atelier de traitement des données	641 Atelier d'analyse des données	642 Formation au STP	Total (sur budget 2011)
PASEC 10	R D Congo		120 000	1 390 000	1 510 000
	Tchad		120 000	1 290 000	1 410 000
	Togo		820 000	940 000	1 760 000
	Cambodge	400 000	906 000	1 840 000	3 146 000
	R.D. Lao	400 000	820 000	1 840 000	3 060 000
TOTAL		800 000	49 328 148	7 300 000	10 886 000

Art 6.5 Appui aux séminaires de restitution

Phase programme	Pays	65. Appui au séminaire de restitution	642 Formation au STP	Total (sur budget 2011)
<i>PASEC 9</i>	<i>Liban</i>	5 000 000	0	5 000 000
<i>PASEC 10</i>	<i>Tchad</i>	5 000 000	5 000 000	
	<i>Togo</i>	5 000 000	5 000 000	
	<i>R D Congo</i>	5 000 000	5 000 000	
TOTAL		20 000 000	15 000 000	5 000 000

Art 6.6 Rémunération de conseillers techniques PASEC

Pour un montant total de 125 387 940 FCFA incluant :

- la rémunération annuelle de cinq conseillers (dont deux sur financement AFD), avec application d'une augmentation salariale de 3%, pour un montant de 116 387 940 FCFA
- la prévision annuelle pour la couverture santé des 2 conseillers + famille, pour un montant de 3 000 000 FCFA (1 500 000 FCFA x 2) ;
- Pour les 2 conseillers en fin de premier mandat en 2011 et dans l'hypothèse de non reconduction de contrats, une prévision pour 2 billets d'avion, pour un montant de 1 500 000 FCFA.

Art 6.7 Missions d'appui du PASEC

Phase programme	Pays	Type de mission	Durée (semaine)	C T	Report 2010	Budget 2011
<i>PASEC 9</i>	<i>Liban</i>	678. Participation séminaire de restitution	1	2	3 600 000	-
<i>PASEC 10</i>	<i>R D Congo</i>	677. Analyse des données	2	1		2 590 000
		678. Participation séminaire de restitution	1	2		22 905 000
	<i>Tchad</i>	677. Analyse des données	2	1		
		678. Participation séminaire de restitution	1	2		
	<i>Togo</i>	677. Analyse des données	2	1		
		678. Participation séminaire de restitution	1	2		3 000 000
	<i>Vietnam</i>	671. Préparation à la mise à l'essai	1	1		2 200 000
		672. préparation à l'évaluation	1	1		2 200 000
		673. Appui à la saisie des pré tests	1	1		2 200 000
	<i>Cambodge</i>	670. Préparation à la mise à l'essai	1	1		2 150 000
		672. préparation à l'évaluation	2	1	3 600 000	
		673. Appui à la saisie des pré tests	1	1	3 600 000	
		676. Traitement des données	1	1		2 150 000
	<i>R D Lao</i>	671. Préparation à la mise à l'essai	1	1		2 150 000
		672. préparation à l'évaluation	2	1	3 600 000	
673. Appui à la saisie des pré tests		1	1	3 600 000		
676. Traitement des données		1	1		2 150 000	
677. Analyse des données		2	1		2 900 000	

Phase programme	Pays	Type de mission	Durée (semaine)	C T	Report 2010	Budget 2011
PASEC 11	Pays 1	670. Préparation à la mise à l'essai	1	1		1 660 000
		671. Identification	2	2		4 760 000
		672. préparation à l'évaluation	1	1		1 660 000
		673. Appui à la saisie des pré tests	1	1		1 660 000
	Pays 2	670. Préparation à la mise à l'essai	1	1		1 660 000
		671. Identification	2	2		4 760 000
		672. préparation à l'évaluation	1	1		1 660 000
		673. Appui à la saisie des pré tests	1	1		1 660 000
	Pays 3	670. Préparation à la mise à l'essai	1	1		1 660 000
		671. Identification	2	2		4 760 000
		672. préparation à l'évaluation	1	1		1 660 000
		673. Appui à la saisie des pré tests	1	1		1 660 000
					18 000 000	63 900 000

Art 6.8 Participation du PASEC aux colloques et réunions

La présence du PASEC à des colloques et à des ateliers internationaux participe au renforcement des capacités techniques des conseillers techniques et apporte une plus grande visibilité du programme au niveau mondial. A ce titre, il est proposé le maintien des crédits alloués à l'article 6.8 en 2010, soit 9 000 000 FCFA.

Art 6.9 Autres activités du PASEC

- Prise en charge des frais liés à une mission de renforcement des capacités en analyse de l'équipe du PASEC/RDC, suite à une demande exceptionnelle du ministère de l'éducation de la RDC : coût estimé : 2 300 000 FCFA.

Art 6.10. Divers et imprévus

- Provision de 6 000 000 FCFA, en vue de faire face à des dépenses imprévues pouvant intervenir lors des évaluations (5 000 000 FCFA en 2010).

Chapitre 7. Information - communication

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2011/2010 en %
	prévu pour 2011	ouverts en 2010	ouverts en 2009	
<i>Art 7.1. Production des documents</i>	26 100 000	76 800 000	27 700 000	-66%
<i>Art 7.2. Acquisition des documents</i>	1 500 000	1 000 000	1 000 000	50%
<i>Art 7.3. Relations publiques</i>	17 750 000	47 900 000	16 000 000	-63%
<i>Art 7.4. Rémunération du conseiller en communication</i>	22 200 000	23 434 940	22 817 470	-5%
TOTAL	67 550 000	149 134 940	67 517 470	-55%

- Baisse de -55% par rapport à la prévision pour 2010 expliquée notamment par la prise en compte en 2010 de la prévision pour les activités entrant dans le cadre de la 54^e session ministérielle et du 50^e anniversaire de la CONFEMEN

- Retour à une prévision budgétaire traditionnelle pour le chapitre 7, à travers ses lignes budgétaires que sont la production des documents (notamment les plaquettes et rapports sur les résultats du PASEC, les documents de réflexion et d'orientation et autres documents de promotion), l'acquisition de documents en lien avec les thématiques traitées par la CONFEMEN et les relations publiques (relations avec les médias, accueil et représentation, événements et matériels de promotion, notamment).

	Activités reportées sur budget 2010	Prévisions budget 2011
7.1.1 Production des rapports et des plaquettes d'évaluation		
Rapport Liban	3 300 000	3 300 000
Rapport Togo		3 300 000
Rapport Tchad		3 300 000
Rapport RD Congo		3 300 000
Rapport Côte d'ivoire	3 300 000	
Total 7.1.1	6 600 000	9 900 000
7.1.2 Autres documents: rapports de réunions, DRO...		
Rapport de la réunion des CN		850 000
Rapport de la réunion du Bureau		850 000
Production du document sur la qualité de l'éducation : quelles mesures et quels résultats ?	11 700 000	1 900 000
Production et publication de l'Étude sur la pratique de la dynamique partenariale	2 000 000	
Synthèse des travaux du PASEC sur les facteurs influents de la qualité des apprentissages		2 000 000
Total 7.1.2	13 700 000	5 600 000

Article 7.2.

Acquisitions de documents (ouvrages, CD- ROM, photos, etc.) Inscription d'un crédit d'un montant de 1 500 000 FCFA pour 2011.

Article 7.3.

Relations publiques : le crédit inscrit, soit 17 750 000 FCFA est réparti comme suit :

	Activités reportées sur budget 2010	Prévisions budget 2011
7.3.1 Relations avec les médias		
Couverture médiatique des évaluations		3 000 000
Total 7.1.2	0	3 000 000
7.3.2 Accueil, activités de représentation et communication interne		
Accueil et activités de représentation		1 500 000
Communication interne		750 000
Total 7.1.2	13 700 000	2 250 000
7.3.3 Évènements et matériels de promotion		
Concours des dix mots de la Francophonie		5 000 000
Production d'un CR ROM de la réunion sur la qualité de l'Éducation		1 500 000
Matériel de promotion		6 000 000
Total 7.3.3.	0	12 500 000
Total 7.3	0	17 750 000

Article 7.4.

Rémunération du conseiller en communication :

prévision pour la rémunération annuelle : 22 200 000 FCFA

Chapitre 8. Réunions de la CONFEMEN

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2011/2010 en %
	prévu pour 2011	ouverts en 2010	ouverts en 2009	
<i>Art 8.1. Réunions régulières</i>	143 080 293	77 900 000	77 477 500	84%
<i>8.1.1. Conférence ministérielle</i>	0	5 500 000	5 500 000	
<i>8.1.2. Réunion du Bureau</i>	9 000 000	0	9 000 000	
<i>8.1.3. Réunion du Groupe de travail des CN</i>	17 500 000	17 500 000	0	
<i>8.1.4. Réunion du Comité scientifique du PASEC</i>	10 400 000	10 400 000	12 477 500	
<i>8.1.5. Atelier de formation du PASEC</i>	106 180 293	44 500 000	4 450 000	
<i>Art 8.2. Réunions ponctuelles</i>	0	23 000 000	48 350 000	-100%
TOTAL	143 080 293	100 900 000	119 827 500	42%

Article 81

Réunions régulières budgétisées pour un montant de 143 080 293 FCFA (77 900 000 FCFA pour 2010) et comprenant :

- Réunion du Bureau (8.1.2.) : pour une prévision de 9 000 000 FCFA qui porte sur la prise en charge des frais liés à la participation du STP (hors hébergement et restauration assurés par le pays hôte organisateur)
- Réunion du Groupe de travail des CN (8.1.3.) : pour une prévision de 17 500 000 FCFA se rapportant à l'organisation, à Dakar, de la réunion des CN des États et gouvernements membres du Bureau constitués en Groupe de travail préparatoire des sessions ministérielles (Bureau et Conférence des ministres). Les dépenses prévues sous cette rubrique concernent :
 - la prise en charge de la participation des CN du Sud (billets d'avion et séjour);
 - la prise en charge partielle de la participation des CN du Nord (séjour), le transport international étant pris en charge par leurs gouvernements);
 - la prise en charge des frais d'organisation et de la participation du STP (allocations journalières conformément aux dispositions du RAF).
- Réunion du comité scientifique du PASEC (8.1.4.) : Il est prévu que la réunion du CS 2011 se tienne à Dakar. La prévision est faite en conséquence, pour la prise en charge de :
 - la participation des membres du CS (billets d'avion et séjour) en sus d'un appui en communication pour ses membres ressortissants des pays du sud;
 - la prise en charge des frais d'organisation et de la participation du STP (allocations journalières conformément aux dispositions du RAF).

- Ateliers internationaux de formation des équipes nationales du PASEC (8.1.5.) : la prévision faite pour 2011, soit 106 180 293 FCFA (44 500 000 FCFA pour 2010) prend en compte le total des financements extérieurs (AFD et OIF) et la quote-part prévisionnelle de la CONFEMEN. Elle est destinée à la prise en charge des frais de participation (billets d'avion et séjour) de 2 membres de chaque équipe nationale PASEC et des conseillers PASEC, ainsi que des frais d'organisation et de documentation.

Les nouvelles modalités d'organisation des ateliers à partir de 2011 découleront de l'examen des recommandations de l'étude sur l'évaluation des besoins de formation des équipes nationales, commanditée par la CONFEMEN en 2010, avec l'appui de l'AFD.

Article 82. Réunions ponctuelles : pas d'inscription budgétaire pour 2011.

FICHE RÉCAPITULATIVE DU PROJET DE BUDGET 2011 DE LA CONFEMEN

1. LES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

	EN FCFA	EN EURO	Ratio
1.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS	205 180 020	312 794,92	100%
1. Charges de personnel	105 516 254	160 858,49	51%
2. Matières et fournitures	13 489 482	20 564,58	7%
3. Services extérieurs	23 214 475	35 390,24	11%
4. Équipement	42 359 809	64 577,11	21%
5. Missions	20 600 000	31 404,50	10%
1.2. BUDGET DE PROGRAMME ET ACTIVITÉS	708 815 305	1 080 581,97	100%
6. Évaluations des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC	415 515 455	633 449,23	58%
7. Information - communication	67 550 000	102 979,31	10%
8. Réunions de la CONFEMEN	143 080 293	218 124,50	20%
Provision pour financement activités nouvelles (mesures nouvelles 2011)	75 874 544	115 670,00	11%
Provision pour divers et imprévus et incidence reliée à l'inflation	6 795 013	10 358,93	1%
TOTAL DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	913 995 325	1 393 376,89	100%

2. LES RESSOURCES PRÉVISIONNELLES

	EN FCFA	EN EURO	Ratio
2.1. LES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES	894 316 615	1 363 376,89	98%
dont Contributions statutaires	205 180 020	312 794,92	22%
Contributions volontaires	233 956 225	356 663,97	26%
Agence Française de Développement (AFD)	297 750 690	453 918,00	33%
MAEE et MEN/France	157 429 680	240 000,00	17%
2.2. LES SUBVENTIONS D'ORGANISMES PARTENAIRES	19 678 710	30 000,00	2%
Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)	19 678 710	30 000,00	2%
2.3. LES DISPONIBILITÉS	0	0,00	0%
Reliquat sur budget précédent	0	0,00	0%
TOTAL DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	913 995 325	1 393 376,89	100%

2. LES RESSOURCES PRÉVISIONNELLES

1. DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	913 995 325	1 393 376,89
2. RESSOURCES PRÉVISIONNELLES	913 995 325	1 393 376,89
3. ÉCART	0	0

FICHE DE PRÉSENTATION
PROJET DE BUDGET DE LA CONFEMEN
Pour l'année 2011

Description		Proposé pour 2011	2010	Écart	% écart	Ratio
1. A - RESSOURCES PRÉVISIONNELLES						
Contributions statutaires	France	44 072 608	44 072 608	0	0%	21%
	Canada	15 624 403	15 624 403	1 707 797	0%	7%
	Canada Québec	15 624 403	15 624 403	0	0%	7%
	Canada Nouveau-Brunswick	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%
	C.F.Belgique	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%
	Suisse	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%
	Autres pays membres (34)**	102 000 000	102 000 000	0	0%	50%
TOTAL 1. A.		205 180 020	205 180 020	0	0%	100%
2 - DÉPENSES PRÉVISIONNELLES						
Charges de personnel		105 516 254	103 808 457	1 707 797	2%	51%
Matières et fournitures		13 489 482	13 489 482	0	0%	7%
Services extérieurs		23 214 475	23 214 475	0	0%	11%
Équipement		42 359 809	44 067 606	-1 707 797	-4%	21%
Missions		20 600 000	20 600 000	0	0%	10%
TOTAL 2. A.		205 180 020	205 180 020	0	0%	100%
1. B - RESSOURCES PRÉVISIONNELLES						
Contributions volontaires	France	108 115 709	108 115 709	0	0%	15%
	Canada	45 484 246	45 484 246	0	0%	7%
	Canada Québec	23 376 369	23 376 369	0	0%	3%
	Canada Nouveau-Brunswick	10 227 163	10 227 163	0	0%	2%
	C.F.Belgique	23 376 369	23 376 369	0	0%	3%
	Suisse	23 376 369	23 376 369	0	0%	3%
Subvention OIF		19 678 710	59 036 130	-39 357 420	-67%	3%
Subvention IEA			91 642 963	-91 642 963	-100%	
Financement AFD		297 750 690	337 751 603	-40 000 914	0%	36%
Autres contributions volontaires		157 429 680	157 429 680		-100%	14%
Reliquats sur budget et financements ext.			98 921 290	-98 921 290	100%	0
TOTAL 1. B.		708 815 305	978 737 891	-269 922 587	-28%	100%
2. B - DÉPENSES PRÉVISIONNELLES						
Évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC		415 515 455	701 268 151	-285 752 696	-41%	58%
Information - communication		67 550 000	149 134 940	-81 584 940	-55%	10%
Réunions de la CONFEMEN		143 080 293	100 900 000	42 180 293	42%	20%
Provisions constituées		75 874 544	20 000 000	55 874 544	279%	11%
Provision pour divers et imprévus et incidence liée à l'inflation		6 795 013	7 434 800	-639 787	-9%	11%
TOTAL 2. A.		708 815 305	978 737 891	-269 922 586	0%	100%

*ratio : poids relatif (de la prévision de ressources ou de dépenses) par rapport au total (des ressources ou des dépenses) prévues pour l'année 2011

Autres pays membres (hors le Sénégal, pays siège de la CONFEMEN, qui met des locaux à disposition) au nombre de 34, soit une contribution par pays de 3 000 000 FCFA

Contributions statutaires 2011 des États et gouvernements membres

États et gou	Barème	Contributions statutaires	
		en FCFA	en Euros
France	21,5%	44 072 608	67 188,26
Canada	7,6%	15 624 403	23 819,25
Canada Québec	7,6%	15 624 403	23 819,25
Canada Nouveau Brunswick	4,5%	9 286 202	14 156,72
C. F. Belgique	4,5%	9 286 202	14 156,72
Suisse	4,5%	9 286 202	14 156,72
Bénin	1,5%	3 000 000	4 573,47
Bulgarie	1,5%	3 000 000	4 573,47
Burkina Faso	1,5%	3 000 000	4 573,47
Burundi	1,5%	3 000 000	4 573,47
Cambodge	1,5%	3 000 000	4 573,47
Cameroun	1,5%	3 000 000	4 573,47
Cap - Vert	1,5%	3 000 000	4 573,47
Centrafrique	1,5%	3 000 000	4 573,47
Comores	1,5%	3 000 000	4 573,47
Congo	1,5%	3 000 000	4 573,47
Côte d'Ivoire	1,5%	3 000 000	4 573,47
Djibouti	1,5%	3 000 000	4 573,47
Égypte	1,5%	3 000 000	4 573,47
Gabon	1,5%	3 000 000	4 573,47
Guinée	1,5%	3 000 000	4 573,47
Guinée Bissau	1,5%	3 000 000	4 573,47
Haïti	1,5%	3 000 000	4 573,47
Laos	1,5%	3 000 000	4 573,47
Liban	1,5%	3 000 000	4 573,47
Luxembourg	1,5%	3 000 000	4 573,47
Macédoine	1,5%	3 000 000	4 573,47
Madagascar	1,5%	3 000 000	4 573,47
Mali	1,5%	3 000 000	4 573,47
Maurice	1,5%	3 000 000	4 573,47
Mauritanie	1,5%	3 000 000	4 573,47
Niger	1,5%	3 000 000	4 573,47
Roumanie	1,5%	3 000 000	4 573,47
Rwanda	1,5%	3 000 000	4 573,47
Sao Tomé e Príncipe	1,5%	3 000 000	4 573,47
Seychelles	1,5%	3 000 000	4 573,47
Togo	1,5%	3 000 000	4 573,47
R D Congo	1,5%	3 000 000	4 573,47
Vanuatu	1,5%	3 000 000	4 573,47
TOTAL 1. A.	100%	205 180 020	312 794,92

Résolutions de la CONFEMEN

RÉSOLUTION I/CONFEMEN-BU-2010 RELATIF À LA COMPTABILISATION DES BIENS ET RESSOURCES HUMAINES MIS À DISPOSITION PAR LES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Les ministres membres du Bureau de la Conférences des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Dakar, au Sénégal le 18 novembre 2010,

CONSIDÉRANT l'importance des biens et ressources humaines mis à disposition par les États et gouvernements membres auprès de la CONFEMEN ;

CONSIDÉRANT la nécessaire traduction comptable de ces biens et ressources humaines dans les états financiers de la CONFEMEN ;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la Commission administrative et financière lors de sa réunion du 15 novembre 2010 ;

MANDATENT le Président en exercice afin d'inviter expressément tout État ou gouvernement membre à donner une traduction chiffrée des biens et ressources humaines qu'il a mis ou souhaite mettre à la disposition de la CONFEMEN.

Fait à Dakar, le 18 novembre 2010.

Les Ministres.

**RÉSOLUTION II/CONFEMEN-BU-2010 PORTANT MODIFICATION DU
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
APPLICABLE AU STP DE LA CONFEMEN**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Dakar, au Sénégal le 18 novembre 2010,

CONSIDÉRANT la modification des statuts, adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles ;

CONSIDÉRANT la modification des statuts, adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission administrative et financière en sa session du 15 novembre 2010 ;

DÉCIDENT d'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat technique permanent, telles qu'elles sont précisées ci-après :

CHAPITRE II

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE PERMANENT

Texte actuel

Article 18 : Les dépenses de personnel sont engagées une seule fois au début de l'année financière en ce qui concerne le personnel déjà en service. Les dépenses relatives au paiement des personnels recrutés en cours d'année financière sur autorisations nouvelle du (de la) Secrétaire général (e) font l'objet d'engagements partiels au fur et à mesure des recrutements nouveaux.

Le/la Secrétaire général (e) tient des fiches d'engagement de dépenses de personnel

Les dépenses autre que les dépenses de personnel inférieures à 500 000 Fcfa requièrent une facture pro forma ou un devis dont l'autorisation par le/la Secrétaire général(e) vaut engagement.

Les dépenses autres que les dépenses de personnel supérieures à 500 000 Fcfa requièrent la recherche d'au moins deux factures pro forma ou de devis et feront l'objet de lettre de commande.

Les fournisseurs fréquents dont le total des achats de l'année précédente dépasse 1 000 000 Fcfa seront soumis annuellement à une réévaluation documentée par la commission de réception des matières sur la base d'une analyse comparative qualité/coût.

Nouveau texte proposé

Sans changement

Paragraphe en gras à supprimer

Les dépenses autre que les dépenses de personnel inférieures à 2 000 000 Fcfa requièrent une facture pro forma ou un devis dont l'autorisation par le (la Secrétaire général (e) vaut engagement.

Les dépenses autres que les dépenses de personnel supérieures à 2 000 000 Fcfa requièrent la recherche d'au moins deux factures pro forma ou de devis et feront l'objet de lettre de commande.

Paragraphe en gras à supprimer

RÉSOLUTION N° III/CONFEMEN-BU-2010
ACCORDANT LE QUITUS À LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE POUR SA GESTION DE
LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), réunis à Dakar le 18 novembre 2010,

CONSIDÉRANT la recommandation des commissaires aux comptes lors de leur mission de vérification de l'exercice 2009 de la CONFEMEN ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission administrative et financière en sa session du 15 novembre 2010 à Dakar ;

DÉCIDENT d'accorder le quitus à la Secrétaire générale de la CONFEMEN pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ;

EXPRIMENT leur satisfaction aux commissaires aux comptes pour le travail accompli lors de leur mission de vérification au Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN à Dakar, en mai 2010.

Fait à Dakar, le 18 novembre 2010.

Les Ministres.

RESOLUTION IV/CONFEMEN-BU-2010
RELATIF A L'AUGMENTATION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET A LA
MISE EN APPLICATION DE LA NOUVELLE GRILLE SALARIALE

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Dakar, au Sénégal le 18 novembre 2010,

CONSIDÉRANT l'adoption par le Bureau de Paris, lors de sa réunion d'octobre 2009, du principe de l'augmentation des contributions statutaires et de la mise en œuvre d'une nouvelle grille salariale pour le personnel mis à disposition ;

PRENANT EN COMPTE les recommandations de l'étude en ce domaine commanditée par le Bureau ;

DEMANDENT aux ministres membres de la CONFEMEN réunis en session à Dakar, d'approuver, d'une part une augmentation graduelle (sur 4 ans) des contributions statutaires des États et gouvernements membres, à raison de 500 000 FCFA, soit 762 € par an pour les pays du Sud et 2% par an pour les pays du Nord et, d'autre part, l'adoption et la mise en application de la grille salariale proposée pour le personnel cadre mis à disposition ;

que la question sérieuse et récurrente des arriérés fasse l'objet d'un suivi attentif afin d'y trouver une solution.

Fait à Dakar, le 18 novembre 2010.

Les Ministres.

MOTION DE REMERCIEMENT

MOTION DE REMERCIEMENT aux autorités du Sénégal

Profondément touchés par la chaleur de l'accueil et pleinement satisfaits de la qualité et de l'excellence de l'organisation, ainsi que des conditions offertes pour le bon déroulement des travaux,

Nous, Ministres et chefs de délégation des États et gouvernements membres de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Dakar les 19 et 20 novembre 2010 à l'occasion de la 54^e session ministérielle et de la célébration du cinquantième de notre institution :

- exprimons toute notre gratitude aux autorités de la République du Sénégal et tout particulièrement à son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République pour son appui constant à la Francophonie institutionnelle ;
- saluons l'engagement personnel de Monsieur Kalidou DIALLO, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite des travaux et des activités festives ;
- adressons nos remerciements les plus sincères à Monsieur Djibril Ndiaye DIOUF, Correspondant national pour la parfaite organisation de la 54^e session ministérielle et du cinquantième de la CONFEMEN ;
- remercions chaleureusement les membres du comité d'organisation pour leur remarquable contribution au bon déroulement des travaux de la 54^e session ministérielle et du cinquantième de la CONFEMEN ;
- témoignons enfin notre grande reconnaissance au peuple sénégalais pour sa légendaire Téranga.

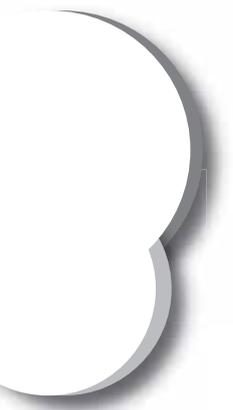
Fait à Dakar, le 20 novembre 2010.

Motion de félicitations à l'occasion du cinquantenaire de la CONFEMEN

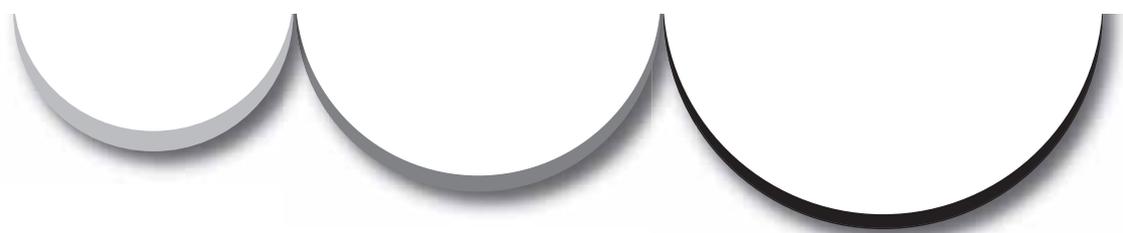
Nous, Ministres de l'Éducation réunis à Dakar les 19 et 20 novembre 2010, à l'occasion de la 54^e session ministérielle et du cinquantenaire de la CONFEMEN :

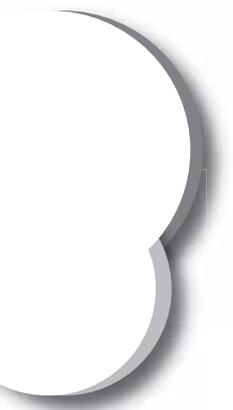
- félicitons chaleureusement l'Institution pour les grands progrès qu'elle a réalisés depuis sa création en 1960 en qualité de Conférence des ministres de l'éducation des pays africains et malgaches de langues françaises ;
- tenons à adresser nos plus sincères remerciements à sa Secrétaire générale Madame Adiza HIMA, pour son engagement et sa détermination sans faille en faveur de la mise en œuvre du plan de relance ;
- formulons le vœu que la CONFEMEN puisse poursuivre avec le même dynamisme l'accomplissement de sa noble mission.

Fait à Dakar, le 20 novembre 2010.



CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE LA 54^E SESSION
MINISTÉRIELLE DE LA CONFEMEN





Allocution de Monsieur Kishore Singh, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation

Monsieur le Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen-Secondaire et des Langues nationales de la République du Sénégal, Monsieur le Président de la CONFEMEN, Madame la Secrétaire générale sortante de la CONFEMEN, Monsieur le Secrétaire général entrant de la CONFEMEN, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de participer à la 54^e session ministérielle et à la célébration du cinquantenaire de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en partage le français - la CONFEMEN. Je souhaiterais tout d'abord vous remercier très sincèrement, Monsieur le Ministre, ainsi que les organisateurs de cet événement pour m'avoir invité à participer à cette session qui a réfléchi sur un thème d'une grande importance : La qualité de l'éducation un enjeu pour tous : Constat et perspectives.

La réalisation du droit à une éducation de qualité, qui est au cœur des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) depuis son lancement à la « Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous » en 1990, demeure un défi permanent. Les questions liées à l'éducation de qualité sont aussi abordées dans le cadre du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), créé par les Ministres pour faire échos à cette Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous. L'impérieuse nécessité de dispenser une éducation de qualité a été soulignée par le Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2005. En effet, l'amélioration de la qualité de l'éducation est un enjeu majeur, en raison de la pénurie d'enseignants qualifiés et d'un manque de standards minimums applicables au domaine de l'éducation de base.

Cette 54^e session de la CONFEMEN est d'autant plus opportune qu'elle est dans le sillage du Sommet mondial sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui vient de se dérouler aux Nations Unies en septembre dernier et qui a été marqué par le renouvellement de l'engagement des Chefs d'État et de gouvernement à accélérer les progrès vers les OMD. C'est en reconnaissant l'impact direct des OMD 2 et 3 sur les autres OMD et en s'appuyant sur une éducation de qualité et sur le droit à l'éducation comme étant un droit transversal que les progrès soutenus vers les OMD peuvent être renforcés. Dans cette optique, il convient aussi de mettre l'accent plus particulièrement sur l'ancrage du droit à l'éducation dans les politiques de développement.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi d'évoquer brièvement le cadre normatif pour une éducation de qualité, découlant des instruments internationaux.

La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement est le premier instrument international, ayant force contraignante, qui reconnaît l'importance que les systèmes d'éducation doivent accorder à la qualité. Cette Convention définit l'« enseignement » comme recouvrant « l'accès à l'enseignement, son niveau et sa qualité, de même que les conditions dans lesquelles il est dispensé » (Article 1 (2)). Les États, parties à cette Convention, s'engagent à « assurer dans tous les établissements publics de même degré un enseignement de même niveau et des conditions équivalentes en ce qui concerne la qualité de l'enseignement dispensé » (Article 4 (b)). De

même, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) prévoit que les États, parties à la Convention, doivent prendre « toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes, afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation », en respectant le même niveau de qualité (article 10).

L'importance d'un engagement politique pour assurer une éducation de qualité est aussi reflétée dans la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant, adoptée par la Conférence intergouvernementale spéciale sur la condition du personnel enseignant (Paris, 5 octobre 1966). Rappelant que « le droit à l'éducation est un des droits fondamentaux de l'homme », cette Recommandation dispose qu'« en matière d'éducation, aucun État ne devrait se donner comme seul objectif la quantité sans rechercher également la qualité » (Article 10 g). Conformément à la Recommandation qui « s'applique à tous les enseignants des établissements publics ou privés » (article 2, italiques ajoutées), il est crucial de valoriser la profession enseignante. En reconnaissant le rôle essentiel des enseignants dans le progrès de l'éducation et l'importance de leur contribution au développement de la personnalité humaine et de la société moderne, la « responsabilité incombe aux États d'assurer à tous une éducation appropriée. »

Le cadre normatif pour une éducation de qualité émis par les instruments internationaux doit guider les actions des États et, partant, le développement et l'application des normes nationales - aussi bien pour les écoles publiques que pour les écoles privées - doivent être au cœur des réflexions portant sur les stratégies novatrices pour les systèmes éducatifs.

Dans ce contexte, l'examen et l'analyse des dispositions constitutionnelles et législatives relatives au droit à l'éducation revêtent une importance cruciale pour renforcer les fondements de l'éducation de qualité dans les systèmes juridiques nationaux, en reconnaissant la nécessité de répondre à l'exigence de qualité.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

En suivant l'application des dispositions des traités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, les organes des traités des Nations Unies ont aussi mis l'accent sur l'importance de l'action normative. Les travaux du Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) sont utiles pour mieux comprendre l'exigence de qualité. Dans l'Observation générale sur l'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels que le CESCR a élaboré en 1999, une importance toute particulière a été accordée à la forme et au contenu de l'enseignement de « bonne qualité » (para. 6 (c)). Selon cette Observation générale, « les États parties sont tenus d'établir des 'normes minimales en matière d'éducation' auxquelles tous les établissements d'enseignement privés créés, doivent se conformer » (para. 54). Cette Observation générale évoque également la responsabilité des États à s'assurer que « les établissements d'enseignement privé se conforment aux normes minimales en matière d'éducation » (para. 59).

En raison des obligations qui découlent de ce cadre normatif, une considération spéciale devrait être portée aux mesures prises au niveau national, en vue d'universaliser l'accès à une éducation de qualité pour tous dans les systèmes éducatifs publics et privés. Cela exige le développement et l'application des normes nationales. Face au processus de dégradation des systèmes éducatifs, cette action au niveau national est vitale et un vaste champ reste à couvrir pour doter les systèmes éducatifs de standards de qualité minimum. Les questions concernant la condition des enseignants sont communes à tous les pays et nécessitent aussi le développement et l'application d'un ensemble de normes et de mesures, afin de remédier notamment à la pénurie d'un personnel enseignant qualifié. Par ailleurs, il

convient d'allouer un certain pourcentage du budget national pour l'éducation à la qualité de l'éducation, au delà des dépenses de routine telles que les salaires des enseignants. Cela permettrait d'améliorer les conditions de scolarisation et de pallier le manque de matériel, surtout des livres scolaires.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

L'enseignement qui constitue un service d'une importance fondamentale pour l'intérêt général et dont la responsabilité incombe en premier lieu à l'État, doit permettre l'acquisition des compétences de base. À cet égard, permettez-moi d'évoquer le concept d'une « nouvelle école de base » et de la « formation professionnelle et technique », mis en avant par la Déclaration de Bamako (2000), adoptée lors de la 49^e session générale de la CONFEMEN en octobre 2000. Cette Déclaration, qui constitue un champ d'action toujours aussi pertinent, souligne l'importance de l'éducation comme « partie intégrante des droits fondamentaux » et comme la « clé de voute de tout développement. » En effet, dans les efforts destinés à promouvoir une éducation de qualité, une place privilégiée doit être accordée à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme, ce qui nécessite la formation du personnel enseignant aux droits de l'homme. On peut se féliciter de la Déclaration de Montreux, issue de la XIII^e Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (octobre 2010), dans laquelle les Chefs d'État et de gouvernement reconnaissent que « l'accès à une Éducation pour tous (EPT) de qualité, ainsi qu'à la formation et à l'enseignement professionnel, est une condition au développement durable des sociétés. »

Les réflexions menées lors de cette 54^e session de la CONFEMEN et l'examen des facteurs pédagogiques et de gouvernance pour une meilleure qualité de l'éducation nous fourniraient sans doute des nouvelles pistes d'action, afin de faire du droit à l'éducation de qualité une réalité vivante. Le Mémorandum sur la Qualité de l'éducation dont le texte vient d'être adopté à la présente session de la CONFEMEN exprime l'engagement collectif à cette fin, dans une vision tournée vers l'avenir, tout en valorisant le droit à l'éducation de base. Comme je me propose d'examiner en profondeur le thème du droit à l'éducation et l'action normative pour une éducation de qualité dans le cadre de mon mandat de Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation, la perspective me réjouit de donner une considération toute particulière aux travaux et aux acquis de cette 54^e session, tout en accordant la plus haute priorité à la réalisation du droit à l'éducation en Afrique.

Je vous remercie.

Allocution de Monsieur Jacques Godfrain, Président de l'AFAL

**Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégations,
Monsieur le Président en exercice,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations partenaires,
Madame la Secrétaire générale sortante
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,**

Je regrette de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de ce Cinquantenaire de la CONFEMEN mais je réponds volontiers à l'invitation des autorités sénégalaises à témoigner des actions de la société civile francophone dans le domaine de l'éducation et, plus précisément, de celles engagées par l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL) que je préside.

Depuis plus de 35 ans, grâce à un réseau international de 120 associations et ONG à vocation sectorielle ou géographique, l'AFAL contribue à la promotion de la francophonie dans toute sa diversité : défense de la langue française, coopération culturelle, économique, linguistique et bien entendu éducative.

Les membres de notre union, répartis sur les cinq continents, constituent un ensemble diversifié de structures. Certaines de nos associations membres dont les actions s'exercent dans le champ éducatif sont bien connues, d'autres le sont moins, bien que tout aussi actives.

On peut notamment citer :

- **l'Agence Universitaire de la Francophonie**, dotée de près de 750 établissements membres, opérateur délégué de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche en langue française ;
- **la Fédération Internationale des Professeurs de Français** qui rassemble plus de 70 000 professeurs du monde entier, afin de promouvoir des actions de diffusion du français et des cultures francophones, tout en apportant une écoute et un soutien constant au travail quotidien des enseignants ;
- **la Fondation Alliance Française** qui emploie à travers son réseau d'Alliances Françaises des professeurs de Français Langue Étrangère donnant cours à un total de près de 490 000 étudiants dans le monde ;
- **l'Association pour la Recherche en Didactique du Français Langue Étrangère (ARDIFLE)**, implantée en Algérie, qui se propose d'être un cadre d'échanges et de rencontres entre professionnels de l'éducation, en encourageant, notamment, la formation des professeurs de Français Langue Étrangère ;
- **l'Association francophone internationale des Directeurs d'Établissements Scolaires (AFIDES)**, implantée au Québec, qui favorise les échanges entre les chefs francophones d'établissements scolaires et participe à leur formation professionnelle ;
- **l'Association pour la Diffusion Internationale Francophone de Livres Ouvrages et Revues (ADIFLOR)** qui collecte régulièrement des livres et ouvrages pour répondre au besoin d'écoles et de lieux de lecture des pays des cinq continents : ses envois représentent un volume d'environ 200 000 ouvrages par an ;
- **BIBLIONEF** qui collecte des livres neufs, afin de les offrir aux enfants et adolescents des pays les plus touchés par l'analphabétisme ou qui sont isolés des moyens essentiels d'apprentissage ;

- **le Français en partage** qui entretient la même volonté de promouvoir la lecture en français en favorisant la création de bibliothèques, librairies sociales et s'engage dans des programmes permanents comme le développement d'un centre de ressources pédagogiques et la coopération universitaire ;
- **l'Association d'Aide à l'Équipement Scolaire (AESCO)** qui partage la diffusion bibliographique francophone, tout en y ajoutant la collecte de fournitures et d'équipement scolaire divers et mène des activités de sensibilisation éducative, dans les zones rurales et les villes moyennes d'Afrique ;
- **l'Association de Solidarité pour l'Intégration par les Langues, l'Éducation et la Culture (ASILEC)** implantée en France, qui effectue au niveau local des actions de solidarité, d'échange et de réflexion tout en favorisant l'accompagnement scolaire et civique des jeunes populations ;
- **le Club UNESCO-ECRIL**, implanté en RDC Congo, qui agit auprès des enfants en concevant des livres et du matériel didactique spécifique et en organisant des manifestations lors de la journée internationale de la Francophonie.

Ces différents exemples d'actions menées par nos membres prouvent l'engagement de la société civile en faveur de la coopération éducative francophone.

Par ailleurs, je souhaite également attirer votre attention sur deux grandes opérations menées depuis de nombreuses années par l'AFAL et qui nourrissent sa mission de promotion de la francophonie dans une perspective éducative.

Afin de sensibiliser les jeunes francophones du monde entier à l'usage du français et d'encourager leur expression dans cette langue, l'AFAL a mis en place en 2001 un concours d'écriture en partenariat avec la Délégation à la Langue Française et aux Langues de France (Ministère de la Culture et de la Communication) : le Concours international des dix mots de la Francophonie.

Ce concours, organisé tous les deux ans, est ouvert à tous les jeunes de 18-25 ans. Le principe est de rédiger un texte d'une vingtaine de lignes avec pour conditions, de respecter une thématique précise et d'y intégrer 10 mots sélectionnés par la DGLFLF en amont. Le jury du concours est composé de personnalités d'importance attachées à la francophonie et décerne des prix valorisants à une soixantaine de participants. Le succès de ce concours d'envergure internationale n'a cessé de grandir depuis sa création : cette année, ce sont près de 3500 textes qui ont été déposés par les candidats. D'autre part, l'AFAL a lancé en 2000, à l'occasion du X^e congrès de la FIPF, un programme d'échanges : Jumelages et coopération. Ce programme repose sur le développement d'un annuaire dans lequel s'inscrivent les professeurs francophones désireux de jumeler leur établissement à un organisme francophone similaire, le tout dans une perspective d'échange culturel, linguistique et pédagogique. Depuis sa création il y a 10 ans, Jumelages et coopération a rassemblé près de 600 annonces. Dans un souci d'amélioration du programme, une Charte du Jumelage Francophone a été mise en place à la rentrée. Le programme n'a cessé d'évoluer depuis sa création. Pour qu'il s'enrichisse encore à l'aube de ce 10^e anniversaire, il nous apparaît incontournable de sensibiliser encore davantage les professionnels de l'éducation à ce programme.

Je ne doute pas que vous serez sensible à ces informations qui pourront être relayées au sein de votre réseau national, afin d'inviter tous les professionnels de l'éducation à découvrir les différentes activités proposées par l'AFAL.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de Madame Denise Bergeron, Secrétaire générale de l'Association francophone internationale des Directeurs d'établissements scolaires (AFIDES)

**Monsieur le Président du Bureau de la CONFEMEN,
Monsieur le représentant de l'OIF,
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN sortante,
Monsieur le nouveau Secrétaire général de la CONFEMEN,
Messieurs, mesdames les Ministres et leur délégation,
Messieurs, mesdames les correspondants nationaux de la CONFEMEN,
Honorables invités,
Mesdames, messieurs,**

Nous sommes rendus déjà aux derniers moments de la 54^e ministérielle qui a marqué le 50^e anniversaire de la CONFEMEN.

Cette réunion des Ministres, de leur délégation, a été un moment fort pour renforcer encore plus les actions à mener dans nos systèmes éducatifs et cela, dans tous nos pays de l'espace francophone. Si en 2011, des engagements importants sont pris en matière de gestion de l'Éducation, c'est principalement dans un immense souci d'améliorer les systèmes éducatifs et spécifiquement en orientant nos actions mutuelles vers une qualité d'éducation.

Depuis plusieurs années, l'AFIDES comme partenaire de la CONFEMEN s'est jointe à toutes les voix qui, cette semaine, ont rendu hommage à une grande dame de l'Éducation, madame la Secrétaire générale, Adiza Hima.

Ses propos toujours pertinents, ses actions toujours efficaces ont permis, au fil des ans, de créer des liens solides et indissociables entre l'AFIDES et la CONFEMEN.

Nous lui disons un immense merci pour avoir soutenu les Assises francophones en gestion scolaire en collaboration avec l'AFIDES et pour la mise en œuvre des suites du cadre d'action adopté à Niamey. Merci Madame Hima pour avoir osé et avoir tenu parole.

Nous savons qu'en quittant le Secrétariat général de la CONFEMEN, Madame Hima ne quittera pas le domaine de l'Éducation. Certainement, dans les prochaines années, d'autres fonctions aussi importantes l'attendent. Nous lui souhaitons tout le succès dans la poursuite de ses objectifs autant personnels que professionnels et nous espérons un jour pouvoir lire un livre racontant la belle histoire d'une petite fille du Niger qui a eu accès à l'école et qui a atteint des sommets en devenant Secrétaire générale de la CONFEMEN. Nous serons certainement vos premiers lecteurs.

Nous ne pouvons clore cette allocution sans remercier l'OIF pour son appui inconditionnel aux activités menées par l'AFIDES et à la grande cause de l'Éducation et de la gestion de l'Éducation.

Merci aussi aux représentants du gouvernement du Sénégal pour leur accueil exceptionnel et si chaleureux. Ce 50^e anniversaire de la CONFEMEN aura été souligné de façon magistrale.

Nous transmettons aussi au nouveau Secrétaire général de la CONFEMEN toutes nos félicitations pour sa nomination et nous l'assurons de notre soutien dans toutes les actions que mènera la CONFEMEN dans les prochaines années et de notre partenariat toujours aussi fidèle aux causes qui nous rassemblent.

Je terminerai ma brève allocution en remerciant tous les Ministres de l'Éducation, Secrétaires généraux des pays francophones de l'appui important donné à nos sections nationales.

La professionnalisation et la formation des chefs d'établissement restent encore un grand défi dans plusieurs pays, même si plusieurs études ont démontré que le chef d'établissement constitue le facteur-clé d'une bonne gouvernance permettant ainsi une meilleure qualité de l'Éducation.

Je reste persuadée qu'ensemble, nous pourrons unir nos actions mutuelles dans un esprit d'amélioration de nos systèmes éducatifs.

Un très bel anniversaire à la CONFEMEN et longue vie à toutes ses actions en Éducation.
Je vous remercie de votre aimable attention.

Denise Bergeron
Secrétaire générale,
AFIDES

Allocution de Monsieur Martin Itoua, Président de la Fédération africaine des Associations de parents d'élèves et d'étudiants (FAPE)

**Monsieur le ministre de l'Éducation nationale du Sénégal,
Mesdames et messieurs les ministres de l'Espace francophone,
Monsieur l'Administrateur de l'OIF,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques,
Madame la Secrétaire générale sortante,
Monsieur le Secrétaire général entrant,
Distingués invités et chers collègues de la société civile,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais saisir cette opportunité qui m'est offerte pour, aux noms de la FAPE et de mes collègues du CSFEF, partenaires de la CONFEMEN, exprimer nos vifs remerciements et notre témoignage de satisfaction au Gouvernement du Sénégal, notamment, au ministre de l'Éducation nationale et à Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN d'avoir bien voulu associer nos Organisations respectives à la 54^e session ministérielle et au cinquantenaire de la CONFEMEN.

L'offre que vous nous donnez de prendre la parole à l'occasion de la clôture officielle de ces deux événements riches en enseignement démontre à suffisance si besoin en était, l'excellence des relations qui existent si heureusement entre la CONFEMEN et nos Organisations respectives et singulièrement avec le Mouvement Parental africain organisé au sein de la FAPE.

Et la FAPE, par ma voix, s'honore et se réjouit de cette féconde dynamique partenariale impulsée, j'en témoigne avec force et vigueur, par Madame Hima Adiza au lendemain de son élection à la tête du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN.

En effet, l'organisation en octobre 2007, ici, à Dakar, des mémorables journées sur la pratique de la dynamique partenariale dans les pays de l'espace francophone, initiées par Madame Hima Adiza, en partenariat avec la FAPE, le Comité syndical francophone de l'Éducation et de la Formation l'Organisation internationale de la Francophonie et la Banque mondiale en est le point d'orgue et la parfaite illustration de ce nécessaire partenariat avec la CONFEMEN.

C'est ici le lieu et le moment, Mesdames et Messieurs, pour la FAPE, de saluer et de magnifier une fois de plus le travail herculéen abattu par la Secrétaire générale, Madame Hima Adiza durant tout son mandat.

**Mesdames et Messieurs les ministres,
Monsieur l'Administrateur de l'OIF,
Mesdames et Messieurs,**

50 ans sont passés et la doyenne des institutions de la Francophonie, la CONFEMEN, espace de partage et d'expertise dans le respect de la diversité, a pu efficacement accompagner les États et Gouvernements membres dans l'élaboration de leurs différentes politiques de refondation de leur système éducatif, notamment, par des réflexions et analyses pertinentes.

Aujourd'hui 20 novembre 2010 et avec le nouveau Secrétaire général élu, à qui nous adressons nos vives félicitations et nous souhaitons bon vent, commence un autre cinquantenaire riche de promesses, avec, tout naturellement, de nouveaux chantiers à ouvrir à quatre ans de l'échéance fatidique de 2015.

Relativement à cette échéance et dans la marche forcée de nos États et Gouvernements membres vers cet horizon, il nous plaît de vous réaffirmer, avec force et vigueur, le ferme engagement de la FAPE aujourd'hui représentée dans 18 pays francophones d'Afrique, aussi bien au Sud qu'au Nord du Sahara, à œuvrer résolument aux côtés des différents Gouvernements, en vue de répondre effectivement au grand rendez-vous de 2015.

Dans cette perspective, la FAPE considère prioritaire, dans le cadre de la nécessaire refondation et harmonisation de nos systèmes éducatifs, les options ci-après :

- la pratique de la dynamique partenariale dans tous les sous-secteurs et à tous les niveaux de nos systèmes éducatifs ;
- la pratique d'une éducation inclusive privilégiant l'approche par compétence, pour un apprentissage tout au long de la vie ;
- la pratique d'une bonne gouvernance dans la gestion des systèmes éducatifs ;
- la quête permanente de la qualité, un enjeu pour tous...

Voilà énoncées, Mesdames et Messieurs, quelques préoccupations essentielles de la FAPE, préoccupations qui comme par bonheur épousent adéquatement l'actualité, tant au niveau de la CONFEMEN que de l' ADEA, toutes soucieuses du développement de l'éducation en Afrique et dans le monde.

Bienvenue aux États et gouvernements du Maroc, de la Tunisie et du Vietnam qui viennent de faire leur entrée dans la grande famille de la CONFEMEN.

Puisse la féconde dynamique partenariale CONFEMEN/FAPE, impulsée par Madame Hima Adiza, se poursuivre et se consolider davantage !

Ensemble : pouvoir public, secteur privé, acteurs de la société civile et acteurs politiques, faisons de l'éducation dans nos pays respectifs une cause nationale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Allocution de Monsieur Julien Daboué, représentant de l'UNESCO-BREDA

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Représentant du Secrétaire général de l'OIF,
Madame la Secrétaire générale sortante,
Monsieur le Secrétaire générale entrant,
Mesdames et Messieurs.**

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire merci pour m'avoir permis de prendre la parole au cours de cette cérémonie de clôture.

Je voudrais, ensuite, au nom de Madame Ndong-Jatta, Directrice du Bureau régional de l'Éducation en Afrique (BREDA) exprimer toute la reconnaissance de l'UNESCO pour avoir été invité à prendre part aux festivités marquant le cinquantenaire de la CONFEMEN.

L'UNESCO félicite la CONFEMEN et l'ensemble des pays qui la constituent pour ses 50 ans d'existence. Elle salue l'immense travail accompli dans le domaine de l'éducation durant ce demi-siècle et apprécie particulièrement son approche privilégiée des problématiques de l'éducation qui a toujours combiné l'expérience des experts du Nord et du Sud dans le diagnostic des problèmes et de la définition des solutions appropriées à leur apporter.

L'UNESCO se réjouit particulièrement du choix du thème sous lequel cette 54^e ministérielle a été placée. La qualité de l'éducation est un défi permanent que doivent relever les pays, qu'ils soient du Nord ou du Sud, en raison de l'impérieuse nécessité qu'il y a à s'adapter à l'évolution sociale, scientifique et technologique qui touche nos sociétés respectives.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres, l'UNESCO salue de ce fait l'adoption du Cadre d'Action sur la qualité de l'éducation intervenue à l'issue de vos travaux. Celui-ci traduit, à n'en pas douter, une convergence de vues de nos deux organisations respectives sur ce qui constitue le nœud gordien de l'éducation de nos jours. Il ouvre, par conséquent, la voie à une coopération partenariale, pour laquelle nous sommes disposés et dont les bénéficiaires ne seront que nos États membres, notamment, ceux de l'Afrique subsaharienne.

Il me plaît de rappeler à ce sujet que, suite à l'appel lancé à Kigali en 2007 pour la promotion d'une éducation de base obligatoire couvrant une période de 10 ans, promouvant l'utilisation des langues nationales, les États africains ont adopté en 2008, lors de la Biennale de ADEA à Maputo, le Plan d'Action pour l'Éducation de Base en Afrique. Celui-ci est le cadre idéal d'intervention de toutes les actions visant un développement qualitatif de l'éducation sur le continent dans une perspective holistique. L'UNESCO, pour sa part, a en cours d'exécution, l'Initiative pour les Enseignants en Afrique Subsaharienne (TTISSA), centrée sur l'appui aux États pour l'élaboration d'une politique holistique de la question enseignante, de l'éducation préscolaire à l'université et un programme d'action de renforcement des capacités en matière de développement curriculaire basé sur l'approche par compétences.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,

L'adoption du Cadre d'Action sur la qualité de l'éducation est le succès majeur qui couronne les travaux de la 54^e ministérielle de votre organisation. Le succès sera total lorsque les actions de sa mise en œuvre seront entreprises. Je ne doute pas que les décisions seront prises incessamment dans ce sens par les pays. Ceux-ci pourront compter, je puis l'affirmer, sur la coopération de l'UNESCO.

Vive la CONFEMEN, vive la coopération internationale.

Je vous remercie pour votre attention.

Allocution de Madame Fadjimata M Dioula, Ministre de l'Éducation du Niger

**Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Monsieur le Représentant de l'OIF,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des Instances de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation des États et Gouvernements
membres de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais en mon nom propre et en celui du Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (PCSRD) et du Gouvernement de transition du Niger, exprimer toute notre gratitude au Sénégal pour la qualité de l'accueil dont nous avons bénéficié, mais aussi, pour les excellentes conditions de travail. Toutes mes félicitations au Président en exercice de la CONFEMEN, Monsieur Kalidou Diallo, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'élémentaire, du moyen secondaire et des langues nationales du Sénégal.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Permettez-moi également, de rappeler qu'en marge du cinquantenaire de la CONFEMEN, mon pays a contribué particulièrement aux activités commémoratives de la CONFEMEN par l'organisation d'une « Journée Connaissance de la CONFEMEN » au cours de laquelle, le 25 octobre dernier, tous les établissements scolaires primaires, secondaires et techniques, ont réservé une plage horaire d'une heure pour parler de la CONFEMEN, de ses objectifs et des actions menées.

À travers une conférence de presse, le public nigérien a pu connaître davantage les résultats obtenus par notre compatriote Madame Adiza Hima dont la renommée dépasse les frontières nationales.

La consécration de Madame Hima pendant cette 54^e Session ministérielle de la CONFEMEN, marquée par les hautes distinctions qui lui ont été décernées par le Sénégal, la France, l'OIF et la CONFEJES, nous honore à plus d'un titre :

- d'abord parce que c'est notre compatriote,
- ensuite parce que c'est une femme,
- enfin parce que c'est une enseignante et une enseignante qui a réussi sa mission en engrangeant des résultats très probants ;

qu'ils en soient vivement remerciés.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

La réussite de Mme Hima est la résultante de votre soutien constant, et de la confiance que vous avez placée en sa personne. C'est d'ailleurs à ce titre que j'ai tenu personnellement à vous adresser depuis Niamey une lettre de remerciements, au nom du Gouvernement du Niger et de son peuple.

Je voudrais ici le réitérer de vive voix – Soyez en remerciés et qu'Allah le tout puissant accompagne la CONFEMEN pour qu'elle aille de l'avant. Tous mes vœux de plein succès au nouveau Secrétaire général de la CONFEMEN.

Je vous remercie.

Allocution de Monsieur Ki Jacques Boureima, Secrétaire général entrant de la CONFEMEN

- **Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN, Monsieur Kalidou Diallo ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen-Secondaire et des Langues nationales,**
- **Mesdames et messieurs les ministres et Chefs de délégation,**
- **Mesdames et messieurs les représentants des organisations internationales,**
- **Mesdames et messieurs les Représentants des institutions partenaires de la CONFEMEN,**
- **Mesdames et messieurs les correspondants nationaux,**
- **Honorables invités à la 54^e session ministérielle en vos rangs, grades et qualités, tout protocole respecté,**
- **Mesdames et messieurs.**

En ce moment de grande émotion, l'heure n'est pas au grand discours car, mes premiers mots seront des mots de remerciements. C'est un grand honneur rendu à mon pays, le Burkina Faso, à travers ma modeste personne, pour ce poste de Secrétaire général de la CONFEMEN auquel je viens d'être élu. Je remercie les autorités de mon pays qui ont bien voulu présenter et soutenir ma candidature. Mes remerciements vont également au pays organisateur de la 54^e session ministérielle, la République du Sénégal et particulièrement à son ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen-Secondaire et des Langues nationales, Monsieur Kalidou Diallo, aux membres du comité d'organisation et à l'équipe du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN pour l'accueil chaleureux et le bon déroulement des travaux.

- **Mesdames, messieurs ,**
- **Honorables invités ,**

J'adresse un grand merci aux ministres et à leurs délégations, surtout aux correspondants nationaux qui sont les opérationnels et le fer de lance de la CONFEMEN sur le terrain. Leurs actions quotidiennes, leur dévouement et leur engagement donnent plus de visibilité à l'action de la CONFEMEN dans les pays membres. Leurs efforts méritent d'être salués.

Je rends un hommage appuyé à Mme Hima Adiza et au travail accompli durant huit (8) ans. Toutes mes félicitations Madame la Secrétaire générale sortante, vous avez marqué la CONFEMEN de manière indélébile grâce à vos talents et à vos valeurs intrinsèques.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage aux aînés et à tous nos devanciers qui se sont succédés à ce poste.

Je dis merci aux amis et à toutes les personnes ressources qui, de manière officielle ou discrète, ont soutenu ma candidature.

- **Mesdames, messieurs ,**
- **Honorables invités ,**

La relance de la CONFEMEN depuis 2002 a été possible grâce à la volonté politique des décideurs, notamment, les ministres en charge de l'éducation. Il est évident que la volonté ou l'engagement politique est l'un des déterminants de la réussite de nos ambitions et de nos actions. C'est pourquoi, je sollicite auprès des ministres, ce soutien et cet engagement de haut niveau, afin de permettre à notre organisation commune qu'est la CONFEMEN de maintenir sa crédibilité et sa visibilité au niveau international. C'est à ce prix que la CONFEMEN pourra contribuer de manière efficace au développement harmonieux et satisfaisant de nos systèmes éducatifs francophones.

- **Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN ,**
- **Mesdames et messieurs les ministres ,**
- **Honorables invités ,**

Je mesure à partir de cet instant même, la lourdeur, la grandeur, la délicatesse mais également, combien noble la Responsabilité du poste de Secrétaire général de la CONFEMEN. Alors, je m'engage à m'acquitter avec honneur et dignité des responsabilités liées à ce poste.

Il est reconnu de tous que dans les organisations, ce sont les équipes qui gagnent, malgré les mérites individuels. J'exhorte l'équipe du STP de la CONFEMEN à se mobiliser à mes côtés pour maintenir haut le flambeau de la CONFEMEN et pour obtenir davantage de résultats satisfaisants.

Je serai à l'écoute de tous les acteurs pour que la CONFEMEN reste et demeure une force de propositions et d'orientations pour les systèmes éducatifs des pays ayant le français en partage.

Je vous remercie.



Allocution de Monsieur Soungalo Ouédraogo, Directeur de l'éducation et de la formation à l'OIF

**Excellence Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres
et chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Chère Adiza HIMA, Secrétaire générale sortante,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, de la société civile
et des OING,
Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,
Messieurs les conseillers techniques du PASEC,
Distingués invités en vos fonctions et grades respectifs.**

Mesdames et Messieurs,

Au moment où s'achèvent les travaux de la 54^e session ministérielle de la CONFEMEN et où s'éteignent peut-être les lampions de la célébration du cinquantième, notre jubilé d'or, je voudrais rendre hommage aux autorités sénégalaises pour la réussite de nos travaux et pour la qualité des festivités ayant marqué ce jubilé d'or.

Monsieur le Ministre,

Le rendez-vous de Dakar a tenu toutes ses promesses. Vous l'avez prouvé à Paris en 2009 au cours des travaux de l'intersession ; vous l'avez répété à Montreux à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie : la fête a été belle ! Le pari a été tenu. Je vous en félicite très chaleureusement.

Je voudrais également vous féliciter pour avoir été désigné par vos pairs pour présider la Conférence ministérielle les deux prochaines années, et saluer l'arrivée du Maroc, de la Tunisie et du Vietnam, tous membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Depuis le 16 novembre, j'ai pu être témoin de la constance des correspondantes et correspondants nationaux, des experts, des conseillers techniques du PASEC et des Ministres, dans le souci, mais surtout, leur ferme volonté d'aller toujours de l'avant pour la qualité et la pertinence de nos systèmes éducatifs. Ces journées d'intenses réflexions ont débouché sur des résolutions et conclusions de grande portée. L'OIF, partenaire naturel de la CONFEMEN, s'en réjouit énormément et de mon point de vue votre 54^e session, Mesdames et Messieurs les Ministres, a tenu toutes ses promesses.

Vous me permettrez également de féliciter le nouveau secrétaire général que vous avez porté à la tête du Secrétaire technique permanent (STP). Mes vœux de succès l'accompagnent et je voudrais lui dire qu'il peut toujours compter sur l'appui constant de l'OIF.

Un proverbe africain nous enseigne que lorsque les bouts de bois restent ensemble dans le foyer, ils brûlent d'un grand feu, mais lorsqu'ils se séparent le feu s'éteint. La flamme éducative qu'entretiennent l'OIF et la CONFEMEN ne s'éteindra pas, car nous resterons toujours ensemble. Elle prendra même une plus grande envergure, car le bout de bois de la CONFEMEN vient de s'ajouter à notre foyer.

Merci, Monsieur le Ministre d'avoir apposé votre toute première signature de président en exercice de la CONFEMEN sur le texte de la convention-cadre CONFEMEN/CONFESJES. Vous l'avez dit hier, l'éducation vise le corps et l'esprit et le sport favorise l'équilibre du corps et l'esprit. Nous sommes donc ensemble pour la quête permanente de la qualité de l'éducation pour tous, élément fondateur du thème central de la 54^e session ministérielle.

Je terminerai mon propos en réitérant ma satisfaction personnelle et celle de l'OIF pour le travail accompli par la secrétaire générale sortante. Mes vœux et bénédictions l'accompagnent dans toute nouvelle charge qui viendrait à lui être confiée à quelque niveau que cela puisse être.

Bon vent chère Adiza !

En renouvelant mes très sincères remerciements aux autorités sénégalaises pour la chaleur de l'accueil qui nous a été réservé, je souhaite un bon retour de tous les participants dans leurs pays respectifs.

Je vous remercie de votre aimable attention

Allocution de Madame Hima Adiza, Secrétaire générale sortante de la CONFEMEN

Mesdames et Messieurs,

La 54^e session ministérielle et les festivités marquant le cinquantenaire de notre institution arrivent à leur terme. Ce furent six jours d'intenses réflexions, de partage assumé dans la diversité. Six jours de solennité joyeuse, nourrie de documents, d'images, de sensations et de sonorités subtilement amplifiées par le somptueux cadre de l'hôtel Méridien président de Dakar, qui à lui seul, stimule la réflexion et convie au rêve.

Au terme de ce double événement qui marque l'adhésion officielle de trois autres pays à la CONFEMEN, en l'occurrence le Maroc, la Tunisie et le Vietnam, je voudrais vous exprimer, à tous et à toutes, ma sincère reconnaissance et ma gratitude pour tant de profonds et flatteurs témoignages à l'endroit de ma modeste personne.

Je voudrais en particulier adresser ma profonde gratitude à son Excellence Maître Abdoulaye WADE, président de la République du Sénégal, qui m'a honorée de la plus haute distinction du pays de la téranga, officier de l'Ordre national du lion.

Par delà ce qu'il traduit en termes d'encouragement et de motivation pour ma personne, ce geste représente sans aucun doute la manifestation de la conviction profonde attachée aux valeurs universelles de la personne humaine, notamment, l'éducation et la quête du savoir pour un développement durable, porté par des hommes et des femmes au fait de leurs missions, et prêts à les assumer en toute responsabilité.

Je voudrais également dire un grand merci à la CONFEMEN qui m'a fait un ultime honneur, en me décernant, cerise sur le gâteau, un témoignage officiel de satisfaction pour éminents services rendus à l'institution. Un bel hommage que je dédie, comme je l'ai dit lors de la soirée commémorative, à tous ceux qui travaillent pour le développement et la promotion de l'éducation.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui, en plus de la prestigieuse médaille SENGHOR qui m'a été décernée, a accompagné le geste d'un mot personnel de son Secrétaire général, son Excellence Abdou Diouf et dont le contenu vous a été livré par l'Administrateur de l'OIF lors de la soirée commémorative.

Dans la même lancée, il me plaît de remercier la CONFEJES avec laquelle la CONFEMEN vient de signer une convention cadre pour la relance de l'éducation physique et sportive à l'école. La distinction que m'a remise son Président en exercice Secrétaire général est éminemment symbolique parce que porteuse de la foi que nous plaçons en ce projet naissant entre nos deux institutions sœurs.

À la France, je voudrais dire encore une fois merci pour la considération, le respect et l'estime. Avec la médaille qu'annonçait hier soir monsieur le ministre Luc Chatel, ce sera la deuxième fois que la France m'honore avec une distinction. Que ses plus hautes autorités trouvent ici l'expression de mon infinie gratitude.

Au Canada/Nouveau-Brunswick dont le gouvernement, par la personne de Monsieur Claude Landry, Adjoint parlementaire, m'a remis un cadeau significatif ; à tous les États et gouvernements membres de la CONFEMEN ; à tous les ministres ; aux experts et consultants ; etc., je réitère mes remerciements.

Mesdames et Messieurs,

N'est-il pas important de savoir remercier et de savoir apprécier un merci ? Aussi, la 54^e session ministérielle qui s'achève m'offre-t-elle une agréable occasion d'adresser nos profonds remerciements au gouvernement du Sénégal qui a sorti le grand jeu pour nous mettre dans d'excellentes conditions de travail et donner toute sa substance à la téranga.

Je ne serai donc pas en porte-à-faux avec l'avis général des participants à cette 54^e session en affirmant que le rendez-vous de Dakar a tenu toutes ses promesses et que le Sénégal a véritablement relevé le défi d'une hospitalité exquise. La fête, comme l'a annoncé le ministre Kalidou Diallo, a été effectivement belle.

Cette performance organisationnelle du Sénégal est à mettre à l'actif d'un travail collectif, mené par des hommes et des femmes qui ont fait montre de professionnalisme et de sérieux dans la gestion quotidienne de sollicitations diverses. Je leur adresse, ici, nos chaleureuses félicitations. Ce travail collectif, vous le savez, a nécessité la supervision d'un homme que je tiens à saluer parce qu'il a su manager son équipe avec efficacité et doigté et permettre ainsi au Sénégal de réussir le pari fait à Paris, en octobre 2009. Monsieur Kalidou Diallo, pour le nommer, a, par ailleurs, toujours fait preuve d'engagement et de sollicitude dans toutes les activités de la CONFEMEN depuis deux ans. Qu'il en soit vivement remercié et que sa présidence soit des plus probantes.

Mes vives félicitations également à Monsieur Djibril Ndiaye Diouf, Correspondant national, qui a eu la lourde charge de coordonner les activités préparatoires, afin que le Sénégal sorte grandi et honoré de cet évènement. Je sais qu'il n'a pas lésiné sur les moyens, imposant parfois à ses collègues du comité interministériel un rythme de travail soutenu et particulièrement éprouvant.

En cet instant qui consacre la clôture de nos travaux, j'ai une pensée émue pour tous mes aînés et prédécesseurs au poste de Secrétaire général de la CONFEMEN ; des hommes qui méritent beaucoup de respect, pour nous avoir frayé le chemin. À ceux qui sont parmi nous, qu'ils reçoivent, par ma voix, la reconnaissance unanime de tous les États et gouvernements membres.

Servir, c'est donner de la joie, nous dit-on. Les membres du STP ont su en donner à la Secrétaire générale que j'étais. C'est pourquoi je voudrais encore, avec votre aimable permission, leur dire combien j'ai apprécié leur précieuse collaboration, leur immense loyauté, leur sens du sacrifice et du renoncement durant huit années et les membres du STP en ont donné la preuve durant ces huit années. C'est dire que les médailles qui m'ont été décernées sont aussi davantage les leurs.

Une mention spéciale à Madame Agathe Fiset, conseillère en politiques éducatives et à Monsieur Modi Moussa, conseiller en communication, deux collaborateurs que je tiens en très haute estime pour leurs compétences irréfutables, leur soutien constant dans l'accomplissement de ma mission. Une mention d'autant plus spéciale que ces deux collaborateurs arrivent au terme de leurs contrats au Secrétariat technique permanent. Le bilan de la mise en œuvre du plan de relance est tout à leur honneur parce que toujours volontaires et particulièrement efficaces. Qu'ils reçoivent nos sentiments de réelle satisfaction et de reconnaissance officielle.

Mesdames et Messieurs,

Ce qui nous anime tous, en cet instant, c'est certainement davantage la richesse féconde de la réflexion et des échanges que nous venons d'avoir, autour de la refondation de nos systèmes éducatifs. L'école est pour nous tous une lutte d'amour et un engagement pour nos peuples. Disons-le tout net, l'École est la clé du monde.

Les enjeux auxquels nous sommes confrontés, nous les vivons encore de manière plus dramatique dans des pays comme les nôtres sans pour autant céder à une quelconque fatalité parce que nous sommes convaincus que l'École est aussi l'école de la vie qui nous apprend à être des utopistes lucides. En effet, même si les activités de la CONFEMEN ont permis d'avancer sur certains chantiers, nous devons avoir le triomphe modeste : que de questions en suspens – que de ratés dans la recherche, la cohérence sectorielle – que d'interrogations inquiètes sur la rétention, l'équité, la mutation du corps enseignant et d'une manière plus globale sur la gestion dans ses multiples dimensions ? Vous qui êtes les utilisateurs des produits de la CONFEMEN, êtes aussi les observateurs privilégiés pour établir, selon les critères du terrain, le vrai bilan sur la qualité, l'intérêt, l'impact de cette relance sur nos systèmes éducatifs.

Au cours de cette session qui s'achève, nous avons été particulièrement impressionnés par l'envergure de vos débats, votre sagacité à trouver des solutions au faisceau de questions prioritaires ainsi que par vos suggestions tout aussi pertinentes que hardies pour raffermir les ambitions de notre institution et lui conférer un meilleur repositionnement et un rayonnement certain.

Mesdames, Messieurs,

La cinquantaine épanouie, Dame CONFEMEN a reçu de votre part les plus belles noces qui seront certainement marquées par un nouvel envol pour d'autres aventures pédagogiques au service d'une éducation réconciliée, porteuse de connaissances, de liberté et d'humanisme pour les générations futures. Cela peut, comme toutes les grandes utopies, prendre du temps pour s'ancrer dans la réalité. Et la réalité d'aujourd'hui, c'est le passage du flambeau. Avant de passer le témoin, mon vœu le plus ardent est que la flamme sacrée du savoir illumine l'esprit et le cœur des élèves, des enseignants, des parents et des gestionnaires qui sont au cœur de l'école et de sa refondation.

J'aimerais, en clôturant mon propos, solliciter votre amicale complicité pour entonner un cantique d'espérance pour que le vaisseau de la CONFEMEN maintienne le cap dans une totale fidélité à sa tradition de rigueur intellectuelle et que ses productions d'une excellence coutumière inspire et consolide le pilotage de nos systèmes éducatifs.

Je vous remercie de votre très aimable attention et que la paix soit sur vous.

Allocution de Monsieur Kalidou Diallo, Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales du Sénégal, Président en exercice entrant de la CONFEMEN

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation des pays membres de la CONFEMEN,

Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,

Monsieur le Directeur de l'Éducation et de la formation, représentant de l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, représentant du Secrétaire général de l'OIF,

Mesdames, Messieurs les Correspondants nationaux et membres des délégations pays,

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations internationales,

Mesdames et Messieurs les experts,

Mesdames et Messieurs les honorables participants,

Je voudrais, au terme de ces six jours de travail intense qui ont marqué la 54^e session et le Cinquantenaire de la CONFEMEN, me féliciter du niveau très élevé de participation. En effet, des 44 pays membres, 34 ont fait le déplacement sans compter les organisations internationales et la société civile.

Tout en vous réaffirmant l'honneur du Sénégal à vous accueillir, je voudrais me réjouir de la qualité de cette participation. Cela s'est traduit, dans le déroulement des travaux, par la ponctualité et la contribution active et de qualité des délégations et experts. Tout cela empreint d'une grande sérénité.

Mesdames, Messieurs,

Les résultats obtenus sont éloquents. En effet, tous les objectifs visés ont été atteints.

Je suis particulièrement heureux de relever avec vous, que la réunion a débouché sur l'adoption d'un Mémorandum et d'un Cadre d'action pour les prochaines années.

C'est la raison pour laquelle, je voudrais féliciter tout le monde, les ministres, les chefs de délégation, les experts et autres invités.

Ces félicitations vont également à l'endroit du nouveau Secrétaire général. Nous l'engageons à poursuivre le travail déjà entamé par son prédécesseur et à garder comme tableau de bord, le cadre d'action adopté par la 54^e session ministérielle de notre institution.

Je voudrais vous rassurer et vous exprimer avec force, que vous pouvez compter sur mon appui et, bien entendu, celui de tous les Sénégalais.

Mesdames, Messieurs,

À partir d'aujourd'hui, en tant que Président en exercice pendant ces deux prochaines années, je m'engage personnellement à être au service des États et gouvernements membres de la CONFEMEN et à rester attentif à leur conseil, suggestions et préoccupations.

J'en profite pour remercier et rendre un hommage mérité au Président en exercice sortant, le Canada/Nouveau-Brunswick.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais remercier chaleureusement le Comité d'organisation, ces hommes et femmes qui, depuis des mois, se sont mobilisés comme un seul homme, pour la réussite de cette 54^e session ministérielle et du Cinquantenaire de la CONFEMEN.

Ces remerciements s'adressent également à l'Agence Culture Couleur qui a coordonné, avec professionnalisme, la soirée commémorative.

Je ne saurais terminer sans faire une mention spéciale aux partenaires qui ont soutenu, sous des formes multiples, l'organisation de la 54^e session et du Cinquantenaire, notamment, l'Ambassade de France, l'AFD, l'OIF, l'UNESCO/BREDA, le COSYDEP, le CNRE, le Luxembourg, la CONFEJES, l'UASSU.

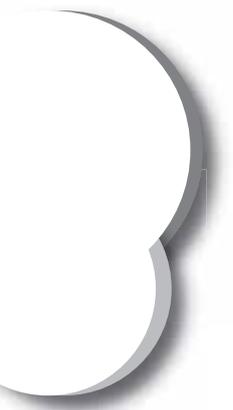
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite un bon retour dans vos pays respectifs.

Je déclare clos les travaux de la 54^e session ministérielle et du Cinquantenaire de la CONFEMEN.

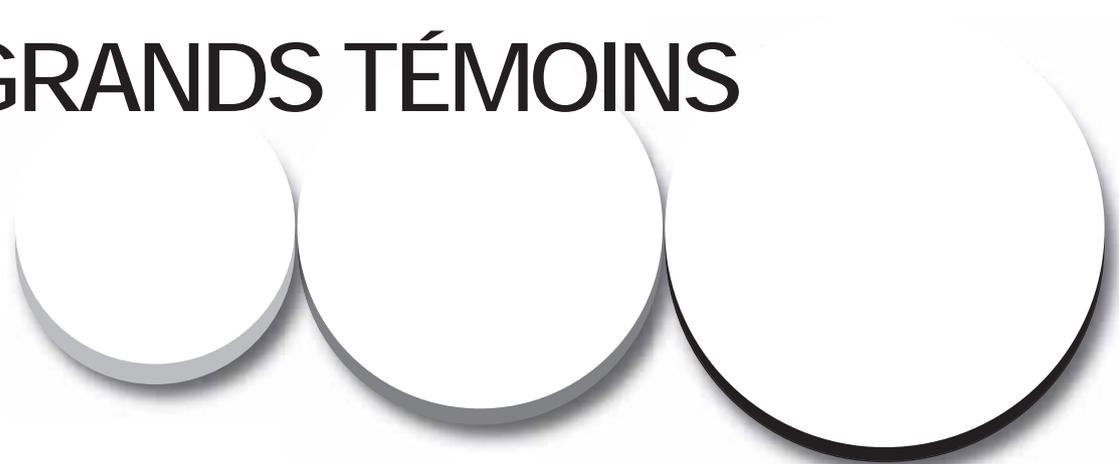
Je vous remercie.

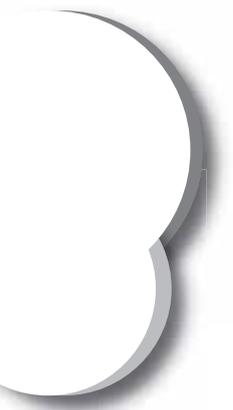




TEXTES :

CONFÉRENCE ET GRANDS TÉMOINS





Conférence : la CONFEMEN et la qualité de l'éducation

**Par Monsieur Dominique Barthélémy,
Correspondant national de la Communauté française de Belgique**

La CONFEMEN a 50 ans : c'est la plus ancienne institution francophone. Dans l'histoire des institutions internationales, 50 ans, cela devient une durée respectable. Pour une institution spécialisée dans le secteur de l'éducation, c'est peu courant. La plupart des initiatives de coopération dans le domaine ont souvent été intégrées dans d'autres enceintes, ou fusionnées. Cette situation originale signifie-t-elle dès lors repli sur soi, marginalisation, perte de crédit ?

Dans un premier temps, un rapide parcours des cinquante dernières années mettra en évidence que, si le risque a existé à certains moments, la CONFEMEN a toujours trouvé en elle les capacités de rebond, qu'elle a également toujours pu compter sur le soutien de ses membres pour engager de nouveaux combats et porter là où il le fallait le débat sur l'avenir de nos sociétés par le biais des politiques éducatives.

En guise de synthèse, il apparaît opportun de distinguer trois grands moments dans la vie de l'institution. Le premier nous mène de la fondation à la fin des années 80, le deuxième couvre les années 90 et le troisième nous conduit directement à aujourd'hui.

La première période est celle de la fondation. L'époque nous est familière. Elle a baigné, pour la plupart d'entre nous, notre enfance et notre jeunesse. Elle est marquée par le profond mouvement de décolonisation et l'établissement de nouvelles relations Nord-Sud. Elle est caractérisée par la nature conflictuelle des relations internationales entre l'Est et l'Ouest et par les premières crises pétrolières. Dans ce contexte politiquement figé, mais économiquement en pleine modernisation, la CONFEMEN ouvrira un champ de coopération original qui s'inscrit pleinement dans la perspective tracée par l'adoption, le 16 décembre 1966, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels contenant les principes fondamentaux du droit à l'éducation.

Cette première période se traduira surtout par la volonté conjointe de ses membres de combiner, dans un espace multilatéral ouvert et en pleine expansion, la réflexion politique et le développement concret d'actions de coopération. Il faut se rappeler que c'est à cette époque que des responsables pédagogiques des États membres de la CONFEMEN travailleront ensemble sur la réalisation de matériels pédagogiques. La collection des manuels de mathématiques, encore utilisés et réédités régulièrement, en est une illustration.

La deuxième période est celle des années 90. Elle a été précédée par quelques années de doute et d'interrogation sur la place de l'institution dans l'espace francophone qui, depuis 1970, s'organisait autour de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et de l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie (OIF). Les Sommets de Dakar (1989) et de Chaillot (1991) portant respectivement sur l'éducation et la formation pour le premier et sur les processus de démocratisation pour le second ont mis en évidence la nécessité de repenser l'organisation de la coopération dans le secteur de l'éducation dans l'espace francophone. La nécessité de concentrer les moyens et d'éviter la dispersion est devenue une évidence.

Au même moment, le rappel des droits à l'éducation lors de la Conférence de Jomtien de mars 1990 a sonné le signal du rassemblement et d'une mobilisation internationale.

Cette prise de conscience internationale d'un échec des autorités publiques et des agences de coopération à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux ne pouvait rester sans lendemain. La Francophonie était directement interpellée. Les années 90 vont dès lors être traversées par un ensemble d'initiatives de l'ACCT, devenu AIF et de la CONFEMEN. Le Sommet de Maurice permettra de clarifier les rôles et missions de chacun, créant les bases d'un réel partenariat combinant dimension politique et action de coopération. À la CONFEMEN revient le rôle politique et à l'AIF celui d'opérateur.

Le travail de la CONFEMEN va, dans ce contexte, s'orienter résolument vers la question de la qualité de l'éducation et de la formation. Le lancement du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) qui va fournir des éléments diagnostics pour conduire les politiques nationales, ainsi que la production des premiers documents de réflexion et d'orientation (les DRO) vont marquer les esprits. Les premiers succès seront au rendez-vous. Le débat sur les premiers résultats du PASEC lors de la Ministérielle de Liège en 1996 est resté dans la mémoire des participants. Les demandes de participation des ministres de l'éducation n'ont fait que croître depuis lors. La publication en langue anglaise du document sur l'école de base a mis en évidence la qualité des productions de la CONFEMEN et a permis à la Francophonie de sortir de son « monde » pour engager un dialogue nourri dans les autres instances internationales.

Ces premiers succès n'ont pas empêché malheureusement la Francophonie de « rater » le rendez-vous du Forum de Dakar en 2000. Ce n'est pas le lieu de refaire l'histoire et d'analyser les causes de cet échec. Mais il s'est traduit par un sursaut et par une mobilisation de la Francophonie dans le domaine de l'éducation et de la formation. La 49^e session ministérielle qui s'est tenue à Bamako, en 2000, quelques mois après le Forum mondial sur l'Éducation pour tous de Dakar, a fait siennes les conclusions du Forum et recommandé l'accroissement de la dynamique partenariale entre tous les intervenants du secteur de l'éducation afin que chaque pays se dote d'un plan national d'« Éducation pour tous ». Le PASEC et les DRO ont permis aux pays membres de fournir des informations précieuses pour construire leurs plans nationaux. Le Sommet de Beyrouth (2002) a souscrit aux objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et a réaffirmé le rôle des autorités publiques dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

C'est au tournant du millénaire que la troisième période de la CONFEMEN commence réellement. Cette période est celle qui a permis à l'institution de conforter son rôle et ses missions afin qu'elle puisse pleinement développer son action dans les enceintes internationales participant au suivi du Forum de Dakar, créer les conditions d'éligibilité des systèmes éducatifs francophones aux financements internationaux et poursuivre sa mission d'orientation de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans le domaine de l'éducation.

La 50^e session ministérielle (Ouagadougou 2002) a adopté un plan d'action pour la relance de la conférence. Ce plan s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- promouvoir l'éducation pour tous dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- mobiliser et diversifier les ressources ;
- viser l'efficacité dans l'utilisation des ressources ;
- développer le pilotage des systèmes éducatifs.

C'est grâce à ce nouvel élan, à cette nouvelle dynamique et à ses nouveaux objectifs que la CONFEMEN s'est forgée, au fil des dix dernières années, une solide réputation. Elle est devenue un véritable partenaire, non seulement dans les instances francophones, mais dans des instances comme l'UNESCO, la Banque mondiale, l'OCDE, etc. Elle peut aujourd'hui offrir à ses membres un soutien, des conseils et des outils pour les aider à faire face aux nombreux défis qu'ils ont en à surmonter.

Ce rapide parcours de cinquante ans de coopération met en évidence le travail de fond réalisé par la CONFEMEN sur la question de la qualité de l'éducation et de la formation. C'est au travers de ses productions que l'on perçoit bien l'ampleur du chemin accompli. Comme déjà mentionnés précédemment, les documents de réflexion et d'orientation ainsi que le programme PASEC mettent bien en évidence l'originalité du travail de ces dernières années.

Ce sera le deuxième temps de cette intervention.

Il n'est pas question de présenter ici l'ensemble des travaux, mais bien de mettre en évidence les lignes de forces qui ont présidé à leur réalisation. Quatre principes directeurs semblent se dégager, à savoir :

- fournir des outils concrets pour la prise de décision politique ;
- rechercher une cohérence dans la définition des politiques éducatives ;
- éviter tout dogmatisme dans les approches proposées ;
- inscrire les travaux de la CONFEMEN dans la perspective des débats internationaux sur l'éducation.

Le premier principe porte sur la mise à disposition d'outils concrets permettant aux décideurs politiques d'orienter leur politique en fonction de diagnostics objectifs. Le PASEC remplit cette fonction depuis 1991. Il vise à « mettre en relation les aspects quantitatifs et qualitatifs des systèmes éducatifs et de dégager les choix possibles des stratégies éducatives les plus efficaces. »

Depuis 1991, le PASEC s'est déployé en dix phases distinctes et a concerné une petite vingtaine de pays. Prioritairement consacré aux disciplines fondamentales que sont l'apprentissage du français et des mathématiques, le PASEC a diversifié ses champs d'action. Il a pris en compte l'enseignement des langues nationales, par exemple, ou a approfondi sa méthodologie pour permettre des suivis de cohortes. En termes de méthodologie justement, le PASEC se distingue par l'originalité de son système en prenant deux mesures dans les classes en début et en fin d'année scolaire, permettant ainsi d'évaluer la progression des acquis.

Toutes les opérations PASEC ont permis aux décideurs politiques de disposer d'éléments diagnostics précis pour orienter leur action. Ainsi, une étude croisée de neuf pays portant sur les enseignants a mis en évidence l'importance de mettre l'accent sur les éléments de gestion scolaire tant au niveau de la classe qu'au niveau du pilotage des établissements. Les questions de motivation, de direction d'établissement, apparaissent comme des déterminants décisifs pour augmenter la qualité des acquis d'apprentissage.

Le deuxième principe porte sur la cohérence des politiques éducatives. Dans tous les pays, les politiques éducatives au sens large, font souvent l'objet d'une répartition éclatée entre plusieurs responsables politiques au sein d'un même gouvernement. La petite enfance revient à un ministre, l'éducation de base à un autre, la formation professionnelle à un troisième, l'enseignement supérieur à un quatrième, et ainsi de suite. Par ses documents de réflexion et d'orientation, la CONFEMEN apporte une vision intégrée des politiques d'enseignement. La réédition des huit DRO en est l'illustration. Sans décliner l'ensemble des brochures, il suffit d'examiner celle portant sur l'éducation de base : vers une nouvelle école, celle sur l'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique ou bien encore celle sur l'enseignement secondaire. À leur relecture, on prend conscience de l'importance de créer les conditions d'une réelle continuité des apprentissages et d'en assurer la complémentarité. Des pistes sont esquissées autour de concepts comme celui de la compétence, sans pour autant les figer et en faire des recettes miracles.

Ceci nous amène au troisième principe : celui du refus du dogmatisme. L'exemple du recours à la notion de compétence en est une belle illustration. Le débat sur les compétences est vif dans tous nos pays.

Il suscite des prises de position tranchées tant au sein des responsables pédagogiques que des milieux scientifiques. La CONFEMEN n'a pas fait le choix de telle ou telle école, mais elle a privilégié une approche ouverte et constructive. Le recours à la notion de compétence met en évidence le fait que tout apprentissage doit reposer sur une combinaison de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, qu'il doit tenir compte des contextes pour trouver sa pertinence, seul facteur de qualité d'un enseignement. Sur un autre sujet comme celui de la prise en compte des langues endogènes et de la place du français, la CONFEMEN a adopté également des positions ouvertes et pragmatiques. Les tests du PASEC peuvent prendre en compte cette dimension. L'accent a tout d'abord été mis sur la prise en compte des réalités nationales, sur ce qu'il était possible de faire et sur la poursuite d'un apprentissage multilingue.

La réalisation la plus emblématique de la CONFEMEN pour illustrer ce refus du dogmatisme se retrouve dans le DRO portant sur la dynamique partenariale et la qualité de l'éducation/formation et dans les travaux des Assises qui ont eu lieu sur le sujet. Il n'y a pas dans ces travaux l'expression d'un modèle à poursuivre, figé et transposable dans tout l'espace francophone. Non, mais il y a bien l'affirmation que le développement de relations partenariales ouvertes, multiples, diversifiées en fonction des contextes est un facteur de qualité ; que tous les modèles centralisés ou décentralisés qui donnent des résultats satisfaisants passent par une culture et une pratique des partenariats. Les exemples et les échanges de « bonnes pratiques » sur le sujet ne manquent pas. Ils sont mentionnés et constituent une « boîte à outils » au service des décideurs et des personnels de l'éducation.

Le quatrième principe est celui d'un ancrage des travaux de la CONFEMEN dans le débat international. C'est un enjeu indispensable à relever. La Francophonie et les pays qui en font partie ne peuvent s'isoler. Ils font partie d'un monde globalisé dans lequel les enjeux éducatifs, notamment, sont similaires et relèvent des mêmes paradigmes. Mais par rapport à d'autres, la Francophonie doit relever des défis d'une très grande ampleur en termes d'accès, de participation et de qualité. Aussi, les travaux menés depuis dix ans s'inscrivent-ils directement dans le suivi du Forum de Dakar et des six objectifs qui ont été fixés à l'époque pour atteindre une scolarité universelle de qualité pour tous. Le rendez-vous de 2015 sera, à cet égard, très important pour la CONFEMEN. Mais, bien plus concrètement, c'est au quotidien que le travail de collaboration avec l'UNESCO, la Banque mondiale, l'OCDE, les nombreuses instances de la Francophonie institutionnelle se construit. Il faut se rappeler le soutien de la Banque mondiale pour les enquêtes du PASEC, l'aide au même programme apporté par l'OCDE, par exemple. C'est en construisant ces partenariats concrets et pratiques avec les organisations internationales que la CONFEMEN a retrouvé sa crédibilité et son aura sur la scène internationale.

Ces quatre principes, qui ont été le moteur de l'action de la CONFEMEN depuis ces dernières années, permettent d'entrevoir l'avenir sous un angle nouveau.

C'est en se tournant vers celui-ci qu'il faut aborder le troisième moment de cette intervention.

La CONFEMEN, au cours des cinquante ans de son existence, a connu de multiples vicissitudes. Elle a, depuis le Plan de relance adopté en 2002, connu de réels succès et est devenue un vrai partenaire reconnu dans de nombreuses enceintes spécialisées dans le monde de l'éducation. Les enjeux qu'elle va être amenée à relever ne sont pas minces. Il faut au moins en relever trois de grande ampleur :

Le premier défi est lié au sort même de la Francophonie. Il s'agira de faire de la diversité des situations des différents membres une réelle force. On l'a vu, les constats sont similaires entre les différentes zones géographiques, mais les situations sont extrêmement contrastées. Il faudra trouver de nouveaux vecteurs propres à créer de réelles solidarités entre nous et assurer toujours davantage une cohérence de notre discours et de nos pratiques. Toutes les voies doivent être explorées. Le lancement, à l'occasion du 50^e anniversaire, d'un jumelage électronique des classes en est un exemple, mais bien d'autres initiatives peuvent être envisagées.

Le deuxième défi est celui de la permanence des actions qui sont entreprises au travers des travaux du PASEC, notamment. Les premiers résultats engrangés mettent en évidence la nécessité de poursuivre l'action afin qu'elle prenne un ancrage profond dans nos systèmes éducatifs. Que ce soit au travers du PASEC, des enquêtes TIMSS ou PISA, l'enjeu est le même pour nous tous : garantir un niveau d'acquisition des compétences de base de qualité pour tous. Cette voie doit être poursuivie et amplifiée. Elle devra s'appuyer sur l'approfondissement des travaux de réflexion qui sont la marque de fabrique de la CONFEMEN. Les sujets ne manquent pas, mais il convient de les aborder avec le double souci d'une rigueur indéfectible et d'une volonté de trouver des solutions pratiques et concrètes pour nos décideurs.

Le troisième défi est celui du prochain rendez-vous de 2015. La CONFEMEN et la Francophonie ne peuvent être absents ou simples spectateurs. Nous devons, dès aujourd'hui, préparer cet événement en collectant les informations auprès de chacun de nos ministres. Nous devons analyser en profondeur ce qui s'est passé depuis 2000. Et nous devons, au regard d'une évaluation lucide de notre action, pouvoir être une force de propositions. Les enjeux risquent bien en 2015 d'être les mêmes qu'en 2000, mais ils se déclineront de façon différentes. Il faudra faire preuve de créativité et d'innovation pour proposer de nouvelles pistes, de nouvelles balises pour conduire l'action, de nouveaux objectifs. C'est par l'abandon de toute « langue de bois » et par le recours systématique à la réalité que nous aurons un discours crédible, reconnu et apprécié. À cette condition, une véritable dynamique pourra s'enclencher, une reconnaissance indéfectible de nos Chefs d'État et de gouvernement nous apportera la caution et les moyens d'un développement équilibré, harmonieux et soutenu de nos systèmes éducatifs.

Cinquante ans, ce n'est pas la fin d'une époque, c'est surtout le moment de la lucidité pour rebondir et donner une nouvelle impulsion à notre institution.

Je vous remercie.

Dominique Barthélémy

Témoignage de Monsieur Adama Samassekou, ancien Ministre de l'Éducation de Base du Mali, ancien Secrétaire exécutif de l'Académie africaine des Langues (ACALAN), Président du Réseau MAAYA – Réseau mondial pour la diversité linguistique

Monsieur le Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen - secondaire et des langues nationales du Sénégal,

Mesdames, Messieurs les Ministres de l'Éducation des pays membres de la CONFEMEN,

Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,

Mesdames, Messieurs les Experts nationaux des Ministères de l'Éducation,

Mesdames, Messieurs les Correspondantes nationaux de la CONFEMEN,

Chers participants,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, m'acquitter de l'agréable devoir de rendre un vibrant hommage à Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN, tout au long de ses années passées au service d'une éducation de qualité pour tous ! Chère Sœur Adiza, tu as été de tous les combats, en t'investissant pleinement pour le développement des ressources humaines de qualité !

Je voudrais également, Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN, vous adresser mes remerciements et ma profonde gratitude pour m'avoir fait l'honneur de m'inviter, en qualité de grand témoin du développement des systèmes éducatifs, me donnant ainsi l'heureuse occasion de partager, avec cette auguste assemblée, ma vision sur nos politiques éducatives.

Mes vifs remerciements s'adressent aussi aux Autorités de la République du Sénégal pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé, ainsi que pour les excellentes conditions de travail et de séjour.

Mon entrée, pour dire ainsi, dans la famille de la CONFEMEN s'est effectuée à un moment historique où, mon pays, le Mali venait de s'engager, en 1992, dans la construction de sa troisième République, après la révolution populaire et démocratique de mars 1991. En effet, lorsque j'ai eu le grand privilège d'être sollicité pour devenir le Ministre de l'Éducation de Base, la question fondamentale était de prendre à bras le corps ce secteur stratégique qu'est l'éducation. J'ai coutume de dire qu'il n'y a pas de « développement », encore moins de « développement humain durable », sans développement des ressources humaines et qu'il n'y a pas de développement de ressources humaines de qualité sans éducation/formation de qualité, dont l'une des conditions essentielles s'avère être l'utilisation de la langue maternelle comme socle du processus d'apprentissage.

L'éducation c'est donc par excellence l'instrument privilégié de formation et de développement des ressources humaines, d'où l'importance stratégique, pour un pays, du système éducatif, qui devrait être considéré comme un continuum, de la famille à l'école en passant par ce qu'on appelle communément l'école de « la rue » qui est le troisième espace de socialisation de l'enfant.

En effet, l'on ne saurait parler d'Éducation pour tous, encore moins d'éducation de qualité, d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, sans prendre en compte la réalité de l'environnement culturel et socio-économique de l'apprenant. Pour cela, l'ancrage de l'apprenant dans sa culture, la liaison de l'école à la vie de la communauté et de la nation, la prise en compte des repères socioculturels et l'implication de tous ceux que j'appelle les grands acteurs pédagogiques (famille, école, syndicats, associations culturelle à vocation éducative, partis politiques, médias...), constituent, entre autres, d'importants facteurs permettant de réussir une éducation de qualité.

Par ailleurs, l'éducation étant un des droits humains fondamentaux constitutifs des droits économiques, sociaux et culturels - unique cadre référentiel pour réaliser un développement humain participatif et solidaire, donc durable - il est essentiel d'en garantir la jouissance pour tous. C'est pourquoi, la problématique de l'accès à une éducation de qualité pour tous se pose, dans les pays tels que ceux d'Afrique, dans des termes quasi dramatiques, face à l'insuffisance d'enseignants bien formés, de matériels didactiques appropriés et d'infrastructures adaptées. La question du curriculum devient donc cruciale dans le contexte de nos systèmes éducatifs C'est ici que prend tout son sens cette question essentielle : quelle éducation pour quelle société ?

De ce point de vue, quelle devrait être la finalité de l'éducation en général et de notre École en particulier? On voit ici se profiler la tension entre, d'une part, la nécessité absolue de préserver l'identité et la singularité culturelle de chaque peuple avec ses valeurs propres à transmettre par l'éducation et d'autre part, la nécessité, tout aussi prégnante, pour chaque peuple de pouvoir communiquer et échanger avec le reste du monde, afin d'éviter les crispations identitaires et de se construire sa place dans la nouvelle société de l'information, de la connaissance et des savoirs partagés en construction, à la faveur du développement exponentiel des technologies de l'information et de la communication. Le point d'équilibre entre ces deux exigences trace la voie vers la résolution de cette tension.

Il me plaît aujourd'hui de témoigner que la CONFEMEN s'est résolument engagée dans la recherche de ce point d'équilibre à partir de la 46^e session, en 1994, à cette époque où peu de ministres de l'Éducation étaient réellement réceptifs au concept de refondation des systèmes éducatifs africains que nous avons proposé, conformément à l'esprit global de la 3^e République du Mali de reprendre les choses en main. Fort heureusement, la CONFEMEN non seulement se l'est approprié, mais aussi et surtout a su consacrer ses principales sessions à l'exploration des fondamentaux de cette refondation :

- 46^e session à Yaoundé en 1994, sur le thème « L'Éducation de base : vers une nouvelle école » ;
- 47^e session à Liège en 1996, sur le thème « l'insertion des jeune dans la vie active par la formation professionnelle et technique » ;
- 48^e session Yamoussoukro en 1998, sur le thème « dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation » ;
- 49^e session à Bamako en 2000, sur le thème « les stratégies pour une refondation réussie des systèmes éducatifs », dont la Déclaration a insisté, entre autres, sur « la prise en compte dans les politiques nationales de la question des langues nationales, facteur important d'amélioration de la qualité ».

Lesquels fondamentaux avaient largement été partagés par bon nombre d'États africains, suite aux assises historiques de Ségou, en mars 1995, plus connues sous l'appellation « Perspectives de Ségou » et ayant regroupé les plus hauts responsables des systèmes éducatifs de 11 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, avec l'accompagnement du ROCARE et du CRDI.

Le fait, aujourd'hui, 50 ans après les indépendances de l'Afrique et la naissance de la CONFEMEN, de continuer de juxtaposer « éducation » et « éducation de qualité » est la preuve même, s'il en était encore besoin, que l'éducation, telle que pratiquée actuellement, est loin de nous satisfaire...

N'est-il pas alors temps de dépasser le diagnostic pour non seulement choisir, mais surtout administrer le bon remède ?

N'est-il pas temps de reconnaître que l'école, en particulier dans les pays dits du « Sud », est en réalité dans une impasse due en grande partie à la question du choix du ou des médiums d'enseignement ? N'est-il pas temps de mettre un terme à cette fuite en avant qui nous amène à dépenser de l'énergie et de l'argent, à nous réunir continuellement au chevet de la malade pour continuer à décrire les multiples aspects de son mal, en occultant l'essentiel ?

Oui, il est grand temps de se rendre à l'évidence que dans le cadre des systèmes éducatifs de la grande majorité des pays membres de la CONFEMEN, l'essentiel aujourd'hui réside dans le choix incontournable d'un enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle !

Il est pour le moins curieux et étonnant que ce qui est tout simplement une question de bon sens continue encore à souffrir de débats idéologiques et politiques préjudiciables à l'avenir de notre école, de nos générations d'aujourd'hui et de demain et, partant, de nos pays ?

Autrement dit, ne faut-il pas casser l'école héritée de la colonisation et remettre les choses à l'endroit? C'est justement ce que nous prônions il y a donc 16 ans, lorsque, en notre qualité de ministre de l'Éducation de base du Mali, nous sommes entré dans la famille de la CONFEMEN, en proposant une véritable refondation de nos systèmes éducatifs, sur de nouvelles bases correspondant aux spécificités historiques, culturelles, sociales, économiques et politiques de nos pays.

Cette refondation valable ici comme ailleurs, pour les pays africains comme pour les pays dits occidentaux, pour les pays membres de la CONFEMEN, comme pour les autres, repose sur trois principes fondamentaux.

Premier principe : *la reconstruction de l'identité culturelle de l'apprenant, fondée sur l'utilisation de la langue maternelle comme socle du processus d'acquisition des connaissances : il s'agit en fait de promouvoir un enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle.*

Seule la langue que maîtrise l'apprenant peut lui permettre de comprendre qui il est, d'asseoir son identité, de développer une confiance en soi et de participer activement à son propre développement, et à terme, au développement de son pays.

Au plan culturel, on le sait la langue correspond toujours et nécessairement à une vision du monde et à une forme de vie sociale qui finissent par imposer une certaine structure mentale à ceux qui la pratiquent. En d'autres termes, notre mode de vie, c'est-à-dire notre comportement quotidien, se manifeste par et à travers notre langue. La langue est le socle de l'identité, individuelle et collective, l'instrument privilégié de la créativité et de la construction des savoirs. Par conséquent, l'enseignement des langues maternelles et dans des langues maternelles constitue pour nous la meilleure garantie d'enracinement de l'apprenant et d'appropriation de l'école par le milieu.

Au plan scolaire, les déperditions auxquelles nos systèmes éducatifs continuent à être confrontés s'expliquent, pour une bonne part, par la difficile acquisition, voire l'apprentissage forcé, d'une langue totalement étrangère à l'apprenant. Concernant les méfaits d'un tel système, le Professeur Ki-Zerbo s'interrogeait de manière dramatique sur le nombre de génies potentiels qui en furent les victimes...

L'Afrique n'est-elle pas le seul continent au monde où, dans la majorité des États, l'enfant lorsqu'il va à l'école, est contraint d'acquérir les connaissances, même celles liées à sa propre culture, à travers une langue qu'il ne parle pas dans sa famille et qu'il découvre pour la première fois ? Il n'est pas question ici de nier l'importance des langues héritées de la colonisation dans le processus d'apprentissage. Elles font incontestablement partie du patrimoine historique de l'Afrique. Il s'agit aujourd'hui de trouver une stratégie efficace qui permettrait de passer d'un système éducatif hérité de la colonisation à un système intégrant les valeurs et les langues africaines.

Cette stratégie pour une éducation plus efficace doit être basée dans tous les États membres sur une langue d'enseignement plus appropriée, en l'occurrence la langue maternelle de l'apprenant, l'utilisation des méthodes et des techniques d'enseignement plus adéquates, prenant en compte les langues en présence dans le système éducatif, une meilleure prise en compte des valeurs socioculturelles et socio-économiques du milieu avec la mise à disposition des ressources financières et matérielles requises.

Introduire nos langues dans le système éducatif, c'est garantir leur développement, les maintenir hors de ce système, c'est planifier de manière certaine leur mort !

Dans le contexte africain, la question de l'éducation bilingue se situe donc dans une perspective plus large de ce que nous appelons ***multilinguisme fonctionnel convivial***.

Il s'agit d'une démarche stratégique sous-tendue par une politique de décentralisation administrative et d'intégration sous-régionale et régionale, fondée sur le principe essentiel de convivialité des langues et ayant comme matrice la langue maternelle, une langue transfrontalière africaine et une langue européenne de communication internationale. Cette démarche nous conforte dans le choix philosophique et idéologique de la diversité linguistique, en même temps qu'elle permet de mettre en œuvre notre vision panafricaniste : c'est la clé de la perspective africaine de gestion du plurilinguisme au service du développement du Continent.

Cependant, il est important de rappeler que l'utilisation des langues africaines dans les systèmes éducatifs doit nécessairement être confortée par l'acquisition par ces langues d'un statut officiel garantissant leur usage dans tous les domaines de la vie publique.

Deuxième principe : *la liaison de l'école à la vie de communauté, du double point de vue du contenu de l'enseignement et de la pédagogie. Ainsi, il faut d'une part, procéder à la nécessaire réforme des curricula, afin de développer les savoir-faire et les compétences de vie requis, et d'autre part, substituer à la pédagogie frontale inhibitrice, une pédagogie active, libératrice des initiatives et qui dynamise l'esprit d'équipe et l'activité collective.*

Les curricula devraient désormais prendre en compte l'histoire du terroir, de la nation, de l'Afrique et du Monde, relue de l'intérieur et non pas rapportée par ceux qui ont développé une vision eurocentriste du monde.

Dans une école refondée, où une place centrale sera dévolue à nos cultures, c'est-à-dire à l'apprentissage des valeurs sociétales, à l'utilisation des langues africaines comme médium en matière d'enseignement, à l'histoire du pays et de l'Afrique, à l'Éducation citoyenne, il sera possible d'organiser les programmes académiques de manière, d'une part, à mettre l'accent sur la connaissance de soi à travers toutes les dimensions évoquées et d'autre part, à trouver un bon équilibre entre les activités scolaires et extrascolaires permettant de consolider et de conforter la formation du citoyen africain. Ces programmes scolaires devraient concourir à une meilleure connaissance de l'Afrique.

L'école héritée de la colonisation est une école qui demeure étrangère au milieu et qui, en fait, s'impose à la communauté en l'obligeant à s'adapter à elle. Avec la refondation des systèmes éducatifs, il s'agit de faire en sorte que ce soit l'école qui s'adapte à la communauté, dont elle devient un des instruments privilégiés de réalisation de son projet de société. En effet, l'école ne doit pas représenter un concept différent de celui voulu par la communauté, un corps étranger à la communauté : elle doit s'enraciner dans la communauté, dont elle relève et ne pas être perçue et vécue comme « une école des Blancs, des Chrétiens ou une école des Arabes, des Musulmans » ! La nouvelle École africaine doit réellement répondre aux besoins de la vie sociale, une école plus pratique que théorique, susceptible de former des ressources humaines ancrées dans leurs valeurs sociétales et capables d'assumer en toute autonomie les grands enjeux des transformations socio-économiques et de la Renaissance du continent.

La Nouvelle École devra mettre fin à la dichotomie enseignement formel/non formel héritée de la colonisation, en concevant un système d'éducation de base unifié permettant d'éradiquer l'analphabétisme.

À travers un tel processus de refondation, les systèmes éducatifs doivent donc permettre de faire efficacement face à leur triple fonction d'être l'instrument privilégié (a) du développement de la nation, (b) de la socialisation des citoyens et (c) de la libéralisation des énergies, en formant des hommes et des femmes capables de penser par eux-mêmes.

Ainsi, depuis plusieurs années, différentes expériences d'utilisation concomitante des langues africaines et des langues européennes héritées de la colonisation ont cours dans des pays africains de l'espace francophone et le bilan est tout à fait positif, et ce, sur plusieurs plans :

Sur le plan pédagogique :

- un meilleur éveil de l'apprenant ;
- une meilleure acquisition des apprentissages et des connaissances par l'apprenant qui, au bout des six premières années d'enseignement, possède une égale maîtrise, orale et écrite, des langues d'enseignement.

De ce point de vue, l'exemple de la « pédagogie convergente » au Mali est très édifiant.

Sur le plan socioculturel :

- l'ancrage identitaire de l'apprenant dans sa culture, en même temps que son ouverture à l'Autre ;
- une plus grande implication des parents et des populations qui peuvent plus facilement assurer le suivi des enfants, puisque maîtrisant la langue d'enseignement ;
- l'école n'apparaît plus comme une école étrangère, avec un enseignement dans une langue étrangère de l'apprenant ;
- une valorisation et une promotion des langues nationales et de la culture africaine permettant une véritable renaissance culturelle, base de tout développement endogène.

Sur le plan économique :

- une réduction en terme de durée d'apprentissage, les leçons étant maîtrisées en moins de temps ;
- une réduction de la durée du cycle de formation, conduisant à une réduction du nombre de maîtres et de salles de classes, le tout permettant une réduction des coûts de l'éducation.

À ce sujet, il est utile de signaler l'excellente expérience de « l'éducation bilingue » du Burkina Faso.

Enfin, il est important de souligner que l'Union Africaine a déjà opté pour cette perspective au plus haut niveau politique, lors du Sommet spécial de Khartoum, en janvier 2006, consacré à l'Éducation et à la Culture, à travers la décision *Assembly/AU/Dec .96 (VI)* portant sur le **lien entre la Culture et l'Éducation**. Cette décision nous réconcilie en effet, avec nos valeurs éducatives africaines en particulier, en ouvrant la perspective de la **refondation de nos systèmes éducatifs** et constitue à terme le tremplin qui nos mènera vers **une éducation de qualité**.

Cela est aujourd'hui techniquement possible, politiquement incontournable et historiquement impératif !

Troisième principe : *la création d'une dynamique partenariale de proximité autour et au service de l'école permettant de démocratiser les relations enseignants-apprenants- administration et d'impliquer toute la communauté éducative dans la vie de l'école, y compris et surtout les parents d'élèves.*

Le troisième principe de cette refondation est bel et bien la dynamique partenariale. Que tous se mettent autour de ce grand malade. Mais que chacun sache quel est son rôle et joue tout son rôle, mais rien que son rôle.

Il s'agit moins d'une symbiose que d'une synergie d'actions pour et en faveur des systèmes éducatifs, de façon individuelle. Toutes les composantes devraient s'y impliquer.

Mais comment impliquer des parents d'élèves dans la vie de l'école, en particulier dans le suivi scolaire de leurs enfants, si la langue d'enseignement leur demeure, à eux aussi, étrangère ? C'est là que prend tout son sens à la fois, la nécessité de mettre en œuvre le premier principe de la refondation et en même temps de développer autour de chacune des écoles nouvelles concernées une campagne d'alphabétisation systématique des parents dans leurs langues d'enseignement.

Monsieur le Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen - secondaire et des langues nationales du Sénégal,

Mesdames, Messieurs les Ministres de l'Éducation des pays membres de la CONFEMEN,

Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,

Mesdames, Messieurs les Experts nationaux des Ministères de l'Éducation,

Mesdames, Messieurs les Correspondants nationaux de la CONFEMEN,

Chers participants,

Mesdames, Messieurs,

16 ans après le lancement de cette initiative de Refondation des systèmes éducatifs et de son appropriation par la CONFEMEN, où en sommes-nous ? Quelles sont les perspectives de réalisation d'une Éducation de qualité pour tous ? On est en droit de s'interroger sur l'efficacité et l'impact des mesures prises jusqu'ici au niveau des différents systèmes éducatifs. C'est pourquoi, j'ai la ferme conviction que la CONFEMEN devrait s'engager dans la bataille historique de concevoir et mettre en œuvre, avec ses États membres, un Schéma Directeur de partenariat véritable entre les langues nationales et les langues héritées de la colonisation :

- aux États membres africains d'assumer toute leur responsabilité, en mettant en œuvre les Décisions importantes prises par l'Union Africaine, avec l'accompagnement de l'Académie Africaine des Langues (ACALAN), Institution spécialisée de l'UA pour faire des langues africaines des langues de travail dans tous les domaines de la vie publique, en leur conférant un statut officiel. Dans cette perspective, chaque État membre devrait formaliser une politique linguistique dans la droite ligne de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine et du Plan d'action Linguiste pour l'Afrique, de l'UA. De ce point de vue, je me réjouis que le Mali ait pris cette décision lui permettant d'avoir, dans les mois à venir, un Document officiel de Politique Linguistique.
- aux États membres de l'espace européen et canadien, de s'engager résolument dans l'appui à la promotion des langues africaines, dans la perspective d'un partenariat équitable.
- au Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, de veiller au sein de l'OIF, à la mise en œuvre d'un tel Schéma Directeur, en relation avec l'Académie Africaine des Langues (ACALAN) et la Commission de l'Union Africaine.
- cette dynamique devrait bénéficier de l'accompagnement ferme et résolu des Institutions multilatérales de coopération, en particulier l'UNESCO et les autres Institutions du Système des Nations Unies, ainsi que l'ADEA et la Banque Mondiale ...

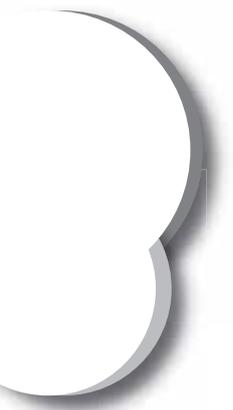
C'est le lieu de rappeler qu'au niveau international, une perspective importante pourrait renforcer une telle dynamique de la CONFEMEN, à travers le Sommet mondial sur le Multilinguisme, prévu en 2016 /2017 et dont le Forum international de Bamako sur le Multilinguisme, auquel la CONFEMEN avait pris part, constituait une première étape. Ce forum a adopté des textes très importants : « l'Engagement de Bamako sur un Multilinguisme Universel », assorti d'un Plan d'Action politique incluant un programme international multisectoriel pour l'enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle et des propositions pour la promotion de la diversité linguistique dans le cyberspace.

Dans une telle perspective et pour consacrer l'engagement concret de la CONFEMEN dans une telle dynamique, dans le contexte des réflexions inspirées par le cinquantenaire, décider de consacrer la prochaine session ministérielle à la thématique « langues et politiques des langues dans les systèmes éducatifs », constituerait un signal fort !

Permettez moi, en terminant mon propos, de vous encourager à méditer ces propos de notre ami Raymond RENARD (« Une Éthique pour la Francophonie – questions de politique linguistique »).

« **La faiblesse principale (de la francophonie)** résidait dans la sous-estimation du rôle de la langue du milieu dans le développement de l'enfant et des sociétés. Cette logique de l'unilinguisme a freiné la diffusion du français et l'a privé de l'enrichissement interculturel que lui offre son expansion dans un espace pluriel. **Sa force principale se trouve** dans sa capacité de promouvoir aujourd'hui sur la base d'un partenariat interculturel de solidarité et d'égalité, un plurilinguisme fonctionnel qui concilie respect des identités et modernité. **Sa chance est à saisir maintenant.** »

Je vous remercie de votre aimable attention !



Témoignage de Monsieur François Perret, Directeur de Cabinet au ministère Français de la Francophonie de 2003 à 2004

Directeur du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)France

En France comme ailleurs, la question de la qualité de l'Éducation constitue une préoccupation et un enjeu prioritaires. Pendant des décennies, celles au cours desquelles le système scolaire s'est massifié, le souci de l'accès à des niveaux toujours plus élevés d'études et de qualifications a dominé le débat public sur l'éducation (cf, par exemple, l'objectif affiché à la fin des années 80 de porter 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat). Ainsi, en 1970, la proportion de bacheliers dans une génération était de 20%, elle est aujourd'hui de plus de 65%.

Mais à partir du milieu des années 90, ces résultats n'ont plus guère progressé, le léger accroissement constaté au cours des dernières années étant dû au nombre plus important de bacheliers professionnels. Cet essoufflement a été confirmé à de nombreuses reprises par les évaluations nationales des acquis des élèves et plus encore par les évaluations internationales (PIRLS, PISA) qui voient la position relative de la France reculer. Et ce ne sont pas seulement les résultats scolaires des élèves qui sont en cause, mais la capacité de l'École française à résorber les inégalités de naissance et de condition : l'enquête PISA 2009 montre que les inégalités sociales influent beaucoup sur les résultats des élèves et que le poids de la reproduction sociale ne cesse de s'accroître. Tout ceci explique que depuis plusieurs années la préoccupation de la qualité (efficacité, efficience, mais aussi équité) soit devenue centrale dans les politiques éducatives en France.

Cette prise de conscience progressive ne s'est pas traduite par une grande réforme systémique, mais par une série de mesures dont une partie a trouvé sa traduction dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Ces mesures prises au cours des dernières années se sont centrées principalement sur trois grandes orientations : la redéfinition des contenus d'enseignement de l'école obligatoire, une plus grande personnalisation des parcours scolaires, une responsabilisation accrue des établissements et des acteurs locaux.

En matière de contenus d'enseignement, la décision la plus marquante aura été la définition d'un socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit maîtriser à la fin de sa scolarité obligatoire (16 ans) : l'État garantit à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition de ce socle commun. Celui-ci s'organise en sept compétences, chacune d'entre elles étant conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité. Cet accent mis sur les "compétences" ainsi entendues, qui s'inspire des recommandations du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne sur les "compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie", revêt un caractère relativement nouveau en France, surtout pour l'enseignement général. Il induit des évolutions sensibles, qui sont en cours, dans la manière d'évaluer les acquis des élèves, via un livret de compétences dont l'utilisation est obligatoire cette année pour la première fois. Parallèlement, les programmes de l'enseignement primaire viennent d'être revus : ils sont plus fortement centrés qu'auparavant sur l'acquisition des fondamentaux (maîtrise de la langue, mathématiques), s'inscrivant ainsi clairement dans la perspective tracée par le socle commun. Plus généralement, c'est tout le pilotage de l'école fondamentale française qui s'appuie aujourd'hui, bien plus que par le passé, sur la mesure de la qualité réelle des acquis des élèves : par exemple, les évaluations nationales de tous les élèves de CE1 et de CM2 instituées récemment commencent à jouer un rôle majeur dans le pilotage de la politique éducative touchant l'école primaire.

Le deuxième trait qui caractérise les mesures récentes est la volonté de personnaliser davantage les parcours scolaires aux différents niveaux. Ce souci répond en particulier à la nécessité de mieux prendre en charge les élèves en difficulté qui sont trop nombreux à ne pas maîtriser les compétences de base en français et en mathématiques au terme de l'école primaire. Dans cette perspective, il a été décidé de réduire de 26h à 24h l'horaire d'enseignement hebdomadaire des élèves du primaire, afin de dégager 2h pour l'accompagnement individualisé de ceux qui éprouvent des difficultés. Des mesures de même nature ont été prises au collège et tout récemment au lycée ; elles visent à mieux répondre aux besoins particuliers des élèves : soutien pour les uns, approfondissement et perfectionnement pour d'autres, préparation à l'orientation, apprentissages méthodologiques etc ... D'autres services ont été créés dans le même esprit : des cours d'anglais, des stages de remise à niveau pendant les vacances et des formules diverses à l'initiative des établissements. Ainsi, c'est dans cette dialectique particulière entre la construction d'une culture commune (le socle) et l'adaptation aux besoins de chacun que veut s'élaborer en France une politique éducative plus soucieuse de la qualité des apprentissages.

Mais cette entreprise serait vouée à l'échec si elle ne s'appuyait sur une volonté de plus en plus affirmée de donner aux établissements et aux équipes éducatives locales des marges de manœuvre et des possibilités de choix – pédagogiques, financières, administratives – plus importantes. L'autonomie des établissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées) est renforcée, notamment, dans le domaine pédagogique : la loi d'avril 2005 a créé en leur sein une nouvelle instance, le "conseil pédagogique", appelé à orienter et à préparer les choix que la communauté éducative est conduite à faire. Ainsi, la réforme des lycées en cours prévoit dans le temps d'enseignement des élèves un certain nombre d'heures non affectées et laissées à la libre utilisation de chaque établissement, en fonction de son projet. Plus largement, la responsabilisation accrue des acteurs locaux est au cœur des politiques conduites en faveur de la qualité : affirmation dans la loi de la liberté pédagogique des enseignants, capacité donnée aux établissements de déroger à la règle nationale et d'expérimenter sous certaines conditions, institution de contrats d'objectifs entre les établissements scolaires et l'autorité académique, mise en place progressive de démarches d'auto-évaluation des établissements doublées d'évaluations externes.

On le voit, on est ainsi passé progressivement d'un pilotage descendant du système éducatif, dont les insuffisances sont bien connues, à un pilotage prenant mieux en compte les besoins de chaque unité d'enseignement et, partant, des élèves qu'elle accueille. Il serait excessif de dire que cette inversion des logiques est tout à fait accomplie, mais elle est en cours et elle est perçue par tous ceux qui s'intéressent à l'Éducation comme l'une des conditions essentielles de l'amélioration de la qualité. Ajoutons que cette liberté accrue qui est reconnue aujourd'hui aux établissements conditionne aussi la possibilité d'expérimenter des dispositions nouvelles, d'innover, d'échanger les bonnes pratiques, dans des systèmes qui sont de moins en moins soumis à des normes, des prescriptions, des procédures centralisées, mais qui, de plus en plus, fonctionnent en réseaux, notamment, grâce à l'utilisation des TICE. À cet égard, le recours à des expérimentations de mesures nouvelles, suivies d'évaluations, avant toute généralisation, apparaît de plus en plus comme une garantie de pertinence : c'est un chemin sur lequel la France s'engage résolument.

Ainsi, c'est par tranches successives mais insérées dans un ensemble cohérent et non pas sous l'effet d'une révolution systémique vouée à l'échec, que l'enjeu de la qualité devient prépondérant dans les politiques éducatives françaises. Elles dessinent chemin faisant, un nouveau paysage de l'Éducation autrement scandée que par le passé. À l'antique division entre l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, se superpose aujourd'hui une Éducation en deux grands ensembles, une école fondamentale correspondant à l'obligation scolaire d'une part, un ensemble lycée-enseignement supérieur (jusqu'à la licence) d'autre part. Cette structuration est adaptée aux objectifs politiques que la Nation donne aujourd'hui à son École, elle a aussi le mérite d'atténuer les ruptures trop nombreuses dans les cursus scolaires, facteurs, comme chacun sait, de beaucoup d'échecs.

Témoignage de Monsieur Mamadou NDOYE, ancien Ministre de l'Éducation du Sénégal, ancien Secrétaire exécutif de l'ADEA

Le cinquantenaire de la CONFEMEN coïncide avec celui de la plupart des pays africains francophones. Autrement dit, la CONFEMEN a accompagné depuis les indépendances de 1960 l'histoire du développement de l'éducation en Afrique.

Mon témoignage porte avant tout sur une histoire de réussites en dépit des contraintes et choix qui ont ralenti la marche. En effet, sous l'impulsion de la Conférence d'Addis-Abeba de 1961, la première période post-indépendance a été faste pour le développement de l'éducation avec un rythme moyen de 5% de croissance annuelle du taux brut de scolarisation (TBS). Cet élan exceptionnel ne fut freiné que vers le milieu des années 70 par la crise du pétrole et ses conséquences sur les économies africaines. Les politiques de redressement économique, puis d'ajustement structurel, qui ont suivi ont lourdement handicapé le secteur de l'éducation avec pour conséquences : une période de régression (1975-85 = en moyenne de 80% à 78% de TBS), puis une période de stagnation (1986-1995 = équilibre autour de 80%). À partir de 1995 jusqu'aujourd'hui, un nouvel élan de développement de l'éducation est enclenché avec une accélération similaire à celle de la première période des indépendances. Le taux brut de scolarisation primaire est tout proche de 100%, les effectifs du secondaire sont multipliés au moins par deux et ceux du supérieur par 4.

Dans la même période, les taux de redoublement ont été réduits, les taux de survie améliorés, la parité fille-garçons quasi-atteinte dans l'enseignement primaire.

De tels succès sont certainement liés à l'amélioration du taux moyen annuel de croissance économique qui s'est situé dans cette période à plus de 5% alors qu'il se trouvait en-deçà du taux de croissance démographique dans les périodes de régression et de stagnation. Toutefois, il convient de souligner aussi l'effet des réformes de politiques et de stratégies auxquelles la CONFEMEN a largement contribué à travers les analyses du PASEC, le partage des expériences réussies, le renforcement des capacités des Ministères et le dialogue politique ministériel.

S'il est vrai que cette histoire dessinée à grands traits cache une diversité de performances, que les pays anglophones ont fait plus que les pays francophones, que parmi ceux-ci la région d'Afrique Centrale a progressé plus que la région d'Afrique Occidentale, que les pays du Sahel ont été les plus en retard, ce qui demeure tout de même, les pays africains francophones ont globalement accompli en 50 ans au moins quatre fois plus en matière de scolarisation que l'administration coloniale en un siècle. En effet, alors qu'au moment des indépendances la plupart se classaient dans ceux qui enregistraient moins de 20% de taux brut de scolarisation, ils en sont aujourd'hui à près de 100%.

Les succès ne gomment pas les défis. D'abord, les défis historiques persistent. Comment démocratiser un système éducatif conçu pour sélectionner et former une petite élite alliée au colonialisme ? Comment former des compétences capables de valoriser le potentiel endogène avec une école extravertie ?

L'analphabétisme, l'exclusion scolaire, la faible pertinence des apprentissages scolaires se combinent souvent à l'inefficacité interne et externe, à la qualité insuffisante, à la marginalisation de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, à l'atrophie des filières scientifiques et technologiques ...

Nous savons les efforts remarquables qui ont été investis par la CONFEMEN pour la réforme des programmes, le renforcement de la gouvernance, l'amélioration des pratiques des enseignants, l'éducation bilingue français-langues africaines Afin que l'élargissement de l'accès se combine à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la pertinence de l'éducation.

Elle a aussi engagé les pays-membres à apprendre des politiques et des expériences réussies en analysant les conditions et facteurs de succès non pas pour les reproduire comme tels mais pour les recréer en fonction de leurs contextes spécifiques.

Un tel processus d'apprentissage postule un changement de paradigme majeur : passer des politiques cumulatives vers des politiques transformatives, de l'orientation basée sur l'offre vers celle basée sur la demande, de la gouvernance étatique centralisée vers la gouvernance partenariale et participative, de la logique budgétaire traditionnelle vers la recherche de coût-efficacité, du culte de l'excellence vers la culture de la qualité qui veut que tout apprenant réussisse les apprentissages si on lui offre les opportunités adaptées à ses besoins et à sa condition.

Il est heureux que la CONFEMEN aborde toutes ces réformes en gardant toujours en vue l'essentiel : les changements réels qui se passent dans l'école et dans la classe.

- Qu'apprennent les étudiants ?
- Comment l'apprennent-ils ?
- Quelles sont l'utilité et l'utilisation de ce qu'ils apprennent face aux défis que leur pose leur environnement ?

Ces questions renferment des enjeux stratégiques.

Car, après tout, le droit humain fondamental à l'éducation ne se réalise que lorsqu'il ouvre l'exercice aux autres droits humains fondamentaux : mieux vivre, mieux travailler, mieux s'intégrer et participer au développement de la société, mieux continuer à apprendre pour mieux s'adapter à l'évolution du monde. Dans un monde où le savoir et l'innovation sont devenus les forces majeures du développement des sociétés et des économies et où les mutations s'accomplissent à une vitesse prodigieuse, l'impératif pour tous les êtres humains, plus que d'accéder au savoir, c'est de partager et de développer le savoir dans des communautés et des sociétés apprenantes dont des systèmes éducatifs efficaces.

La CONFEMEN en est une et, de surcroît, elle constitue un creuset pour des politiques et des stratégies éducatives qui s'inscrivent dans cette dynamique d'apprentissage et d'innovation.

LETTRES D'ADHÉSION

La 54e session ministérielle a reçu l'adhésion de trois nouveaux pays ; ce qui consacre leur entrée officielle dans la grande famille de la CONFEMEN. À cet effet, les lettres d'adhésion ont été présentées par :

- Madame Latifa EL ABIDA Secrétaire d'État du ministre de l'Éducation Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la formation des Cadres et de la Recherche scientifique pour le Maroc ;
- Monsieur Chokri HERMASSI, Ambassadeur à Dakar pour la Tunisie ;
- Monsieur BUI VAN GA, vice ministre de l'Éducation et de la formation pour le Vietnam.

26 JUL 2010


Ministère de l'Éducation Nationale
de l'Enseignement Supérieur
de la Formation des Cadres
et de la Recherche Scientifique

10 X 5 8 5

// -)
Monsieur Roland HACHE
Ministre de l'Éducation du Canada Brunswick
Président en exercice de la Conférence des Ministres de l'Éducation des États et Gouvernements
ayant le Français en partage

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, partant de son appartenance à l'espace des pays ayant le français en partage et de son soutien à la promotion des valeurs et des idéaux de la Francophonie et eu égard à l'importance de l'action et du rôle de la CONFEMEN, le Royaume du Maroc souhaite se joindre aux États et gouvernements membres de cette importante institution de la Francophonie.

A travers son adhésion à la CONFEMEN, le Maroc désire apporter sa contribution à l'action fort méritoire que cette institution mène en faveur de la promotion de l'éducation et de la formation, un secteur qui représente l'un des fondements essentiels du développement durable.

Dans cette perspective, le Maroc souhaite participer activement aux programmes et synergies engagés à ce titre. Il souhaite également enrichir la réflexion sur les diverses questions se rapportant à l'éducation et partager son expérience dans le domaine, dans le cadre de partenariats mutuellement bénéfiques avec les membres et partenaires de la CONFEMEN.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

CONFEMEN

COURRIER ARRIVÉ

Arrivé le 26.07.2010 à 12h

Enregistré sous le n° 10.65.2. par *md*

Imputé à : 1° *SG*

2°

Observations :

Le Secrétaire d'État auprès du Ministre
de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement
Supérieur, de la Formation des Cadres
et de la Recherche Scientifique,
Chargée de l'Enseignement Scolaire
Latifa EL ABIDA

Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur
de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
Siège Central du Ministère, Bab Rouah, Rabat Tél : 0537 63 79 16 | Fax : 0537 77 20 43

République Tunisienne

Ministère de l'Éducation

Le Ministre

Monsieur Roland Haché
Président en Exercice de la CONFEMEN

Monsieur le Président,

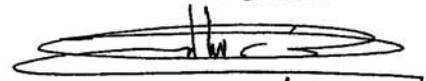
Suite à votre lettre datée du 23 Février 2010 qui donne un aperçu clair et exhaustif sur la CONFEMEN, j'ai le plaisir de vous informer de l'adhésion de la Tunisie à cette institution de la Francophonie.

Cette adhésion offrira à la Tunisie, sans nul doute, l'opportunité d'œuvrer de concert avec les pays membres de la CONFEMEN à relever les défis auxquels le secteur de l'Éducation est aujourd'hui confronté.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage au rôle éminent que vous jouez, en tant que Président en exercice de cette honorable institution, et afin de transmettre mes remerciements à Mme Adiza Hima, Secrétaire Générale de la CONFEMEN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Hatem Ben Salem



BỘ GIÁO DỤC VÀ ĐÀO TẠO CỘNG HOÀ XÃ HỘI CHỦ NGHĨA VIỆT NAM
Độc lập - Tự do - Hạnh phúc

Số: 9190 /BGDDĐT-HTQT

V/v: Đăng ký tham gia CONFEMEN.

Hà Nội, ngày 14 tháng 10 năm 2009

Kính gửi: Bà Hima Adiza
Tổng Thư ký Tổ chức Bộ trưởng giáo dục các nước
có sử dụng tiếng Pháp (CONFEMEN)

Trước hết, thay mặt Bộ trưởng Bộ Giáo dục và Đào tạo Nguyễn Thiện Nhân và nhân danh cá nhân, tôi xin gửi tới Bà Tổng thư ký lời chào trân trọng.

Bộ Giáo dục và Đào tạo đã nhận được thư ngày 28 tháng 9 năm 2009 của Bà Tổng thư ký thông báo về việc Tổ chức Bộ trưởng giáo dục các nước có sử dụng tiếng Pháp (CONFEMEN) đã phê duyệt hồ sơ của Việt Nam đăng ký tham gia Chương trình đánh giá các hệ thống giáo dục (PASEC). Bộ Giáo dục và Đào tạo xin chân thành cảm ơn sự quan tâm, giúp đỡ của Tổ chức CONFEMEN và của Bà Tổng thư ký. Bộ Giáo dục và Đào tạo sẽ hoàn tất các thủ tục cần thiết theo hướng dẫn của Ban Thư ký kỹ thuật thường trực của CONFEMEN.

Với mong muốn được tham gia đầy đủ vào các hoạt động của Tổ chức CONFEMEN, Bộ Giáo dục và Đào tạo xin được đăng ký tham gia Tổ chức CONFEMEN với tư cách là thành viên chính thức. Bộ Giáo dục và Đào tạo rất mong nhận được sự chấp thuận của Tổ chức CONFEMEN và sẵn sàng thực hiện các thủ tục cần thiết.

Nhân dịp này, Bộ Giáo dục và Đào tạo xin trân trọng cảm ơn sự ủng hộ của Tổ chức CONFEMEN đối với ngành giáo dục và đào tạo Việt Nam và xin gửi tới Bà Tổng thư ký lời chúc sức khỏe và thành công.

**KT. BỘ TRƯỞNG
THỨ TRƯỞNG**



Phạm Vũ Luận

Nơi nhận:

- Như trên;
- Bộ trưởng (để b/c);
- Vụ GDTH, GDTrH, Cục KT&KĐCLGD (để p/hợp);
- Lưu: VT, HTQT.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE LA FORMATION**

**République socialiste du Vietnam
Indépendance – Liberté - Bonheur**

No: 9190 /BGDĐT-HTQT

A propos de: Participation du Vietnam à la
CONFEMEN.

Hanoï, le 14 octobre 2009

À l'attention de : Madame HIMA Adiza
 Secrétaire générale de la CONFEMEN

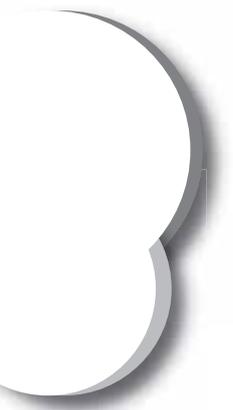
Tout d'abord, au nom de S.E.M Nguyen Thien Nhan, Ministre de l'Éducation et de la Formation du Vietnam et en mon nom personnel, je tiens à vous adresser les salutations respectueuses.

Le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam a reçu votre lettre datant du 28 septembre 2009, par laquelle vous nous informez que le dossier de candidature du Vietnam au Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs (PASEC) a été retenu par la CONFEMEN. Le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam remercie sincèrement pour l'attention et le soutien que vous et la CONFEMEN avez réservés au Vietnam. Le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam va accomplir les éléments nécessaires selon les directions du secrétariat technique permanent de la CONFEMEN.

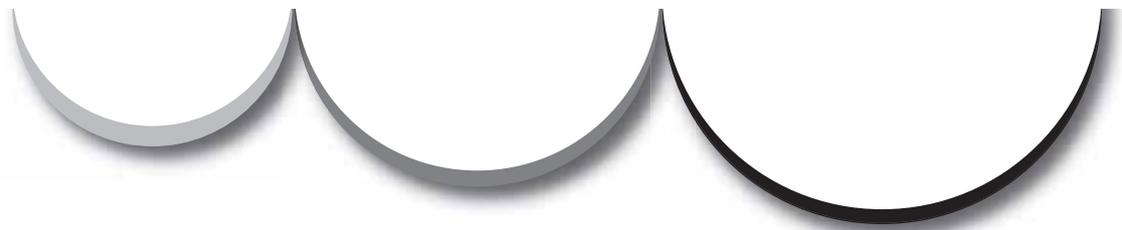
Avec le souhait de participer d'une façon active aux activités de la CONFEMEN, le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam vous propose sa candidature à la CONFEMEN en tant que membre officiel. Le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam espère que la CONFEMEN accepte cette proposition et est prêt à réaliser les procédures nécessaires.

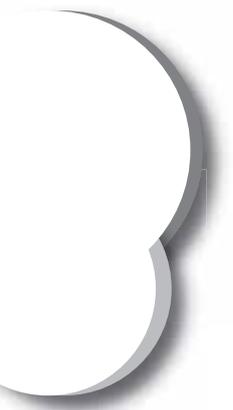
À cette occasion, le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam tient à remercier la CONFEMEN de son soutien à l'éducation du Vietnam et à vous adresser les meilleurs vœux de santé et de succès./.





ANNEXES





Résultats des études PASEC

Ce document restitue les principaux résultats des travaux du PASEC basés sur les évaluations diagnostiques PASEC VII, VIII et IX. Dans un premier temps, nous présenterons les résultats aux tests PASEC des pays ayant bénéficié d'une évaluation diagnostique depuis 2004, puis dans un second temps nous nous intéresserons aux facteurs socio-économiques et scolaires qui sont susceptibles d'agir sur les performances des élèves de l'enseignement primaire dans ces pays.

Pour l'occasion, les données des différents pays ont été mises en commun dans une seule base, ce qui permet de multiplier et d'affiner les comparaisons des acquisitions scolaires mais aussi la recherche des facteurs de la qualité, communs ou spécifiques aux différents pays.

Comparaison des résultats aux tests pour les évaluations PASEC VII, VIII et IX

Les résultats enregistrés lors des évaluations des cinq dernières années dans onze pays (PASEC VII, VIII et IX) sont dans un premier temps mis en relation avec certains indicateurs contextuels². Une analyse des résultats PASEC est ensuite menée selon la répartition des scores des élèves, par niveau d'enseignement et par matière, puis selon le niveau de connaissance atteint par les élèves.

Résultats et indicateurs contextuels

Les scores présentés sont produits à partir des réponses aux items des tests standardisés PASEC, réajustés de telle sorte que la cohérence globale des tests soit respectée sur l'ensemble des pays enquêtés. Les moyennes par pays ne sont donc pas tout à fait les mêmes que celles présentées dans les évaluations nationales. Elles tiennent également compte des poids de pondération, conformément aux plans d'échantillonnages retenus, ce qui permet d'interpréter les résultats obtenus au niveau national.

La méthodologie PASEC permet de calculer des scores moyens à huit tests : les tests de début (pré-test) et de fin d'année (post-test), par matière (français et maths) et par niveaux (2e ou 5e année). On retient généralement les scores de fin d'année (post-test) pour établir les comparaisons internationales. Les années de collecte de données sont fournies dans le tableau ci-dessous, avec les indicateurs contextuels et les scores moyens.

Tableau 1: Indicateurs contextuels PASEC VII, VIII et IX*

Année	Pays	PIB par habitant ***	Dépenses publiques par élève en % du PIB par tête	Taux d'accès en 5 ^{ème} année	Pourcentage d'élèves qui parlent le français à la maison	Score moyen 5ème année Français (sur 100)**	Score moyen 5ème année Maths (sur 100)**
2004	Tchad	262	6,30%	48	10,2%	31,7	33,9
2005	Bénin	321	11,80%	57	8,7%	31,6	32,5
2005	Cameroun	679	8,30%	60	31,0%	53,4	46,8
2005	Madagascar	233	5,10%	57	0,7%	36,9	52,6
2006	Gabon	4263	4,00%	70	94,3%	61,4	44,3
2007	Burkina	260	16,60%	42	9,8%	37,7	38,5
2007	Congo	1103	3,40%	79	29,0%	36,9	36,4
2007	Sénégal	509	10,70%	69	5,2%	40,6	42,1
2009	Burundi	144	18,8%	41	2,7%	41,6	45
2009	Côte d'Ivoire	1137	16,60%	55	23,7%	37,3	27,3
2009	Comores	824	12,40%	-	7%	33,6	36,5
Moyenne		752,58	9,1%	58	17,94%	40,2	39,6

Sources : Banque Mondiale, 3 septembre 2010 ; Rapports PASEC + RESEN + Banque mondiale ; RESEN ou annuaires ; Enquêtes PASEC ; Enquêtes PASEC ; Enquêtes PASEC

* À l'exception de Maurice et du Liban, les tests étant très différents ; ** tests de fin d'année. ; ***(US \$ constant 2000)

² En particulier en se basant sur le Cadre indicatif Fast Track et les travaux de l'UNESCO, du Pôle de Dakar et de la Banque mondiale (richesse du pays, dépenses publiques en éducation, taux d'accès en cinquième année et part des élèves parlant le français à la maison).

Environ trois enfants sur cinq accèdent à la fin du cycle primaire (58%) et la dépense par élève est de 9% du revenu par habitant en moyenne. Les élèves du Gabon où le PIB par habitant est élevé (4263) et où le français est utilisé chez la majorité d'entre eux (94%) obtiennent les meilleurs scores en français. Plus particulièrement, le PIB par tête et le fait de parler le français à la maison, intimement corrélés, permettraient d'expliquer les différences de résultats scolaires mesurés par le score moyen des élèves aux tests PASEC en français. Ce n'est pas le cas en mathématiques³.

Les tests actuels utilisés par le PASEC et le SACMEQ (Southern and Eastern Africa Consortium for Monitoring Educational Quality) ne permettent pas de comparer les résultats d'apprentissage entre les pays francophones et anglophones d'Afrique Subsaharienne. Cependant, même si les tests utilisés à Maurice sont différents des tests standardisés du PASEC⁴, ce pays a les meilleurs résultats parmi les pays évalués par le PASEC (environ 60% de réussite aux items) tandis qu'il se place à la quatrième position parmi ses pairs du SACMEQ. De nouveaux tests PASEC sont actuellement en cours d'élaboration. Ils comporteront des items communs (dits « d'ancrage ») avec les tests du SACMEQ, en langue d'enseignement et en mathématiques, ce qui permettra une comparaison, sur une même échelle, des résultats scolaires des élèves des systèmes éducatifs anglophones et francophones en fin de cycle primaire.

Les revenus par habitant moyens des pays francophones du PASEC sont inférieurs à ceux des pays anglophones ayant bénéficié du SACMEQ, soit 753 dollars constant du PIB par habitant en 2000 en Afrique francophone contre 1780 en Afrique anglophone. Dans les deux sphères géographiques, près de trois quart de la population vit avec moins de deux dollars par jour en moyenne, tandis que l'aide extérieure est estimée à 60 dollars par habitant en 2004 sur le continent africain selon l'UNESCO⁵. Malgré une équité dans l'aide, on s'aperçoit que les écoles anglophones sont relativement mieux dotées que les écoles francophones en intrants de base. Ainsi, plus de 20 % des élèves des pays SACMEQ sont dans une école disposant d'une bibliothèque, cette proportion n'étant atteinte que dans un tiers des pays PASEC. De plus, 76% des élèves parlent « des fois » ou « souvent » la langue du test pour le SACMEQ, qui est principalement l'anglais, contre 18% des élèves qui parlent le français dans les pays PASEC. Aussi, les langues utilisées et les langues officielles d'apprentissage semblent exercer une influence plus importante que le revenu par habitant sur le niveau d'apprentissage des élèves. Cette question linguistique mérite donc une attention particulière dans l'interprétation des résultats d'évaluation.

Répartition des scores en français et en mathématiques

L'analyse des scores montre des corrélations importantes entre les différents tests au sein d'un même pays entre niveaux, matières ou périodes dans l'année scolaire.

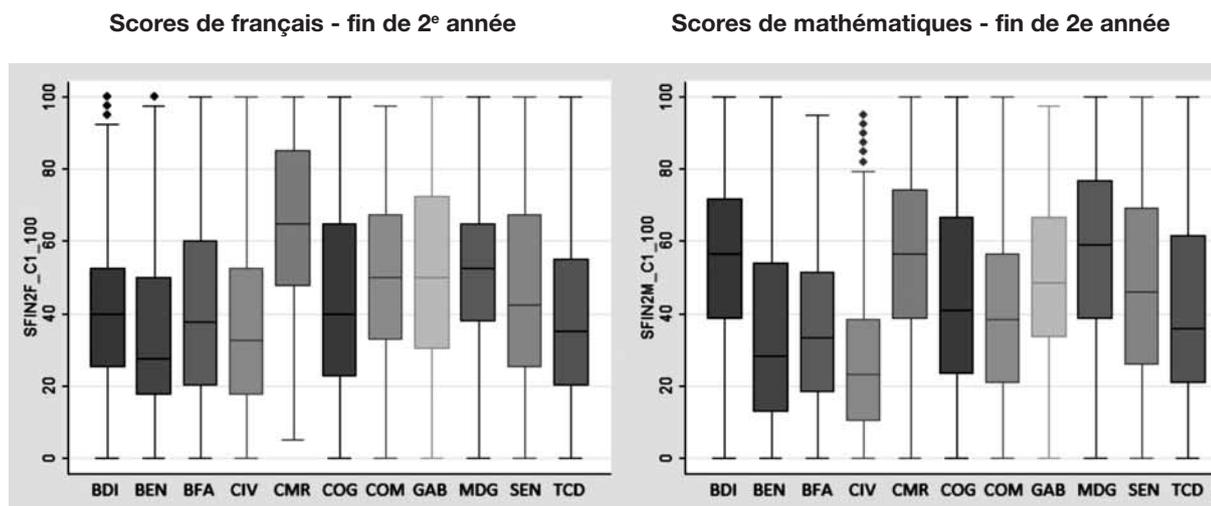
Dans les graphiques ci-dessous, les boîtes à moustaches (ou box plot) permettent de comparer le niveau médian des élèves (représenté par le trait), ainsi que les disparités, mesurées par les premiers et troisième quartiles. La valeur de 40% de bonnes réponses est considérée comme un seuil minimum au PASEC. Les différences observées pour certains pays entre la médiane, figurant dans les répartitions, et la moyenne pondérée des scores, présentée dans le premier tableau, sont dues à une différence de référentiels. Les moyennes pondérées, permettant d'inférer à l'échelle nationale des résultats issus des échantillons, sont affectées d'un poids lié au plan d'échantillonnage où l'unité de tirage est l'école. Ces moyennes ne peuvent donc être calculées pour chaque élève. Les données qui servent ici pour illustrer la répartition des scores des élèves sont des scores comparables entre les pays, mais non pondérés.

³ Tendance relevée sur la base d'un modèle de régression sur le peu de données fournies (11 pays), et sans information sur la répartition des richesses dans les pays.

⁴ En dehors du pré-test français 5e année.

⁵ www.sacmeq.org, à partir du rapport de suivi de l'EPT de l'UNESCO, accédé le 3 juin 2009.

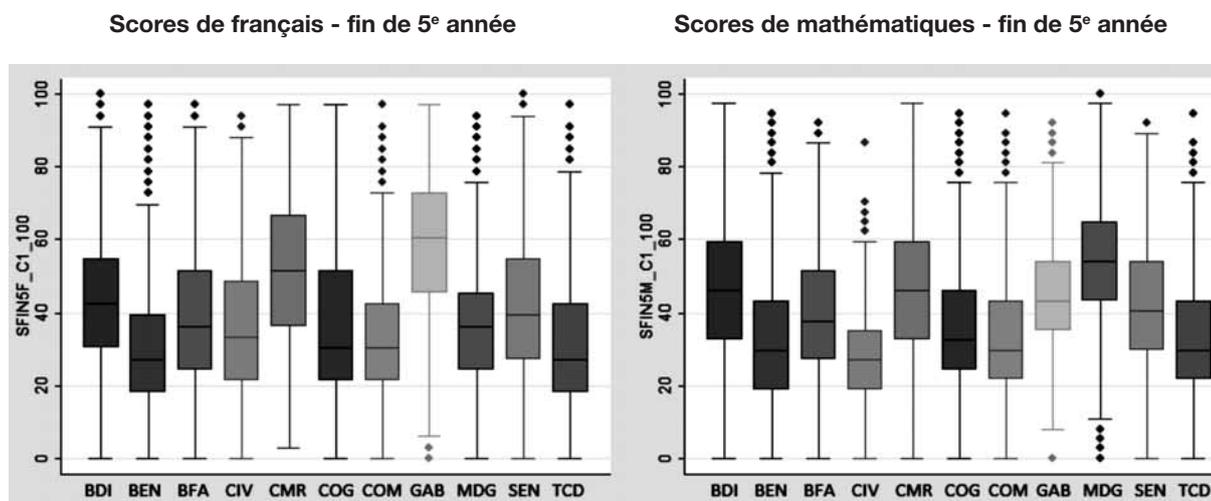
Graphique 1 : Résultats aux tests PASEC de 2^e année en français et mathématiques dans onze pays



Abréviations PAYS : BDI Burundi – BEN Bénin – BFA Burkina Faso – CMR Cameroun – COG Congo Brazzaville – COM Comores – GAB Gabon – MDG Madagascar – SEN Sénégal – TCD Tchad

N.B. : Le français n'est enseigné qu'à partir de la 4^e année au Burundi. L'interprétation de la dispersion des scores pour ce pays doit donc tenir compte de cette spécificité.

Graphique 2 : Résultats aux tests PASEC de 5^e année en français et mathématiques dans onze pays



Globalement, et indépendamment des années d'enseignement, les élèves du Cameroun et du Gabon ont de meilleurs résultats que les autres pays dans les deux matières évaluées, tandis que ceux de Madagascar ont les meilleurs résultats en mathématiques.

On notera que les résultats de Madagascar et du Burundi en mathématiques sont les plus élevés, notamment en 2^e année, alors que les langues d'enseignement en début de cycle sont respectivement le malgache et le kirundi.

En fin de cycle primaire, les résultats au Bénin, au Tchad et en Côte d'Ivoire sont les plus faibles, plus particulièrement en français pour les deux premiers et en mathématiques pour le troisième. Enfin, les résultats obtenus par les élèves du Sénégal, du Burkina Faso, du Congo et des Comores se retrouvent au niveau médian de l'ensemble des données disponibles.

On distingue ainsi trois groupes de pays selon les niveaux de répartition des scores des élèves :

- le Cameroun, le Gabon, le Burundi et Madagascar qui obtiennent les meilleurs résultats
- le Burkina Faso, le Congo, le Sénégal et les Comores et qui occupent une position médiane
- le Bénin, le Tchad et la Côte d'Ivoire, qui ont les résultats les plus faibles.

Les situations relatives varient légèrement en fonction de la matière, de l'année enquêtée et de la période d'enquête. Le non-respect du temps scolaire, les variations des conditions de passation des tests et la perte d'élèves entre les deux vagues de tests sont autant de facteurs qui influent grandement sur les résultats moyens obtenus par les élèves. Il convient donc d'analyser et de comparer les résultats obtenus avec précaution.

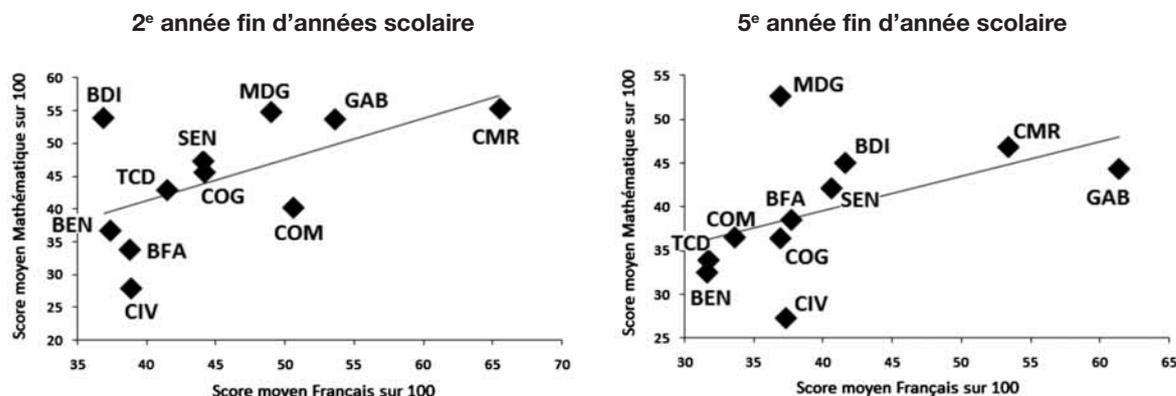
La durée écoulée entre le pré et le post-test dépend largement des perturbations éventuelles des années scolaires (rentrée tardive, grèves, etc.) qui sont très fréquentes dans les pays africains. Ainsi, dans les écoles publiques au Bénin, en 2005, la rentrée a eu lieu en janvier, initialement prévue en octobre selon le calendrier officiel. L'écart entre la passation des tests de début et de fin d'année en Côte d'Ivoire a également été réduit pour des raisons de non-respect du calendrier scolaire (décembre 2008/juin 2009). Au Sénégal, les enseignants du public ont été en grève durant trois mois de mars à mai 2007. Ces réductions du temps scolaire effectif ont un impact sur l'efficacité de l'enseignement et peuvent aider à comprendre les positionnements des différents pays dans l'exercice de comparaison des scores des élèves.

De plus, il faut noter que l'on perd un certain nombre d'élèves entre pré-test et post-test, soit parce que les écoles n'ont pas pu être enquêtées au post-test, soit parce que les élèves ont abandonné en cours d'année ou étaient absents le jour de l'enquête. Or, les élèves perdus n'ont pas les mêmes caractéristiques que les autres et ont globalement un niveau plus faible que ceux qui passent les deux tests. En outre, le test de début d'année est administré tout juste un mois après la rentrée.

La comparaison des résultats des élèves entre pré et post, peut être faite sur la base d'items communs aux deux tests. À l'heure actuelle, cela ne peut être fait que pour le test de français de 5^e année. Les nouveaux tests en cours d'élaboration doivent permettre de pallier ce manque. Cependant, ITZLINGER U. (2009) a montré, en appliquant ces techniques, que la progression des élèves varie entre pays et que ce sont davantage les élèves ayant déjà un bon niveau en début d'année qui bénéficient le plus des enseignements⁶. Il convient donc de garantir aux élèves des apprentissages dès le début de cycle⁷.

Les deux graphiques suivants présentent par pays les scores moyens en français et mathématiques pour les deux niveaux étudiés.

Graphique 3 : Relation entre les scores de français et de mathématiques



Source : PASEC

6 Même si les qualités psychométriques des items font qu'ils apportent davantage d'information et discriminent davantage les élèves forts que les élèves faibles entre eux.

7 Au sein des différents organismes internationaux et notamment du Secrétariat de l'Initiative Fast Track, la tendance actuelle est de mettre l'accent sur la mesure et les interventions en faveur de la qualité en début de cycle. Le programme EGRA, Early Grade Reading Assessment, en est une illustration. Voir <http://go.worldbank.org/OSFS7PP330>

Les trois groupes de pays précités, se détachent particulièrement sur ces graphiques, notamment en 5^e année. Les pays « performants » : Cameroun, Gabon (français et mathématiques confondus), Madagascar, Burundi (en mathématiques) ; les pays aux « résultats médians » : Sénégal, Congo, Burkina Faso, Comores ; les pays « moins performants » : Tchad, Bénin, Côte d'Ivoire. La relation linéaire, établie entre les deux disciplines évaluées, pour la plupart des pays de l'échantillon, porte à croire que l'apprentissage des disciplines, et notamment les mathématiques, dépendrait du niveau de maîtrise de la langue d'enseignement (ici le français). Ce constat est plus visible en 5^e année.

Élèves et niveaux de connaissance

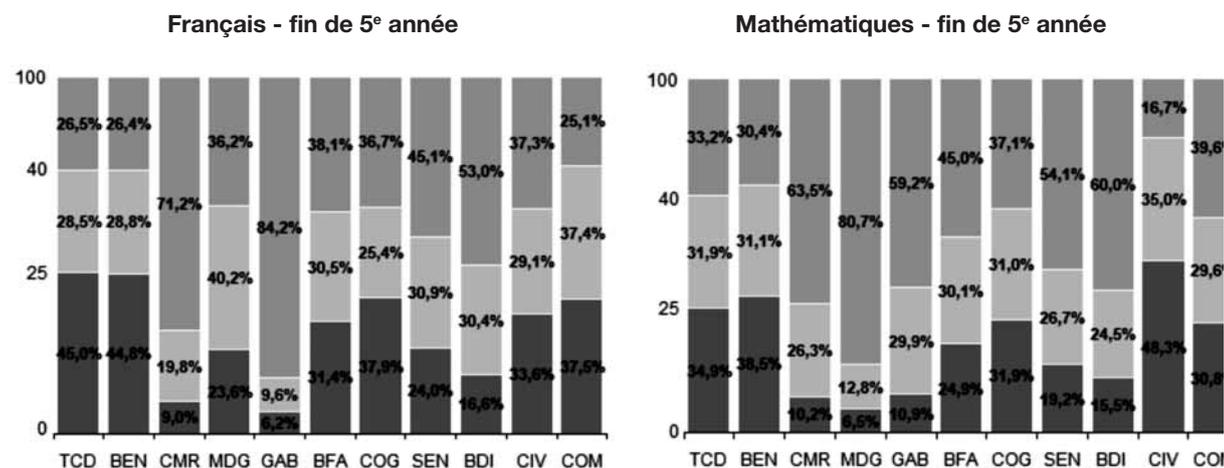
En dehors des résultats moyens, on observe une proportion importante d'élèves en réelle difficulté scolaire et de fortes disparités entre et au sein des pays. Pour les représenter, nous avons défini, pour la cinquième année, trois niveaux :

Niveau 1 (en bas) : les élèves ont moins de 25 sur 100, ce qui correspond au 1^{er} quartile mais également au score qu'aurait un élève qui répondrait au hasard. On parle également de taux d'échec scolaire.

Niveau 2 (au milieu) : Les élèves ont un score compris entre 25 et 40 sur 100.

Niveau 3 (en haut) : Les élèves ont un score supérieur à 40 sur 100, ce qui correspond au seuil (taux de connaissances de base) défini par Michaelowa K. (2001) et utilisé par le PASEC jusqu'à présent.

Graphique 4 : Répartition des élèves par niveaux de connaissance en fin de 5^e année du primaire



On observe que la proportion d'élèves en difficulté (niveau 1 en rouge) au sein d'un pays est très proche en mathématiques et français. Dans sept pays : le Tchad, le Bénin, le Burkina Faso, le Congo, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et les Comores, plus de 20% des élèves éprouvent de graves difficultés scolaires en fin de cinquième année, assimilable à une situation d'échec scolaire. Par analogie, dans seulement trois des onze pays présentés, plus de la moitié des élèves ont atteint le niveau de compétence de base dans les deux matières évaluées (Cameroun, Gabon, Burundi). C'est également le cas au Sénégal et à Madagascar, mais en mathématiques uniquement.

Les tests étant basés sur les curriculums, ces résultats soulignent des difficultés réelles d'implantation des instructions officielles dans les écoles et plus spécifiquement en lecture.

L'analyse exclusive des résultats aux tests du PASEC a permis de dégager des groupes de pays selon leurs niveaux d'acquisition. L'ensemble des informations récoltées au cours des enquêtes PASEC, qui

concernent aussi bien les élèves, les enseignants, ou les directeurs d'école permettent de compléter l'étude des scores obtenus par les élèves en mettant en regard les résultats des élèves aux tests avec les facteurs socio-économiques pouvant expliquer leur variation.

Principaux facteurs qui influent sur l'apprentissage

L'association des résultats aux tests et des variables de contexte socio-économiques de niveau élèves, enseignants et directeurs disponibles par le biais des questionnaires PASEC soumis lors des enquêtes de terrain, permet de détecter les facteurs qui influent sur l'apprentissage et d'exprimer des recommandations à l'endroit des décideurs nationaux qui puissent servir à l'établissement des politiques éducatives nationales et internationales. En ce sens, le PASEC et les résultats produits par le programme sont un excellent outil servant de levier pour une meilleure qualité des apprentissages des élèves de l'école primaire.

La production de modèles économétriques permet de détecter, parmi tous les facteurs potentiels, ceux qui font véritablement la différence sur la qualité des apprentissages. La partie qui suit complète l'analyse des résultats aux tests et permet de disposer de pistes d'amélioration concrètes en termes d'apprentissage scolaire.

Modèles PASEC et facteurs prépondérants

Sur le plan méthodologique, le modèle d'analyse économétrique du PASEC cherche à établir une fonction de production scolaire en identifiant le poids des facteurs susceptibles qui ont une influence sur les acquisitions scolaires. Pour simplifier, nous tentons d'expliquer les variations des scores entre élèves par des facteurs scolaires et extrascolaires, l'objectif final étant d'identifier des marges de manœuvres susceptibles d'améliorer significativement la qualité de l'éducation.

À partir de la revue des modèles de régression PASEC VII, VIII et IX, une liste de 40 variables a été établie. Elle contient les facteurs associés à une influence significative (négative ou positive) sur les acquisitions scolaires indépendamment de l'année d'étude (2^e ou 5^e) ou la discipline enseignée (français ou mathématiques). Une quinzaine de facteurs présentent un effet significatif de manière récurrente sur les acquisitions dans les quatorze pays concernés. Ces facteurs prépondérants, présentés dans le tableau ci-dessous, peuvent servir de modèle de référence pour l'ensemble des pays.

Lecture du tableau : Les facteurs sont relevés en indiquant dans les colonnes (1), (2) et (3) le nombre de fois où ils influent négativement ou positivement sur les acquisitions. La Colonne (3) « avec les deux signes » indiquent que certains facteurs peuvent avoir en même temps dans un pays un effet négatif et un effet positif. C'est le cas par exemple de l'âge élevé qui influe positivement en 2^e année et négativement en 5^e année. Les deux signes simultanés s'expliquent ainsi par la différence de l'effet selon le niveau d'étude (2^e et 5^e année).

8 Mauritanie, Tchad, Bénin, Cameroun (deux sous-systèmes), Madagascar, Gabon, Maurice, Congo, Burkina Faso, Sénégal, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire

9 *Au Cameroun, les questions d'équivalence des versions des tests français et anglais ont conduit à mener les analyses séparément pour les sous-systèmes éducatifs francophone et anglophone ; Maurice qui n'intervient pas dans la comparaison internationale est comptabilisé dans ce tableau.

Tableau 2 : Principaux facteurs de qualité relevés par le PASEC dans 14 systèmes ou sous systèmes éducatifs

<i>Facteurs influant les acquisitions scolaires</i>	<i>Occurrences des effets dans 14 pays*</i>			TOTAL 1. B.
	<i>avec signe négatif (1)</i>	<i>avec signe positif (2)</i>	<i>avec les deux signes (3)</i>	
Le redoublement	14			14
Le niveau de vie élevé des élèves		9	1	10
Le genre de l'élève (fille)	7	3		10
L'absentéisme des enseignants	3	7	1	11
L'âge d'entrée à l'école élevé			9	9
L'aide dans les devoirs à domicile	3	5	1	9
La taille de classe élevée	7		1	8
La fréquence des réunions entre enseignants et directeurs	4	3	1	8
Le fait de parler la langue d'enseignement à la maison		6	2	8
Le genre de l'enseignant (femme)	2	5		7
La formation professionnelle initiale des enseignants	3	4		7
Les travaux des champs, commerce (ou domestiques)	5		2	7
Le fait d'être un enfant confié	2	5		7
Le fait de détenir un livre que l'on peut apporter à la maison (langue d'enseignement ou mathématiques)		6		6
La formation continue de l'enseignant	2	4		6
Le caractère rural de l'école	5		1	6

Source : PASEC

Parmi ces facteurs, certains ont un effet positif avéré sur les acquis des élèves (niveau de vie élevé, le fait de parler la langue d'enseignement à la maison, le fait de pouvoir apporter un livre de classe à la maison). D'autres sont assurément des freins à l'évolution positive des apprentissages (le redoublement, le genre féminin, les effectifs pléthoriques, les travaux extrascolaires des élèves et le caractère rural de l'école). D'autres enfin ont des effets contradictoires selon les pays ou selon le niveau enquêté. Il s'agit, pour la majorité d'entre elles de variables relatives à l'enseignant (son genre, sa formation initiale et continue, l'absentéisme, ou encore la fréquence des réunions entre enseignants et directeurs). L'aide aux devoirs à domicile ainsi que le fait d'être confié sont des variables liées à l'élève dont le niveau d'influence fluctue également.

S'agissant du fait de redoubler, il est avéré qu'il nuit énormément au rendement des systèmes éducatifs. Depuis la dernière décennie, les évaluations PASEC nous ont montré que les élèves ayant redoublé progressent moins vite que les autres au cours de l'année. Les taux de redoublements au primaire sont disparates suivant les pays, fluctuant de 7,9% pour le Sénégal jusqu'à 35% au Burundi. Récemment, la majorité des pays francophones de l'Afrique subsaharienne ont révisé leur politique de régulation des flux à l'intérieur du primaire en privilégiant le passage automatique à l'intérieur des sous-cycles sous l'impulsion de la communauté internationale. Cette première avancée doit être partagée par l'ensemble de la communauté éducative et devra être suivi de dispositifs adaptés pour lutter contre l'échec scolaire.

Le temps scolaire, ici mesuré par l'absentéisme moyen des enseignants, est une condition sine qua non pour consolider les acquis des élèves. Au cours du dernier mois, les enseignants se seraient absentés

3,5 jours pour des raisons professionnelles et personnelles. Récemment, la mesure de cette dimension a été améliorée dans les évaluations via la collecte de fiche de suivi du temps scolaire des enseignants et des élèves. Cette problématique fera prochainement l'objet d'une étude plus approfondie de l'impact du temps scolaire sur les apprentissages des élèves.

Dans les pays évalués, le pourcentage des élèves ne recevant aucune aide dans les devoirs à domicile varie de 17 à 58%. L'influence de ce facteur n'est pas très nette pour l'ensemble des pays. Ce constat est à mettre en relation avec le faible niveau d'alphabétisation des parents. En effet, les mères seraient, suivant le pays, de 47 à 79% à être alphabétisées. Le suivi et le soutien de la scolarité des élèves par leurs parents ou tuteurs est un élément déterminant, quand il est adapté, pour assurer la réussite des élèves.

La fréquence des réunions entre les enseignants et les directeurs est également une variable qui influe différemment selon les pays. Le fait qu'elles aient un effet positif dans certains pays suggère l'idée d'adaptation de leur teneur et leurs fréquences pour être efficaces.

Le fait que l'enseignant et le directeur de l'école soit une femme favoriserait l'apprentissage des filles. À l'heure actuelle, 50% des élèves de 2e année suivraient des cours tenus par une femme tandis qu'ils seraient seulement 22% en 5e année. L'impact positif des enseignantes femmes sur la scolarisation des filles et la progression des élèves pousse à encourager la promotion des femmes au sein de l'école primaire.

Il ressort des évaluations du PASEC que la formation professionnelle initiale et continue joue un rôle complexe et parfois paradoxal dans l'apprentissage des élèves. Dans certains pays, le rôle des formations est positif tandis que dans d'autres pays le fait qu'un enseignant ait suivi une formation initiale et/ou continue est négatif sur les acquisitions des élèves. Ces résultats contradictoires peuvent s'expliquer par plusieurs paramètres :

- les maîtres qui suivent la formation sont de niveau faible ;
- la qualité des formations dispensées est faible et ne permet pas d'améliorer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants ;
- les formations suivies par les maîtres réduisent le temps d'apprentissage des élèves du fait qu'il n'y ait pas de remplacement pendant ces périodes.

Par ailleurs, dans les six dernières évaluations PASEC, en moyenne 35% des élèves ont des enseignants n'ayant suivi aucune formation initiale. Aux Comores les élèves sont 58% à suivre des cours donnés par des enseignants qui ne possèdent aucune formation initiale contre 8% au Burundi. 47% des élèves ont des enseignants qui ont une formation professionnelle initiale d'un an.

La détention et l'utilisation d'un livre de français et/ou de mathématique que l'élève peut apporter à la maison agirait positivement sur l'apprentissage des élèves. Les élèves seraient respectivement 5,5% au Burundi à posséder un livre de français qu'ils peuvent emmener à la maison et 60% en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les livres de mathématiques, les élèves burundais seraient 3% à disposer d'un livre de mathématiques en classe pouvant être apporté à la maison tandis qu'au Sénégal ce taux avoisinerait les 49%. En ce qui concerne la répartition des manuels scolaires, la majorité des autres pays se situerait entre ces tendances. Une analyse de l'utilisation effective des manuels scolaires dans le processus d'apprentissage permettrait d'apprécier l'impact réel de ce support sur les acquisitions des élèves.

En guise d'illustration, le niveau de vie, l'âge d'entrée à l'école, le genre de l'élève et l'implantation géographique de l'école ressortent fréquemment dans les analyses, de telle sorte qu'une fille d'âge supérieur à l'âge légal dont le niveau de vie est faible et qui est scolarisée en milieu rural est spécialement défavorisée comparativement aux autres camarades. Les effectifs pléthoriques ainsi que les travaux extrascolaires (dans les champs, ou petits commerces) sont également des freins à l'apprentissage des élèves.

L'étude confirme également que nombre de variables relatives aux enseignants ont des effets sur les apprentissages, mais différenciés selon les pays et les niveaux enquêtés. Les variables de niveau écoles (structures d'accueil, communauté éducative, profil et gestion du directeur) ne ressortent que d'une façon diluée parmi les facteurs influents, alors que l'on s'attendrait à ce qu'elles participent en bonne place à la facilitation des acquis des élèves. Ces derniers constats renvoient plus spécifiquement aux questions de l'effet maître et de la gestion scolaire qui sont abordées dans la partie suivante.

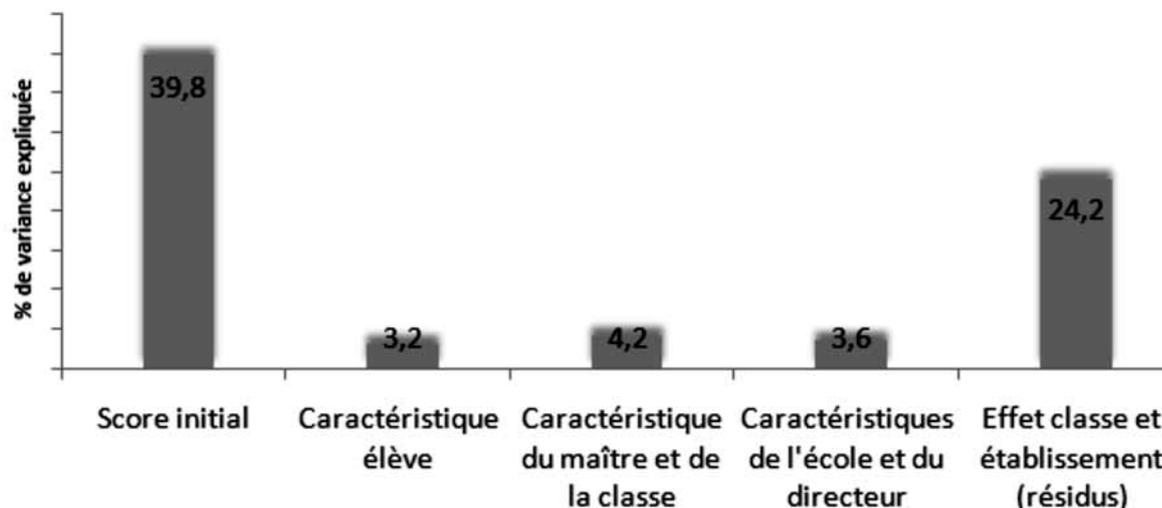
Un travail de mise en commun des données du PASEC est en cours actuellement. La future base de données internationale PASEC regroupant l'ensemble des données récoltées lors des évaluations pays permettra d'affiner ce type d'analyse descriptive en facilitant la comparaison des modes d'organisation scolaire entre les pays.

L'effet maître et la gestion scolaire

Au moment de produire les modèles de production scolaire, on s'attendrait à ce que certains facteurs ou intrants de niveau classe (notamment les manuels scolaires, la formation de l'enseignant...) et certaines caractéristiques de l'école (profil et gestion du directeur, implication de la communauté éducative, infrastructure et matériels disponibles) aient des effets bien plus importants sur la progression des élèves, expliquant une grande partie des différences d'acquisitions scolaires entre les élèves.

Cependant, au regard des résultats produits par le PASEC, l'apprentissage scolaire est un phénomène complexe et ambigu dont l'analyse mérite une attention toute particulière. Le graphique ci-après présente le poids des différentes catégories de variables dans l'explication du modèle de production scolaire.

Graphiques 5 : Modèle de production scolaire PASEC



Source : PASEC

D'une manière générale, le score qu'obtient l'élève en fin d'année dépend principalement de son score de début d'année (niveau initial), ce niveau initial expliquant, à lui seul, 39,8% du score final. Les caractéristiques connues de l'élève, de son maître, de sa classe et de son école n'expliquent que 11% de la variation des scores finaux entre élèves. La capacité pour les systèmes éducatifs à faire progresser les élèves pendant l'année à partir d'intrants pédagogiques (mesurés par les caractéristiques de la classe, de l'enseignant et de l'école) est globalement faible. Une partie des apports de ces facteurs dépendent des années d'études antérieures et sont sans doute également dilués dans l'effet du score initial. Des études complémentaires permettraient d'apprécier la partition des pré-requis des élèves et la participation du score initial dans cette partition¹⁰.

¹⁰ Par le biais de l'étude approfondie d'évaluations effectuées plusieurs années d'affilée sur une même cohorte d'élèves.

Dans les pays ayant bénéficié d'une évaluation PASEC, en moyenne 24,2% de la variance s'explique par la seule appartenance à une classe d'un établissement scolaire particulier plutôt qu'à une autre classe d'un autre établissement (« effet classe et/ou établissement»), en dehors des caractéristiques connues de la classe ou de l'école. Dans les pays du Nord¹¹, l'effet d'appartenance à un établissement¹² explique en moyenne 20% de la variance ou variation des scores entre les élèves¹³. Dans les pays PASEC, il reste encore, en moyenne 25% de la variance non expliquée. Autrement dit, si on peut identifier certains facteurs favorisant les acquisitions scolaires au travers de modèles PASEC, nombreux restent invisibles ou inconnus et la progression des élèves ne s'explique que très peu par les intrants pédagogiques classiques.

La mise en relation des coûts unitaires par élèves et des performances associées, même si cela fait appel à l'utilisation de données financières approchées, permet d'observer des différences massives entre écoles à caractéristiques données. Pourquoi des écoles dotées d'une façon identique en intrants, sont-elles plus ou moins efficaces en termes d'acquisition scolaire ? Au-delà des pratiques enseignantes, cette question ramène à celles de la gestion scolaire et de la dynamique partenariale. Ces dernières méritent d'être approfondies à l'aide d'outils de mesures adaptés.

À l'heure actuelle, la procédure de collecte des données contextuelles dans les évaluations PASEC n'est pas à même de capter les facteurs liés aux pratiques de classes et plus largement à la gestion des établissements scolaires. À cet égard, le PASEC travaille sur l'élaboration d'une grille d'observation des pratiques enseignantes et une grille d'observation de la gestion de l'école en vue d'améliorer la qualité des données collectées. À ces outils, sera ajoutée une fiche de récolte de données financières permettant de mieux appréhender les notions de coût-efficacité des mesures de développement des politiques éducatives suggérées à la suite des évaluations PASEC.

L'ensemble de ces ajustements méthodologiques visent à pourvoir les gouvernements membres de la CONFEMEN et bénéficiaires du programme PASEC d'un outil plus performant et mieux adapté pour appuyer les décideurs et, plus largement, les acteurs des communautés éducatives nationales et internationales dans la déclinaison des politiques éducatives.

Conclusion

Les résultats présentés ci-dessous pointent un relatif faible niveau d'acquisitions dans les pays d'Afrique francophone, dû à un contexte difficile mais également un manque de moyens en faveur de la qualité de l'éducation. La plupart des politiques éducatives se sont concentrées sur les questions d'accès à l'école, sans que les augmentations des dépenses unitaires soient importantes. Les arbitrages budgétaires ont fait émerger de nouveaux corps d'enseignants. Le fait que le statut et la formation initiale des enseignants ne semblent pas jouer sur les acquisitions posent la question de l'effet de ces paramètres importants sur les pratiques pédagogique en classe, dans un contexte où les curriculums mais également le type de public d'élèves ont largement évolué ces dernières années.

Les questions des langues, des pratiques de classe et, plus largement de la gestion des écoles, apparaissent ainsi des facteurs importants de la qualité que les études PASEC apprécient encore mal. La révision globale de ses outils de collecte (tests basés sur les nouveaux curriculums et contenant des items d'ancrage entre le pré et le post-test ainsi qu'avec le programme SACMEQ; grille d'observation; fiche de recueil de données financières), ainsi que l'établissement d'une base de données comparables vont permettre au PASEC d'approfondir ces différents aspects dans les analyses qu'il mène pour continuer de relever le défi d'une éducation de qualité.

11 Dans ce cas, on fait référence aux pays ayant participé aux évaluations PIRLS 2000 en 4^e année du primaire.

12 Dans le cas des évaluations PIRLS, l'analyse de la variance inter école tient compte des différences de scores entre les écoles, donc indirectement entre les classes. Dans le même sens, pour le PASEC, on part du principe que la variance entre les classes des écoles dépend en partie de la classe mais aussi du contexte de l'établissement scolaire étant donné qu'on teste uniquement une classe par établissement.

13 Cf Duru-Bellat « Effet enseignant, effet classe » Portée et limite de l'approche externe mise en œuvre par l'IREDU

Bibliographie

- BERNARD J. et al, (2005), « Le redoublement : mirage de l'école africaine », PASEC/CONFEMEN, Dakar.
www.confemen.org
- BONNET G. (2007), "What do recent evaluations tell us about the state of teachers in sub-Saharan Africa?", Discussion Paper presented for the "Comparative Indicators on Teachers and Teaching: Current Policies, Emerging Issues, Opportunities and Challenges" Workshop, October 3-5, 2007, UNESCO, Paris. Document de travail.
- BROSSARD M., FOKO B. (2007), « Les acquisitions scolaires et la production d'alphabétisation de l'école primaire en Afrique : approches comparatives », Note thématique N°2, Pôle de Dakar.
http://www.poledakar.org/IMG/Not_Them_02_FR.pdf
- MICHAELOWA K. (2001), « Scolarisation et acquis des élèves : les indicateurs de résultats dans l'analyse des politiques de l'enseignement en Afrique francophone ». Analyses et comparaisons internationales, n°3, 2001/12, DeBoeck Université.
- PASEC (2009), Rapports PASEC Burkina Faso, Congo et Sénégal, Documents de travail.
- PASEC (2008), Rapports PASEC Gabon et Maurice.
- PASEC (2007), Rapports PASEC Madagascar, Cameroun et Bénin.
- PASEC (2007), Guide méthodologique 2007, document de travail.
- PASEC (2006), Rapports PASEC Mauritanie et Tchad.
- PIRLS (2001), IEA's Study of Reading Literacy Achievement in Primary Schools in 35 Countries, International Association for the Evaluation of Educational Achievement, Boston College
- Pole de Dakar (2008), « La scolarisation primaire universelle en Afrique : le défi enseignant », UNESCO BRED.A.
- Pole de Dakar (2007), « L'urgence de politiques sectorielles intégrées », UNESCO BRED.A.
- VARLY P. & LABE O. (2008), Quelles stratégies pour une réduction efficace du redoublement ?, Papier présenté à la réunion CONFEMEN sur les facteurs de la qualité, Bujumbura, Octobre 2008, CONFEMEN.
- Liens Internet
- www.confemen.org
- www.sacmeq.org
- www.worldbank.org
- www.poledakar.org
- http://web.sacmeq.org/StatPlanet_PASEC.zip

Tableaux des scores PASEC internationaux sur 100

Tableau 3-1-a : Score de fin d'année scolaire en 2^e année

<i>Année</i>	<i>Pays</i>	<i>Score moyen comparable pondéré 2^{ème} année Français (sur 100)**</i>	<i>borne inférieure</i>	<i>borne supérieure</i>	<i>Score moyen comparable pondéré 2^{ème} année Mathématique (sur 100)**</i>	<i>borne inférieure</i>	<i>borne supérieure</i>
2004	Tchad	41,5	36,9	46,2	42,9	38,9	46,9
2005	Bénin	37,4	33,9	40,9	36,7	33,4	40,0
2005	Cameroun	65,5	62	69,1	55,3	51,9	58,7
2005	Madagascar	49	45,8	52,2	54,8	52,0	57,5
2006	Gabon	53,6	47,7	59,6	53,7	49,9	57,5
2007	Burkina	38,8	35,9	41,7	33,8	31,3	36,2
2007	Congo	44,2	40,7	47,7	45,6	42,1	49,0
2007	Sénégal	44,1	40,1	48,1	47,3	44,0	50,6
2009	Burundi	36,9	34,6	39,2	53,9	52,1	55,8
2009	Côte d'Ivoire	38,9	35,9	42	27,9	25,8	30,1
2009	Comores	50,6	46,8	54,4	40,2	35,8	44,7

Tableau 3-1-b : Score de fin d'année scolaire en 5^e année

<i>Année</i>	<i>Pays</i>	<i>Score moyen comparable pondéré 2^{ème} année Français (sur 100)**</i>	<i>borne inférieure</i>	<i>borne supérieure</i>	<i>Score moyen comparable pondéré 2^{ème} année Mathématique (sur 100)**</i>	<i>borne inférieure</i>	<i>borne supérieure</i>
2004	Tchad	31,7	28,8	34,5	42,1	39,5	44,8
2005	Bénin	31,6	26,7	34,6	32,5	29,3	35,8
2005	Cameroun	36,9	34,1	39,7	36,4	34,0	38,8
2005	Madagascar	36,9	35,1	38,8	52,6	50,3	55,0
2006	Gabon	61,4	57,9	62,7	44,3	42,7	45,0
2007	Burkina	37,7	35,5	39,9	38,5	36,4	40,6
2007	Congo	53,6	50,7	56,1	46,8	44,3	49,8
2007	Sénégal	40,6	38,4	42,8	42,1	39,5	44,8
2009	Burundi	41,6	39,6	43,6	45,0	42,6	47,3
2009	Côte d'Ivoire	37,3	34,8	39,8	27,3	25,8	28,8
2009	Comores	33,6	29,5	37,8	36,5	32,4	40,6

Recommandations du comité scientifique du PASEC

- Considérant l'enjeu que constitue la qualité de l'éducation ;
- considérant les défis à relever face à l'échéance de 2015, quant aux objectifs EPT, et OMD ;
- tenant compte de l'expérience capitalisée par le PASEC en matière d'évaluation des acquis scolaires ; le statuant en outil d'orientation de politique éducative, le Comité scientifique du PASEC, dans l'optique d'un développement véritablement durable construit sur la base de l'éducation, recommande :

AUX ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

A - Mener des actions de réformes qui permettent de soutenir la refondation. Ce sont des actions qui intègrent les facteurs de qualité et en tenant compte des priorités des pays il s'agit de :

- 1° - Revisiter les curricula pour améliorer aussi bien les pratiques pédagogiques que le temps d'enseignement et d'apprentissage.
- 2° - Développer une politique du livre qui consiste à doter les enseignants et les élèves de manuels à utiliser tant à l'école qu'à domicile.
- 3° - Faire des études de faisabilité au sujet de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement à côté de la langue officielle d'enseignement.
- 4° - Mettre en place les dispositifs nationaux d'évaluation pour permettre aux pays de disposer d'une expertise nationale en évaluation.

B – Recommandations spécifiques liées au fonctionnement du PASEC :

Sur l'utilisation des résultats du PASEC

- 1° - Pratiquer une plus grande diffusion des résultats du PASEC, en associant les acteurs les plus concernés aux séances de restitution des résultats d'évaluation (directeurs, enseignants, parents).
- 2° - Adhérer aux campagnes d'évaluations PASEC pour des besoins de comparaisons nationales et internationales à intervalles plus réguliers. L'évaluation PASEC est à privilégier sous son angle diagnostic et non sous un angle sanction.

Sur l'efficacité et la crédibilité du PASEC

- 1° - Accorder au contrat des Conseillers Techniques un mandat plus long au lieu des 2 ans actuels pour leur donner une plus grande maîtrise de l'ensemble des techniques d'évaluation (PASEC) et leur permettre de capitaliser l'expérience acquise.
- 2° - Faire évoluer le mode d'organisation des évaluations PASEC en regroupant les évaluations par cohorte comme cela se fait dans d'autres programmes.

Sur la question des ressources

- 1° - Mobiliser des ressources financières supplémentaires au compte du STP afin de permettre au PASEC de faire face à l'extension des besoins d'évaluation/pays et au renforcement des capacités dans le cadre du nouveau dispositif de formation des équipes nationales tels que suggérés par les études menées par les consultants du GFC et du CRES.

- 2° - Participer au renforcement de la visibilité et de la crédibilité de l'institution par une présence effective témoignée par le paiement régulier des contributions financières statutaires.
- 3° - Veiller à la confidentialité des instruments de collecte des données du PASEC afin de garantir aux tests une validité pérenne.

AUX CONSEILLERS TECHNIQUES DU PASEC

En vue des restitutions :

- 1° - Améliorer l'analyse des facteurs de qualité identifiés en recourant toujours aux explications les plus scientifiques.
- 2° - Améliorer les modalités de synthèse et de communication des résultats d'évaluation en raison de l'hétérogénéité des publics intéressés par ces résultats.
- 3° - Recommander des études secondaires aux pays après évaluation, afin d'approfondir le sens de certains résultats et objectiver les décisions à prendre.

En vue du traitement et de l'analyse des données

- 1° - Procéder à une révision des modes d'analyse et d'explication des seuils des niveaux d'efficience des performances avec l'acquisition des nouveaux tests en cours d'élaboration.

En vue de l'exploitation judicieuse des études de GFC et CRES

- 1° Adopter des visions modernes de l'ingénierie pédagogique pour répondre aux besoins de formation des équipes nationales.
- 2° Se mobiliser pour la finalisation des nouveaux outils d'évaluation en se conformant au chronogramme établi.
- 3° Veiller aux normes de confidentialité des outils d'évaluation en ventilant auprès des équipes nationales ces normes et consignes.

Synthèse du rapport de l'enquête sur la perception du travail de la CONFEMEN

Étude conduite par Amadou Wade Diagne
Consultant en éducation

Dans le but de prendre des décisions visant à renforcer ou à réorienter ses stratégies d'intervention lors de sa 54^e session ministérielle et de son 50^e anniversaire, la CONFEMEN engage une enquête auprès des États et gouvernements membres, des acteurs des systèmes éducatifs, des partenaires techniques et financiers et de la société civile.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- I. apprécier la qualité et la pertinence des réflexions menées par la CONFEMEN depuis sa création et vérifier l'utilisation qui en a été faite par les pays dans leurs politiques éducatives et pour quels résultats ;
- II. vérifier la valeur ajoutée de la mise en œuvre du plan de relance et identifier les insuffisances ;
- III. voir quelle est la perception que les États et gouvernements membres ainsi que les autres acteurs (instances internationales, sociétés civiles, etc.) ont de l'institution ;
- IV. évaluer le niveau de prise en compte et l'impact des résultats des évaluations menées par le PASEC ;
- V. formuler des recommandations de renforcement ou de réorientation des stratégies de travail de la CONFEMEN.

L'enquête a touché vingt-cinq (25) pays parmi les 41 États et gouvernements membres, huit (8) ministres en charge de l'éducation, vingt (20) correspondants nationaux, vingt-deux (22) partenaires et huit (8) personnes ressources qui ont donné leur avis sur le travail de la CONFEMEN en répondant au questionnaire envoyé et/ou au téléphone. Par la suite, le Secrétariat technique permanent (STP) de la CONFEMEN a pris connaissance du rapport préliminaire.

Les principaux résultats de l'étude sont ci-dessous présentés.

Sur les missions de la CONFEMEN

La CONFEMEN assure une large diffusion des documents, très riches et pertinents qui deviennent des outils importants d'appui à la prise de décision dans les politiques et pratiques éducatives au sein des pays membres.

Les acteurs ont estimé, à des degrés divers, que la qualité des contenus était constante, que l'édition était de qualité avec des contenus mieux synthétisés et plus accessibles et a contribué à la visibilité de l'institution. En effet, la lettre de la CONFEMEN dénommée CONFEMEN-INFO, cette publication distribuée dans les institutions clés, constitue un outil privilégié de promotion des actions de la CONFEMEN.

En outre, l'organisation joue à merveille le rôle d'échange et de partage entre les ministres et les experts. La réflexion est le rôle le mieux joué par l'institution, à travers les diverses rencontres de réflexion qu'elle organise depuis 2006.

En matière de concertation, il a été noté que la CONFEMEN s'est beaucoup rapprochée des instances de la Francophonie institutionnelle dont elle fait partie depuis la Charte de 2005. Elle a également établi un bon partenariat fonctionnel avec l'UNESCO, la Banque mondiale, la Banque islamique de développement, l'UNICEF, l'OCDE, etc. et participe activement aux travaux de nombreuses organisations, notamment, l'ADEA, l'UNESCO-BREDA, l'AFIDES, la FAPE et le CSFEF.

Sur la pertinence et l'utilisation des réflexions de la CONFEMEN

Les personnes enquêtées ont donné l'appréciation générale suivante des actions menées en réponse aux préoccupations des pays : la CONFEMEN a construit un socle conceptuel commun pour l'ensemble de l'enseignement obligatoire comme base de comparaison et de mise en œuvre de la politique des pays.

Le plan de relance a permis un repositionnement de la CONFEMEN dans le débat mondial sur les enjeux de l'éducation, notamment, à travers les études sur le financement, l'enseignement secondaire, la gestion scolaire, etc.

Les publications ont aussi fortement contribué à la visibilité de l'organisation

Les pertinents outils développés ont constitué un véritable instrument d'aide à la décision et permis notamment des expérimentations, la mise en place de dispositifs nationaux d'évaluation et le travail sur les manuels endogènes.

Le Centre d'information et de documentation (CID), que les acteurs trouvent très riche, substantiel, intéressant à titre informatif, a permis la réception régulière des documents d'information (revues, articles, circulaires, comptes rendus, etc.) provenant du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN et la mutualisation des recherches en ligne.

Pour les pays du Sud, la CONFEMEN fournit des informations sur les actions menées dans les pays membres et aide à identifier des pistes de coopération. Cette dimension de coopération et de solidarité est extrêmement importante en plus des choix stratégiques de dialogue politique et de connaissances partagées.

À propos de l'impact des orientations de la CONFEMEN sur les politiques éducatives des pays, les personnes enquêtées estiment que les activités ont permis une convergence entre les options nationales et internationales, et les orientations définies au sein de la CONFEMEN sont bien prises en compte dans l'élaboration des politiques d'éducation de base, d'enseignement technique et de formation professionnelle. Cependant, certains décideurs n'en prennent pas toujours compte, limitant ainsi leur impact sur le terrain.

Sur l'évolution de la CONFEMEN

Avant le plan de relance de 2002, la CONFEMEN n'était pas en mesure d'accompagner les pays du Sud dans l'élaboration des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, ni des plans sectoriels négociés avec les principaux partenaires techniques et financiers, dans le cadre de l'allègement de la dette. Face à cette tendance à la marginalisation, un groupe de travail a été mis sur pied par le Bureau de la CONFEMEN et la rencontre au Sommet de Beyrouth a fortement recommandé la relance en 2002. Depuis lors, la visibilité de l'institution s'est nettement réaffirmée. La Charte de la Francophonie de 2005 l'a admise au sein de ses institutions. Elle est alors devenue une institution solide, très active, dynamique avec un plan d'action réaliste, visible, mieux connue et très présente dans les organisations internationales surtout pour la promotion des valeurs de la Francophonie. Elle apparaît même comme une des institutions les plus performantes en matière de traitement technique des questions de l'éducation.

La conjugaison des facteurs suivants a été à l'origine de l'évolution positive de la CONFEMEN:

- I. l'engagement de l'institution dans la mise en œuvre du plan de relance avec des missions bien programmées et des axes prioritaires par un déploiement d'efforts en faveur de l'éligibilité des systèmes éducatifs africains ;
- II. l'engagement des ressources humaines du STP avec une Secrétaire générale engagée, compétente et professionnelle qui a joué un rôle clé dans cette relance, les appuis des présidents en exercice qui ont senti le danger de la disparition de l'institution, des ministres décidés et certains correspondants nationaux engagés à relever les défis ;

III. la prise de conscience des instances francophones qui ont joué un rôle clé pour le maintien ; le Sommet de Beyrouth a demandé à l'institution de se lancer dans la rénovation et le renforcement de l'institution en insistant sur son rôle dans la mise en œuvre des plans EPT.

Cependant, des observations ont été faites sur cette évolution :

- I. si les axes retenus sont importants, l'apport de l'institution est resté en deçà des attentes, certainement faute de ressources ;
- II. des interrogations persistent sur le plaidoyer que l'institution a réalisé pour permettre à tel ou tel pays d'obtenir des fonds additionnels pour son programme et sur le rôle joué par la CONFEMEN dans le dialogue avec les PTF sur l'orientation de leurs interventions ;
- III. il y a bien adéquation mais on est loin de résoudre les problèmes ; toutefois, ce n'est pas la CONFEMEN qui doit résoudre les problèmes de l'éducation ; elle facilite et aide à faire des productions.

Identité de la CONFEMEN

D'après l'enquête, ce qui fait la spécificité des interventions de l'institution par rapport aux autres intervenants peut être résumé en disant que la CONFEMEN est devenue une organisation sachant écouter et entendre les acteurs dans le respect de leur diversité, une organisation experte en éducation dans la formulation de visions en adéquation avec les besoins des pays, dans l'analyse des systèmes éducatifs africains, dans le renforcement des capacités et dans le partage d'idées.

Sur le PASEC

Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) a été mis en place avec un focus sur le renforcement des capacités de l'expertise issue des pays du Sud. Selon certains acteurs:

- I. les résultats du PASEC sont certainement parmi les plus grands acquis que les pays ont pu engranger avec la CONFEMEN même si les actions sont trop espacées les unes des autres et les moyens limités ;
- II. la CONFEMEN est championne dans l'évaluation des rendements scolaires.

Les usages suivants du travail du PASEC ont été recensés auprès des enquêtés :

- I. la dissémination des résultats ;
- II. une meilleure compréhension des difficultés des apprenants ;
- III. l'amélioration des pratiques de classe permis par les outils élaborés ;
- IV. la formation des cadres nationaux aux techniques d'évaluation en éducation ;
- V. la correction des insuffisances constatées dans la mise en œuvre des programmes.

Certains pays comme le Burkina Faso, le Burundi, Maurice, le Niger, le Togo... ont élaboré de nouvelles stratégies complémentaires d'évaluation des acquis sur la base de la culture de l'évaluation institutionnalisée et des méthodologies déjà mises en application à travers le PASEC.

La CONFEMEN a confirmé son positionnement au plan international par la reconnaissance de son expertise mais il convient de conforter son rôle par le renforcement de la coopération Sud/Sud, par le renforcement des capacités des États en matière d'évaluation et de gestion de la qualité de l'éducation, par la valorisation et la poursuite de l'internationalisation avec d'autres programmes d'évaluation, régionaux (SACMEQ) ou internationaux (IEA, etc.) ainsi qu'avec les instances participant à la gouvernance mondiale de l'éducation et à la définition des politiques nationales d'éducation.

Sur la coopération avec l'OIF

À propos de la cohabitation CONFEMEN/Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF, certains acteurs pensent qu'il y a risque de duplication dans les actions en éducation entre l'OIF et la CONFEMEN si cette dernière élargit ses membres à l'ensemble des pays membres de la Francophonie et que cette possible duplication peut constituer un véritable gaspillage.

En réalité, l'élargissement géographique ne peut être synonyme de duplication dans la mesure où les missions de l'une et de l'autre institution sont clairement définies et respectées. En effet, une formule efficace et efficiente a été mise en place avec une convention cadre dans laquelle la CONFEMEN et l'OIF ont convenu d'unir leurs efforts dans la poursuite des objectifs de la mission du Cadre stratégique décennal de la Francophonie conformément à leurs missions respectives.

Pour certaines personnes interrogées, la CONFEMEN est une institution sœur de l'OIF qui a fait du bon boulot avec une certaine efficacité et la volonté constante de recherche de partenariats. À ce titre, le partenariat OIF/CONFEMEN, jugé particulièrement excellent, a permis la prise d'initiatives dans la prise en compte des orientations définies par les Ministres qui sont des sources d'inspiration dans la programmation de l'OIF.

Le souhait est que les réalisations effectuées par la CONFEMEN depuis 2002 soient préservées et que l'OIF et la CONFEMEN poursuivent leur collaboration harmonieuse dans la complémentarité et pour l'efficacité de l'action francophone en éducation.

Principales forces

Les principales forces suivantes ont été identifiées par les acteurs interrogés parmi lesquelles :

- I. le plan de relance qui cadre davantage avec l'agenda international; ce qui a contribué au repositionnement de l'organisation dans les instances internationales ;
- II. la prise en compte de tous les facteurs clés de l'éducation dans une approche holistique (curriculum, production de matériel scolaire, formation des maîtres) avec l'importance accordée à la formation, à l'information et la communication ;
- III. la diversification des partenaires de la CONFEMEN et la mise en place des passerelles avec les institutions internationales, ainsi qu'avec l'espace anglophone conduisant ainsi à la participation et la contribution à tous les grands forums internationaux et régionaux et avec l'appui technique et financier d'instances internationales (Banque mondiale, ADEA, BID, BAD, UNESCO, etc.) ;
- IV. la contribution significative à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives, en même temps qu'elle facilite l'orientation et la définition des grands paramètres de l'ensemble de la programmation, en matière d'éducation et de formation ;
- V. la CONFEMEN est devenue plus visible dans les pays de la Francophonie et parmi des organisations régionales et internationales ; ceci est, en grande partie, dû à la contribution énorme et la personnalité de la Secrétaire générale, Mme Hima Adiza, qui a su renforcer les partenariats existants et en nouer de nouveaux, qui ont donné lieu à des collaborations fructueuses.

Principales faiblesses

Les principales faiblesses résident dans :

- I. l'insuffisance de la prise en compte des résultats des évaluations du PASEC par les pays ;
- II. le point de vue des experts nationaux est rarement pris en compte sinon sous forme de faire valoir par leur présence physique aux ateliers et rencontres ; ainsi, la production et l'appropriation au niveau national et intergouvernementale restent insuffisantes ;
- III. l'insuffisance de ses moyens avec, notamment, la faible contribution des pays et le retard chronique dans leurs paiements ;
- IV. la non-prise en compte du rôle du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'éducation, ce qui relève des gouvernements selon le STP ;
- V. le positionnement institutionnel des Correspondants nationaux qui n'est pas toujours adéquat ;
- VI. la faible ou difficile réaction des États membres sur les dossiers.

Recommandations

Au plan du positionnement stratégique :

- I. mettre en place un cadre de concertation et développer des actions de mobilisation auprès des instances internationales pour faire de la CONFEMEN un interlocuteur dans les dialogues sectoriels et que les pays sentent qu'ils peuvent s'appuyer sur l'institution dans le dialogue parfois décisif avec les bailleurs de fonds ;
- II. réfléchir sur comment amener les États parties prenantes à appliquer les recommandations (ce qui relève des Gouvernements) ;
- III. assumer un rôle de leadership, en consolidant l'expertise francophone, pour l'atteinte de l'EPT de ses pays membres.

Au plan du développement de visions plus adaptées :

- I. poursuivre et finaliser les actions engagées sur les réformes curriculaires ;
- II. appuyer la formulation des politiques linguistiques nationales en mettant l'accent particulier sur l'introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs dans le contexte formel et non formel, pour une efficacité accrue du système éducatif ;
- III. recourir aux moyens modernes de communication (technologie de l'information de la communication (TIC)) pour les intégrer dans le processus d'enseignement et d'apprentissages, notamment, pour la formation à distance destinée aux enseignants ;
- IV. promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et l'éducation au service du développement durable ;
- V. renforcer l'éducation de qualité, l'enseignement et la formation technique et professionnelle dans le cadre d'une vision holistique et intégrée de l'éducation tout le long de la vie ;
- VI. appuyer les réformes curriculaires de formation des enseignants en cours ou envisagées dans les pays membres.

Au plan du renforcement des capacités :

- I. développer et diversifier les outils du PASEC pour leur permettre d'apporter davantage de soutien aux pays en tenant compte des différentes situations ;
- II. contribuer à la formation des experts africains dans des domaines pointus et sensibles aux niveaux national et local ;
- III. redynamiser les actions de formation des gestionnaires scolaires.

Au plan du fonctionnement et des stratégies d'intervention :

- I. mobiliser des soutiens pour élaborer des stratégies et des programmes pour combler les écarts existants entre les sexes ;
- II. renforcer des modalités de la coopération Sud-Sud ;
- III. développer les lieux de concertation.

Au plan des méthodes de travail :

- I. maintenir les stratégies et méthodes de travail actuelles et les renforcer ;
- II. se spécialiser dans des interventions ciblées ;
- III. renforcer les partenariats ;
- IV. se faire appuyer par les institutions internationales en particulier la Francophonie institutionnelle et les autres partenaires techniques et financiers ;
- V. agir auprès des Ministères pour que les textes adoptés puissent être mis en application ;
- VI. mieux utiliser les chercheurs et experts de l'éducation en consolidant par exemple l'état de la situation sur une question et en la circulant électroniquement aux États membres dans l'optique éventuelle de réduire les rencontres présencielles ;
- VII. envisager un calendrier plus souple afin d'alléger la tâche du STP à qui revient l'organisation des nombreuses rencontres ;
- VIII. s'impliquer davantage dans les politiques éducatives des pays en allant au-delà de la réflexion pour viser des résultats.

Synthèse de l'étude sur la prise en compte et l'impact des résultats issus des évaluations PASEC

Étude conduite par le Consortium pour la recherche économique et sociale

1. Objectifs de l'étude

Le PASEC (Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN) a été créé au lendemain de la Conférence de Jomtien (1990), pour répondre à une demande des pays membres dont les autorités avaient pour souci de disposer d'éléments d'appréciation sur l'efficacité des investissements consentis dans leurs politiques éducatives.

Les objectifs assignés au programme étaient : (i) d'identifier des modèles d'école efficaces et peu coûteux ; (ii) de développer dans chacun des États participants, une capacité interne et permanente d'évaluation ; (iii) de diffuser largement les méthodes, instruments et résultats en matière d'évaluation .

Au titre de la réalisation de ces objectifs, le PASEC a accompli plusieurs types d'activités et réalisations : des évaluations, des études, des sessions de formation pour le renforcement de capacité des acteurs dans les pays membres, des publications, etc.

Le principal but de la présente étude commanditée par la CONFEMEN, est d'évaluer le niveau de prise en compte et l'impact des résultats des évaluations menées jusqu'ici par la CONFEMEN dans les pays membres, en vue de faire des propositions de renforcement ou de réorientation de son programme PASEC. De façon plus spécifique, il s'agit d'apprécier la portée des apports du programme dans les pays membres (toutes activités et réalisations confondues), la perception dont il est l'objet auprès des autorités de l'éducation et la dynamique de son évolution.

La notion d'impact : Cette notion a été envisagée dans cette étude au sens large. Elle couvre tous les effets ou changements qualitatifs et quantitatifs désirés ou non désirés perceptibles dans les systèmes éducatifs et chez les acteurs et résultant des interventions du programme. Les changements en question sont appréciés dans le temps (durabilité) et dans l'espace (diffusion-expansion).

Les domaines d'impact privilégiés par l'étude sont essentiellement de quatre ordres : le pilotage de la qualité et la politique des réformes éducatives, les modèles d'école, le développement des capacités institutionnelles.

2. Méthodologie de l'étude

L'échantillonnage : les pays de l'échantillon ont fait l'objet d'une collecte systématique de données, soit par une équipe d'évaluation envoyée sur place (Togo, Cameroun, Mali, Sénégal), soit par les équipes nationales PASEC qui ont envoyé les résultats de leurs enquêtes par voie électronique. Sur les 17 pays membres de la CONFEMEN ayant bénéficié des interventions du PASEC, 12 ont pu ainsi participer à cette évaluation, les autres, n'ayant pas réagi à temps, n'ont pu y prendre part.

Les instruments de collecte : les instruments administrés au cours des enquêtes sont constitués de Guides d'entretien individuel, de Guides d'entretien collectif, de Questionnaires. Tous sont structurés dans leur contenu autour de sept (7) thèmes majeurs : (i) le niveau de connaissance du PASEC, (ii) l'accessibilité des réalisations du PASEC, (iii) l'utilisation des résultats ou recommandations du PASEC, (iv) l'impact du PASEC sur l'institution, sur les agents, (v) la perception et les attentes des autorités de l'éducation, (vi) la communication du programme, (vii) la dynamique partenariale du PASEC.

L'analyse documentaire : la collecte des données à l'aide de ces instruments est complétée par l'analyse de contenu portant sur toute la documentation collectée dans les pays de l'échantillon et celle relative au PASEC et disponible à la fois au niveau de la CONFEMEN et au sein des pays participants au programme.

Les limites de l'étude : au plan de son application, la méthodologie a quelque peu souffert de quelques contraintes, notamment, de l'absence d'établissement d'une situation de référence antérieure pour chacun des pays membres d'une part et des retards dans la transmission des réponses par certains pays, d'autre part.

Examiner la méthodologie du PASEC pour mieux apprécier la portée de ses réalisations, la profondeur de son impact et les perceptions que les acteurs en ont, eu égard à leurs attentes; telle est la démarche qui sous-tend cette étude.

3. Examen de la méthodologie du PASEC

Deux types de démarches sont appliqués dans l'analyse du modèle d'approche du PASEC. Le premier, de type descriptif, rend compte des procédures sur lesquelles repose l'approche, l'autre, comparative, permet de confronter le PASEC à d'autres programmes avec lesquels il partage les mêmes objets d'étude.

3.1 Analyse descriptive de la méthodologie

De l'analyse descriptive de la méthodologie du PASEC, il ressort que la détermination d'efficacité d'un système éducatif implique la mise en relation d'un ensemble de facteurs caractéristiques de l'école, des acteurs qui y interviennent et de l'environnement extrascolaire, avec les niveaux moyens d'acquisition des élèves. D'où, le recours à l'analyse multi variée qui permet d'identifier et d'isoler les facteurs qui influencent le plus les acquisitions des élèves et sur lesquels il est possible d'agir pour améliorer l'efficacité du système éducatif étudié. C'est un modèle inspiré de l'IREDU, appliqué à l'étude des effets des écoles, des classes et des maîtres.

Une fois que les caractéristiques individuelles des élèves sont contrôlées, les effets des écoles renvoient au progrès net moyen réalisé par les élèves d'une école. Les effets des classes représentent les différences d'une classe à l'autre, indépendamment des caractéristiques spécifiques des élèves et des écoles et les effets des maîtres, les « différences d'une classe à l'autre une fois que les caractéristiques structurelles des classes ont été contrôlées » (Bressoux, 1993). En plus des niveaux moyens d'acquisition des élèves, des données contextuelles d'ordre institutionnel, social, économique et culturel

sont recueillies selon un protocole d'enquête pour contribuer à l'explication des performances scolaires des élèves.

On peut situer les limites de l'approche du PASEC dans le choix de sa stratégie d'échantillonnage, la conception des tests, les transactions dans la salle de classe, son modèle d'analyse.

Le choix de sa stratégie d'échantillonnage : dans les documents du PASEC, il est question de sondage en grappes. Or, il s'agit plutôt de sondage à plusieurs degrés dont l'inconvénient majeur, faut-il le souligner, est d'affecter la précision des résultats (effet de grappe). Mais devant les contraintes d'ordre technique et sans doute financier, on peut se demander s'il y avait un autre choix.

Dans la conception des tests : dans leur contenu, les tests destinés aux élèves, se révèlent relativement pauvres. Ils portent essentiellement sur des connaissances spécifiquement scolaires et pas assez sur la manière dont les connaissances acquises ne sont mobilisées pour être réinvesties.

Les tests destinés aux maîtres ne prennent pas en compte le niveau de maîtrise, par ces derniers, des contenus des programmes scolaires en vigueur. Or, cette dimension est d'une importance extrême au moment où la qualité de l'enseignement est fortement mise en doute avec, notamment, les recrutements massifs de volontaires et de vacataires pour l'enseignement.

Par rapport aux transactions dans la salle de classe : si l'on se préoccupe de qualité des apprentissages, en plus des variables d'input, il y a place pour une observation systématique des interactions entre les différents acteurs de la classe (élèves, maîtres, matériels, etc.). Une grille d'observation de leçons aurait donc sa place parmi les instruments appliqués par le PASEC. C'est une modalité qui pourrait enrichir considérablement l'analyse de l'effet maître.

Par rapport à son modèle d'analyse : d'un point de vue formel, le modèle d'analyse du PASEC ne manque pas de rigueur dans la mesure précisément où l'analyse de régression permet de mesurer ce que l'école, la classe ou le maître ajoute à un état initial en termes d'efficacité et d'équité. Toutefois, il comporte de sérieuses limites au regard de la complexité des phénomènes scolaires. Son application suppose des données quantitatives mais elle fait l'impasse sur les processus.

Malgré ces limites dont certaines pourraient être atténuées, le PASEC partage dans l'ensemble, les standards internationaux, en la matière.

3.2 Analyse comparative de la méthodologie

Les programmes retenus au titre de la comparaison du PASEC avec ses « homologues » sont au nombre de trois :

- le PISA : Programme international pour le suivi des acquis des élèves ;
- le SACMEQ : Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation ;
- le MLA : Monitoring Learning Achievement, un projet conjoint de l'UNESCO et de l'UNICEF.

Le PASEC se distingue de ces trois programmes par l'administration d'un pré-test et d'un post-test qui permettent de mesurer la progression des élèves entre un moment t0 et un moment t1. Cette démarche a l'avantage sur les autres programmes qui n'administrent qu'un test conformément à leur objectif de mesure de niveau de connaissance ou de compétence, de mesurer l'effet net des variables introduites dans les modèles statistiques, après avoir contrôlé celui du milieu (origine sociodémographique et socio-économique) de l'élève et son niveau de connaissance initial.

Un autre atout et pas des moindres, réside dans l'option du PASEC consistant à combiner le pré-test et le post test, de façon à mesurer la progression des élèves entre les deux moments et par conséquent d'évaluer l'effet net du maître, de la classe et de l'école. Les autres programmes donnent simplement une photographie du système et de ce fait ne fournissent pas de données par rapport aux évolutions notées en cours d'année scolaire.

4. Analyse des réalisations du PASEC

Évaluations et renforcements de capacités constituent les volets majeurs de l'action du PASEC au service des pays membres.

4.1 Les évaluations

Au titre de l'exécution de ses programmes d'activités, le PASEC a réalisé une quarantaine d'évaluations dont 32 de type diagnostic, 4 thématiques et 3 suivis de cohorte, selon une répartition dans le temps indiquée par les éléments du tableau ci-dessous.

Types d'évaluation	Période	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	Total
	Evaluation diagnostique		8	3	3	18
Evaluation thématique		0	2	2	0	4
Suivi de cohorte		0	3	0	0	3
Total		8	8	5	18	39

Source : Enquêtes CRES, 2010.

Ces réalisations restent cependant très inégalement réparties. Les pays, tels le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont chacun réalisé 3 évaluations sous le contrôle du PASEC. Le Cameroun, Madagascar, Mali, Mauritanie, Congo, Tchad et Togo en comptent deux, contre une seule pour le Burundi, le Bénin, la République centrafricaine, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Liban, la République démocratique, les Comores, Djibouti, le Gabon, la Guinée, Maurice, le Niger et le Vietnam.

Il faut préciser qu'une évaluation PASEC couvre plusieurs années. À cet égard, le Sénégal est le pays qui aura le plus bénéficié, selon la durée, de l'assistance technique du PASEC, grâce, notamment, à la conduite d'une évaluation en suivi de cohorte. De 1993 à 2001, il enregistre 12 années d'appui du programme dont neuf ans en continu. Après le Sénégal, viennent le Tchad et le Congo qui comptent neuf ans contre six pour la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, Madagascar et la Mauritanie. Les autres pays ont bénéficié de deux à trois ans d'appui technique à l'exception du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau où le PASEC n'a appuyé aucune évaluation.

On fera remarquer qu'aucun des pays membres n'a pu conduire les trois types d'évaluation inscrits dans son agenda. Seuls cinq pays en ont réalisé deux : le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo. Si l'on ne considère que les évaluations achevées, de sa création en 1991, à 2007, le PASEC a réalisé en moyenne 1,3 évaluation par pays, en 16 ans. Le nombre moyen d'évaluations par pays se révèle particulièrement faible ; ce qui ne favorise pas un suivi dans le temps, de la qualité de l'éducation dans un pays membre. Même si le ratio était triplé, cela correspondrait à une évaluation à peu près tous les cinq ans, performance nettement insuffisante au regard d'un contexte où l'amélioration de la qualité des apprentissages prendra de plus en plus le dessus sur l'accès, au fur et à mesure que les pays s'approchent de la scolarisation universelle.

De ce point de vue, un changement d'échelle est nécessaire, si on tient à répondre adéquatement aux besoins des pays en évaluation de la qualité de leur éducation. En conservant son mode d'organisation

et de fonctionnement actuel, même si l'on augmente considérablement ses moyens humains et financiers, on imagine difficilement que le PASEC puisse atteindre le niveau de performance requis, par l'amélioration de son efficacité. Un changement de ses missions s'impose.

Si l'on considère que tous les pays disposent de compétences dans leurs administrations, leurs universités et/ou leur secteur privé, des compétences qui peuvent conduire valablement des évaluations, les missions du PASEC pourraient désormais être circonscrites dans trois domaines dont le premier serait la production des outils et des normes ; le deuxième, l'organisation d'ateliers nationaux et internationaux de formation ; et le troisième, des actions de suivi des activités nationales en évaluation en vue d'aider les pays membres à se conformer aux standards internationaux.

4.2 Le renforcement des capacités nationales et soutenabilité technique

Pour être assisté dans ses opérations, le PASEC a constitué des équipes nationales dont les membres sont désignés par leur pays respectif. Pilotée par un coordonnateur national, l'équipe PASEC comprend six à sept personnes parmi lesquelles on compte généralement, un statisticien, un informaticien, et un pédagogue.

Le PASEC assure le renforcement des capacités des équipes nationales par deux moyens. D'une part, à travers les formations organisées à l'occasion des activités qu'il déroule dans les pays, et d'autre part, à travers les ateliers internationaux organisés une fois par an, à raison de 10 jours de formation en moyenne selon un système de rotation, dans les pays membres.

Pour mettre à niveau les membres des équipes nationales, les formations délivrées à l'occasion des activités d'évaluation accompagnent les différentes phases du processus d'évaluation et s'articulent selon l'ordre suivant : l'échantillonnage, la supervision des pré-tests, la correction des tests administrés, la saisie et la statistique descriptive. À tort ou à raison, les membres des équipes nationales dénoncent le fait d'être tenus à l'écart, dans les dernières étapes relatives à l'analyse des données et à la rédaction du rapport, et considèrent que cela réduit considérablement la portée de la formation reçue.

Le taux de participation des pays membres aux formations internationales reste très variable selon les pays. La Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Sénégal ont été représentés à dix ateliers contre une seule fois pour la République démocratique du Congo, le Cap-Vert, la Guinée, Haïti, la République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles.

Même en supposant que les participants ont tous des pré-requis en méthodes quantitatives, le nombre de jours de formation est manifestement insuffisant pour assimiler à la fois les techniques d'évaluation, la maîtrise du logiciel Stata et l'interprétation des résultats.

Si, à ces contraintes d'ordre technique, on ajoute la disparité des profils des membres des équipes nationales souvent choisis sans tenir compte des critères établis, on peut mesurer toutes les difficultés du PASEC à réaliser ses objectifs de formation. Dans de telles conditions, il est illusoire de s'attendre à l'émergence d'une capacité technique nationale à même de conduire de bout en bout, une évaluation. Une redéfinition de la composition des équipes nationales s'impose et, peut être pourrait-on envisager leur ouverture aux universités et cabinets d'études compétents du secteur privé pour une soutenabilité technique du programme par les pays.

4.3 Soutenabilité institutionnelle

Tel qu'il fonctionne actuellement avec un dispositif reposant sur un « club fermé » de techniciens nationaux, le PASEC n'est pas apte à conduire de façon durable, les changements escomptés. Outre la mobilité de ces personnels, se posent les contraintes institutionnelles de ces fonctionnaires astreints aux tâches de leurs services, souvent incompatibles avec celles que requiert la conduite des activités du programme.

Par ailleurs, l'expérience en cours de mise en place d'un Dispositif national d'évaluation (DNE) par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en partenariat avec la CONFEMEN, introduit une nouvelle donne par rapport à l'existence du PASEC et à celle du service national d'évaluation. En effet, les techniciens cooptés dans le DNE sont en même temps membres de l'équipe nationale PASEC et agents du service national d'évaluation (IPN). Il arrive même que le DNE soit logé dans ce service, sans que ne soit clarifiée sa position par rapport à la division de l'évaluation.

On assiste ainsi à une confusion institutionnelle qui pourrait entraver la soutenabilité du programme au niveau des pays.

4.4 Efficience du programme

L'efficience du PASEC peut être appréhendée à travers les coûts de réalisation du programme. Au total, 28 évaluations ont été menées jusqu'au bout entre 1996 et 2007 pour un coût total de 1,052 milliard de francs, soit en moyenne 38 millions de francs. Si on ajoute le coût de l'expert PASEC affecté au suivi de chaque évaluation, estimé à 24 millions de francs CFA (salaire mensuel brut de 2 millions de francs sur deux ans), ainsi que la contribution nationale évaluée en francs courants à 8 millions de francs, le coût moyen d'une évaluation PASEC s'établit à 70 millions de francs courants dans cette période. En ce qui concerne les ateliers internationaux, 16 ont été organisés à partir de 1998 pour un coût global de 424 millions de francs, soit 26,5 millions de francs en moyenne par atelier.

5. Impact du programme

La qualité et l'ampleur de l'impact du PASEC dans les pays membres sont appréciées principalement à travers le degré de popularité du programme auprès des bénéficiaires, ses influences ponctuelles ou diffuses sur le pilotage des systèmes éducatifs, les changements induits et observés dans les pratiques des autorités et agents de l'éducation, le degré d'ancrage de la culture de l'évaluation dans l'administration et les institutions de l'éducation et enfin, à travers la réputation du programme auprès des partenaires de l'éducation et des institutions de recherche et de formation en éducation.

5.1 Connaissance du PASEC par les acteurs responsables de l'éducation

Qui connaît le PASEC parmi ces acteurs ? Que savent-ils du PASEC ? Dans quelle mesure la connaissance qu'ils ont du PASEC est-elle de nature à leur permettre d'en tirer profit ? Telles sont les principales questions qui sous-tendent cette analyse.

D'une manière générale, les résultats d'enquêtes révèlent qu'en dehors des techniciens qui prennent part habituellement aux activités du PASEC, les autres acteurs – autorités du ministère, responsables PTF, de la société civile et des instituts de recherche – n'ont du programme qu'une connaissance superficielle, voire nulle. Il est regrettable de constater que ce sont ceux qui occupent les positions stratégiques d'où sont prises les décisions susceptibles d'apporter des changements majeurs, qui connaissent moins bien le programme. Une telle situation ne favorise évidemment pas un impact sensible du Programme, dans les pays concernés.

Pour les autorités des niveaux déconcentrés (inspecteurs d'académie, inspecteurs de circonscription) tout comme pour les directeurs et maîtres d'école, la situation n'est guère meilleure. Rares sont parmi eux, ceux qui connaissent le PASEC. Seuls ceux qui ont été directement impliqués dans les évaluations PASEC (échantillonnage, enquêtes, séminaires de restitution des résultats des évaluations) en connaissent les objectifs et certaines de ses réalisations.

Ces observations doivent cependant être nuancées en tenant compte du fait que la fréquence des changements institutionnels entraîne souvent une mobilité des personnels et ceux qui n'étaient pas encore là au moment des études du PASEC, peuvent tout en ignorer, même s'il faut reconnaître qu'ils ont le devoir de s'informer.

5.2 Utilisation des apports du PASEC

De l'analyse des documents de politique et des plans de développement de l'éducation ainsi que des interviews avec des autorités de l'éducation des pays membres, il ressort malgré tout, que plusieurs pays dont le Burkina Faso, le Mali, le Togo, le Sénégal, Madagascar, la Guinée et le Niger se sont inspirés de certains résultats du PASEC, pour définir des orientations générales de politiques éducatives.

Selon les responsables de la planification et de la réforme interrogés, le questionnaire du PASEC reste l'outil le plus usité dans la conduite des évaluations nationales et les tests ne sont pas en reste, même si leur fréquence d'utilisation est beaucoup moindre.

Parmi les Instituts pédagogiques nationaux (IPN), 3 sur 7 utilisent les instruments du PASEC dans le cadre de leurs activités. Trois parmi eux utilisent les tests, deux, les questionnaires.

Mais, parmi les Directeurs responsables de l'évaluation interrogés, seuls 33% déclarent avoir recours aux tests, aux questionnaires et aux échantillons du PASEC à des fins d'évaluation nationale. De même pour les responsables techniques, les directeurs et maîtres d'école, l'apport du PASEC dans leur pratique quotidienne reste très limité, voire inexistant pour le plus grand nombre. La plupart déclarent n'avoir pas accès à ces rapports tandis que les autres déplorent le caractère un peu trop technique voire hermétique, des productions du PASEC.

5.3 Pilotage de la qualité

Le degré d'utilisation des apports du PASEC reste très inégal selon les domaines et les acteurs. Il est attesté trois domaines de traitement privilégiés où les résultats du PASEC sont largement utilisés : le traitement des redoublements, l'harmonisation des critères et modes de recrutement des enseignants et la définition des profils et référentiels de compétence.

Il reste que 96% des directeurs et enseignants déclarent ne pas utiliser les résultats du PASEC dans la gestion des écoles et des classes complexes, tandis que 70% n'ont pas recours à ces résultats pour la gestion du temps d'apprentissage. Toujours dans la même veine, 77,8% des responsables de la planification confirment que le programme n'a pas pour le moment induit des changements majeurs dans la gestion de l'école.

Concernant la promotion du modèle d'écoles efficaces et peu coûteux, le PASEC ne semble pas être parvenu à en dessiner le profil de manière explicite. Tout au plus, il a réussi à identifier environ 25 variables importantes dans l'amélioration de la qualité. Malheureusement, toutes ces variables sont des inputs, celles qui relèvent des processus restent ignorées.

5.4 Renforcement des capacités nationales et de la culture de l'évaluation

Malgré les limites de l'impact du programme, on observe dans quelques pays comme le Burkina, la RCA, le Sénégal, une tendance favorable à l'institutionnalisation de l'évaluation, sous l'influence du PASEC.

En revanche, il est troublant de relever que pour la plupart des membres des équipes nationales d'évaluation PASEC, les formations dispensées dans le cadre du PASEC ne permettent pas d'assurer un véritable transfert des compétences. On comprend alors pourquoi selon 57,1% des responsables (Directeurs de la planification, responsables de la réforme, Directeurs de l'enseignement primaire) interrogés, le PASEC a peu influencé les pratiques évaluatives des enseignants.

Il est par ailleurs révélateur, que seuls 33% des pays fassent souvent appel aux membres de l'équipe nationale d'évaluation du PASEC à des fins d'appui conseil et que 66,7% déclarent n'avoir jamais recouru à leur soutien. Parallèlement, on relève que seuls 11,1% des pays déclarent recourir souvent aux ressources humaines du PASEC dans la conduite des évaluations nationales, tandis que 88,9% soutiennent n'avoir jamais fait appel à cette expertise.

Il ressort de tout ce qui précède que les conditions de promotion d'une capacité nationale durable en matière d'évaluation restent compromises, tout comme celles de l'ancrage d'une culture d'évaluation dans les institutions éducatives, si les pays doivent s'en remettre exclusivement au PASEC qui fonctionnerait de la même manière.

5.5 Communication et partenariat

Sans compter le fait qu'ils soient des sources d'enrichissement mutuel, la communication et le partenariat constituent de puissants vecteurs de rayonnement et de popularité. Mais, pour beaucoup de répondants, si le PASEC n'a pas atteint tous ses objectifs, c'est en partie parce qu'il est mal connu. Les autorités et cadres des ministères, tout comme les représentants des PTF et des OSC s'accordent dans leur majorité, pour déplorer le déficit de communication du PASEC. Les rares activités de communication du PASEC qu'ils connaissent, se déroulent à l'occasion des ateliers de restitution des résultats des études effectuées.

Toutefois, des acteurs abordent la question de la communication sous un autre angle. Ils en imputent la responsabilité non pas au PASEC, mais aux pays et aux nationaux eux-mêmes. Leur point de vue est résumé dans ces aveux d'un directeur national : « Je me demande si l'insuffisance de la communication sur les activités et réalisations du PASEC ne relève pas d'une défaillance de notre part (Pays). Je n'ai pas l'impression que localement (au niveau du pays) on ait assumé correctement notre part de responsabilité dans l'information et la diffusion des réalisations du PASEC ».

Quel que soit le point de vue considéré, il demeure un besoin largement partagé d'une information plus soutenue sur le PASEC et ses résultats d'étude, à l'intention des structures de l'administration scolaire comme les directions de la planification, des examens, de l'enseignement, etc., mais aussi des PTF et ONG actifs dans le secteur de l'éducation.

S'agissant du partenariat, la plupart des répondants relevant des instituts pédagogiques ou d'éducation n'ont pas varié dans leurs propos sur la collaboration, le partenariat et la coopération avec le PASEC. Ils aspirent à une plus étroite collaboration avec le PASEC, mais la méconnaissance du programme et le manque d'opportunités de contacts directs avec les responsables constituent des entraves à surmonter. En raison de ce qu'il incarne aux yeux des différentes parties prenantes de l'éducation, le PASEC dispose d'un potentiel partenarial riche et varié. Mais le constat est qu'il reste encore en deçà de ce qu'il pourrait faire et de ce que l'on pourrait attendre d'un programme à vocation régionale, voire internationale.

6. Perceptions et attentes des autorités de l'éducation

Analyse des perceptions : pour une partie des répondants, l'image qu'offre le PASEC est, pour l'essentiel, celle d'une source de documentation fondamentale sur l'état de nos systèmes éducatifs, sur les apprentissages scolaires, les acquis des élèves et la qualité de l'enseignement de nos pays. Pour une autre partie des répondants plutôt critiques, le PASEC offre l'image d'un programme assimilable à une réalité vague sur laquelle on ne dispose que d'informations occasionnelles, inconnu dans le milieu des autorités académiques, sans impact visible aux niveaux déconcentrés.

Analyse des attentes : globalement, le degré de satisfaction des attentes reste inégal, quelquefois mitigé mais toujours variable d'un pays à l'autre et selon la catégorie de répondants ou des rubriques considérées. D'aucuns considèrent que le PASEC répond effectivement aux attentes, eu égard aux besoins exprimés par les pays, qu'il a produit des résultats appréciables en termes d'informations sur les systèmes éducatifs et que ses recommandations se révèlent pertinentes pour l'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs, même si elles sont finalisées avec environ deux ans de retard.

D'autres pensent plutôt que le PASEC n'aide pas assez au renforcement de capacités dans les pays et à l'installation d'une culture de l'évaluation, qu'il a négligé la gestion administrative des écoles et la question du leadership des directeurs et que son impact en termes de changements dans le système éducatif n'est pas perçu.

Parmi ces attentes multiples et variées, certaines apparaissent plutôt réalistes au sens où elles se situent dans les limites des objectifs déclarés du programme, alors que d'autres se révèlent plus exigeantes, voire hors des prérogatives d'un programme de cette nature. Il est, cependant compréhensible que face à l'ampleur des besoins en matière d'évaluation des pays concernés et des carences de leurs institutions en la matière, les répondants soient réduits à attendre tout de ce programme, sans tenir compte de ses limites objectives. Il n'empêche que certaines de ces demandes pourraient sans doute trouver une réponse adaptée, dans un réaménagement ultérieur du programme.

7. Forces et faiblesses du programme

De l'analyse de l'approche méthodologique du PASEC, des réalisations du programme, et des résultats issus de l'enquête, il ressort un certain nombre de forces et faiblesses qui méritent d'être mises en évidence.

Parmi les forces

- **La position du PASEC par rapport aux standards internationaux** : sa démarche comparative qui consiste à combiner pré-test et post-test en vue de mesurer la progression des élèves entre les deux moments.
- **Son impact sur les politiques et les stratégies éducatives** : dans la plupart des pays, les lettres de politique éducative, les plans EPT ainsi que les programmes de développement de l'éducation se sont inspirés, dans leur conception, des recommandations et des résultats du PASEC.
- **La qualité de ses publications** : la place importante réservée aux publications contribue à la vulgarisation de ses travaux et au rayonnement de l'institution (rapports des évaluations et d'études PASEC, ouvrages thématiques, guides et brochures de synthèses). Ces outils et sources documentaires sont généralement publiés en version papier et en version électronique.
- **La motivation des partenaires potentiels** : la plupart des PTF et OSC actifs souhaitent vivement l'instauration d'une étroite collaboration, qui pourrait se faire par la création d'un « Cadre partenarial » regroupant tous les acteurs intervenant dans le champ de l'éducation.

Parmi les faiblesses

- **Son approche méthodologique et ses outils** : l'approche méthodologique du PASEC qui repose sur le modèle quantitatif qui ignore « ce qui se passe dans la boîte noire » et renforce l'hermétisme des productions du PASEC.

Dans leur contenu, les tests destinés aux élèves se révèlent relativement pauvres. Ils portent essentiellement sur des connaissances spécifiquement scolaires et peu sur la manière dont les connaissances acquises se sont mobilisées pour être réinvesties.

Le cycle de programmation des évaluations se révèle trop long au regard des urgences.

- **La promotion des capacités nationales en évaluation** : Au terme de 20 ans d'existence, le PASEC n'a pas permis aux pays d'être autonomes dans la réalisations des évaluations. La plupart des pays restent encore trop dépendants des ressources humaines du PASEC installées à la CONFEMEN à Dakar. Les lacunes dans le processus de transfert des compétences dans l'optique d'assurer la soutenabilité technique des pratiques évaluatives des pays membres du PASEC se situent à trois niveaux.
 - D'abord, la confection des masques de saisie, permettant la saisie des données, n'a pas été enseignée aux équipes nationales.
 - Ensuite, les équipes nationales ne participent pas aux analyses multi-variées lorsqu'une évaluation est menée dans leur pays. Même si elles ont reçu des formations sur ce module, elles ne sont pas associées aux analyses lors d'une évaluation dans leur pays.
 - Enfin, ne participant pas aux analyses multi variées, elles ne contribuent donc pas à la rédaction de la partie analytique du rapport d'évaluation.
- **Sa communication et la qualité de son partenariat** : les autorités et les cadres des ministères d'éducation, les PTF et les OSC dans leur majorité (56 %) ne sont pas satisfaits de la communication du PASEC. Ils considèrent même que le PASEC n'a pas de plan de communication. En matière de partenariat, le PASEC reste encore en deçà de ce qu'il pourrait faire et de ce que l'on pourrait attendre d'un programme à vocation régionale, voire internationale.

8. Recommandations

De l'analyse des forces et faiblesses identifiées, il découle un certain nombre de recommandations que nous articulons comme suit.

- **Place de l'évaluation dans l'organigramme du système éducatif** : compte tenu de l'importance de l'évaluation dans l'amélioration de la qualité de l'éducation, il est nécessaire de positionner le service national qui en a la charge dans l'organigramme du système éducatif, de telle sorte qu'il devienne incontournable dans la détermination, la mise en œuvre et le suivi des politiques éducatives.
- **Mise en place d'une capacité nationale d'évaluation** : renforcer les capacités des équipes nationales et les responsabiliser davantage dans la conduite des études dans leur pays : construction des tests, échantillonnage, collecte des données, exploitation et analyse des données recueillies, dissémination des résultats, etc. Privilégier la formation in situ dans le renforcement des capacités des équipes nationales. Plutôt que d'envoyer à chaque atelier international un à deux techniciens par pays; ce qui limite les possibilités de participation, envoyer les experts du PASEC dans les pays pour former le maximum de nationaux, ce qui accroîtrait considérablement le nombre de personnes formées.
- Le cas échéant, la production d'outils, l'organisation de formations pour leur maîtrise par les équipes nationales et le suivi des pratiques nationales en évaluation, notamment pour un respect des standards internationaux constitueraient les principales missions du PASEC dans les années à venir.
- Des compétences en statistique, économétrie et économie de l'éducation pour concevoir les tests, mener les enquêtes, analyser les données et communiquer les résultats par la rédaction de rapports de bonne facture seront aussi nécessaires. En somme, il faut une certaine soutenabilité technique dans chaque pays membre à travers les transferts de compétences dans le domaine de l'évaluation.
- **Méthodologie et outils du PASEC**
 - Compléter l'approche quantitative, par une approche qualitative plus élaborée, pour pousser les investigations jusqu'à la gestion des systèmes éducatifs.
 - Étendre le spectre des tests PASEC aux disciplines autres que le français et les mathématiques et procéder à la construction d'items qui prennent en charge ces disciplines.
 - Élaborer des tests inspirés de l'approche par les compétences (APC) pour l'évaluation des acquis scolaires entre les pré-tests et les post-tests.
 - Rendre disponibles les bases de données du PASEC dans les pays, en vue de leur utilisation au niveau local dans les évaluations standardisées et les progressions harmonisées.
- **Communication** : privilégier la mise en place d'un dispositif décentralisé de partage des résultats des études dans les stratégies de communication interne. Ce dispositif impliquerait tous les acteurs, du niveau central, au niveau déconcentré.
- **Collaboration institutionnelle dans les pays** : renforcer la collaboration entre le CN, les équipes nationales PASEC, les directions chargées de l'élaboration des politiques éducatives, les directions pédagogiques et les services chargés de l'opérationnalisation des résultats du PASEC, pour une meilleure prise en charge des résultats du programme dans les pays.

- Partenariat

- Renforcer le partenariat entre le PASEC et l'OIF dans l'optique d'un développement de la culture de l'évaluation et des pratiques évaluatives dans les pays.
- Renforcer le partenariat entre le PASEC et l'AUF pour le développement de la réflexion scientifique sur l'évaluation, en collaboration avec les universités membres de ce réseau.
- Renforcer le partenariat avec des instituts universitaires comme les facultés des sciences et techniques de l'éducation et de la formation (FASTEF) des pays et les centres de recherche en éducation.
- Développer un partenariat avec les Instituts supérieurs universitaires de formation afin de créer une filière en évaluation des apprentissages.
- Renforcer le partenariat avec les PTF et les organisations de la société civile et exploiter leurs réseaux d'intervention pour une meilleure dissémination des résultats du programme.
- Renforcer un partenariat avec la Fédération africaine des parents d'élèves (FAPE) pour une meilleure diffusion des résultats et des recommandations issus des évaluations auprès des parents d'élèves.

Synthèse du rapport de l'étude sur la pratique de la dynamique partenariale dans l'espace éducatif francophone

Étude conduite par Mme Caroline Veltcheff
Consultante

Une définition de la dynamique partenariale dès 1998

«Le partenariat autour et au service de l'école, c'est la recherche permanente d'un consensus, dans un espace de concertation structuré, permettant à tous les acteurs concernés de mettre en commun leurs efforts pour résoudre les problèmes posés »¹⁴.

Quatre recommandations en 2007

- Clarification des rôles des acteurs ;
- application du principe de subsidiarité ;
- subdélégation de compétences et de moyens ;
- accompagnement des acteurs (information et formation).

Objectifs de l'étude 2010 (TDR 2009)

Offrir à la communauté éducative un document sur la pratique de la dynamique partenariale dans l'espace francophone, d'autant plus que l'école présente des particularités propres articulées autour de la dimension communautaire ; l'instauration d'une dynamique partenariale comporte des écueils, des obstacles à contourner et à aplanir (absence de groupes d'intérêt structurés, diversité des fins poursuivies par les différents partenaires, faible disponibilité, conservatisme, etc.). De façon spécifique :

- analyser les facteurs-clés de réussite de la dynamique partenariale ;
- recenser les pratiques novatrices les plus porteuses, notamment, en matière de décentralisation efficiente des systèmes éducatifs, de développement de la culture de consultation, de concertation et de dialogue politique, de dynamique partenariale et ses impacts sur les performances des systèmes éducatifs ;
- proposer des recommandations pertinentes et des pistes d'amélioration ou de réorientation, en vue de renforcer celles adoptées au Bureau à Lomé 2007.

Méthodologie de l'étude

Une démarche comparatiste à partir :

- d'une revue de littérature essentiellement francophone ;
- de trois études de terrain (Burkina Faso, Mali, Sénégal) ;
- d'un recueil de données qualitatives et quantitatives pour l'ensemble des pays membres de la CONFEMEN à partir d'un questionnaire (31 questionnaires recueillis pour 41 pays membres).

L'étude s'est attachée à dégager les lignes de force communes et les innovations présentées parmi les 41 pays membres.

1. Trois options de politiques publiques ou les trois dimensions des partenariats .
2. Évolutions des pratiques partenariales : l'éducation comme l'affaire de tous .
3. Dix indicateurs et outils de comparabilité pour l'ensemble des pays de la CONFEMEN .
4. Éléments de recommandations : 3 priorités déclinées en 21 mesures .
5. Des outils mutualisés (bibliographie commentée, sitographie, outils) à consulter sur : www.confemen.org

¹⁴ CONFEMEN (2000). Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation, Document de réflexion et d'orientation. Dakar : CONFEMEN, p.21.

1. Trois options de politiques publiques ou les trois dimensions des partenariats

Tous les pays membres de la CONFEMEN ont connu des évolutions de politiques publiques en éducation ces vingt dernières années selon trois axes, très différemment représentés d'un pays à l'autre, qui ont conduit à développer de nouveaux partenariats ; la présence de nouveaux partenaires dans le champ éducatif a quelque peu « bousculé » les partenaires historiques, dont il a fallu redéfinir la place.

1.1 Trois lignes de force

Approche systémique

Développer des politiques publiques, qui ne s'attachent plus à un niveau d'enseignement, mais qui pensent la continuité depuis le préscolaire, l'élémentaire, le secondaire jusqu'au supérieur, constitue une dominante d'évolution largement consensuelle. De ce fait, la réflexion sur les passerelles et la diversification des parcours entre les divers niveaux éducatifs a conduit à générer du partenariat à l'interne avec des ministères chargés de l'éducation et de la formation (avec d'éventuelles fusions de ministères ou au contraire de scissions) et à générer du partenariat à l'externe avec des opérateurs privés, confessionnels, ou encore avec le monde économique pour les dispositifs d'alternance.

L'établissement scolaire comme élément matriciel

L'établissement scolaire est devenu l'unité de temps, de lieu et d'action de la politique éducative. La plupart des pays ont accru l'autonomie des établissements, afin que nombre de décisions soient totalement déconcentrées. Les politiques publiques dans ce domaine oscillent entre deux tendances : déconcentration et décentralisation, soit autonomie, soit territorialisation de l'action éducative. Si le lien entre qualité et autonomie de l'établissement est démontré, au contraire, des performances médiocres prévalent dans les systèmes très territorialisés. Dorénavant, l'établissement scolaire est au cœur de réseaux partenariaux denses, liés à la mise en place de comités de gestion ou équivalents, ou encore de consortium d'établissements sur une zone géographique donnée.

Politiques de décentralisation

L'étude montre qu'une dizaine d'années s'est avérée nécessaire pour décliner les politiques de décentralisation jusqu'au niveau local avec des transferts de compétences variables :

- les compétences immobilières, les transports, les cantines scolaires, les actions péri-éducatives, sont massivement transférées aux différents échelons territoriaux ;
- les compétences pédagogiques (programmes, horaires) sont restées centralisées même si elles sont parfois confiées à l'échelon déconcentré, voire à l'établissement ;
- les compétences en termes de ressources humaines (recrutement, rémunération, formation) connaissent trois situations distinctes : (1) gestion centralisée, (2) transfert à l'échelon déconcentré par le biais de contractualisations avec le ministère et ses échelons déconcentrés, le plus souvent concernant la formation des enseignants, (3) transfert dans le cadre de la décentralisation, notamment, pour le recrutement et le paiement des contractuels ;
- les compétences financières sont déléguées selon une logique de déconcentration, même si un tiers des pays a procédé à un transfert vers les collectivités territoriales.

Un tableau récapitulatif de la situation au sein de l'espace francophone est joint en annexe de l'étude (répartition des compétences).

1.2 Les trois dimensions des partenariats

Articulations pragmatiques des partenariats de l'échelle nationale à l'échelle locale

L'étude démontre que les pratiques partenariales effectives s'organisent via des chartes, des contrats, des démarches d'homologation, selon des degrés de formalisation plus ou moins poussés.

L'approche systémique induit des partenariats verticaux avec des échelons de représentations, des systèmes de délégation et de reconnaissances sophistiqués : (1) les partenaires au niveau local ont acquis un nouveau degré de reconnaissance, les associations locales, notamment, peuvent accéder à une représentation de niveau national, (2) les partenaires au niveau national s'organisent à l'exception

notable des ONG en retrait, (3) les types d'établissements scolaires ont évolué avec une reconnaissance et une intégration progressive et contrôlée des écoles confessionnelles, communautaires, ou privées par les ministères de l'éducation.

La décentralisation conduit à penser les partenariats horizontaux, entre acteurs et institutions de même niveau du national au local : (1) les relations entre les différents ministères, éducation et collectivités territoriales, doivent être constamment redéfinies afin d'éviter les redondances de compétences et d'actions, (2) les niveaux intermédiaires entre le national et le communal peinent à trouver une place équilibrée pour l'organisation des partenariats, (3) l'absence de lien, démontrée par l'étude, entre une géographie particulière (densité de population, taille des territoires) et la décentralisation conduit à interroger le traitement souvent trop homogène des territoires, avec les mêmes instances pour des territoires aux caractéristiques très différentes.

Le degré d'autonomie de l'établissement

Le degré d'autonomie de l'établissement n'est pas lié à un type d'état centralisé, décentralisé ou fédéral. (1) L'autonomie de l'établissement peut être parfois plus marquée dans des États centralisés, qui confient à cet échelon la responsabilité en termes de résultats : les établissements peuvent contractualiser directement des partenariats, dès lors qu'ils répondent à des objectifs de qualité. (2) De nombreux pays ont choisi de responsabiliser la communauté éducative élargie via des comités de gestion incluant les partenaires historiques (parents, syndicats) et de nouveaux partenaires (élus locaux, personnalités représentatives, associations) dotés de véritables pouvoirs décisionnels et financiers.

Professionnalisation partenariale des acteurs

L'étude montre que de nombreuses actions de formation ont été développées afin de professionnaliser les acteurs étatiques et non étatiques et lors des créations de comités de gestion ou de conseils d'établissement.

Les défis à relever sont de trois ordres :

- dans l'ordre du dialogue politique : l'introduction de nouveaux partenaires autour de l'école invite à la définition de nouveaux équilibres, à une revivification des partenaires historiques et à une formation intensive des acteurs des collectivités territoriales ;
- dans l'ordre organisationnel : le développement d'outils au service des partenariats s'avère indispensable ;
- dans l'ordre social : les pratiques partenariales en matière scolaire constituent une opportunité pour définir les contours d'une démarche sociale inclusive. Les effets sociaux induits et/ou recherchés par les pratiques partenariales revêtent une importance avérée.

2. Structuration progressive des pratiques partenariales : l'éducation comme l'affaire de tous

2.1. Trois études de cas : des réussites incontestables pour trois modes de pilotage des partenariats

- Le Sénégal a dédié une direction du ministère de l'éducation au suivi de son plan décennal, au sein de laquelle un bureau des partenariats a contribué à professionnaliser des pratiques partenariales, qui se révèlent, à l'issue de l'étude, favorables :
 - à l'augmentation générale des taux de scolarisation ;
 - à la scolarisation des filles ;
 - à une forme de pacte social, avec un équilibre des différents groupes d'intérêt pour une pacification autour de l'école, afin d'éviter les grèves à répétition des contractuels, pour déboucher sur d'autres modes de négociations ;
 - à la diversification des sources de financement, notamment, par un appui en nature dans les établissements, difficile à chiffrer.

- Le Mali a piloté une décentralisation ambitieuse et a procédé pragmatiquement à une mise en adéquation progressive des textes en fonction de la réalité du terrain mais, connaît la difficulté de modifier le positionnement historique des acteurs (associations de parents d'élèves, chaîne déconcentrée de l'éducation, élus).
- Au Burkina Faso, une démarche sociale inclusive prévaut et l'implication de davantage de partenaires constitue en soi un vecteur de progrès qu'il faudrait pouvoir quantifier, avant même de vouloir quantifier l'effet de ce type de politique publique par exemple sur les résultats scolaires, qui ne constituent en fait qu'un résultat secondaire. La formation des membres des COGES, par exemple, touche toute une population civile.

2.2. Des partenaires pour quoi faire ?

L'exploitation des 31 questionnaires et 41 documentations pays montre que les pratiques partenariales et leur diversification sont profondément liées à quatre champs thématiques de politiques éducatives dominantes selon les pays.

- Le décrochage scolaire concerne la majorité des 31 pays. Il intervient très tôt dans la scolarisation pour certains pays et plutôt vers les 12 - 15 ans pour les autres. Il pose alors le problème de la rétention et de la re-motivation scolaires (partenariats avec les parents, le monde économique).
- Les questions de la violence sont traitées via des partenariats associatifs ainsi qu'avec les ministères de la justice et de l'intérieur.
- Les projets sportifs et culturels reposent sur les partenariats associatifs et les liens avec les ministères et entreprises culturels.
- Le traitement des élèves à besoins spécifiques s'appuie sur les partenariats tissés avec des associations ou des institutions spécialisées.
- Les liens avec le monde économique se développent, non pas dans des perspectives adéquationnistes, mais plutôt dans des logiques de co-élaboration de curriculums et d'amélioration quantitative et qualitative des certifications.

Le point véritablement commun, à la quasi majorité des 31 pays, reste l'évolution des modes de gouvernance, au sein des chaînes déconcentrées et décentralisées, ainsi qu'avec les partenaires externes à l'école. L'émergence des logiques de résultats, d'objectifs, de reddition de comptes et des logiques participatives (comités d'écoles, regroupements d'unités scolaires, etc.) en est un des éléments moteurs.

Ces thématiques, présentes pour l'ensemble des pays membres de la CONFEMEN à des degrés divers, nécessitent la mise en œuvre de pratiques partenariales structurées, qui doivent refléter toutes, les mêmes préoccupations :

- le ministère de l'éducation ne peut ni ne doit faire seul ;
- les modes de gouvernance éducative évoluent en fonction des logiques d'objectifs et de résultats.

2.3. Des axes de développement des pratiques partenariales : structurer, outiller les partenariats

Les comités de gestion scolaire, avec une autonomie et une capacité de faire, plus ou moins étendue :

- existent et se développent : au Mali, au Niger, au Sénégal, au Togo, au Burkina Faso, au Bénin, et sous une forme encore assez classique aux Seychelles et aux Comores. Ils sont en formation en Côte d'Ivoire ;
- existent depuis plus longtemps dans les autres pays. Les prérogatives de ces comités et conseils évoluent sous l'effet des lois de décentralisation et/ou sous l'effet des projets de contractualisations, comme en France, au Québec ou en Roumanie, exception faite de la Mauritanie et du Cambodge, du fait de leur centralisation globale. Les contrats d'objectifs que chaque académie signe avec le ministère et que chaque établissement scolaire signe avec sa tutelle en France mis en œuvre depuis 2005 environ, ou des conventions de partenariats au Québec, sont le signe d'une évolution des modes de gouvernance. La définition des objectifs s'effectue en fonction de chaque contexte, mais s'articule autour des thématiques majeures évoquées en 2.2.

Les études de cas et l'analyse de la documentation des ministères des pays membres a permis de constater l'évolution de la structuration du champ :

- à la structuration historique des partenariats (associations et fédérations de parents, syndicats d'enseignants), qui n'apparaissait plus comme satisfaisante, voire comme un frein à l'évolution des systèmes éducatifs, se substitue progressivement un autre mode de relations, élargissant le cercle des partenaires, incluant les collectivités territoriales et les élus, tout en rétablissant des équilibres entre les partenaires historiques.

On a pu constater dans certains pays l'importance des transferts de compétences réalisés au profit des collectivités locales et la nécessité d'accorder les textes législatifs avec la réalité. La finesse d'approche et de régulation de ce type de pratiques partenariales ont également été mises en exergue grâce à cette étude, dans sa dimension qualitative.

Au-delà des thématiques phares d'application des partenariats, qui montrent que les pratiques partenariales ne constituent plus un supplément d'âme mais un axe de développement éducatif, les questions de gouvernance constituent l'évolution majeure des dix dernières années et matérialisent l'axe de construction des indicateurs de pratiques partenariales.

3. Douze indicateurs et outils de comparabilité pour l'ensemble des pays membres de la CONFEMEN

Deux types d'outils de comparabilité, spécifiques aux pratiques partenariales, peuvent être dégagés :

- d'une part, des indicateurs permettant de relier des données pertinentes, notamment, sur les évolutions, liées aux partenariats, des montants et modes de financements, des allocations et utilisations effectives de crédits, mais également sur le lien entre pratiques partenariales et résultats scolaires ;
- d'autre part, des grilles d'analyse de positionnement des acteurs, permettant des analyses fines d'évolutions de politiques publiques, afin de mesurer les écarts et adaptations entre cadres légaux initiaux et réalités.

Les 31 pays interrogés sur les pratiques partenariales ont massivement retenu 12 items répartis selon 3 champs : (1) un champ structurel, pour lequel l'établissement scolaire constitue l'unité de mesure effective des partenariats, (2) un champ financier qui permet l'agrégation des données pour le niveau national, (3) un champ légal pour cerner l'existence ou non de procédures partenariales partagées.

3.1. Six indicateurs structurels

- Répartition et types d'établissements (Nombre d'établissements publics, privés sous contrat, privés hors contrat, nombre d'écoles d'initiatives locales de type communautaire, parentale, etc.) par niveau d'enseignement¹⁵.

La grande majorité des systèmes d'enseignements des pays membres de la CONFEMEN ont d'ores et déjà construit cet indicateur.

- Nombres d'établissements dotés de comités de gestion scolaire.
Lorsque la structure est prévue par les textes, il serait intéressant de suivre la mise en place effective au fil du temps. Les échelons déconcentrés de l'éducation doivent pouvoir inclure cette donnée sur les établissements.
- Évolutions des personnels enseignants, statuts et contrats, origine de la rémunération (publique/privée ; publique : ministère de l'éducation, région, commune, établissement scolaire).
La difficulté pour cet indicateur est réelle : la volatilité des personnels contractuels et donc la prévisibilité des besoins rendent difficile le suivi statistique. Cependant, la moitié des pays membres possèdent d'ores et déjà cet indicateur.

15 L'effet établissement a largement été exploré aussi bien dans l'OCDE qu'ailleurs, on pourra se référer à Katharina Michaelowan, 2000, Dépense d'éducation, qualité de l'éducation et pauvreté : l'exemple de cinq pays d'Afrique francophone, Centre de développement de l'OCDE.

- Pourcentage du temps scolaire, périscolaire pris en charge par les partenaires par établissement scolaire. Dans les faits, cet indicateur reste à construire, alors qu'il pourrait être une indication précieuse de l'utilité et de l'étendue des pratiques partenariales.

Si l'intervention des partenaires hors temps scolaire est assez identifiable (cantines, activités sportives, études, activités culturelles), l'intervention des partenaires en temps scolaire mérite un développement :

- prise en charge du handicap ;
- stages en entreprises faisant partie du curriculum ;
- actions culturelles ;
- actions sportives ;
- actions citoyennes (sécurité routière, santé, etc.) ;
- apprentissage des langues.

- Existence d'un répertoire thématique des partenaires disponible, cartographie.

Peu de pays au total possèdent ce type d'outil.

- Évaluation des acquis des élèves par établissement (selon le type d'établissement et le pourcentage en temps scolaire de prise en charge par des partenaires).

Cet indicateur existe selon le type d'établissement, mais ne permet pas pour l'instant de croiser avec le temps de prise en charge par les partenaires¹⁶.

3.2. Trois indicateurs financiers

- Répartition des dépenses d'éducation par acteur, par établissement, par région, au niveau national. Cet indicateur émerge et est disponible pour nombre de systèmes éducatifs pour le niveau national.

- Existence de contrats d'objectifs, de performances liant moyens et résultats.

- Élèves bénéficiant d'une aide financière (bourses, gratuités, cantines...) : %, origine des aides, montants moyens.

Il s'agit d'un indicateur à construire.

3.3. Environnement juridique des partenariats en 3 points

- Répertoire des textes juridiques cadres accessible à tous.

L'accessibilité des textes constitue un point d'achoppement dans de nombreux pays.

- Conventions et contrats types.

La plupart des pays se sont dotés de textes types permettant de guider les pratiques de l'ensemble des acteurs, avec des enjeux financiers forts, notamment, concernant les relations interministérielles (éducation- décentralisation).

- Procédure de reconnaissances, homologations des partenaires, selon des critères transparents.

Pour ce qui concerne les associations et fédérations de partenaires historiques (enseignants, parents...), les procédures semblent stabilisées. En revanche, les démarches concernant les autres partenaires associatifs, ONG, semblent plus difficiles à organiser. Les échelons locaux s'organisent et les échelons déconcentrés de l'éducation servent de référence. Certains pays ont souhaité récemment organiser y compris l'échelon local, en diffusant des procédures types à appliquer dans chaque établissement.

3.4. Grilles d'analyse de positionnement des acteurs

- Grille de répartition des compétences par type d'acteurs (prévu/ réalisé).

Un suivi qualitatif ne saurait faire l'économie de ce type de données, étant entendu qu'au-delà des dispositions législatives, la réalité des pratiques s'impose.

¹⁶ Certaines études permettent de corrélér positivement l'existence de projets, avec des associations, des ONG, et les résultats scolaires.

- Degré d'implication des partenaires.

Complémentaire à la grille de répartition, il est nécessaire de mesurer le degré d'implication des partenaires (évolutions des représentations, notamment, chez les élus dans des périodes de décentralisations, présences effectives dans les organes de gestion, et organes consultatifs.

- Degré de satisfaction des partenaires par type.

La modification du positionnement historique de nombreux acteurs nécessite de suivre par des sondages réguliers, la perception par les partenaires étatiques et non étatiques de la qualité des partenariats.

Cet ensemble de propositions constitue le socle sur lequel la CONFEMEN pourrait inciter ses membres à constituer une base mutualisée pour le suivi des pratiques partenariales en éducation dans l'espace francophone. L'étendue de cette étude a permis de recenser l'existant mais ne permet pas la construction ex nihilo de données¹⁷. Un rassemblement de ces données à partir de 2010 permettrait de construire un outil de suivi pour les années à venir.

4. Éléments de recommandations : 3 priorités déclinées en 21 mesures

Priorité 1. Accompagner les changements de paradigmes pour les partenaires historiques : une approche synchrétique dans les 41 pays

- Développer des logiques participatives et contributives ;
- octroyer une reconnaissance officielle à l'action des partenaires ;
- délimiter l'action de chacun et les droits et devoirs vis-à-vis de l'école ;
- accompagner par la formation de la constitution de réseaux d'interlocutions valables ;
- définir le périmètre d'action de l'école ;
- proposer un cadre entre les missions internalisées et les missions de service public possiblement externalisées ;
- choisir entre des écoles intégratives ou des subdélégations à des structures externes ;
- proposer un système de reconnaissance officielle des partenaires externes :
 - définir des options de diversification de l'offre éducative ;
 - proposer des cadres d'homologations, accréditations aux différents opérateurs en éducation.

Priorité 2. Définir des équilibres et régulations des partenariats liés à la décentralisation dans 32 pays

- Poser des options de politique publique entre autonomie de l'établissement et localisation de la décision ;
- accompagner l'évolution vers l'autonomie de l'établissement scolaire ;
- faire évoluer le recrutement et la formation des cadres de l'éducation et, notamment, des chefs d'établissement ;
- proposer une approche pragmatique des territoires voire des approches spécifiques par territoire ;
- accompagner les transferts de compétences par la formation des acteurs de l'éducation, des élus et des acteurs des instances de régulation et de contrôle local (comités de gestion...) ;
- proposer des transferts éventuels de personnels et de leurs compétences de l'éducation vers les collectivités ;
- proposer des cadres législatifs suffisamment ouverts, afin que les pratiques effectives entre les acteurs éducatifs et les acteurs territoriaux puissent être prises en compte et régulées a posteriori et au fur et à mesure ;
- s'assurer que des standards nationaux ou provinciaux sont clairement établis et connus de tous.

¹⁷ Le PASEC détient nombre des informations, ainsi que la base PISA de l'OCDE, annexe 8.

Priorité 3. Mettre en cohérence les partenariats pour atteindre les objectifs de scolarisation universelle

- Anticiper la coordination de l'aide des PTF ;
- lancer des appels à initiatives, afin de recenser la diversité de l'existant ;
- réguler les initiatives en fixant un cadre et des objectifs communs, selon un principe de non-contradiction avec la politique sectorielle ;
- élaborer des répertoires, cartographies des actions des associations et ONG ;
- proposer des outils simples de reconnaissance des partenaires pour les différents échelons déconcentrés jusqu'au niveau de l'établissement scolaire.

Quelques éléments conclusifs

Les grandes options de politiques publiques de ces vingt dernières années concourent largement à l'émergence de pratiques partenariales toujours plus diversifiées, toujours plus nombreuses, et nécessitant toujours plus de régulations. Approche systémique, politiques de décentralisations et autonomie de l'établissement scolaire constituent les points forts d'évolution de la majorité des 41 pays, qui ont eu une incidence considérable sur les pratiques partenariales. Ces trois axes de politiques publiques font que la pratique partenariale, loin de constituer simplement un supplément d'âme aux systèmes éducatifs, est devenue une nécessité politique, stratégique et financière. La pratique partenariale constitue désormais un axe de développement éducatif.

Une nécessité politique

La démarche pragmatique se doit de laisser la libre initiative et de donner a posteriori une reconnaissance à l'action locale.

En revanche, une ambiguïté demeure entre les deux paradigmes de la territorialisation de l'action éducative et de l'autonomie de l'établissement. L'alternative en termes de choix de politique publique est la suivante : soit la décentralisation confie la quasi-totalité de la gestion scolaire aux instances territoriales, soit le secteur de l'éducation reste essentiellement géré par la chaîne déconcentrée. Les tiraillements, voire les retours vers la chaîne déconcentrée dans certains pays, indiquent la difficulté de ces transferts de compétences. Des études dans l'OCDE montrent les limites de ces transferts voire leur impact négatif sur les acquis des élèves.

Il n'y a donc pas automaticité du lien entre autonomie de l'établissement et territorialisation, il n'y a pas de corrélation avérée entre amélioration de la qualité et territorialisation.

Une nécessité stratégique

La structuration des pratiques partenariales correspond également à une nécessité stratégique de motivation ou re-motivation de tous les partenaires quel que soit le pays. À la structuration historique des partenariats (associations et fédérations de parents, syndicats d'enseignants), qui n'apparaissait plus comme satisfaisante, voire comme un frein à l'évolution des systèmes éducatifs, se substitue progressivement un autre mode de relations, élargissant le cercle des partenaires, incluant les collectivités territoriales et les élus, tout en rétablissant des équilibres entre les partenaires historiques. Le renouvellement profond des relations et l'intégration de nouveaux partenaires et de nouveaux types d'écoles et d'offre éducative nécessite une vigilance pour trouver un point d'équilibre entre expérimentation et permanence de l'objet.

Une nécessité financière

L'importance des transferts de compétences réalisés au profit des collectivités locales a permis de cerner la nécessité d'accorder les textes législatifs avec la réalité, mais également, la nécessité des transferts financiers ad hoc. De ce fait, les questions de gouvernance constituent l'évolution majeure des dix dernières années et matérialisent l'axe de construction des indicateurs des pratiques partenariales proposés dans cette étude.

Une nécessité pédagogique

L'établissement scolaire, loin de constituer une entité fermée sur elle-même, prend la source de son équilibre dans sa relation avec ce qui lui est extérieur. Le réseau partenarial autour de l'école constitue une nécessité pédagogique qui s'incarne dans la diversification des missions des chefs d'établissements ainsi que dans l'influence des communautés d'apprentissage sur la qualité scolaire. L'intervention des partenaires auprès des élèves et des publics à besoins particuliers, afin de contribuer à leur développement global, s'impose également comme nécessité pédagogique.

Afin d'effectuer un suivi cohérent des évolutions des pratiques partenariales, une mutualisation des données, des outils de comparabilité et une batterie d'indicateurs pertinents ont été élaborés. Cette étude propose par ailleurs des éléments bibliographiques et sitographiques, ainsi que l'accès à nombre de ressources et données en ligne. Une systématisation est proposée.

Le chantier à ouvrir est celui de la capitalisation, qui constitue actuellement un enjeu fort des organisations. La capitalisation des bonnes pratiques, mutualisées ou individualisées par pays, permettrait de construire une mémoire des partenariats, dont on a vu la profondeur historique.

Liste des participants

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	MINISTÈRE	Coordonnées	
				TEL	Email
Bénin	Monsieur Gilles YEKPON	Directeur de Cabinet du Ministre de l' Enseignement Maternel et Primaire Chef de Délégation	Ministère de l' Enseignement Maternel et Primaire	00 229 95 95 080	yekpongilles@yahoo.fr
	Monsieur Nestor B. EZIN	Conseiller technique du Ministre, Correspondant national/CONFEMEN	Ministère de l' Enseignement Maternel et Primaire	00 229 909 46 247 00 229 97 60 18 42	nestbezin@yahoo.fr
Burkina Faso	Monsieur KI Boureima Jacques	Directeur Études Planification	MESSRS	00 226 70 23 90 31	kibjacques@hotmail.com
	Monsieur Gnissa Muller GANOU	Correspondant national/CONFEMEN	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation	00 226 70 26 65 19	gnissamuller_ganou@yahoo.fr
Burundi	Monsieur Séverin BUZINGO	Ministre de l' Enseignement Primaire et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation	Ministère de l' Enseignement Primaire et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation	257 77 749 872	
	Monsieur Cyrille NZOHABONNAYO	Conseiller Correspondant national/CONFEMEN	Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire		Nzohabonayocyrille@yahoo.fr
Cambodge	Monsieur SAM OR Angkearoat	Chef de bureau de la Francophonie Correspondant national/CONFEMEN	Ministère de l'Education	855 12 345 768	angkearoat@gmail.com
Cameroun	Madame Hadidja ALIM YOUSOUF	Ministre de l'Education de base	Ministère de l'Education de base	00 237 99 98 33 71	youshadja@yahoo.fr
	Madame Mireille Lucienne NTSANA	Ministre plénipotentiaire Sous- directeur Francophonie		00 237 99 74 96 55	mialuee1@yahoo.fr
	Son Excellence Jean KOE NTONGA	Ambassadeur du Cameroun au Sénégal			ambacam@gmail.com
	Monsieur Simon Pierre FOU DA	Correspondant national/CONFEMEN	Ministère de l'Education de base	237 99 97 13 05	simon_pierre_fouda@yahoo.fr
Canada	Monsieur Olivier NICOLOFF	Directeur Chef de la Délégation	Direction de la Démocratie, Francophonie et Commonwealth (MIL)	1 613 99 7240	olivier.nicoloff@international.gc.ca
	Madame Saida BELAS	Agente principale de développement	Unité de la Francophonie (ACDI)	1 819 653 57 97	saïda.belas.@acdi-cida.gc.ca

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	MINISTÈRE	Coordonnées	
				TEL	Email
Canada – Nouveau Brunswick	Monsieur Claude LANDRY	secrétaire législatif député adjoint au ministre de l'Éducation Représentant Président en exercice de la CONFEMEN			claudelandry@gnb.ca
	Monsieur. James THERIAULT	Directeur Direction des Initiatives et relations stratégiques Division de la Transformation et de l'Innovation stratégique Correspondant national/CONFEMEN	Ministère de l'Éducation	506 444 28 06 T	james.Theriault @gnb.ca
Canada - Québec	Monsieur Michel PIGEON	Adjoint parlementaire de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport Chef de délégation	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		mpigeon@assnal.qc.ca
	Madame Jo-Ann BELLWARE	Conseillère Correspondante nationale/CONFEMEN	Direction de la Francophonie, ministère des Relations internationales;	1 418 649 23 44	jo-ann.bellware @mri.gouv.qc.ca
	Madame Anne DESRUISSEAUX	Directrice par intérim Correspondante nationale/CONFEMEN	Direction des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		anne.desruisseaux @mels.gouv.qc.ca
	Madame Nicole LEFEBVRE	Conseillère	Direction des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		nicole.lefebvre @mels.gouv.qc.ca
Communauté française de Belgique	Monsieur Dominique BARTHELEMY	Directeur général des Affaires générales et audit budgétaire et financier Correspondant national/CONFEMEN	Ministère de l'Enseignement obligatoire	00 32 2 493 36 17	dominique.barthemeye @cfwb.be
	Monsieur Jean-Luc ADAMS	Directeur de Cabinet de la Ministre	Ministère de l' Enseignement obligatoire	32 475 51 95 37	jean_luc.adams @gov.cfwb.be
Comores	Monsieur DR FOUAD MOHADJI	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche, de la Culture et des Arts.	00 269 337 84 69	fnibrasse@yahoo.fr
	Monsieur Ahamada MOUSSA	Correspondant national /CONFEMEN	Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche, de la Culture et des Arts.	269 332 72 81	ahamousali@yahoo.fr

	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	MINISTÈRE	Coordonnées	
				TEL	Email
Congo	Madame Rosalie Kama-Niamayoua	Ministre de l'Enseignement	Ministère primaire, secondaire et de l'Alphabétisation		mepsa2004@yahoo.fr
	Monsieur Esaïe KOUNOUNGA	Correspondant national/CONFEMEN	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation	242 05 521 21 78	ekounounga@yahoo.fr
	Monsieur Anaclet NIAMAYOUA	Conseiller technique	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation	242 06 663 10 85	aniamayoua@yahoo.fr
	Monsieur Michel BAKINGA	Chef du Protocole	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation		mbakinga@yahoo.fr
France	Monsieur Luc CHATEL	Ministre de l'Éducation nationale	Ministère français de l'Éducation nationale		
	Monsieur Joe SCOCKYJ	Officier de sécurité	Ministère français de l'Éducation nationale	0670 60 27 43	
	Monsieur Antoine GODBERT	Conseiller diplomatique du ministre	Ministère français de l'Éducation nationale		
	Monsieur François PERRET	Directeur Grand témoin/CONFEMEN	CIEP	00 336 20 28 40 74	perret@ciep.fr
	Monsieur Gilles BRAUN	Sous-direction TICE	Ministère français de l'Éducation nationale		
	Monsieur Philippe LACOSTE	Directeur adjoint des biens publics mondiaux	ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE)	33 01 43 17 73 79	philippe.diplomatie@gouv.fr
	Monsieur Christian BARRIER	Responsable Division Education et Formation	Agence française de développement (AFD)	01 53 44 34 33	barriercpafd@fr
	Monsieur Albert Claude BENHAMOU	Délégué interministériel Education numérique en Afrique/DIENA		0620 776 795	albert-claude.benhamou@diena.org
	Monsieur Alain MADELIN	Ancien Ministre Président	Fonds mondial de solidarité numérique	0686 66 81 69	alain.madelin@alainmadelain.fr
	Monsieur Raphaël MULLER	Conseiller du Ministre	Ministère français de l'Éducation nationale	00 336 86 12 1769	raphael.muller@education.gouv.fr
	Monsieur NORMAND Nicolas	Ambassadeur	Ambassade de France au Sénégal		nicolas.normand@diplomatie.gouv.fr
	Monsieur SINGH, Kishore	Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'Éducation	ONU	331 47 837 807 412 291 79 43	Kishoreparis@gmail.com sreducation@ohchr.org
	Monsieur Emmanuel BAILLES	Chargé de programmes	CIEP	00 33 633 33 95 50	bailles@ciep.fr
	Monsieur André GUYETANT	Correspondant national /CONFEMEN	Ministère de l'Éducation nationale	0155 55 65 88	andre.guyetant@education.gouv.fr
	Monsieur Antoine GODBERT	Conseiller Diplomatique		00 331 55 55 32 49	antoine.godhurt@education.gouv.fr
	Madame Sonia DUBOURG LAVROFF	Directrice DREIC	Ministère de l'Éducation nationale	33 155 55 75 30	sdl@education.gouv.fr
	Monsieur Eloi Isidore BOURSIER-MOUGENOT	Chargé Education et Formation Professionnelle, Correspondant national MAEE / CONFEMEN	Ministère des affaires étrangères et européennes	77 251 61 58	isidore.boursier-mougenot@dipolomatie.gouv.fr
	Monsieur Gilles THUAUDET	Attaché universitaire	Ambassade de France à Dakar	33 839 51 75	gilles.thuaudet@diplomatie.gouv.fr
	Monsieur NORMAND Nicolas	Ambassadeur	Ambassade de France à Dakar		nicolas.normand@diplomatie.gouv.fr

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	MINISTÈRE	Coordonnées	
				TEL	Email
Gabon	Monsieur Séraphin MOUNDOUNGA	Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'Innovation, Porte-Parole du Gouvernement	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'Innovation	241 07 53 24 22	seraphin_moundounga@yahoo.fr
	Madame Boubenga Ambroisine épse MOUNGUENGUI	Secrétaire générale adjoint	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation	(00 241) 07 29 31 43	boubenga60@yahoo.fr
	Monsieur Eustache MEBIAME NTOUTOUME	Conseiller du Ministre	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation	00 240 07 08 85 90	emebiame@yahoo.fr
	Monsieur Jean Noël LEMABA	Aide de camp			
Liban	Monsieur Fadi YARAK	Directeur général Chef de délégation	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	961 1 78 99 05 961.3.660 985	fyarak@mehe.gov.lb
	Madame Maha HUSSEINI	Chargée de mission Correspondante nationale /CONFEMEN	Cabinet du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur - Relations Extérieures et Coopération Internationale	00 961 345 43 26	husseini_maha@hotmail.com
Mali	Monsieur Salikou SANOGO	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN)	223 66 75 10 29	salikousanogo@yahoo.fr
	Madame Salamatou Maïga SINGARE	Conseiller technique Correspondante nationale/CONFEMEN	Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN)	00 223 66 78 38 14	maiga_salamatou@yahoo.fr
	Monsieur Ngolo COULIBALY	Directeur national	Institut de langue Abdoulaye Barry	223 20 23 53 53	ilab2005@yahoo.fr
	Monsieur Youssouf KONANDJI	Chef de division Curricula de la Direction nationale de la Pédagogie (DNP)	Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN)	223 66 71 83 17	Youssoufkonandji@yahoo.fr
	Monsieur Bouraïma FOFANA	Chef de division des manuels scolaires et du matériel didactique de la Direction nationale de la Pédagogie (DNP)	Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN)	223 66 79 22 02	fofibrim@yahoo.fr
	Monsieur Denis DOUYON	Inspecteur de Français à l'Inspection de l'Enseignement secondaire (IES)	Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN)	223 76 31 04 75	douyond@yahoo.fr

	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	MINISTÈRE	Coordonnées	
				TEL	Email
Maroc	Madame Latifa El ABIDA	Secrétaire d'État du ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la formation des Cadres et de la Recherche scientifique	0537 68 72 42	Secretairedeta t@men.gov.ma
	Monsieur El Mehdi CHEMSI	Conseiller du Ministre	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la formation des Cadres et de la Recherche scientifique	00 212 661 71 78 73	mehdi.chemsie @men.gouv.ma
	Monsieur Mohamed Benabdelkader	Directeur de la Coopération Internationale et Correspondant National / CONFEMEN	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la formation des Cadres et de la Recherche scientifique	212 661 49 27 99	benabdelkader2 @yahoo.fr
	BELGNAOUI Mohamed Ettaïb	Conseiller culturel Ambassade du Maroc		33 824 38 36 77 794 43 70	taibbel@yahoo.fr
Maurice	Madame Premila AUBEELACK	Chef de Cabinet Correspondante nationale/CONFEMEN	Ministère de l'Éducation, de la culture et des ressources humaines	230 601 34 56	paubeelack@gmail.gov.ma
Niger	Madame SIDIBÉ FADJIMATA M DIOULA	Ministre de l'Éducation nationale du Niger	Ministère de l'Éducation nationale du Niger	00 227 96 99 68 54	fsidibe@gouv.na
	Madame Rakiatou Zada Niandou MAIGUIZO	Secrétaire générale Correspondante nationale / CONFEMEN	Ministère de l'Éducation nationale du Niger	227 96 96 72 93	sg_mebea@yahoo.fr
	Madame Radiatou MAYAKI	Correspondante nationale de l'OIF			gassaya200@yahoo.fr
République Démocratique du Congo	Monsieur LUFUNISABO BUNDOKI	Secrétaire général Chef de délégation Correspondant national / CONFEMEN	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel	08 109 19 965	sgesp@yahoo.fr
	Monsieur Jovin MUKADI	Conseiller chargé de la Coopération internationale	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel	243 99 84 72 671	joemukadi2005 @yahoo.fr
	Monsieur MBO NTULA BILE MBOYO	Directeur- Chef de service des Relations internationales			
République populaire et démocratique Lao	Monsieur BOUAPAO LYTOU	Vice Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	856 -20 555 156 47	bouapao@yahoo.com
	Monsieur VIRAVOUTH SENGSOMPHONE	Directeur général du plan et de la coopération Correspondant national/ CONFEMEN	Ministère de l'Éducation	856 20 55 52 0912	Sengsomphonep @yahoo.sn
Roumanie	Madame Simona CORLAN -IOAN	Ambassadeur de la Roumanie à Dakar			

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	MINISTÈRE	Coordonnées	
				TEL	Email
Sénégal	Monsieur Kalidou DIALLO	Ministre de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire, du Moyen-Secondaire et des Langues nationales	MEPEMSLN		
	Monsieur Djibril Ndiaye DIOUF	Directeur de la planification et de la réforme (DPRE) Coordonnateur général Correspondant national/CONFEMEN	MEPEMSLN	77 569 84 50	dnddiouf@yahoo.fr
	Monsieur Mafakha TOURE	Secrétaire général	MEPEMSLN		
	Monsieur Boubacar Abdoul BA	Chef de Cabinet du Ministre	MEPEMSLN	77 658 61 80	bathioffi@yahoo.fr
	Monsieur Abdoulaye DIATTA	Directeur de la Formation et Communication	MEPEMSLN	33 867 92 04	laydiatta@gmail.com
	Monsieur Alassane MANGANE	Directeur des ressources humaines (DRH)	MEPEMSLN	77 412 67 73	fermangane@yahoo.fr
	Madame Fatimata BA	Directrice de l'INEADE	MEPEMSLN	77 536 25 07	fatiba_ng@yahoo.fr
	Monsieur Doudou NDIAYE	Directeur de la Communication	Ministère de la Communication	77 651 56 07	doudoucres@yahoo.fr
Suisse	Madame Elisabeth -Baume Schneider	Ministre de la Formation, Culture et Sport, Présidente de la Conférence internationale de l'Instruction publique (CIIP)	Ministère de la Formation, Culture et Sport	079 / 504 - 20 47	elisabeth -baume -scheinder@jura.ch
	Monsieur Bernard Witch	Chef des affaires internationales Correspondant national / CONFEMEN	Ministère de la Formation, Culture et Sport	0041.31 309 51 23	witch@edk.ch
Tchad	Madame ASSIA MAHAMAT AHMED ABBO	Secrétaire d'Etat à l'Education nationale	Ministère de l'Éducation nationale	(00 235) 66 28 29 82 95 22 29 82	assiamhtabbo@yahoo.fr
	Monsieur Sandé NGARNOUDJIBE	Correspondant National / CONFEMEN	Ministère de l'Éducation nationale	77 76 659 53	sandeleon52@yahoo.fr
	Monsieur Ahmat BEIN ADAM	Directeur Personne ressource	Agence APICED	00 235 66 29 65 29	benbein@yahoo.fr
Togo	Madame Essossimna LEGZIM-BALOUKI	Ministre des Enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation	Ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation		
	Monsieur Ayayi Apéléte KUDJOH	Secrétaire général Correspondant national / CONFEMEN	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	(228) 221 24 73 904 62 18	akudjoh@yahoo.fr

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	MINISTÈRE	Coordonnées	
				TEL	Email
Tunisie	Monsieur Chokri HERMASSI	Ambassadeur	Ambassade de Tunisie/Dakar	00221 77 183 64 50	mehrezferchichi @yahoo.fr
	Monsieur Ferchichi Mehrez		Ambassade de Tunisie/Dakar		
Vietnam	Monsieur BUI VAN GA	Vice-Ministre de l'Éducation et de la Formation	Ministère de l'Éducation et de la Formation		
	Madame Nguyễn Thanh Huyền	Directrice adjointe du Département de la Coopération internationale Présidente du Comité d'exécution du VALOFRASE Correspondante Nationale / CONFEMEN	Ministère de l'Éducation et de la Formation	77 629 45 11 844 38 69 49 61	nthuyen@mvet.edu.vn
	Monsieur Vi Van Dinh	Vice- Président Comité d'exécution	VALOFRASE	00849 13 09 81 17	dinhvi2002@yahoo.fr

EXPERTS

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	ORGANISME	Coordonnées	
				TEL	Email
Burkina Faso	Madame Paré/Kaboré Afsata	Directrice du Centre de pédagogie universitaire	Université de Koudougou/Burkina Faso	226 70 78 30 21	rabpar@yahoo.fr
	Monsieur Zougrana Christophe	Socio linguiste Représentant	ONGs OSEO (Office suisse d'entraide ouvrière)	221 33 824 22 44	christophe@ancefa.org
Canada	Monsieur Richard Charron	Consultant en gestion des systèmes éducatifs		1 450 466 35 30	
	Madame Denise Bergeron	Secrétaire générale, 7855, boul.	AFIDES	(514) 383-7335 (514) 353-2064	
	Madame Jocelyne Darveau	Consultante internationale	AFIDES		jocelyne.darveau @videotron.ca
	Monsieur Youssef ARRIF	Directeur	GFC Conseil	336 37 39 49 73	youssef.arrif@ gfc- conseil.com
France	Madame Caroline VELTCHEFF	Consultante internationale		336 08 01 21 25	veltcheff@gmail.com
	Monsieur Charles Delorme	Directeur	CEPEC de Lyon et CEPEC international	336 82 85 93 25	charles.delorme @cepec.org
Mali	Monsieur Adama Samassékou	Ancien ministre de l'Education grand témoin/ CONFEMEN		223 79 49 50 21	asamass@gmail.com
Sénégal	Monsieur Pr Fary Ka	Président de l'Académie Sénégalaise des Langues Représentant ACALAN	Académie Africaine des Langues (ACALAN)		
	Monsieur Meissa Diop	Directeur de l'Alphabétisation et des Langues nationales Sénégal	DALN/MEPEMSLN		
	Monsieur André Sonko	Ancien Ministre Consultant international			

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	ORGANISME	Coordonnées	
				TEL	Email
Sénégal	Madame Hassana Alidou	Chef de section Promotion de l'apprentissage tout au long de la vie	UNESCO-BREDA	77 239 3008	h.alidox@unesco.org
	Julien Daboué	Chef de Section Politique et Planification des systèmes éducatifs	UNESCO-BREDA		j.daboue@unesco.org
	Madame Rokhaya Diawara	Chargée de programme	UNESCO- BREDA		r.diawara@unesco.org
	Monsieur Saip Sy	Chargé de programme	UNESCO- BREDA		s.sy@unesco.org
	Mlle Nafissatou Sarr	Stagiaire	UNESCO- BREDA		
	Monsieur Abdoulaye Diagne	Consultant international Directeur CRES	CRES	33 864 77 57	cres@ucad.sn
	Monsieur Mbaye Ndoumbé GUEYE	Consultant	CRES	76 518 01 45	bngueye@yahoo.fr
	Madame Sokhna Thiam DIOUF	Responsable du suivi Évaluation	CRES	77 300 53 28	sodiouf20@yahoo.fr
	Monsieur Oumar Ba	Consultant international		77 630 04 93	baoumar 01@yahoo.fr
	Monsieur Kouak Beyfith Tiyab	Analyste des politiques éducatives	Pôle de DAKAR/ UNESCO		
	Monsieur Mamadou NDOYE	Ancien ministre de l'Éducation Grand Témoin CONFEMEN		707 056 219	mam.ndoye@gmail.com
Tunisie	Monsieur Amadou Wade Diagne	Consultant international		Tunis 216 20 350 584 216 70 826 570 Sénégal : 221 33 832 56 29 221 77 538 20 26	Awadediagne@yahoo.com

PARTENAIRES

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	ORGANISME	Coordonnées	
				TEL	Email
Congo	Monsieur Martin ITOUA	Président	FAPE	00 242 551 56 13	fape_bgv@yahoo.fr
	Monsieur Evariste MIAKAKARILA	Directeur des relations internationales de la ville de Brazzaville. Consultant - Maire de Brazzaville	AIMF	00 242 06 556 36 80	miakakarila@yahoo.fr
France	Monsieur Clément DUHAIME	Administrateur	OIF		
	Monsieur Pierre de COCATRIX	Directeur de Cabinet du Secrétaire général de la Francophonie	OIF		
	Monsieur Soungalo OUEDRAOGO	Directeur Education formation (DEF)	OIF	00 331 44 37 32 81	soungalo.ouedraogo @francophonie .org
	Monsieur Bruno LEUVREY	Conseiller en charge de la gouvernance au sein du Secrétariat permanent	AIMF	00 331 44 88 22 88	b.leuvrey@yahoo.fr
Sénégal	Madame Mame Bouso Samb DIACK	Député Présidente	FAWE - Sénégal	76 380 99 18 33 822 41 77	mamebouso@yahoo.fr
	Monsieur Youssou Diop	Coordinateur Afrique Formateur en TICE FASTEF/UCAD; Dakar	Apreli@: Association pour la Promotion de Ressources Educatives libres Africaines	76 588 48 89/ 33 864 34 50	youdiopens@yahoo.ca
	Monsieur Sidiki TRAORE	Chargé de programmes	Université virtuelle africaine (UVA)		
	Monsieur Gorgui Sow	Coordonnateur régional	ANCEFA		ancefa@sentoo.sn
	Monsieur Cheikh Bamba DIEYE	Maire de Saint-Louis : Représentant	AIMF	00 221 77 480 67 36	Cheikhbambadiye @hotmail.com
	Monsieur Hamidou SOUKOUNA	Coordonnateur national	Aide et Action	00 221 869 19 69	hamidou.soukouna @aide-et-aide.org
Togo	Monsieur Joachim HUNLEDE	Secrétaire permanent de l'Union des communes du Togo (UCT)	AIMF	00 228 26 14 510	spact@yahoo.fr

OBSERVATEURS

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	ORGANISME	Coordonnées	
				TEL	Email
Sénégal	Melle Sophie LEWANDOWSKI	Chercheure	IRD	77 386 19 84	sophie.lewandowski @ird.fr
	Monsieur HIMA Garba	Observateur		00 221 33 867 16 10	
Niger	Monsieur MAÏLELE Amadou	Observateur		00 227 96 29 13 34	
	Monsieur Yacouba IRO	Observateur		00 227 96 29 00 00	
	Madame BOUBE Fatouma Maïlélé	Observateur		00 227 90 00 76 04	coniprat@intnet.ne

STP/CONFEMEN

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	ORGANISME	Coordonnées	
				TEL	Email
Sénégal	Madame Adiza HIMA	Secrétaire générale	CONFEMEN	33 859 29 79	ahima@confemen.org
	Monsieur André NDIAYE	Gestionnaire comptable	CONFEMEN	33 859 29 89 77 403 05 51	andiaye@confemen.org
	Monsieur Modi MOUSSA	Conseiller en communication	CONFEMEN	33 859 29 90 77 408 02 32	mmodi@confemen.org
	Madame Fatou Diop NDOYE	Conseillère en politiques éducatives	CONFEMEN	33 859 29 87 77 645 86 82	fndoye@confemen.org
	Madame Agathe FISSET	Conseillère en politiques éducatives	CONFEMEN	33 859 29 87 77 645 86 82	afisset@confemen.org
	Monsieur Moussa Hamani OUNTENI	Conseiller PASEC	CONFEMEN	33 859 29 82 77 450 01 12	outenimou@ yahoo.fr
	Madame Odile SIMON	Coordonnatrice PASEC	CONFEMEN	33 859 29 92 77 624 61 52	coord.pasec@yahoo.fr / osimon@confemen.org
	Monsieur Bassile Zavier TANKEU	Conseiller Technique PASEC	CONFEMEN	33 859 29 83 77 436 23 26	bassilitankeu4@yahoo.fr
	Monsieur Seydou GARBA HAMIDOU	Conseiller Technique PASEC	CONFEMEN	33 859 29 82 77 671 26 49	bissogha@yahoo.fr
	Monsieur Oswald KOUSSIHOUËDE	Conseiller Technique PASEC	CONFEMEN	33 859 29 97 77 108 70 86	annosw@yahoo.fr
	Monsieur ESSIANE NNA René	Conseiller Technique PASEC	CONFEMEN	33 859 29 98 77 683 56 24	nnarené@gmail.com
	Monsieur Antoine MARIVIN	Conseiller Technique PASEC	CONFEMEN	33 859 29 86 77 729 38 95	antoine.marivin @gmail.com
	Melle SY Vanessa	Conseiller Technique PASEC	CONFEMEN	33 859 29 84 77 156 54 96	
	Madame Anne Penda Sène BAMPOKY	Assistante pôle Com	CONFEMEN	33 859 29 93	apsene@confemen.org
	Madame Khady Ndongo NDOYE	Assistante PPE	CONFEMEN	77 537 02 57 33 859 29 92	kndoye@confemen.org
	Madame Khady Mbaye CAMARA	Assistante PASEC	CONFEMEN	77 615 84 29 33 859 29 91	kmbaye@confemen.org
	Monsieur Ndiaga Mahip DIOP	Webmaster	CONFEMEN	33 859 29 94	nmdiop@refer.sn
	Madame Penda Ndiaye DIA	Assistante SG	CONFEMEN	77 648 05 11 33 859 29 79	pndiaye@confemen.org
	Monsieur Hamady SAVANÉ				
Canada	Monsieur Egbert MC GRAW	Commissaire aux comptes	CONFEMEN		egbert.mcgraw @umoncton.ca
Burkina Faso	Monsieur Zacharie OUEDRAGO	Commissaire aux comptes	CONFEMEN	226 70 72 90 88	oued_zach@yahoo.fr
Congo	Monsieur François NDÉBANI"	Président du comité scientifique PASEC	CONFEMEN	242 06 666 91 72	frndebani@yahoo.fr
France	MAUSIEUR Claude SAUVAGEOT	Rapporteur du Comité scientifique PASEC	CONFEMEN	33 680 63 63 28	claudesauvaget. education@gouv.fr
Niger	Monsieur ACHIMI IDE Oumarou	RIC/ CONFEMEN	Journaliste		omarachim@yahoo.fr

COMITÉ D'ORGANISATION LOCAL

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	MINISTÈRE	Coordonnées	
				TEL	Email
Sénégal	Monsieur Lamine DIOUF		MAE/SCIT		
	Monsieur Mamadou MANÉ		MESUCUR	77 613 24 57	manekundase@yahoo.fr
	Monsieur Serigne Ousmane NDIAYE		M. Budget	77 646 10 16	ousmanendiaye52@hotmail.com
	Monsieur Babacar GAYE	Commission Accueil et protocole	CT/MEPEMSLN	77 364 12 33	kgbgame@hotmail.com
	Monsieur Ndongo NIANG BA		MAE/DOI	77 514 27 23	Mouhamedndongo@gmail.com
	Monsieur Papa Oumar DIATTA		MAE	77 617 60 83	podiatto@yahoo.fr
	Madame FAYE Niagna DIOUF		MAE	77 464 20 32	
	Monsieur Adama DIEYE		MAE/SCIT	77 811 54 59	adamadie@hotmail.com
	Monsieur Boubacar DIALLO		MEPEMSLN/DEMSG	77 549 27 43	
	Madame Khady Ndiaye BEYE		MEPEMSLN/DPRE	77 538 30 63	khady12001@yahoo.fr
	Monsieur Papa Fily NDIAYE	Commission Hébergement	MEPEMSLN	77 516 38 72	papafily@yahoo.fr
	Monsieur Zacaria GUEYE		M. Tourisme		zacrifag2804@yahoo.fr
	Madame Rufina DABO		MEPEMSLN/Cabinet	77 564 08 74	finattech@yahoo.fr
	Madame Khadidiatou Touré DIALLO		MEPEMSLN/DEXC	77 561 72 43	dkadia62@yahoo.fr
	Monsieur Ousmane Amadou NDIAYE	Responsable Commission Santé et sécurité	MEPEMSLN/DPRE	77 656 76 98	Sels4@yahoo.fr
	Monsieur Ousmane BADIANE		MINT	77 651 13 47 77 529 0024	pa.badiane@yahoo.fr
	Monsieur Gallo BA		M. Santé		
	Monsieur Papa Seck GUEYE		MSP		paseckgueye@yahoo.fr
	Monsieur Abdourahmane DIA		IME		docalioudia@yahoo.fr
	Monsieur Ibrahima FALL	Commission Communication/ culture/sports	MEPEMSLN	77 645 54 76	ibrahifall@yahoo.fr
	Monsieur Massamba THIANE	RIC/ CONFEMEN	DRTS/MEPEMSLN	77 650 90 15	massthiane2000@yahoo.fr
	Monsieur Charles Owens NDIAYE		MEPEMSLN/DPRE	77 731 23 17	
	Madame Bitilokho NDIAYE		CT/MICORTEL	77 312 75 08	ndbiti@yahoo.fr
	Monsieur Daouda MANE	RIC/ CONFEMEN	Journal Le Soleil	77 535 09 82	dmanefa@yahoo.fr
	Monsieur Kandioura AÏDARA		MEPEMSLN/DPRE	77 455 06 71	
	Monsieur Elhadj Mor MANGANE		MEPEMSLN/DEP	77 645 97 97	asmangane@yahoo.fr
Madame Aïssatou Dieng SARR		MEPEMSLN/DPRE	77 641 24 27	aissatoudiengast@yahoo.fr	
Madame Ndeye marie DIENG		Ville de Dakar	77 633 30 87	mariediengfr@yahoo.fr	
Monsieur Alioune FALL		Directeur de la Francophonie		lunicofabbi@yahoo.fr	
Monsieur Ibrahima TOURE		MSP	77 546 52 79		

PAYS	PRÉNOMS NOMS	TITRE/ FONCTION	MINISTÈRE	Coordonnées	
				TEL	Email
Sénégal	Monsieur Younouss KHOUMA		METFP	775067602	younousshouma@yahoo.fr
	Monsieur Léopold Germain SENGHOR		UASSU		leozinc8@yahoo.fr
	Monsieur Maguèye TOURE				cantontoure@yahoo.fr
	Madame Diouf Marie Pierre NDIAYE CONFESJES		CONFESJES	77 561 72 43	
	Madame Tické NDIAYE BA		Aide et Action		
	Madame Fabèye KASSE	Responsable Commission Organisation matérielle et logistique	MEPEMSLN	77 648 67 91	fayebeye@yahoo.fr
	Monsieur Mass CISSE		MEPEMSLN/DPRE	77 649 08 08	
	Monsieur Abdou Aziz GUEYE		MEPEMSLN/DPRE	77 550 31 93	mbaag2002@yahoo.fr
	Madame Khadidiatou Tall THIAM		MEPEMSLN/PAEF	77 630 69 77	
	Madame Seynabou.D. NDIAYE		MEPEMSLN/DPRE	77 684 64 00	sndieng2000@yahoo.fr
	Madame Seynabou Ndoye GUEYE	Responsable Commission Secrétariat technique	MEPEMSLN/DPRE	77 545 49 50	blisegueye@yahoo.fr
	Madame Wakha Guèye FALL		MEPEMSLN/DPRE	77 648 44 68	wakhegey@yahoo.fr
	Madame Diariétou Diop DIALLO		MEPEMSLN/DEE	77 438 71 72	diadiallo2001@yahoo.fr
	Madame Amy Fall GUEYE		MEPEMSLN/DPRE	77 636 73 48	hemein01@yahoo.fr
	Monsieur Djibril Cissé		DPRE/ MEPEMSLN		
	Monsieur Boundiara MBACKÉ		DPRE/ MEPEMSLN		
	Monsieur Baba SÈNE		DPRE/ MEPEMSLN		
Monsieur Khassim BA		DPRE/ MEPEMSLN			

MEDIA

Le Soleil
 RTS (télé et radio)
 Walf (télé et radio)
 Walfadjri l'Aurore
 APS
 Canal Info (télé)
 Stades (quotidien du sport)
 All Africa.com

Africa N° 1
 RFM (radio)
 Sud quotidien
 Le matin
 Le quotidien
 Vision francophone
 Sunu lamb (quotidien des arènes sénégalaises)

RDV
 Sud FM
 Sud télé
 L'AS
 Point du jour
 Expresse news
 Sud online.sn



ÉDUCATION POUR TOUS, TOUS POUR L'ÉDUCATION

www.confemen.org



Conférence de ministres
de l'Éducation des pays
ayant le Français en partage

Secrétariat technique permanent (STP)

Complexe Sicap, Point En Immeuble C,
3^e étage, Avenue Cheikh Anta Diop,
BP 3220 Dakar Sénégal

Tél. : (221) 33 821 60 22 / 33 821 80 07

Fax : (221) 33 821 32 26

E-mail : confemen@confemen.org